

**CORRESPONDANCE D'ELISABETH DE NASSAU  
DUCHESSSE DE BOUILLON  
A SA SŒUR CHARLOTTE-BRABANTINE, DUCHESSSE DE LA TREMOILLE  
Années 1595-1609**

Présentée et annotée par Jean Luc TULOT

-=-

**1595** *La déclaration de guerre contre l'Espagne intervint le 17 janvier et mobilisa soldats et gentilshommes sur les frontières du Nord et de l'Est. Le duc de Bouillon chargé du haut commandement s'empara en juin du fort de Ham, mais échoua en juillet à Dourlans en raison de sa mésentente avec l'autre général en chef le duc de Nevers. Le 5 juin la victoire de Fontaine-Française renforça le prestige du Roi.*

*A la suite de l'abjuration de Henri IV, les protestants s'étaient organisés sur une base fédérative, divisant la France en dix provinces. Chaque année une assemblée générale des députés de ces provinces devait délibérer sur les intérêts du mouvement. Cette assemblée se réunit pour la première fois le 24 février 1595 à Saumur, place dont Duplessis-Mornay était certes gouverneur, mais aussi non loin de Thouars où Claude de La Trémoille atteint des prémices de la maladie qui l'emporta en 1604, s'était retiré dans une semi-retraite.*

*Henri de La Tour d'Auvergne, veuf de Charlotte de La Marck, se remaria le 16 février 1595 à Sedan avec Elisabeth de Nassau, fille de Guillaume le Taciturne et de Charlotte de Bourbon-Montpensier. Par ce mariage, il s'alliait au staathouder Maurice de Nassau et à l'Electeur palatin Frédérick IV.*

*Le 7 juin, Elisabeth de Nassau écrivait à sa soeur Charlotte-Brabantine la première lettre qui est conservée dans le Fonds La Trémoille.*

1

7 juin 1595 - Sedan

à Mlle d'Orange,

Il faut que je te confesse, chère seur, que ne t'aime jamais tant, que je puis vous dire que je suis bien fort plaisant de randre mon amityé plus grande absente que présente ; il n'y a remeide, je vous le dis comme je le croy. Vos accions m'assurent plus que pouvés que vous m'aimés et pourquoy ? C'est en randant l'extraordinaire de ce que aporte le séjour de Paris<sup>1</sup>, apportant non pas du tout un oublie, mais unne si grande négligence à tesmoigner à ce que l'on ayme le souvenir perpétuel que l'on en a ; et vous tout au contraire, bonne seur, vous prenés ceste paine là pour me contenter. Je la loue et l'estime à un pris infiny.

Je vous escriis en ayant receue la vostre par le moyen de Rosel. Monsieur mon mary a dépêché son laquais devant qu'il soit party pour aller à Mouson<sup>2</sup>, et m'a dict que je ne le fise guère atandre ; mais le moyen de ne vous parler poin ? [Ce] sera donc avec hâte, pour avoir escriis une fort longue lettre à Madame me belle-mère, luy mandant force nouvelles pitoyables à quoi je ne vous ferai point participer, sy ce n'est que qu'elle vous les montre.

Je ne puis encore pour ce coup écrire /2/ à Madamoyselle de Lucé<sup>3</sup>, mais certe de l'aimer bien fort, je le puis, assurer-la. Que je sache plus particulièrement la mauvaise chère que vous a faicte

---

<sup>1</sup> Après avoir conduit Elisabeth de Nassau à Sedan, Louise de Coligny et Charlotte-Brabantine de Nassau s'étaient rendues à Paris d'où elles partirent pour la Hollande.

<sup>2</sup> Mouzon petite ville de Champagne proche de Sedan.

<sup>3</sup> Anne de Montafié qui épousa le 27 décembre 1601 Charles de Bourbon, comte de Soissons.

Madamoyselle [de] Dampière<sup>4</sup>. Je n'ay point eu de nouvelle de Madame de Cry<sup>5</sup> depuis que vous est partye. Que dirés-vous de cela, m'ayant veu résolue de l'envoyer quérir dès qu'elle seroit arrivée à sa maison ? En voila l'occasion : c'est que quant ce cher mary n'est point ycy, je ne suis propre à avior de la compaignie, estant tousjours en paine et de mauvaise humeur ; et la faire venir pour me voir ainsy afligé, il n'est pas à propre. Ausy quant il y est, je ne veux point de divertisemens ; toutefois pour elle je m'y veux résoudre, l'aiment tousjour fort.

Vous aurés seu le malheur de Monsieur de Bours<sup>6</sup> qui est blesé et prisonnier et est en ceste ville sur sa foy. Je l'ay veu : il ne faut rien que rire et boufonné, disant qu'il est fort amoureux et ne sen mal que pour ce sujet. Mandés-moy ce qu'en dict Madame de Paiché<sup>7</sup> /3/; Nous avons ausy perdu ce pauvre Arpagon et La Fay, et L'Echelar est fort blesé. Monsieur du Perron<sup>8</sup> est à Nancy que m'on envoyé des lestre de Madame l'Electrice. Il me mande qu'il me dira force nouvelles quant il me vira ; j'ay bien envye dans savoir. Je vouderay bien vous faire un peu de chiffre<sup>9</sup>, mais je n'en ay point le loysir. Je vous envoie ses deu nons que vous avés oublié de mettre. Mademoyselle d'Estivos<sup>10</sup> a esté bien ayse de recevoir les vostres ; vous avés bien gagné son coeur. Je ne vous envoie encore pas une lettre pour [la] Holande ; je n'est encore faict qu'unne, mais j'y ay faict hier unne grande dépaiche. Faicte souvenir à Madame de Cleremont d'Antrague<sup>11</sup> que je l'honore fort, afin quelle m'écrive. Il faict ycy le plus beau temps qu'il est possible ; je me promeine, mais en caroche, car il faut trop chau.

Je vous prie, faicte-moy acheter de petit papié. Vous m'avés assuré que vous m'émerés mieux sy je vous faisoit de grandes lettre. Les vostre me sont comme je les /4/ désire ; ne vous lasés point de bien faire.

Mon coeur, voila ce que je te diré pour ce coup : aymés-moy bien et ne perdés point la créance que vous m'avés assuré qu'on que j'an faisois de mesme; Mes accions ne vous détourneront point de le croire, me voulant plaire du tout à vous le tesmoigné. Adieu, je vous baise mille fois les mains. Croiés que vous este tousjours présente en ma pensée. C'est

\$ \$ \$

Ce frère que vous aymés plus que moy, vous baise les mains et vous ayme et vous servira avec toute affection. Monsieur de Bienville escrira à la contesse de Maulévrier<sup>12</sup> pour l'assurer qu'il ne reçoÿ point ce traitement que l'on luy a dict.

A Madamoyselle Daverly<sup>13</sup>, mes recommandasions, avec assurance de mon amityé que je luy veux conserver.

A Sedan, ce 7 juing.

Archives nationales, 1 AP 333/1

2

7 juillet 1595 - Sedan  
à Mlle d'Orange

Chère seur, quand je pense que tu as sy peu de mes lettres et que j'ay tant des tiennes, je me veux bien grand mal, mais je t'assure que j'an ay recherché l'ocasions : il semble qu'il me fuient. Le

---

<sup>4</sup> Hippolite de Gondi, fille du duc de Retz, qui épousa au mois de juillet 1601 le marquis de Ragny.

<sup>5</sup> Gabrielle de Gondi, soeur aînée de la précédente, mariée le 11 décembre 1594 à Claude de Bossut, seigneur d'Escry.

<sup>6</sup> Josias de Montmorency, seigneur de Bours, fait prisonnier dans un combat contre les Espagnols.

<sup>7</sup> Louise de Vienne, veuve en secondes noces de Herman Goer, seigneur de Villers et de Paschey.

<sup>8</sup> Frère de l'évêque d'Evreux.

<sup>9</sup> C'est à dire écrire en chiffres. On en trouvera dans la lettre suivante.

<sup>10</sup> Philippa de Vendrehart épouse de Louis Destivaulx, sieur de Voncq, gouverneur de Sedan depuis 1590.

<sup>11</sup> Marie de La Chastre, mariée le 5 février 1595 à Charles de Balsac, morte en 1597. La marquise de Verneuil, Henriette d'Entragues, était sa belle-soeur.

<sup>12</sup> Antoinette de La Tour, seconde femme de Charles-Robert de La Marck.

<sup>13</sup> Gouvernante de Mademoiselle d'Orange;

laquais de Monsieur de Bours s'en est allé à Paris sans avoir de mes lettres, et je pansois qu'il n'aloit qu'à Chantilly. J'écrivis à Madame la connétable<sup>14</sup> ; à cest heure, je ne say trouver personne quy y alle. Monsieur de Bours m'a dit qu'il y ranvoyroit encore, mais il est allé à Chémery<sup>15</sup> ; je viens d'y dépêcher pour luy ramentevoir. Figurés-vous, je vous prie que je vous escriis sans estre assuré qui portera mes lettres, ce quy me fâche, car je say sy vous este encore à Paris. Vous en devés estre party, sy ce que vous me mandiés par la lettre que la famme de Demarly m'a apporté est arivé.

Le laquais que je vous ay envoyé m'en aportera certitude ; mais je say que je vous auray mis en paine, vous mandant que j'estois malade, et, Dieu mercy, ce n'est rien, encore que le mal avoit esté jugé très grand du medecin ; et croirés-vous que je me puis randre du tout facile à ce qu'il m'a ordonné ! Il y a plus de dix jours, que tous les matin, je prens cinq pilures. Lire ma lettre sans que vous disiés : " Mon Dieu qu'elle est changée ! " Il n'est pas possible.

J'ai souvent des nouvelle de ce cher mary. Il me mande qu'il espère vous voir demain, devant que vous pasiés la /2/mer. Tu n'en seras mary je m'en assure. Je croy qu'à cest heure vous este hors de paine comment vous ferés pour ce que vous me devés acheter, car je pense que Piere sera pasé par là, qui vous ora donné de l'argent ; et sy cela n'estoit, je vouderois bien du mal à Roche qui vous oroit empeché de prandre ceste asinasion, car luy ne bouge d'icy, et je puis tousjours faire cella pour luy. Sy vous este encore à Paris, dite luy que je luy mande cela et que c'estoit à bien que Monsieur mon mary commandoit de luy donner cent trante excus. Cependant il a écrit à ceux qui sont aorès de moy quel me prioit qu'il prit deux cent cinquante excus desus ceste asinasion. Ce n'est ny la volonté de Monsieur mon mary ny de moy. L'on ne luy a pas promis cela, au moins je say bien qu'il ne m'a point fait requérir de tant quant il estoit ycy. Pour mon carquant<sup>16</sup>, je mande à Madame ma belle-mère ce que je désire que l'on en face.

Je t'écris avec loysy<sup>17</sup>, ma seur, et tu oras du chiffre pour te dire que je me *plains*<sup>18</sup> de ce que vous ne *me mandé point* commant *vous trouvés* 139 à *vostre gré*. S'il ne *l'est pas plus que* 133, je croy que cela est bien fort *plaisant* de *voir* 64 en *compagnie* avec sa *mesme grâce*. Croirés-vous /3/ bien que 68 est *jalouse* de ce que *j'aime tant* 59 ; et cependant *je ne l'ai point encore nene*<sup>19</sup>.

Que te dire-je encore en chiffre ? Il ne sy pase rien ycy pour le mander. Il n'y a qu'un jour que Madame de Cry m'en envoie un laquais. Elle me mande qu'elle est après pour avoir un paseport pour me venir voir. Monsieur de Nevers<sup>20</sup> sera aujourduy à Donchery, mais je ne pense pas le voir pour cela. J'en receu les martres : je vous assure, je pase bien le temps à apprendre à jouer. Je ne suis plus aprentive.

Pour miracle, j'ay eu le pouvoir de me faire montrer des grenouilles, mais sy tu m'usse veue vous eusier eu pitié de moy : je ploirois à chaude larme, mais je m'y voulois l'acoutumer. Ce que j'ay gagné, c'est d'avoir pris résolution, non pas estre essempte de peur ; je me promeine à la prairie et fais tout ce que je puis pour me l'ôter.

J'adresse mes lettres à Madame de Paiché, afin que, sy vous n'estes à Paris, elle vous les face tenir. Adieu chère seur, que j'aime uniquement. Sy vous este encore à Paris, faite moy faire un porteron de ce que Madame de Rest<sup>21</sup> porte pour pandre son ploton. Adieu encore un coup : aymés-moy où je vous maudiray ; et suis toute à vous, mon coeur.

\$

---

<sup>14</sup> Louise de Budos, seconde femme du connétable Henri de Montmorency.

<sup>15</sup> Chémery-sur-Bar à 16 km au sud de Sedan;

<sup>16</sup> Collier.

<sup>17</sup> Loisir.

<sup>18</sup> Elisabeth de Nassau utilise un chiffre constitué de symboles et de lettres grecs : \$ = a , ϕ=c,, ♥= e, ★= i et j, \$ = m, Φ= n, ε = p, λ=o, etc. La transcription d'une partie de ce chiffre a été portée sur la lettre par Charlotte-Brabantine de Nassau. Nous la donnons en italique.

<sup>19</sup> Paul Marchegay s'appuyant sur le passage d'une lettre de Frédéric-Henri de Nassau à sa soeur Charlotte-Brabantine : " Je m'étonne fort que vous ayez abandonné le pauvre M. de Rohan pour en prendre un autre ", estimant que le chiffre 59 désignait La Trémoille et 133 Rohan.

<sup>20</sup> Charles Ier de Gonzague (1580-1637), duc de Nevers et de Rethel, était également gouverneur de Champagne.

<sup>21</sup> Claude-Catherine de Clermont, mère de Mme de Cry et de Mlle de Dampierre.

\$ \$ \$  
\$ \$

A Sedan, ce 7 juillet.

Archives nationales, 1 AP 333/2

3

22 août 1595 - Sedan

à Mlle d'Orange

Chère seur, vous l'étes certe. Non, quand je pense à l'affection que vous avés faict reconnoistre que vous le portiés, je demeure ravie en l'estime que je fais de vostre bonté et ne puis assés dignement, à mon gré, vous tesmoygner le contantement que j'en reçoÿ que vous ayés jete des larmes au souvenir que vous avés de m'avoir laisé. Et comment vous puis-je asés aymer, ma très chère seur? Certe, au pris de ma vie, je désirerois vous en randre preuves aussy signalée que mon affection a de zelle pour le désirer.

J'ay veu Madame de Paiché, qui n'a pas oublié à me dire les vray signes qu'elle a recongnu de l'amour que vous me portiés, et m'a aussy dit que, résolument, vous me voudriés du mal sy je ne vous escriis souvent, mais bien, bien souvent. Croiés que je le veut encore plus que vous, mais certe vous ne m'en blâmeriés pas sy vous savés ce qui m'en empaîché : sans son moyen, je ne savois commet vous en adreser.

Mais il faut que vous sachiés /2/ une ocasion que m'en a anpêché : c'est une maladie et bonne fièvre, qui m'a retenu quinze jour au lict ; et un grand rumme avec cela, qui m'avoit tellement ôté tout l'appétit, que l'on pensoit que je me vouluse laiser mourir de faint, mais ma plus grande paine estoit de ne pouvoir dormir. Que dirés-vous que je consenty a estre seigné ? Mais encore ce fust avec beaucoup de facilité. Dieu mercy, je me porte bien et viens de manger de bons abricos, comme je vous escriis en mangant encore.

Mais las, chère, j'ay eu tous ces maux en l'abesence de ce chère mary, qui me les a bien faict trouver plus grand, car n'en ayant que celui que son absence me donne, je me puis a bon droit estimer ne vivre qu'à demye. Il y a bientost trois mois que je ne l'ay veu, mais je suis en espérance que ce sera dans trois ou quatre jours. Mon Dieu, chère seur, qu'il m'a mandé avoir de regret de ne vous avoir seu voir devant que vous este embarqué. Monsieur Monpensier<sup>22</sup> m'a faict cest honneur de m'en faire des lettre de regrés, d'avoir aussy faly de vous /3/assurer encore luy mesme de l'amitié qu'il vous porte.

Je désire bien savoir vostre arivé en Hollande ; mais n'oublie point, je t'en prie, mon coeur, à me mander tout de que l'on dict de moy, et principalement de certaine personne. Dite à Monsieur mon frère<sup>23</sup> qu'il ne vit point assés librement avec moy, je m'en plains. Et quoy ! ses lettre sont aussy retenu que sy ne m'avoit guère veue : après il n'en est point asés libéral de ses lettre. Sy je le pansois à La Haye, je luy escrirois, aussy je n'ay que bien peu de loisy : il n'y aura que Madame ma belle et vous, et, sy je puis un petit mot au cher petit frère.

Madame de Paiché m'a dict que vous ne vous este point paré tout le temps de vostre demeure à Paris ; que vous ne portiés qu'une robe d'étamine, mais d'une façon bien jolye. Je suis après faire une pareille pour vous ressembler. Que l'on m'a faict de plaisans contes de Vilers ! Dite-luy que je luy veux bien du mal d'avoir esté ainsy mal-propre ; pour tout le reste je luy pardonne. Pour ce que vous /4/ m'avés mandé que vous aviés acheté une anseigne à mon petit frère, j'an suis bien fort ayse, encore que je say bien que j'auray intime paine pour la faire païer au temps que vous m'avés mandé. Je n'ai point encore veu Madame de Cry. Je luy ay envoyé un paseport ; elle m'asure que ce sera bien tost ; j'an ay autant d'envie que jamais. Les amours de Monsieur de Bours continue. J'ay veu des lettre que vous luy écriviés, où vous luy prometiés fort de luy faire de bons ofices ; dès qu'il y aura affaire que cela sa face, je vous le manderay. Je trouve sy belle les equilles que vous avés envoyé à ses filles.

---

<sup>22</sup> Henri de Bourbon, duc de Montpensier, était le cousin-germain d'Elisabeth et de Charlotte-Brabantine de Nassau.

<sup>23</sup> Maurice de Nassau.

Vous este bien aymé ycy, mais de moy autant que vous le sauriés désiré. Je vous le jure, mon coeur, il n'y a rien de plus vray sous le eiel que je suis du tout à vous, plus je vous l'avoue que quanr vous estiés ycy. Eimés-moy bien. Faicte mes excuse à ceux que vous congnoisserés que je le dois, et mes recomodassion. Adieu encore, ma très chère seur, que j'aime mille fois plus que moy.

\$ § \$

A Sedan, ce 22 d'aoust.

Archives nationales, 1 AP 333/3

4

1er septembre 1595 - Sedan

à Mlle d'Orange

(transcription Marchegay)

Ma Chère seur, je me réjouy infiniment de vous savoir heureusement arrivé, non point en comparaison de l'affliction que je reçoÿ de vous savoir sy éloignée de moy. Monsieur de Sapoigné m'a donné vos lettres. Que de sympathie entre nous deux, car au mesme temps que vous vous trouviés mal, à ce que vous me mandés, je l'étois aussy, et d'une fièvre. Je vous en ai fait le discours par une autre de mes lettres ; mais je vois bien, vous n'avés pas eu eu le courage que j'avois, m'ayant fait saigner. Veux-tu que je te dise vrai, chère seur, à cette heure que je me porte bien, je m'en étonne le plus du monde.

Masarny vous pourra dire force nouvelles. Il n'est plus au service de Monsieur mon mary : l'humeur luy est prise d'aller voir ce pays ; et moy je vous diray qu'il m'ennuie tant et tant; Il y aura demain trois mois que je ne l'ay vu, et suis sans espérance de voir fr long temps /2/ ce cher mary ! Non vous ne sauriés croire que cela est fâcheux !

Je ne sais comment je te puis dire à quoy je passe le temps, puisque c'est à tant de diverse chose. Je ne perds pas un prêche, Je dis pas non plus au matin qu'après dîner ; et tousjours à le ville, n'ayant point de ministre pour le faire au château, Monsieur Tenant étant fort malade<sup>24</sup>. Monsieur de Bours ne bouge d'icy pour n'être point bien géry. Je joue fort douvent à piquet-capot avec luy, et je continue tousjours aus martres, mais j'ai bien oublié estant malade. ce maudit ménage n'est point revenu de Paris, et j'ay toute les envye du monde d'apprendre à jouer du lut.

Mon coeur, réjouy-toy, je suis bien aymé de tout le peuple de ceste ville. Veux-tu savoir à quoy je ne congnois c'est qu'il confesse non pas à moy, mais à ceux qui savent bien que me le diront que au commencement que je viens, il ne m'aimoit point. L'on leur avoit faict des plus beaux contes de moy qu'il est posible /3/, mais la façon de quoy je me gouverne avec eux leur a ôté ses opignons, encore faut-il que je vous dise comme l'on m'avoit dépinde. J'estois du tout coutisanne et avec cela bien mauvaise qui ne faisais cas de personne que l'on ne me vairoit jamais au prêche, qui me failloit sis heures pour m'abilier, mille autre fadesse qui empliroit trop de papier. Ils me trouve tout autre et plus trop néglisente pour m'abilier que trop mondaine. Non ma seur sy Monsieur mon mary estoit souvent ycy je serois heureuse selon mon souhait.

Je trouve les présents que l'on fait à Barnevelt et Arsen beaux, mais je ne leur plains pas : ces deux-là ont le plus de crédit. Mais ne ne sais ce que Madame ma belle-mère veut dire qu'elle a fait reprendre des lettres à M. de Sapoigné, pour ce que je ne leur envoyois point de présent. Je vous ay déjà mandé que je ferois tout ce que je pourrois pour faire payer la médaille de mon petit frère au terme que vous avés pris. Je m'estonne de la difficultyé que Mégant a faite de prendre la charge de mon affaire. Sy vous voyés qu'il le fasse avec déplaisir, mandés le moy, et quy vous jugés propre que j'y emploie. Monsieur Dommarville<sup>25</sup> me mande qu'il s'estonne de l'oubly que j'ay eu de luy, et de l'avoir traité comme le commun. Sans faire semblant que je vous en parle, je voudrois que vous sachiés ce qu'il entend: et sy c'est un présent qu'il dit que je luy devois faire.

---

<sup>24</sup> Jean Tenant ou Tenans après avoir exercé à Bâle et à Metz devint ministre à Sedan dans les années 1580. Il devint par la suite pasteur et professeur d'hébreu à Montauban.

<sup>25</sup> M. de Dommarville était le gouverneur de Frédéric-Henri de Nassau.

Vous ne pourrés m'envoyer sy tost les toiles que je désitois, ayant employé tant d'argent aux présents: ce sera quand vous pourrés, et vous ferés toujours faire les quatre ouvrages. Je ne puis vous dire où vous pourrés adresser à Rouen, pour m'envoyer mon coffre d'Allemagne et mes serviettes ; mais je donne charge à Masarny, quy va trouver Monsieur mon mary, de la savoir de luy pour vous le dire.

Il n'y a point de Mademoiselle de Dampierre en Hollande, est-il pas vrai, ni aussy de seur, ni personne quy vous ayme comme moy.

Adieu, mon coeur, ma chère seur ; retenés toujours un souvenir pertpétuel de vostre soeur dans vos plus chères pensées. Encore adieu.

A Sedan, ce 1er septembre.

Archives nationales, 1 AP 333/4

5

2 octobre 1595 - Sedan

à Mlle d'Orange

Chère seur, je serois bien en paine de vostre mal, sy je n'avois veu une lettre que vous envoyé à ce cher mary, où vous n'en parlés point. Il me l'a envoyé pour m'assurer de l'extrême plaisir que vous luy faicte en luy mandant de vos nouvelles. Mais certe vous este bien plaisante de luy escrire et non pas à moy ; et encore vous luy mandés que vous ne savés comment me faire tenir des lettres. Vous savés bien que j'ay assés souvent des siennes, c'est pour avoir des vostre quant vous luy en adressiés. Vipart m'a donné espérance qu'il nous pouva otter de ceste paine, nous les faisant tenir par Liège ; mais ne vous prenés pas à moy sy ce ne sont de grandes lettres comme vous les voulés, car il ne seroit point porté ; encore je crains, surpassés la mesure que m'a donné.

Que veut tu que je te dise ? Je suis si fâcheuse qu'en te parlant de mes resentimens ce ne sont que peine continuelles, craintes, apréanssions, mourir mille fois le jours. Certe tu ne dois, ma chère seur, désirer de mes lettres. Tant que ses maux-là me durent, je n'oray point d'autre chanson que de vous parler de chagrins et de pleurs, j'an ay infinis sujet. Je vous ay mandé : trois mois sans le voir ! Il faut y ajouter encore un. Et après cela que l'on me prêche la pasiance ; certe il n'en faut point ouy parler; il le faut souffrir avec désespoir. Il est tousjours en Picardie. Monsieur de Monpensier y est aussy, quy m'écrit des lettres plus honneste que jamais. Je redepêché hier au soir au soir un de ses laquais.

Je pers mon dîné /2/ pour vous escrire, belle seur, excusés m'en bon gré. J'ai receu une lettre de ma seur d'Orange sans autre lettre d'Holande ; je fust toute estonné de ceste heumeur-là. Je luy réponderois, mais par ceste comodité. l'on ne peut porté que peu de lettre. Faicte-luy mes excuse et à mes frères, et leur baise les mains mille fois de m'a part. Je pansois que Marsarny vous porteroit mes lettres : je vous randoit tesmoygnage qu'il estoit parti d'auprès de Monsieur mon mary sans y avoir failly, mes je m'en dédis.

Madame de Monceaut<sup>26</sup> a pensé mourir en ses couche ; son enfant est mort : elle estoit à Lion près du Roy. Je n'ay point encore veu Madame de Cry. Je croy que c'est sa faute ; je say bien que ce n'est pas du miene, j'y ay randu tout la paine que je peu. Je joue aux martres aussy bien que pas unnes qui sont ycy. J'ay envoyé Vassignac près de ce cher mary. Tout le monde s'y en va pour le secours de Cambray.

Adieu ma chère seur ; aymés-moy bien, je t'aime de toute ma puissance, je te le jure mille fois. Adieu mon coeur.

\$ \$ \$

A Sedan, ce 2 octobre.

Archives nationales, 1 AP 333/5

6

---

<sup>26</sup> Gabrielle d'Estrées portait alors le titre de marquise de Monceaux.

6

10 octobre 1595 - Sedan

à Mlle d'Orange

Ma chère seur, vous n'avez point de mes lettres, et cependant je vous écris souvent ; je dis pour les occasions qui s'y présente : certe, je vous jure que je n'en pers point. Voulez-vous donc vous en prendre à moy ? Seroit en me faisant tort. Excusés-en une mauvaise fortune qui accompagne mes lettres, qui ne tombe entre vos mains. Je vous ay écrit depuis par la voye de Liège. Sy ce chemin se pouvoit rendre possible à vous une mandre souvent de mes nouvelles, vous ne blâmeriez point ma paresse.

J'ay receu vos lettre par Vandam<sup>27</sup>, mais je ne l'ay point veu : il est demeuré auprès de ce cher mary, qui est toujours en Picardye. Ce n'est plus pour le secours de Cambray qu'il y demeure. Dieu a donné une pitoyable fin à ce siège : c'est que, par la traison des habitans, l'Espagnol s'en est rendu mestre. Tout leur rit ceste année. Dieu ay pitié de nous par sa grâce !

C'est bien plus tost à ceste heure que quant vous estiez /2/ icy que l'on y doist craindre un siège, mais je n'y ay point de peur. Dieu a toujours trop estendu sa bénédiction sur ce lieu pour déseperer qu'il ne continuera point.

Je vous écris autant affligé quel se je peut imaginer. Il y a des siècles entiers que je suis absente de ce cher et tant aimé mary. Non, belle seur, tu ne me plains pas à tort. Combien les soupies que vous jetés pour moy me sont agréables, ayant resentement de ce qui me touche si vivement en l'âme. Non, ce me sont des consolations selon mon désir. Hélas ! Quant sera ce que je vous pourray mander que mes regrets si violans ont pris fin, par la présence de ce qui a le pouvoir. Tantost, je l'espère que ce bien de ma vie arivera bientôt, et puis je crains que la venue du Roy en sera le retardement. Je vous assure qu'en toute sa défiance-là je me souhaite à toutes les heures près de vous ou vous près de moy. J'attends une des cousines de Monsieur mon mary qu'il a fait venir de son pays pour estre auprès de moy. Elle est déjà /3/ à Paris ; je vous manderay ce qui m'en semble quant je l'oray veue.

Monsieur mon mary m'a envoyé la lettre que le comte d'Holoc<sup>28</sup> luy a écrit, et ne me mandoit point de qui c'estoit. Vous eussiez bien ri, car je ne pouvois deviner en façon du monde qui c'estoit. Je pensois ma c'estoit Pille, le curateur. Il mandoit qu'il s'en alloit en Allemagne ; vous me le mandiez aussi, qui me fist juger que c'estoit luy. La présente lettre !

Le comte Guillaume, mon cousin<sup>29</sup>, m'a écrit et me mande la mort de mes deux autres cousins ; certe je les regrette ce qui se peut. Monsieur mon mary estimoit fort son courage. Quant vous le virez, assurés-le bien qu'il estoit rendu fort aimé, - je dis à mon cousin le comte Guillaume, - et portés-luy ce témoignage que je l'honore fort, et ce cher mary aussi. Je luy écris, mais non pas à ce mauvais frère qui ne prend paine, la paine de ma mandre de ses nouvelles. Faites-luy en tout les reproches de ce que vous vous pourriez aviser, et dites-luy que je suis fort fâché d'estre, qui me dois répondre sur ce que je luy écris.

Je me /4/ réjouis bien de la venue de l'amiral de Nassau<sup>30</sup>, il n'aura pas peu d'affaires de me répondre à toutes mes demandes, s'il est si honneste homme que de me venir voir. Vous perdrez de veue tous les François que vous orés là, car l'on me mande que Monsieur de Buzenval<sup>31</sup> et Monsieur de Dommarville sont après pour venir faire un voyage en France.

Je n'ay point seu continuer la résolution que j'avois prise d'apprendre à jouer du luth. Ce fâcheux de ménage est encore à Paris. Je n'ay guère dansé depuis que vous party d'icy. Mandés-moy, je te prie, mon coeur, toute ce que tu apprens et à ce que vous passerez le temps : sy l'italien est toujours

---

<sup>27</sup> Un gentilhomme du duc de Bouillon.

<sup>28</sup> Philippe de Hohenlohe, époux de Maria de Nassau, l'aînée des neuf filles de Guillaume le Taciturne;

<sup>29</sup> Guillaume-Ludovic (1560-1620), comte de Nassau, stathouder de Friesland, Drenthe et Groningue.

<sup>30</sup> Justin de Nassau (1559-1631), né de la liaison de Guillaume le Taciturne avec Eva Elinx. Il commandait les navires et troupes envoyées par les Etats généraux à Henri IV.

<sup>31</sup> Ambassadeur de France aux Provinces-Unies.

pour estude et l'aresmétique, et pour jeu les martres<sup>32</sup>. Je mande à Mlle Daverly l'ordre que j'ay donné pour satisfaire le marchand qui vous a vendu l'enseigne de mon petit frère. N'oubliez pas à me faire faire les pourtraits de quoy je vous ay donné le mémoire. Pour mes ouvrages, il y a du temps à les faire ; en attendant, vous pourriez recevoir de l'argent. Tenés-y la main, je vous en prie, et randés-vous curieuse de trouver des moyen pour me mander de vos nouvelles ; et vivés assuré, ma chère seur, que rien an monde ne t'ayme à l'égal de moy, qui vous ay tousjour présente en mes pensée. Adieu.

\$ \$ \$

A Sedan, ce 10 octobre.

Ma seur, j'oublie à vous dire que la lettre que vous avés escrite à Monsieur mon mary n'est presque liscible<sup>33</sup>. Vous devés apprendre à escrire, aussy bien que moy.

Archives nationales, 1 AP 333/6

7

2 décembre 1595 - Sedan

à Mlle d'Orange

Chère seur, il faut que tu aye encore un mot de moy, puisqu'il y a quinse jours que mes autres lettres sont escrite. J'ay veu aujourduy force dames, mais il s'en sont retourné des aujourduy. C'est Madame de Coucy, sa fille<sup>34</sup> et Madame d'Arson, que vous avés veue à Paris, qui dict que vous l'aimés bien. Madame de Paiché est ycy depuis deu, trois jour, qui s'en va à Paris après les noce de Madamoyselle de Von. Dite à Madamoyselle Daverly que je me recomande fort à elle et que j'auray tousjours soing de sa fille, comme je luy ay promis. Monsieur Dommarville a veu de beau bracelet de quoy vous avés ouy parler à Monsieur mon mary. Je croy qu'il sera empêché de vous dire comme il est faict : je l'ay déjà tout défaict. Adieu, je t'ayme de tout mon coeur, ma chère seur.

\$ \$ \$

A Sedan, ce 2e décembre.

Archives nationales, 1 AP 333/7

**1596** *Le comte de Fuentès s'empara de Calais et menaça la Picardie. Faute d'argent l'armée française piétinait à La Fère.*

*L'Assemblée protestante après avoir siégé à Saumur du 24 décembre 1595 au 23 mars 1596, se déplaça à Loudun le 1<sup>er</sup> avril au voisinage immédiat des possessions de Claude de La Trémoille. La peste s'étant déclarée dans la ville, elle suspendit ses travaux le 18 octobre et se transporta à Vendôme où elle siégea du 23 novembre au 7 février 1597.*

*Henri de La Tour d'Auvergne au printemps avait été envoyé en Angleterre pour conclure une alliance contre l'Espagne. Il retourna en Angleterre à la fin du mois d'août pour la ratification de cette alliance. Pressé par Henri IV, il ne put comme il l'escomptait revenir à Sedan pour assister aux souches de son épouse et dut le 16 septembre s'embarquer pour La Haye. Elisabeth de Nassau accoucha seule à Sedan dans le courant du mois d'octobre d'une fille : Louise, dite Lolo, qui mourut le 6 décembre 1607. Henri de La Tour d'Auvergne rentra en France en novembre et rejoignit le Roi à Rouen le 11 décembre.*

8

---

<sup>32</sup> Ce passage est intéressant, car il donne un aperçu de l'éducation que reçurent les demoiselles d'Orange : italien, arithmétique, musique (luth) et danse.

<sup>33</sup> Charlotte-Brabantine de Nassau, il faut l'avouer, écrivait fort mal.

<sup>34</sup> Antoinette d'Ohnies-Chaulnes, femme de Jacques de Coucy, seigneur de Vervins, et Isabelle leur seconde fille, mariée en 1600 à Roger de Comminges.



mars 1596<sup>35</sup>  
à Mlle d'Orange

Chère seur, je suis sy fâché de deux chose toutes en[sembles], que je ne say comment vous les dire. La [première], c'est d'avoir esté sy longtemps sans avoir [eu de] vos nouvelles ; et l'autre c'est d'avoir tant mis [à vous] en mander des mienes. Pour vous, vous [avés] esté quatre mois. Je n'ay point encore esté [autant] et sy j'ay une légitime excuse, car je [croig]nois tant que ce ceher mary ne vous [man]dast de mes nouvelles qui ne sont pas bien [bon]nes, que je le retenois de vous escrire quant [il l'a] voulu, il l'a faict. Mais il ne vous en [man]de rien ; et se snis sy bonne seur que je ne vous [céler]ai point qu'il y a aparance que je suis en l'état ou vous désirés tant. Je te prie, sy on vous demande [ce] que je vous en écris, dite que je m'en remes [à ce] que Monsieur mon mary m'a dicr qu'il vous à mandé, et à Madame ma belle-mère. Je l'ay [eu] plus longtemps que je n'espérois : je croy qu'il [fera] son voïage de Turenne. Il vous mande les amours de Monsieur de Monpensier, qui m'engardera de [vous] les dire, mais bien que la petite seur de Madame de Mausceaux que vous avés veue épousera, [comme] je crois le marquis de Vilars beau-fils de Monsieur >>>><sup>36</sup>. Je pense vous avoir mandé celuy de Diane, son /2/ autre seur avec Monsieur de Balagny, qui est [maréchal]<sup>37</sup>. Madame de Nevers<sup>38</sup> sera dans deux ou [trois jours à La] Casine<sup>39</sup> et Madame de Guise<sup>40</sup>, Madame de >>>>, Madame de Rest. je ne say sy j'en voi[rai quelqu'une] ; je vous manderay cce qui s'en pasera. [Monsieur de] Nevers y est aussy, qui a escrit à [Monsieur mon] mary; il semble qui désire son amitié.

[J'ay grande] pitié de Madame de Cry, que l'on dict [avoir esté] fort mal trêtée de son mary. Tant il [y a qu'il] dit que c'est grande pitié de prendre [des femmes] la Court, qui veulent tousjours trotter [par pays. Je] ne m'estonne pas sy je ne la puis [voir yci, où il] en vient bien de là. Je n'oubliroy pas [de vous mander] sy Madamoyselle Danpiere y sera et [tout ce] que j'an aprendray. J'ay escrit depuis [à Madamoyselle] de Lucé, qui s'estoit plainte à Madamoyselle [...] que je n'avaois point répondu à deux de ses [lettres. Je vous] assure bien que je ne les ay pas receu. [La femme de Le Conte est accouché, il y a un mois, d'un [fille] que Monsieur mon mary et moy avons tenu [au baptesme] ; elle à mon non<sup>41</sup>. Dimanche nous hirons [à la nosse de La Porte, quy s'est maryé à [une fille] d'y cy.

Ma chère seur, n'oublyé point mes [ouvrages, et] les fais faire diligemment, je t'en prie au[ssy et ne les] paye qu'il ne les donne tous parachevés. Je ]vous rappelle une[/3/ autre de mes lettre par où je vous prie de me faire [faire] des coifes de nuict pour Monsieur mon mary, [comme] je vous en envoie en papier, la grandeur, [et comme] je désire l'ouvrage ; et j'escrivois à Mégon par où [je luy] mandois qu'il vous donnast l'argent que vous [luy de]manderis.

Mon cofre d'Alemagne est à Paris ; [je le fera]y bien tost venir. N'oublye pas aussy toutes [les pein]tures ne que je t-ay demandé, et principalement [la tienne]. L'adresse de tout ce que vous me [pourr]és envoyer est fort sure à Rouan, au sieur [M]archant : c'est luy quy m'a fait avoir mes [toiles. Je] crains bien que je ne voiray pas l'amiral de [Nassau], car il n'ose abandonner ses troupes. J'ay veu Monsieur de Cleremont, qui a esté en Holande ; [mais] que dirés-vous que je n'ay point veu ce [mauvais] Monsieur de Contans<sup>42</sup> qui s'en retourne et [me mande] qu'il a escrit à Madame ma belle-mère [et qu'il] l'asure que je m'en vois à Turenne, que je [passe] par le Poitou et meime à La Rochelle.

Au [reste], mon coeur, aymés-moy bien et croiés que vous [ne sauriés] estre aymé plus chèrement de moy que [vous] l'este. N'en doutés nulement, autrement vous [seriés] une hérétique. Tenés-moy en vos plus chères pensée, car [vous este] perpétuellement en mon esprit. Adieu, ma chère seur;

---

<sup>35</sup> L'original de cette lettre est rongé tout le long de la marge de gauche. Nous avons repris les mots proposés par Paul Marchegay dans son édition.

<sup>36</sup> Julienne-Hippolyte d'Estrées, soeur puinée de Gabrielle, épousa le 7 janvier 1597 Georges de Brancas, marquis de Villars.

<sup>37</sup> Diane d'Estrées épousa en 1596 Jean de Montluc, seigneur de Balagny.

<sup>38</sup> Henriette de Clèves, veuve de Louis de Gonzague.

<sup>39</sup> La Cassine est une paroisse non loin de Sedan où les duc de Nevers possédaient une demeure.

<sup>40</sup> Catherine de Clèves, veuve de Henri de Lorraine, le Balafré, tué à Blois.

<sup>41</sup> Elisabeth, fille d'Antoine de La Marche des Comtes, futur gouverneur de Sedan et d'Anne Michellet de Maucourt, baptisée le 4 février 1596.

<sup>42</sup> Augustin de Constans, d'une famille noble de l'Artois.

9

25 avril 1596 - Sedan

à Mlle d'Orange

Chère seur, je croyré tousjours sans serment que les nouvelle de mon contantement vous touche au plus sensible de l'âme, pour vous en réjouir. J'ay receu deux de vos lettres sans vous avoir encore fait de réponse. L'une estoit bien vielle, qui est celle que me donna un marchand d'ycy devant qui vous aviés joué du lut ; [par] l'autre vous vous plaigniés de ce que l'on vous faisoit escrire en sy grande hâte que vous ne pouviés me tesmoygner les resentimens que vous aviés de vostre réjouissance au réguart de la miene. Voulés-vous que je dise vray ? Je devine plustost ce que vous me mandiés que de la pouvoir lire<sup>43</sup>. Vous n'écriviés point à Monsieur mon mary, ne le pensant point ycy. Vous ne vous trompiés pas ; ce fust luy qui me les a envoyé : il estoit devant La Fère<sup>44</sup>. Il y a plus de trois semaine qu'il est party de ce lieu, pensant s'en aller en son païs, et meime a envoyé tous ses gens et son équipage qui l'atende à Turenne ; et ce cher mary retenu auprès du Roy pour l'amour fu siège de Calais<sup>45</sup>. Je croy que vous aurés souvent de ses nouvelles, s'estant fort aproché de vos cartiers, qui le rand bien élongné d'ycy et par conséquent me met bien en paine.

L'amiral de Nassau m'est venu voir. Il est demeuré que deux jours près de moy, et ne l'ay peu retenir d'avantage, en considérasion de la charge su'il a. Il n'en demanda point la permission du Roy et n'en parla qu'à Monsieur le Conestable, qui est demeuré au siège de La Ferre : certe /2/, j'ay esté extrêmement ayse de le voir. Il ne m'a jamés voulu confesser qui me trouvoit changé, mais c'est un moqueur : il ne se peut que je ne la sois beaucoup et meime estant sy négligemment abilyé. Je ne porte que ses petite fraise que j'ay pour garder le lict, et un robe d'étamine sans façon, sy mal faicte qui ne se peut davantage ; tout ce que je mis pour estre mieux fust mes grose perles, que je voulois luy montré. Je vous assure que nous parlâmes bien de vous et vous souhaitâmes bien de l'heur tous deux. Il me dict que vous luy aviés fait manger de sy bonne confiture que je luy fis tâter de mienes. Je luy ay lontré toutes mes piereries. Je né point encore mon beau carquant de Paris. Il ne vit point mes robes : j'avois tant de chose à luy demander que je ne luy fis pas prandre ce loisy. Vous pouvés bien luy en demander, quant vous le voirés, et vous dira bien de mes nouvelles. Monsieur Dommarville, que je croy auprès de vous, y aura bien commencé.

Madame de Coucy à esté trois ou quatre jour auprès de moy à ses Pâque. Elle m'a envoyé des lettres pour Madame ma belle-mère et Madamoyselle de Coucy pour vous, que chante vos louange et l'estime que louange et l'estime que l'on doit faire de vos mérites. Madame de Nevers est à La Casine qui m'a mandé mille honnestetés par Madame de Coucy. Je luy en rands de meime, mais pour cela point de lettre, car voulant mal, comme il se congnoist à Monsieur mon /3/ mary, je ne puis commenser à luy escrire. L'on avoit fort parlé de la venue de Madame de Guise et de Madame de Rest, meime. Madame de Cry me l'a mandé, mais ce bruiet ne se continue point. Elle est allé à Mest avec Madame de Longueval et n'est point pasé par ycy. Je ne say ce qu'elle fera à son retour. Elle pase en Lorraine et me mandera des nouvelles de ceste court, à ce qu'elle mécrit.

Je croy que vous aviés bien seu la recherche que Monsieur de Boursolles fait de Madame de Paiché<sup>46</sup> ; je ne pense point qu'elle l'ait déagréable. Vous savés plus de nouvelles de toutes ces dames de Paris que je n'en say. Monsieur Dommarville m'a mandé estre bien chargé de lettres et de nouvelles. Madame de Laval<sup>47</sup> et la contesse de Guiche<sup>48</sup> ont une haine irréconciliable : je n'en ay pas

<sup>43</sup> A cause de la mauvaise écriture de sa soeur.

<sup>44</sup> En Picardie, Henrie IV y fit son entrée le 23 mai.

<sup>45</sup> Dont les Espagnols venaient de s'emparer.

<sup>46</sup> François de Bourzolles, marquis de Carlins, l'emporte sur M. de Bours et fut le troisième mari de Madame de Paisché.

<sup>47</sup> Anne d'Alègre, veuve de Paul de Coligny, comte de Laval et baron de Vitré.

<sup>48</sup> Corisande d'Audouins, la célèbre maîtresse d'Henri IV.

seu la cause. L'on vous aura dict comme Madame de Monpensier<sup>49</sup> a jeté Madame de Simier<sup>50</sup> par les espauls hors de l'otel de Guise ; je pense que Monsieur Donmerville estoit encore à Paris.

J'ay montré l'ouvrage que je fais à l'amiral de Nassau, qui m'a dict que l'on en fait en Holande beaucoup plus beaux qua quant j'y estois : j'entens de point coupé. Je ne pense qu'il se soit mis à se laiseul repordé que vous avés veu ycy. Il me tarde bien que je voye ce que vous me faicte faire d'ouvrage et de pourtrois. Vous m'avés mandé qu'il sont bien avancés : cela estant, je désire infiniment qu'il me soient envoyés. Le moyen, c'est de les envoyer au vice-amiral de Monsieur de Nassau, qui aura commendement de luy /4/ de me les faire tenir.

Vous emplirés aysément un cofre, y metant mes pourtrais, mes ouvrage et mes toilles. Vous pouvés avoir sy tost l'argent qu'il faut pour tout cela, mais s'il ne tient qu'à cela, je te prie, emploie tout ton crédit, car leur paiement ne peut manquer, il leur est tout assuré. J'an ay plus d'envye que je n'ay eu : vous savés bien pourquoy. Ma chère seur, n'oublyés point vostre peinture surtout : ce me sera un extrême contantement, au défaut du naturel.

Vandame a un cofr. Je mande à Madamoyselle Daverly de me l'envoyer avec mes besognes ; souvenés vous en, sy vous plaist. Madame ma belle-mère m'a mandé il y a déjà longtemps qu'elle m'avoit envoyé son pourtrait dans la boite qu'elle m'avoit emporté d'ycy, et qu'elle estoit dans mon cabinet d'Alemagne. Je l'ay bien cherchée mais pas trouvé. Mosieur mon mary vient de me mander qu'il espère de voir mon frère au siège de Calais<sup>51</sup>. Dieu le vielle. Dousa s'en est voulu retourner en son païs : vous ne le trouverés pas plus abile que quant vous partite d'ycy.

Adieu, mon coeur, celle que j'ayme plus que moy. Ayme tousjours bien ta seur.

A Sedan, ce 25 apvril.

Archives nationales, I AP 333/9

10

4 juin 1596 - Sedan

à Mlle d'Orange

Chère seur, le bonheur a voulu, pour mon contantement, que le laquais que Madame ma belle-mère a envoyé en Engleterre à Monsieur mon mary est venu ycy, que j'ay receu avec les bras ouvers. Il m'aportoit des nouvelles de ce que j'ayme le mieux au monde, et meime il y avoit longtemps que je n'en avois eu de ce cher mary, de quoy j'estois bien fort en paine, Dieu mercy, je n'ay point seu sa maladyé qu'en chasant sa guérison. Je le croy de retour en France par opignons, non pas que j'aye receu de ses lettre que d'Angleterre. Vous saurés de ses nouvelles plus fraîche que celle que je vous puis mander, envoyant ce laquais passer où il est devans que de vous aller retrouver, m'asurant qu'il ne faudra point de vous escrire.

Certe, ma seur, sans mentir, j'euse désiré qu'il eust fait un voïage de quinze jours en Holande, tant je say que ce vous eust esté une agreable veue que sa présence. Je ne me promest pas de le voir bientost, mais l'heureuse tromperie, sy ma crainte faisoit arriver mon désir tousjours pour le mois d'aoust. J'espère qu'il n'y manquera pas. C'est le temps où, s'il est posible, j'en ocmenteray mes veus au ciel afin que mes souhaits arrive ; autrement ne serois digne de compasion des plus déplorables. Mais que ne te puis-je avoir en ce temps-là, chère seur, pour participer au bonheur que Dieu me donnera ? La distance des lieux m'empeichera pas vostre réjouissance, mais tousjours elle sroit plus grande sy nous pouvions estre ensemble.

J'amire Dousa, et ne /2/ pourois croire sa sufisance sy Madame ma belle ne me l'avoit mandé. Certé, il vous a bien dit vray, s'il vous a assuré que je suis vostre seur, la grose Dondon et la plus mal abillyé qu'il y a en tout Sedan. Ce laquais ne m'a veue encore que comme cela, mais je croy que, dans un jour ou deux, je prendray un manteau que j'ay fait faire à Paris, qui est bien joly. Je vous parle, à ceste heure, fort assurément de l'état en quoy je suis ; mais vous l'aurés seu par une lettre que

<sup>49</sup> Catherine-Marie de Lorraine (1552-1596), soeur du Balafré, seconde épouse de Louis de Bourbon-Montpensier, grand-père d'Elisabeth et de Charlotte-Brabantine de Nassau.

<sup>50</sup> Louise de l'Hospital, veuve du maître de la garde-robe du duc d'Alençon.

<sup>51</sup> Que les Espagnols avaient pris d'assaut le 9 avril, et ne rendirent qu'à la paix de Vervins.

Monsieur mon mary a envoyé à Madame me belle-mère, de Madamoyselle d'Osquerque, comme il estoit encore en Engleterre. Il me mande que la Roine luy a parlé de sa filiole, et luy promet de luy envoyé un souvenir d'elle. Sy cela est, je n'oré guère de paine et vous faire conprandre le présent que ce sera. Vous le devinerés aysément.

J'atens à la fin de ceste semaine Madame de Paiché, mais elle ne séjournera que fort peu ycy, et s'en va en Liège. Quant je l'oray veue. je vous manderay particulièrement ce que je recongnoistré des amours de Monsieur de Bouisolles, bien que je ne doute presque point qu'il l'enportera. L'on m'a dit que je ne la recongnoistré que malaisément, tant l'air de Paris l'a fait mestre sur les galenterye. Monsieur de Bours a son congé et le porte fort paciament. Ausy sait-on bien la mort de Madame de Monpensier<sup>52</sup>, que Madame de Vileroy<sup>53</sup> a suyvy de près. Me semble que ce sont toute parolles super fluse quant je vous mande des nouvelles de Paris, croïant que vous les savés mieux que moy.

Mandés-moy s'il y a quelque aparance que à ce /3/ que le laquais de Madame ma belle-mère dit, qui est que dans un an elle viendera en France. Si elle eust pris ce terme quand elle partit d'ycy, je ne m'en fuse point réjouye et l'uce trouvé trop lon ; mais les misaires de la France se continuant comme il font, je ne laise pas d'estre bien contante sy je voiois quelque assurance à ce qu'il en dit. L'humeur de Monsieur mon frère me fait craindre que de longtemps il ne me donnera la paine de luy mener une famme. Dite luy de ma part, je te prie, et que je la sache la réponse qu'il vous fera. Je ne luy escriis point : Dousa avoit de mes lettres pour luy, aussy qu'il ne prent pas le loisir de me mender s'il luy plaise.

Vous devenés trop grande : j'oray honte auprès de vous, mais de la gloire d'une sy brave seur. Vous aprenés du lut, et moy je l'oublie : ce fâcheux de Ménager, n'est point revenu. Je ne danse plus, mais je ne vous dis pas ce que je fais bien : sont des chemises. Non, vous avés une seur excelente ménagère<sup>54</sup>. Il me tarde que je ne vous l'apprene en un lieu où vous soiés sy contante que moy. Vous oubliés à m'envoyer la recette pour faire les pastiles et les casolettes comme celle de Madame ma belle-mère. Il ne me souvient point comme l'on les peut faire boullir sans que les poudre s'épande tout sur l'eau, et comme l'on les peut faire en mase. J'ay fait ses jours pasés un bonne chaîne de senteurs de la fason de celle de Madame ma belle-mère, au moins s'il m'en souvient bien ; mais j'avois un homme qui s'entendoit mieux que moy et j'apprenois de luy.

Je vouderois bien vous /4/ mander tout ce que fais, mais sy peu de chose ne mérite pas en emplir du papier. Pource que je me suis tenue quelque jours à l'ouvrage à faire du lasis pour une tavaole, jusque à Paris le bruiet a couru que l'on me perdoit de me faire tenir à l'ouvrage. Je coy que c'est une chose juriditerre an ceste maison que d'y estre ainsy controlée.

Je suis bien ayse de ce que Messieurs les Estats vous continue. Sans cela vous vous pouriés difficilement vous entretenir, et l'ayant vous n'este pas mal. Je croy que mes bons patins de Zélande ne se souviene plus du présent qu'il m'avoit promis. A ce que je voy, ma seur d'Orange aporte u changement à sa fason de vivre, vous voïant sy souvent comme elle fait Madamoyselle Daverly me mande que mes ouvrage s'avence fort : j'an suis bien ayse, et principalement sy j'an puis avoir au temps que je luy ay mandé ; pour mes pourtrais sollicités-les je vous prie. Adieu, belle et chère seur, que j'ayme plus que toutes les parolles finye sauroit exprimer. Aymés bien

§

Vous aurés eu Petit Jan sans de mes lettres, de quoy je suis bien marye. Il vous a esté envoyé sans mon seu : vous le croirés je m'en assure. Adieu mon coeur.

Ce 4e juin.

Dite à Vilairs que je la plaingnois, disant que l'on m'a dit qu'elle n'en faisoit que rire. Je me recomende fort à elle et à Setralle. Mandés-moy quelle fille de chambre vous avés. Comme le laquais la dépeint, je croy que c'est elle qui besoingne si bien.

---

<sup>52</sup> Catherine-Marie de Lorraine (1552-1596), sœur de Henri de Guise, seconde épouse de Louis II de Bourbon-Montpensier, grand-père d'Elisabeth et de Charlotte-Brabantine de Nassau.

<sup>53</sup> Marguerite de Mandelot, première femme de Charles de Neufville, marquis de Villeroy.

<sup>54</sup> Savoir conduire une maison, coudre, danser, jouer d'un instrument de musique., Elisabeth de Nassau décrit une partie de l'éducation dispensée aux filles de la haute noblesse.

11

4 novembre 1596 - Sedan

à Mlle d'Orange<sup>55</sup>

Chère seur, je suis sy mauvaise mère que je veux acquérir vostre haine à cette petite nièce, en en vous assurant qu'elle est cause que vous avés été si long temps sans avoir de mes lettres. J'en ay reçu trois où il faut que je fasse réponse par celle-ci : même j'en dois bien compter quatre, voulant rendre ce bon office à ma petite que dès son berceau, vous luy témoignés, bien qu'elle ne le mérite pas encore, qu'elle sera vostre nièce la mieux aymée. Je ne le suis pas trompée de me l'avoir promis, ma belle seur ; certe aussy vous luy devés cela pour l'amour de moy, quy parfaitement vous ayme, mais je dis mille fois plus que quand j'étois sy heureuse de vous avoir près de moy. Aussy m'y conviés-vous trop, car me semble que, lisant vos lettres, je reconnois que de toute vostre affection ces paroles sont écrites pour m'assurer que je suis continuellement en vos pensées; aussy este-vous, je vous jure, aux miennes.

Vous aurés bien su de mes nouvelles par Teneuil<sup>56</sup>. Vous vous promettiés que j'en saurois bien des vostres par Vassignac<sup>57</sup>, mais quoy, le malheur a voulu qu'il en été empêché, ayant été pris<sup>58</sup> à deux journées d'ycy. Vos lettres ont été vues d'autres aussy bien que de moy, m'ayant été renvoyées du gouverneur entre les mains de quy il est tombé, quy commande au Catelet, quy pour les avoir ouvertes n'en a perdu pas une. Sy j'ai été marrie de sa prise, vous le croirés bien, même que j'espérois par luy savoir le retour de ce cher mary, car dans ses lettres il ne me le mande point. Vous dites que c'est de peur de me tromper : certe, il a raison de ne le vouloir ; mais il faut que vous sachiés de combien c'est. Quand il partit d'ycy, je le devois revoir dans six semaines. Hélas ! elles ont déjà duré plus de trois mois, et ne sais encore combien elles dureront. Sy celle-ci le trouve encore auprès de vous<sup>59</sup>, je dirai rage contre vous.

Je vous avois priée que tous les matins vous luy disiés ce bon jour de ma part : " qu'il se souviene de ce qu'il m'avoit promis " ; mais vous ne me mandés point ce que vous en avés fait. Ah ! chère seur, que vous le deviés désirer au même temps qu'il arriva à La Haye ! Certe, j'ay fait des couches aussy tristes qu'il s'en fit jamais, éloignée de tout ce que j'aimais le mieux au monde. Bon dieu, que cela est cruel. Vous m'avés plainte, je m'en assure ; aussy je méritois que l'on eût de la compassion de moy.

Certe, mes regrests sont encore tant en ma mémoire qu'il a fallu que je vous en ennuie, mais il faut y mettre fin pour vous assurer que je suis extrêmement ayse de la façon que vous vivés avec ce cher mary. Vous luy avés bien fait plaisir, car il désiroit bien cette liberté comme celui quy vous ayme autant qu'une propre seur ; vous n'en doutés, je m'en assure. Pusqu'il vous a parlé fort de moy, et comme nous vivons, je crois que vous dirés avec moy que je suis l'heureuse des heureuses. Je vous souhaite la possession d'un mesme bonheur, quand vous changerés vostre condition; s'il se pouvoit davantage, je vous le désirerois;

Je suis étonnée comme l'humeur de ce cher mary et celle de ma seur d'Orange s'accordent sy bien ; je pensois qu'elle ne l'auroit François que pour un. Vous m'entendés bien. elle m'écrit une sy honête lettre, à quoy je luy répons. J'ay tant à écrire que je ne pourray vous dire la moitié de ce que j'eusse fait ; mesme je ne puis prendre le loisir de lire vos vieilles lettres pour répondre à ce que vous désiriés de savoir. Ce laquais est envoyé en toute diligence à Monsieur mon mary, y ayant fort longtemps que je n'y ay dépêché. Je ne puis croire que vous l'ayés encore en vos quartiers, quand mesme il y aurait demeuré plus d'un mois. Le vent est bon, croyés que je suis bien aux écoutes.

<sup>55</sup> Cette lettre étant peu lisible sur le microfilm nous avons recouru à la transcription de Paul Marchegay.

<sup>56</sup> Louis d'Argy, écuyer, sieur du Haut-Teneuil.

<sup>57</sup> Gédéon de Vassignac, sieur de Creysse, d'une des plus anciennes familles du Limousin, un fidèle du duc de Bouillon. Impliqué dans la conspiration de 1605, il fut condamné à mort par contumace. Il s'était opportunément réfugié à Sedan et fut compris dans les lettres d'abolition accordées le 6 avril 1606 au duc de Bouillon par Henri IV.

<sup>58</sup> Par les Espagnols.

<sup>59</sup> Henri de La Tour d'Auvergne avait été retenu en Hollande pour la conclusion de la triple alliance contre l'Espagne.

J'écris à Monsieur mon frère, quy de sa grâce m'a écrit. C'est sy rarement que j'en parle, aussy comme étonnée. Je désire bien savoir ce que l'on aura fait pour ma seur Catherine<sup>60</sup> ; j'entends les demandes de Madame m tante pour ses habillements. Mandés-le moy, et sy la comtesse de Solm<sup>61</sup> est accouché. Je trouve bien fort plaisante la rêverie de mon frère, quy croit m'avoir fait un présent. Vous ne me deviés point remercier du petit étui : ce cher mary vous l'a donné et non pas [moy] ; je ne sais pourquoy il vous l'a nié. Vous ne me parlés nullement de la comtesse de Holoc, ma seur<sup>62</sup> ; je crois qu'elle n'aura pas été à La Haye pour le temp que vous avés eu Monsieur mon mary.

Il faut que je vous die que je n'ay point fait l'accouchée ; je n'ay vu personne durant ce temps, non pas même Madame de Coucy ; la contagion l'en a empêchée. Je n'ay point augmenté mon mal pour vouloir faire la jolie ; les pleurs m'on tenu compagnie, et non pas la joie.

Je ne sors point encore de ma chambre, bien que je me porte fort, ayant été fort bien pansée de M. Louys, le médecin. Ce n'a pas été sans user de beaucoup de recettes, mais je m'en suis fort bien trouvée. Je n'ay pas encore reçu mes coffres, mais j'ay nouvelles qu'ils sont à Paris.

Adieu, mon coeur, ayme bien ta petite nièce, mais non pas pour ce que l'on vous a dit qu'elle est belle, car elle ne l'est point : c'est une petite servante que je vous offre jusqu'à ce qu'elle vous l'assure elle-même.

Belle seur, que jamais je ne sorte de ta mémoire ; je t'aime mieux que moy mesme, en vérité.

Ce 4e de novembre.

Archives nationales, 1 AP 333/11

**1597** *Au mois de mars l'armée espagnole s'empara d'Amiens en Picardie. Le siège de la ville par l'armée royale commencé en avril se poursuivit jusqu'à la capitulation des Espagnols le 27 septembre. Ni Bouillon, ni La Trémoille ne participèrent à ce siège.*

*Pendant ce temps l'assemblée protestante qui après avoir siégé à Vendôme jusqu'au 7 février, se déplaça du 5 mars au 2 mai à Saumur puis se transporta le 16 juin à Châtellerault où elle siègera jusqu'au 11 juin 1598.*

*Au mois de février 1597, Elisabeth de Nassau quitta Sedan et avec son époux alla à Turenne au Limousin. Arrivée à Turenne, ils apprirent la nouvelle de la prise d'Amiens. Le Roi ne lui ayant " point destiné d'employ " et refusant de ne " s'y trouver qu'en qualité de volontaire ", il ne jugea pas nécessaire de rejoindre l'armée qui tentait de reprendre cette place. Considérant qu'à l'assemblée protestante " il y avoit d'étranges esprits, et qui iroient bien loin s'ils n'estoient retenues par des personnes d'autorité, affectionnées au service de Sa Majesté "<sup>63</sup>, il décida de se rendre à Châtellerault. Il y arriva le 26 juin et y retrouva son cousin-germain Claude de La Trémoille. L'on sait que sa présence affola les représentants du Roi. Schomberg, l'un d'entre eux, supplia le 28 juillet 1597 Henri IV de " tirer Bouillon et La Trémoille près de lui et promptement et à quelque prix que ce puisse estre, car la moindre longueur ou accroche fera un mouvement dans vostre estat "<sup>64</sup>.*

*Le 20 juillet, Henri de La Tour d'Auvergne écrivit à sa jeune belle-sœur Charlotte-Brabantine de Nassau pour lui proposer d'épouser Claude de La Trémoille : " C'est ung mary qui se présente, des meilleures maisons, et en extraction et en biens, de France "<sup>65</sup>.*

*Les articles constituant la base du futur Edit de Nantes ayant été arrêtés, à la fin du mois d'août, Henri de La Tour d'Auvergne retourna à Turenne pour retrouver son épouse dont il désirait passionnément avoir un fils.*

---

<sup>60</sup> Catherine-Belgie de Nassau (1578-1648) avait été recueillie par sa tante et marraine la comtesse de Schwartzburg et épousa vers le mois de juillet 1596 Philippe-Louis de Hanau-Münzenberg (1576-1612).

<sup>61</sup> Agnès de Sayn-Wittgenstein (1569-617), épouse de Johann-Albrecht I de Solms (1563-1623), comte de Solms.

<sup>62</sup> Maria de Nassau (1556-1616), épouse de Philip de Hohenlohe-Neuenstein (1550-1606).

<sup>63</sup> J. MARSOLLIER, *Histoire de Henry de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon*, Paris, 1719. Livre V, p. 220.

<sup>64</sup> Bibliothèque nationale, Mss. N. A. F. 7191, ff. 289-290.

<sup>65</sup> Archives nationales, 1 AP 434/20 bis.

5 février 1597 - Sedan

à Mlle d'Orange

(transcription Marchegay)

Chère Seur, que j'ayme plus que moy-mesme, je te dis adieu de Sedan, que je vais laisser, pour le sûr, dans dix jours. Sy je suis empêchée pour faire un sy long voyage, n'en doutés, et que j'ay la tête sy rompue que vous ne me reconnoîtriés pas à l'heure que je vous écris. Ce cher mary s'en est allé sans vous écrire, mais non pas sans en avoir déplaisir. Je me suis fait forte que vous l'excuserés et qu'aisément vous comprendrés que nulle diminution de son amitié en soit cause. Certe, aussy vous luy feriés tort : il ne vous ayme pas comme une seur seulement, mais comme sa fille, et vous procurera toujours autant de bien que sy vous l'ésiés. Combien de fois il vous a souhaité vostre petite nièce entre vos bras, et que de bon coeur nous avons ri ensemble de ce que vous luy avés dit sy souvent : "*Mais est-il possible que ma seur Isabelle ait un enfant ?*" Si vostre petite nièce pouvoit parler, elle vous diroit qu'oui, et qu'elle est presque aussy grande que la mère. Je suis bien fort estonnée de la grandeur que l'on dit que vous êtes : c'est bien être ma grande seur.

Ce bon mary n'a été ycy que quinze jours. Je luy ay dit vos plaintes ; il se soumet à tous les châtimens que vous luy choisirés, pourvü que vous l'aymiés toujours.

Puisque vous vous gouvernés cette bonne mère, ne luy parlés d'autre chose que de venir en France. C'est sans moquerie que l'on m'a dit qu'elle fait plus que vous aymer et qu'elle vous croit. Chère seur, croyés que je désire, mais passionément, de vous voir. En vérité, je donnerois de mes ans pour recevoir ce contentement, quy difficilement peut être comparé à d'autre. Je ne vous ayme tant, que dis-je, je vous veux tous les maux du monde, de quoy vous ne m'avés envoyé vostre peinture ; et sy Monsieur mon mary ne m'avoit luy-mesme témoigné qu'elle n'étoit pas bien faite, il n'y auroit plus d'amis ni de pardon. Je me l'étois sy bien promise, en ayant assurance de vous-même, qu'il y avoit place à mon cabinet préparée pour vous avoir souvent devant les yeux.

Sy je me suis enquisse de toutes sortes de nouvelles, n'en doutés point ; jusqu'à celles des barricades, ce cher mary me les a contées vous ne croiriés point comme exactement. Il a tout remarqué. Il croit que vous êtes la soeur la mieux aymée de Monsieur mon frère, et vous ne m'en aviés rien mandé. Une chose de quoy il m'a étonnée en me la disant, c'est que vous vous résolvés aussy bien à l'Allemagne comme à la France<sup>66</sup>. Vous êtes sage, mais Dieu veuille toutefois que nous vous ayons ycy. [Ce] seroit bien plutôt mon souhait, en considérant vostre heur plus grand. Ecris-m'en, mon coeur, librement ton intention, je t'en prie.

Ta nièce a été baptisée, mais sans nulle cérémonie. Ce n'a point été à la ville. Il n'y a eu ni parrain ni marraine, aussy ne luy a-t-on point donné de nom, il est réservé ; quand il y en aura, plût à Dieu que vous y puissiés être. Je la laisse ici, mais avec regret, car je commençois à y prendre du plaisir : toutefois, quand je pense que je vais trouver ce cher mary, rien ne m'est ennuyeux.

Je ne passe point à Paris ; je prends le chemin le plus court. J'iray en litière et de mes filles en haquenée, mais je ne laisse pas de mener mon carosse. Vandame demeure ycy, à quy je laisse en garde la petite. J'envoie dans deux jours toutes mes hardes et retiens le moins que je puis près de moy.

Vous m'avés fait faire de beau point coupé. Il m'a été bien fidèlement apporté ; mais des dentelles pour des fraises, Monsieur mon mary m'en a volé par les chemins qu'il a données à Madame, quy ont été trouvées fort belles. Pour ce que Mademoiselle Daverly<sup>67</sup> me mande qu'il reste encore à payer, je ne sais comme j'en dois faire, car Mégant me mande que je ne fasse état de mon revenu de trois ans. Je n'oublie personne à ce coup-cy, aussy Monsieur mon mary me l'a recommandé espressément, et jusqu'à la princesse de Chimay, je veus dire la duchesse d'Arschoet<sup>68</sup>.

---

<sup>66</sup> Pour un mariage.

<sup>67</sup> Alijt Grauwert, veuve du sieur d'Averly.

<sup>68</sup> Marie de Brimeu, épouse de Charles de Croy.

Ma seur, je m'en vais en un pays bien différent à celui-ci, car autant que l'on voit peu yci de compagnie, là elles sont en confusion. Dites-moy donc, chère seur : “ *Change, change ton humeur* ”. Je l'apprehende un peu, car pour quelques fois il y a plaisir d'en avoir, mais toujours non. Soyés soigneuse de me renvoyer bientost mon laquais ; j'estime qu'il pourra être en mesme temps à Turenne comme moy, revenant par Bordeaux. Le grand plaisir qu'à mon arrivée recevoir de vos nouvelles.

Monsieur mon mary n'a guère appris de nos affaires par ce que vous luy en avés dit. Je me trouve en peine, car Madame l'Electrice s'adresse à moy pour donner ordre à celles que nous avons en France, et je n'ay point de papiers quy me puissent instruire de ce que je dois faire. Monsieur mon mary m'a dit en avoir apporté quelque peu ; je ne les ay point vus, car il les a envoyés à Turennes, devant de venir ycy, comme aussy tous les portraits qu'il a apportés. Je n'ay rien vu que les belles enseignes qu'il m'a données, et le bassin d'or de Messieurs de Zélande, à quy j'écris pour les remercier et [à] ceux de Middelbourg. Je les adresse à M. de Buzenval pour leur faire donner.

Il ya fort longtemps que je n'ay nouvelles de Madame de Cry, j'en suis bien étonnée. Madame de Retz m'a écrit depuis peu de Rouen. Je crois que vous savés toutes nouvelles de la Cour, autrement je vous manderois ce que j'en sais. Nostre la religieuse se porte fort bien ; j'en ay eu des nouvelles depuis peu. Vous n'attendez point de remerciements de vostre petite nièce, de la belle dentelle que vous luy avés envoyée : je vous diray pour elle un million de grands mercis, car je crois en porter aussy bien qu'elle.

Adieu, chère et belle seur, que j'ayme plus qu'il se peut dire jamais, et de quy je désire le bien à l'égal du mien. Adieu encore un coup. je suis à vous mais du tout. Je ne t'écrirai de longtemps en ce cabinet que vous connoissés. Bonsoir, mon coeur.

A Sedan, ce 5e février.

Archives nationales, 1 AP 333/12

13

mars 1597 - Turenne

à Mlle d'Orange

(transcription Marchegay)

Chère et belle seur, ne t'afflige point pour penser être plus éloignée qu'à Sedan, car il est certain que non et que nous pouvons avoir plus souvent de nos nouvelles en ce lieu. J'ay appris cette consolation pour vous et pour moy par des marchands flamands, quy sont croyables et quy m(ont) promis de vous faire tenir fort promptement mes lettres. Mon laquais est arrivé huit jours après moy. Jamais je ne pris tant de plaisir en recevant de vos nouvelles que cette dernière fois. Je les reçus en fort bonne compagnie, quy furent tous les témoins de ma joie, et de vostre grandeur quy est sy admirable pour sy peu de temps qu'il y a que vous étiez sy petite ; et à cette heures vous me passés, mais de beaucoup, et troutefois je porte plus de liège que lorsqu vous m'avés vue.

Il fait fort beau à Turenne. Je ne changeray point d'opinion que je ne sache ce cher mary à Sedan : mais devant de vous parler de mon arrivée, il faut vous dire ce quy s'est passé en mon voyage, car pour l'avoir entrepris en une si fâcheuse saison, je n'y ay point reçu d'incommodités.

J'ay passé à Montereau, où ma litière me fut menée, mais non pas à Châtillon<sup>69</sup> ; il n'y avoit personne quy m'y put convier. J'ay vu un peu de compagnie par les chemins, sy ce n'est à dix-huit lieues d'ycy, où la noblesse commença à venir au-devant de moy. J'ay été fort bien reçue dans toutes les villes où j'ay passé; mais à Brives, à deux lieues d'ycy, il y eut de l'extraordinaire et plus que je ne pouvois souhaiter de mascarade. Des enfans jolis et puis déguisés en deux ou trois bandes vinrent au-devant de moy et une quarantaine d'autres enfans quy récitoient des vers pour témoignage de leur réjouissance de ma venue ; mais toutes ces gentilleses ne tenoient poit, mais nullement, de ce que vous vous représentés quy fut fait au festin où vous vites sy bien boire Monsieur mon mary. Faites-vous conter par Vandame tout ce quy s'y passa, certe il le mérite. Je fus plus de deux heures hors de la ville à voir leurs inventions ; et puis après le souper ils dansèrent un ballet où Monsieur mon mary fut,

---

<sup>69</sup> Châtillon-sur-Loire (Loiret), aujourd'hui Châtillon-Coligny, était le domaine des Coligny.



mais il n'arriva que tard, après le souper, et le lendemain il partit de bonne heure et s'en revint icy, où il m'attendit avec beaucoup de noblesse et en envoya encore davantage au-devant de moy.

Il y a bien du changement de la façon que je vivois à Sedan auprès de celle que je mène icy, car il me faut dérober pour écrire. Ce cher mary avoit mené aujourd'hui toute la compagnie avec luy, je me promettois de n'être interrompue, mais après avoir fait attendre une heures les demoiselles quy m'étoient venu voir, il a fallu céder à cette courtoisie quy m'appeloit près d'elles. Il ya plus de huit jours que j'ay commencé ma dépêche, je ne sais sy je la pourrai achever aujourd'huy; cependant je n'écris qu'à fort peu, mais je ne puis disposer de moy une heure. l'on m'est obligée mille fois plus à cette heure que j'écriray avec tant de hâte.

La maison est belle, il n'y a que l'abord fâcheur : il faut monter quatre fois autant qu'à Sedan, de façon que je ne le promène [...] qu'en litières; mes filles à cheval [...].

Je crois que je marieray bientost Osquerque à un serviteur que vous connoissez<sup>70</sup>. C'est une des bonnes et honnêtes filles qu'il est possible.

Je n'ay pas achevé de vous dire la commodité de cette maison. Les chambres sont fort belles, mais de meubles, presque point. Ceux de Sedan y seroient bien nécessaire. J'auray un fort joly cabinet au chevet de mon lit ; il ne doit rien à celui de Sedan. Je ne suis point logée à la chambre que je prendray quand les répartitions seront faites.

Il faut que je vous die, chère seur, l'accident quy l'et arrivé, le plus incommode que j'eusse su craindre. C'est que j'avois envoyé toutes mes hardes par Paris, et de toute ma suite, pensant les trouver plus tost arrivées que moy, mais par les chemins j'ay su le contraire de ce que je m'attendois, car elles ont été saisies à Paris par M. de Chezelle<sup>71</sup>, frère de Mademoiselle de Nice, pour dettes contractées du vivant de feue Madame de Bouillon, ma cousine. Je n'y puis être obligée, mais souvent l'on dispute des choses où la raison ne donne rien, et je demeure cependant incommodée tout ce quy se peut, et celles quy sont avec moy. Je n'ay qu'une robe et celle que j'avois par les chemins. N'est ce pas pour être bien habillé en sy bonne compagnie.

De toutes les dames que j'ay vues, vous n'en commoissez que fort peu, dont l'une est Madame de Salignac<sup>72</sup> que vous avés vue et Madame de Marsac<sup>73</sup> de quoy vous avés ouï parler, quy est une fort honneste femme. Sy mes hardes étoient venues, mon mary me mèneroit promener en ses maisons.

Lolo a eu du regret de me voir partir de Sedan, et plus que je n'eusse cru. J'y ay envoyé un laquais, et pour nous apporter des nouvelles de vostre santé et de celle de Madame ma belle-mère. Les dernières que j'ay eues sont celles que Vandame m'a mandées ; vous y voirés comme il la gouverne. Madame de Sainte-Croix et ma seur ont envoyé un laquais pour savoir de mes nouvelles, et souhaitent tant de me voir. Je leur promets que sera cet été, s'il m'est possible.

Mon Dieu, chère seur, que je vois peu d'apparence pour me donner le même contentement de vostre présence. Me semble que Madame ma belle-mère a changé de résolution, au moins elle ne m'en parle point ; mais bien que je pense à vous donner la France, et non pas à l'Allemagne; et certes je vois ce cher mary l'afectionner autant que pour une propre seur et espère que son travail ne sera point en vain, et s'il palit à Dieu, [sera] à vostre contentement; [ce] sont les plus douces espérances que je puisse prendre que celles-là. Jamais vous ne fûtes tant aymée de moy, chère seur, ne désirés pas l'être plus, car il ne se peut.

Qui fut bien étonnes l'autre jour, ce fut moy, quand je vis Bellujon et sus que Monléon<sup>74</sup> étoit bien près d'icy : certe je voudrois la pouvoir voir. depuis la perte d'Amiens<sup>75</sup>, il m'est demeuré une sy grande crainte que le Roy manderoit ce cher mary. Il ne l'a pas encore fait ; cette attente-là est bien

---

<sup>70</sup> Françoise d'Ailly, demoiselle d'Osquerque, fille de Tobie d'Ailly, sieur de Caulaincourt, épousa Gédéon de Vassignac, sieur de Creysse.

<sup>71</sup> Christophe de Chezelles, ancien gouverneur de Sedan, auquel la première femme du duc Bouillon Charlotte de La Marck avait fait un emprunt non encore remboursé.

<sup>72</sup> Anne de Caseneuil, épouse en secondes noces de Jean de Salignac.

<sup>73</sup>Eléonore de Lauzières, femme de Jean de Montesquiou, baron de Marsac.

<sup>74</sup> Claudine de Montléon mariée depuis peu avec Daniel de Bellujon.

<sup>75</sup> Amiens prise par les Espagnols le 11 mars 1597, fut reprise le 25 septembre suivant par Henri IV.

appréhendée. Je te prie qu'il n'ay ait plus de remise à m'envoyer ton portrait, et bien que l'on m'ait dit que vous êtes fort pâle, que cela ne vous en empêche. Que tu m'as fait plaisir de me parler librement, et continue sy tu m'aymes. Le chiffre m'es défendu, pour mon peu de loisir ; il n'y en avoit qu'un mot en vostre lettre quy ne se peut entendre. Ne voulés point de mal à ce cher mary sy vous n'avés de ses lettres plus souvent : le temps ne le permet pas. Je trouve fort plaisants les reproches qu'il fait à sa femme ; l'on luy en pourroit faire plus justement.

Je ne vous diray point de nouvelles de la Cour, je crois que vous les savés : et comme tout y est troublé : une grande querelle entre MM. de Nevers et de Joinville, j'en ay vu les cartels. J'ay oublié à vous dire comme, trois jours après mon arrivée, il y eut des gentishommes quy firent une partie de courre la bague, et m'envoyèrent un cartel. J'en choisiss cinq que je fis habiller en [...] pour leur disputer, mais les miens n'eurent point d'heur : un que vous ne connoisez point la gagna. Je crois que je vous ai dit tout ce que je sais [...] et t'aime parfaitement.

Archives nationales, 1 AP 333/13

**1598** *Au début de l'année Claude de La Trémoille et Henri de La Tour d'Auvergne se rendirent à l'assemblée protestante réunie à Châtellerault depuis le 16 juin 1597.*

*Au mois de mars, Henri IV à la tête d'une armée de 15 000 hommes fit route vers la Bretagne pour recevoir la soumission du duc de Mercoeur. Les 3 et 4 mars, il était à Tours. Il fit une longue étape à Angers du 7 mars au 11 avril et entra à Nantes le 13 avril.*

*Bouillon et La Trémoille étaient venus au devant du souverain à Tours. Le 11 mars Claude de La Trémoille épousa à Châtellerault Charlotte-Brabantine de Nassau. Avec son beau-frère Bouillon, il rejoignit ensuite le Roi à Nantes.*

*Henri IV, au lendemain de la signature de l'Edit de Nantes, considérait avec méfiance les ducs de La Trémoille et de Bouillon, les deux plus puissants grands du parti protestant. Cette méfiance obligea les deux ducs à résider à la Cour. Pour remédier à cet inconvénient, Henri de La Tour d'Auvergne chargea son épouse de mettre ordre à leur affaires dans leurs terres de Périgord, du Quercy et du Limousin. Au mois de septembre 1598, Elisabeth de Nassau était à Montfort et à Limeuil et au mois d'octobre à Turenne.*

14

1er septembre 1598 - Montfort  
à Mme de La Trémoille

Je confesse que vous avés du contantement, ma chère seur, que je n'en ay point égal à vous puisque vous voies vostre bon Monsieur et que je ne vois point le mien, sy me prometoie que vous receviés un petit de déplaisir de vous estre aproché de moy, sans me pouvoir donner le contantement que j'en espérais, mais comment vous diré-je le deuil que j'en mène, voiant que de mon coté je me suis aussy aproché de vous et croy faire encore davantage, m'en allant dans quelque temps jusque à Limeuil et même à La[n]quais. Je ne suis qu'à Montfort une journé plus près de vous que Turenne, et cependant je ne voiray point ceste bonne seur sy chèrement aymé et quy m'a tant obligé que d'envoyer savoir de mes nouvelles.

Certe, je pleure la privasion de ce bien des larmes de sang et la soufre avec des tourmens. Seigneur Dieu quy eust pensé qu'en l'état où vous este vous vous fusiés mise à voïager, mais que ne peut un mary tout ce quy veut. Je suis bien ayse que vous trouvés Talebourv beau aussy y a y fort bonne compagnye. Pour tout je n'ay congnois que Madame de Sanberot et Madamoyselle de Rousilon, fort de mes amyes et très honneste femme. Vous voirés son petit fils. Il est vray que je croy qu'elle les a tous deux, mais le plus beau et le plus joly, c'est le filleul de ce cher mary. Regardés le bien, car il est des plus beaux et bien. Vous le croiés à ceste heure que vous aurés un petite créature cheu vous en donne un parfaite joye par conséquant un fils digne du père. Je ne dis pas de la mère, car vous este /2/ ma seur.

Ce soldat par quy vous m'ecrivites ne vous a point trompé. Il m'a randue vos letres et a esté bien lontemps à vous donner les mienes. Je vous ay aussy mandé que ce gentilhomme par quy vous m'avés escrit passa à Turenne et m'a promis d'y repaser. J'entendois à vous envoyer mes remaides par luy ce que je vouderois bien faire par ce laquais, mes Bonne<sup>76</sup> quy les sait n'est pas ycy et vous me pries de le dépaicher prontement. Monsieur Louis quy est le médecine de quoy vous m'avés ouye parler mande à Bonne que Monsieur mon mary luy a dit que vous resentiés de l'incomodité de vos tétin pour estre fors durs de façon quy luy mande des remaides fort aysés. ce gentilhome ne passe bien tost. Je vous les envoyray exprès. Sur tout il n'approuve point des gresse pour les tétins seulement des eaux. Je say bien qu'il me faisoit user d'eau rose changé et prén>>>> d'égale cantité les deux mais moins d'eau rose le plus chaut tiède c'est assés avec un lienge trampé et le mettre desus et le remettre par quatre ou cinc fois, et puis vous garder de les morfondre, y mettre un lienge desus en double jusque à ce qu'il soient bien sects? Je n'ay fait que cela mais me semble qu'il aporte quelque chose d'avantage pour vous.

J'estois venue en ce lieu pour des affaire, mais je n'ay ay pas commencé pour tout plaire de compaignye c'estoit pour faire des homage et les recongnissance. C'est bien pour continuer la bonne opignion que l'on a de moy aux affaires. Vous m'avés mandé que l'on vous a dit que j'emploiois à lire beaucoup de temps, mais l'on se trompe fort je ne suis pas sy sage pour les ouvrage que je fais. C'est un lict de quoy vous m'avés ouy /3/ parler quy est sont des cares de gros point asis sur de la toille d'argent cordonné d'or, mes pource que les bandes sont des plus belles de canetille et de lincant sur du satin tant j'ay fait emplire le fons des cares quy sont de toille d'argent unye de canetille d'argent pour les enrichir. Mon brodeur en a pour deux ans luy tout seul.

Monsieur vostre mary me mande que vous avés randu un personne quy ne l'aymot point fort son amy c'est le moyen de ravoir vos pierreries. Ce que j'ay eu de beau : c'est une boite pour la peinture de mon Monsieur quy est faite de devise et me semble plus belle que celle que Madame donna à Madame ma belle-mère. Vous jouisés de vostre bien et j'atens le mien toutefois encore avec incertitude.

Vous ne m'avés point mandé vouloir avoir de l'eau que Bonne fait pour le visage. L'on dit que vous este sy belle que vous n'en avés plus que faire. Vous ne m'avés point mandé sy le faiseur de bouqués vous en a fais. Il m'a, n'a envoyé de fort lais, mais il m'en fait d'autre. J'ay eu un girlande fort jolye où il y a des papillons de cheveux et d'autre petis oseaux. Vous le mandés Madame ma belle-mère m'a envoyé des moule tirés mais il sont fais comme je les ay veu porter.

Il faut bien vous dire un mot de la petite, que j'ay mené et quy certe est bien joly. Je luy fait faire tout ce que je veux. Elle le craint comme feu aussy je le foite à bon essiant. Aymés-la tousjours pour l'amour de moy quy suis bien glorieuse de la part que vous me dite avoir aux bonnes grâce de vostre cher mary. Je l'honore particulièrement aussy. Adieu mon coeur et bon soir je vous jure mon service (la fin de la phrase est illisible).

Je te baise mille fois les mains et suis toute à vous quy dis que vous estes la plus honneste femme du monde de m'avoir mandé de vos nouvelles adieu chère seur.

§ §

A Montfort, ce premier septembre.

Archives nationales, 1 AP 333/14

15

18 octobre 1598 - Turenne<sup>77</sup>

à Mme de La Trémoille

Chère seur, je croy que ce vous est plus de plaisir de recevoir de mes lettres, vous faisant voir que je suis et bien contante et bien gaye, que non pas lorsque je vous tesmoigne et de l'ennuy et du déplaisir de me voir absente de ce que j'ayme le mieux au monde. Dieu mercy, je le vois depuis huit

<sup>76</sup> Nicolas Bonne un apothicaire de Sedan.

<sup>77</sup> Cette lettre a été transcrite par Paul MARCHEGAY, *Lettres d'Elisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon à sa sœur Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille de 1595 à 1628*, op. cit., p. 56-59.

jour, ce cher mary ; aussy vous dépaichons nous teus deux emsemble, pour apandre de vos nouvelles. J'ay tardé plus que je ne devois ; le retour de ce gentilhomme quy m'avoit promis de repaser par ycy et prandre de mes lettres en est bien cause. Je crains que ses lettres vous trouve privé du bien que je jouis. Toutefois la diète du Roy vous pouroit bien avoir rendu le contantement de plus (MARCHEGAY) longue durée que vous ne l'espériés ; je le souhaite de tout mon coeur. A tout hasard, j'écris à vostre bon Monsieur, et ne puis assés estimer l'heur que je reçois du bien qu'il me veut ; aussy désiré-je sur toute chose que l'amitié de ce que nous aymons le plus soit inséparable, ny moindre que de propre frère; Vous m'avés bien promis d'y aider s'il en estoit besoin ; mes d'un costé ny d'autre nous n'y serons point obligés.

Vous m'aviés bien mandé que mon cher Monsieur désiroit de voir la petite Louise. Il l'a si bien gagné qu'elle n'aime que luy et ne se soucie point de moy. Si vous le voyés, je m'assure qu'il vous confesserait qu'il la trouve bien jolie. Il n'a point apporté son portrait ; aussy ne luy ressemble-il plus /2/ guère. Elle devient tous les jours plus méchante. Je vous la souhaite un heure le jour en vostre cabinet ; elle vous y feroit beau mesnage. Je ne retourné de Montfort qu'un jour avant mon Monsieur, en doute de le voir, surprise bien agréable. Il est venu en poste, n'a mené personne que ses gentisottes. C'est un présage bien fâcheux, mais c'est trop tost y penser.

Je n'ay point eu de nouvelles de Madame ma belle-mère. Par les derniers quy sont venus, Château-Renard est sa demeure pour quelque temps, qu'elle accourcira le plus qu'elle pourra, à mon opinion, puisque mon frère n'est bougé de Paris. Elle m'a envoyé encore un moule tiré, mais fait comme je les ay vu porter et non pas comme vous m'avés mandé. Monsieur mon mary, quy n'y prend pas fort soigneuse garde, m'a dit qu'il n'y a que les filles de Madame quy les portent ainsy. Je ne puis me représenter qu'ils soient mieux ny sy bien que les autres, sy ce n'est que la nouveauté a toujours cet avantage à la Cour d'estre agréable.

Je crois que Servol quy est en Poitou, ne reviendra pas sans recevoir vos commandemens, et par conséquent de vos nouvelles. Il me tarde bien de savoir comme ce gros ventre se porte, et encore davantage d'avoir un petit neveu. Je ne vous envierai point cet avantage sur moi. Je vous envoie mes recettes, de quoy vous vous servirés au défaut de meilleures ; mes je m'en suis fort bien trouvée, et désire que vous en fassiez de mesme. J'ay de l'essence de canelle, que l'on estime souveraine pour prendre aus plus grands /3/ efors du mal d'enfant. Sy vous n'en avés point et que vous désiriés d'en user, me le mandant, je vous en enverrai. Je la tiens de M. Louis, médecin fort excellent et quy l'a fort expérimenté.

Depuis peu j'ai eu des lettres du beau-fils de Mégant<sup>78</sup>, quy ne mande qu'il se trouve bien empêché lorsqu'il assiste en nostre nom, ne sachant que demander pour ce quy nous appartient, ne luy ayant point mandé nostre intention : ou nous tenir au contrat ou à la dernière volonté; J'ai soudin écrit à Madame l'Electrice pour la supplier de se résoudre ; et que je croyois que l'avis que nous luy avions donné par le Sieur de Tondorf étoit que nous devions requérir, avant de nous tenir au contrat ou à la dernière [volonté] de feu Monsieur nostre père. Je crois qu'il vous souvient bien de ce que nous luy proposions, quy estoit premièrement de présenter requête, afin qu'il fut ordonné que le curateur rendit compte de ce qu'il avoit anié et à quoy il l'avoit employé ; et en attendant que le partage général fut fait, savoir de quoy nous jouirions. Cependant l'on m'a assuré que les fermiers des terres que nous avons en Bourgogne ont plus de dix mille écus tout prêts ; c'est chose quy nous appartient, et nous n'en avons point eu un sous; Je vous supplie de penser à ces affaires, afin qu'étant résolues de la procédure que l'on y doit tenir, nous en avertissions celui quy en a pris charge. Je crois que, pour vous, trouvez ce moyen bien à ^propos, quy fut mandé par Monsieur de Tondorf. Je m'estonne que madame l'Electrice ne nous en a fait réponses ; ses couches l'en /4/ pouroit bien avoir empaiché.

Madame de Chambret m'a envoyé les lettres que vous luy aviés laissé pour moy exprès et me mande fort de vos nouvelles : qu'elle n'a jamais veu femme grose se porter sy bien ; se loue fort de vous. Elle n'est pas toute seule, car ceux quy vous ont vue, depuis moy, disent que vous calés quelque chose davantage. Le bon visage que vous avés de vous prédit qu'un fils ; Dieu vous le donne par sa

---

<sup>78</sup> Mégant était le mandataire des filles de Guillaume le Taciturne et de Charlotte de Bourbon-Montpensier pour la réclamation de leurs droits à la succession paternelle qui furent liquidés seulement en 1609 à la suite de la trêve de douze ans.

grâce. Voulés-vous savoir le bon courage que j'ay? Je voudrois estre assurée du mesme bien que vous attendés. Je suis trop bonne mère : j'ayme follement ma petite Louise.

Que je sache toutes sortes de vos nouvelles par le retour de ce laquais. Depuis l'arrivée de mon Monsieur, il vient tant de compagnie le voir qu'il ne se permet d'autre occupation. Une fois seulement j'ay été à la chasse avec luy, quy me trouve bien assurée. Je crois que je vous ferois un petit de honte sy nous étions ensemble et que je fusse à cheval. Je m'assure, ma soeur, que vous voudriés estre en cette peine, plüt à Dieu, et de pouvoir embrasser ma bonne soeur, que j'ayme uniquement et chèrement plus que toutes les autres.

Mandés-moy le temps assuré de vostre accouchement. Je ne vous plaindrai point si vostre bon mari y est. Adieu ma chère dame, ne croyés rien tant à vous que moy. Je vous donne le bonsoir ; aymés bien vostre seur.

A Turenne, ce 18e octobre.

Archives nationales, 1 AP 333/15

**1599** *Elisabeth de Nassau au début de l'année 1599 était toujours à Turenne. Elle se rendit à Montfort au cours du mois de janvier, mais l'abondance des affaires l'obligea à revenir à Turenne au mois de février d'où elle écrivit le 20 mars à sa soeur. Au mois de juillet, elle rejoignit son époux à Pougues-les-Eaux, station thermale réputée près de Nevers. Ils y retrouvèrent Louise de Coligny.*

*Dans les premiers jours de décembre, Charlotte-Brabantine de Nassau accoucha d'une fille, Charlotte, future comtesse de Derby. Son mari était alors à Paris pour faire enregistrer son titre de pair par le Parlement. Il fut reçu le 7 décembre.*

16

20 mars 1599 - Turenne<sup>79</sup>

à Mme de La Trémoille

(difficile à lire sur le microfilm la version Marchegay a été utilisée)

Le temps quy y a, chère seur, que je n'ay de vos nouvelles me semble merveilleusement long, et celuy que je meteray à recevoir la réponse de celle-cy sera attendu avec beaucoup d'impatience. Il y a un mois que je suis de retour ici, ayant laissé les affaires de Montfort assés avancées. Je suis en attendant la résolution du voïage de Lyon, quy me put donner le moyen de voir mon cher Monsieur en Auvergne. Madame ma belle-mère me mande qu'elle viendra au printemps boire des eaux à Pougues et que le cher mary luy a assuré que j'iray aussy. Sont promesses que, la plupart du temps, l'on ne peut observer, aussy ne vous en répons-je pas. J'ay vue le capitaine Conte, qui estoit parti de Paris lorsque Madame s'en alloit en Lorraine<sup>80</sup>, quy me dit force nouvelles. Les dames ne l'ont guère accompagnée. Elle laisse la France avec beaucoup de regret, et toute sa troupe, quy est composée, à ce que l'on me mande, de fort peu de gens : Mesdamoiselles de Rohan y paraissent, et rien davantage. Le long temps que l'on a parlé du mariage de Madame me fait souvenir le plus du monde de celui de la comtesse de Hohenlohe, nostre soeur<sup>81</sup>.

Vous avés emporté le prix de nous toutes, ayant fait un beau garçon. La princesse de Portugal n'a fait qu'une fille, non plus que toutes les autres. l'on m'a mandé que Monsieur nostre frère a refusé d'en être le parrain : Il retient longtemps son courroux. Madame l'Electrice a eu encore une fille ; c'en sera bien la mère à bon escient. Je m'attends bien que vos premières lettres seront des témoignages que vous n'êtes pas inutile. Chère seur, que cecy ne se sache qu'entre vous et moy (seroit estre trop

---

<sup>79</sup> Cette lettre a été transcrite par Paul MARCHEGAY, *Lettres d'Elisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon à sa sœur Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille de 1595 à 1628*, op. cit., p. 59-62.

<sup>80</sup> Catherine de Bourbon, soeur de Henri IV, avait épousé le 30 janvier 1599 Henri de Lorraine, duc de Bar.

<sup>81</sup> Maria de Nassau (1556-1616), fille aînée de Guillaume le Taciturne et de sa première épouse Anne d'Egmont, épouse de Philippe de Hohenlohe-Neuenstein.

effrontée que d'y vouloir un tiers) ; et je continueray à vus dire que je suis bien marrie de ne vous pouvoir mander une semblable nouvelle de moy. Sur ce sujet une dame, non pas de la cour, m'écrivoit-il y a quelque temps, et me conjuroit [de faire] contre fortune bon coeur, sentence, s'il vous souvient, ordinaire à la princesse de Portugal.

C'est demeurer assez longtemps sur ce discours ; il faut que je me mette sur celuy du regret que Madame nostre belle-mère fait de la séparation de nostre cher frère. Je crois que vous et moy ne le verrons pas. Le temps auquel il est mandé approche trop, puisque c'est à ce mois d'avril ; M. Dommarville est allé apprêter le chemin. Le sujet de son voyage vous le savés aussy bien que moy, mais je me sais si j'ay cet avantage sur vous de m'estre employée au recouvrement des gens qu'il désiroit d'ycy, quy s'en vont à la défense de ma patrie. Ce cher frère aparu infiniment aux noces de Madame et y a fait rage, à ce que l'on m'a dit ; mais pour tout cela il s'en résout avec gaité de s'en retourner, quy est, ce le semble, un présage qu'il reconnoit d'om il peut attendre et de l'honneur et du bien. Ce cher mary [le] luy a toujours conseillé; je m'assure que le vostre est bien du mesme avis.

Mais, belle seur, que vous gardés longtemps vostre cher Monsieur orès de vous ! Certe vous estes bien née sous une plus heureuse planète que moy. J'en purmure. pourquoi n'avons-nous pas fait rencontre aussy également de ce bien comme de celuy d'estres contentes tout ce quy se peut l'estre ? Vous ne me plaindrés pas que vous n'ayés expérimenté combien l'absence de ce que l'on ayme est ennuyeuse, et de longue durée comme est celle que je ressent. Mandés-moy de vos nouvelles pour une bonne fois, puisque sy rarement j'en reçois, et surtout de mon cher petit neveu, que je désire savoir croire et élevé aussy heureusement que sa petite cousine, quy commence à parler Limousin, et un langage sy particulier qu'ôtés trois ou quatre personnes, le reste ne l'entend, aussy est-elle plaisante à ceux quy le peuvent comprendre. je m'assure que sy vous la voyés, je vous l'aurois bientost rendue intelligible et par conséquent propre pour passer une heure fort gaiment. Elle dit de si grandes folies que, sy c'étoit en françois, elle feroit rougir et fuir toutes mes filles. Vous voulés que je vous entretienne de cette honneste damoiselle, mais voilà comme elle est bien apprise.

Je vous envoie la recette des pastilles que vous m'avés demandée. J'ay demandé à Bonne ce qu'il luy sembloit de la nourriture que vous donnés au petit neveu. Il la trouve bien différente de celle que l'on a donnée à ma petite, mais il ne la blâme pas pour cela : autant de personne, autant d'humeurs. J'ay ouï dire que Monsieur de Vendôme a été nourry comme cela, quy s'en porte bien. Mandés-moy à quoy vous passés vostre temps. A Montfort, j'ay fort travaillé, mais ycy j'ay trouvé tant d'affaires et de ménage à m'occuper qu'il me l'a fallu quitter : aussy ay-je eu deux hommes de conseil qu'il me l'a fallu quitter : aussy ay-je eu deux hommes de conseil quy m'y teneoient tout du long du jour, et pour tout cela je n'y profite guère. Je crois que Mlle Daverly<sup>82</sup> est partie, mandés-moy quy vous aurés en sa place, et sy l'on la regrette, et parle-moy tousjours comme à ta seur bien-aymée, de quy tu l'es aussy chèrement, ma belle dame, je le vous proteste, que vous le sauriés imaginer. Je n'ay plus de puissance réserver pour me donner à vous. je meure si je ne l'y suis entièrement et inséparablement ! Adieu chère et chère seur.

Je vous supplie de m'envoyer la façon de quoy le passement clinquant est mis sur vostre cotillon de satin vert. Vincent apprend à Paris<sup>83</sup>.

A Turenne, ce 20 mars.

Archives nationales, 1 AP 333/16

**1600** fut ponctuée par plusieurs événements : la guerre avec la Savoie, l'arrivée de Marie de Médicis.

*En octobre 1600, Elisabeth de Nassau était à Lanquais en Périgord où son époux la rejoignit. Au mois de novembre ils se rendirent à Turenne pour selon les termes du duc de Bouillon : " faire rostyr des chataynes, feuilleter papiers, faire nos hommages et rechercher nos droits " <sup>84</sup>. Ils y étaient*

---

<sup>82</sup> Fille de chambre qui était venue en France avec Charlotte-Brabantine de Nassau.

<sup>83</sup> L'état de tailleur.

<sup>84</sup> Archives nationales, 1 AP 434/32.

arrivés le 14 novembre. Dans sa lettre écrite ce jour<sup>85</sup>, Henri de La Tour d'Auvergne informait Charlotte-Brabantine de Nassau que sa soeur se portait fort bien, mais qu'elle devenait pesante et ne faisait " pas grand exercice ".

17

5 octobre 1600 - Lanquais

à Mme de La Trémoille

Chère seur, je n'atendois point de vos nouvelles par le moyen de ce laquais. Quy que soit quy me les aporte, ils sont tousjour fort bien venues. Il m'a promis de rebrandre son mesme chemin.

Je vous diré bien que je ne croye pas que vous ayés tant mis à le savoir que vostre cher Monsieur trouve beaucoup d'ocmentasion à sa santé pour le peu de temps qu'il avoit usé des bains. Nous y envoyâmes un laquais quy en est revenu il y cinq ou sis jour de façon que nous l'atendons dans huict ou dix jours. Il n'a point voulu prandre son chemin par Turene quoy que de fut sans s'élongner. je croy que c'est pour éviter toutes mes demandes curieuse. Rien que son retour ne nous retient ycy.

Soudin qu'il sera party, nous délogerons pour nous en aller à Turenne où je désire d'estre devant mon huictième mois, de peur de tous inconveniant. J'ay aresté la sage-femme de Madame de Longa que j'ay veue et quy m'a contanté. Je ne say sy je vous oserois assurer de la pouvoir avoir au cas que vous la voulussiez /2/. Il y a bien long. Elle est d'âge et dificile. Je l'envoieray quérir en litière. Je croy que malaisément l'on l'y feroit résoudre mesme en uns sy fâcheuse saison. C'est ce que je ne pense.

J'ay mis par mémoire sur quoy vous désirés que l'on vous réponde pour ces eaux et ces enplâtres pour les tétins et me suis faite des intéroguations afin de ne rien oublyer et vous randre satisfaite. Vous désirés savoir comme quoy les médecins s'acordèrent. Ce cher mary m'a dit qu'ils estoient de diversse opignons. Mesme M. Miron faisoit dificulté d'y aller, mais enfin, il fit ce que l'on voulut. Son opignon estoit de ne point faire boire Monsieur vostre mary; Enfin un médecin quy estoit sur les lieux fort entendu à la vertu de ces eaux, l'y a consielle de boire aussy bien que se baigné ; de quoy il se trouve bien, mais il vaut mieux que vous en jugiés que de vous le tant assurer avant que vous l'avés veu.

Du Maurier<sup>86</sup> n'a pas fait comme je voulois, car il m'a envoyé ma coifure sans recevoir vostre réprimande. Elle est fort belle, mais non pas bien monté mesme quelque pièces quy sont à la vostre n'y sont pas. Atendés-vous à l'avoir, car je vous l'envoieray lorsque /3/ Monsieur vostre mary s'en ira afin que vous ôtiés ou remétiés selon vostre bon jugement et que la propreté de Lisabet se face amirer en Limousin. Car je la veux pour mes couche. Seulement il ne faut pas dire comme je fais la bonne ménagère en ce temps des vantanges. Je me suis levée à sept heures au matin pour m'en aller à la vigne desjeuner. Le mal c'est que cest humeur ne met pris qu'un fois à la grande persécution de ce cher mary et de Lolo pour le voir fouler. Je m'y rans plus songneuse, non pas au regart de luy quy n'en bouge et say aussy bien faire faire cela que quelque chose de meilleur. C'est l'ocupasion de huict ou dis jours. Mandés-moy sy ce sera le vostre. Je ne say sy vous m'avés dit que vous aviés des vignes, me semble que ouy. J'y trouve du plaisir prouveu que je n'en perde du dormir.

Madame ma belle-mère me mande qu'elle fera les sienes, qu'elle a force ménage à faire ayant trouvé une maison fort ruinée. Mortagne tarde bien à venir. Mon petit frère m'a escrit de sa grâce et

---

<sup>85</sup> Archives nationales, 1 AP 434/34.

<sup>86</sup> Benjamin Aubery, sieur du Maurier, un huguenot, né en 1566 au château du Maurier près de La Flèche (Sarthe), après avoir été au service du prince de Condé et de Duplessis-Mornay, devint en 1592 l'intendant de Henri de La Tour d'Auvergne. Sur le plan personnel, les deux hommes ne parvinrent jamais à s'entendre. Leurs divergences politiques étaient flagrantes, le duc prônait le devoir de révolte et le droit des Grands de conseiller le Roi, du Maurier prêchait l'obéissance et la soumission à un Roi absolu représentant de Dieu sur terre. Du Maurier quitta le service du duc de Bouillon après la soumission de celui-ci en 1606. Il lia alors sa fortune à celle de Sully. Après la disgrâce de celui-ci, il fut ambassadeur à La Haye de 1613 à 1624. Il mourut dans sa maison du Maurier le 10 août 1636. Claire MARTIN, *Craindre Dieu et servir le Roi. Benjamin Aubery du Maurier (1566-1636), ambassadeur protestant du Très chrestien*, thèse de l'Ecole des chartes pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe, 2003, 3 vol et « Protestantisme et diplomatie à l'aube du Grand Siècle : Benjamin Aubery du Maurier (1566-1636), ambassadeur de Louis XIII à La Haye », *B. S. H. P. F.*, tome 151, avril-juin 2005, p. 265-297.

me mande bien qu'il /4/ a veu Françoisse à Mildelbourg, c'est tout. Pour nostre ayné, sy j'ay de ses nouvelles tous les ans c'est beaucoup, j'entens Monsieur le prince. L'on mande de chés Madame ma belle-mère que ce prince épousera ceste fille.

Madame l'Electrice m'a mandé la mort de sa dernière fille qu'elle regrette fort<sup>87</sup>. Pour nos affaires d'Holande, elle me mande qu'ils prenent un lon cour, que Monsieur le prince Maurice, nostre frère, n'en désire point l'avancement. Vous ne m'avez point mandé sy le Sr. Bougon se contentoit de ma procurasion.

Je travaille tousjours à mes cares. Ce laquais m'a dit que le brodeur Langlois est allé en Holande. Je m'étonnois qu'il ne me donnoit son conseil pour les bandes de ce lict. Cela et Lolo sont mes principaux divertisemens. Certe, elle nous fait passer le temps à son papa et à moy plus de deux heures le jour. Tout le regret que j'ay c'est que vous ne l'avez veue en l'humeur qu'elle est, quy est bien plus agréable. Je luy ay dit que son cousin baisoit sa peinture. Elle m'a dit qu'elle baisoit bien la siene. Croiés que ce cher petit neveu est bien aymé de moy quy meurs d'envye de le voir. Il me fâchera bien sy la fête de fait sans moy. Les enquestes que l'on a fait de vous ne procède point d'amour à ce que je /5/ voy, à ce que je puis juger, c'est une estrange humeur de femme. Vous ne receuvrés point de déplaisir de ce que j'en diré tenant ce que je croy que vous ne voulés pas que l'on sache fort secret.

Me semble que je me moque que de vous dire que l'on parle de marier ceste honneste fille que Lolo et cependant depuis deux jours seulement nous avons eu un gentilhomme de la part de Monsieur le conte d'Overgne pour nous assurer qu'il désiroit le mariage de son fils aisé<sup>88</sup>. Il nous fait bien de l'honneur, mais vous jugerés bien que la religion et l'âge nous y fera bien penser. L'on dit que c'est le plus bel enfant du monde; Nous en devons avoir la peinture. Vostre cher Monsieur vous en donnera son avis et vous dira ce qu'en dit le mien. Vous aurés assés de temps pour nous donner le vostre. Lolo est plus ayse d'un petit bouquet que luy a envoyé Monsieur de Vandôme par Liverot que d'ouïr parler de mariage.

Je vous avois mandé que je ne serois pas assurée du séjour de ce cher mary que par le retour de ce laquais quy vient d'arriver. Je n'ay pas veu les lettres, mais il m'a dit qu'il avoit son congé.

Je vous fais part de ce quy me touche le plus : la guerre se continue. Le Roy veut assiger Monmélian<sup>89</sup>, son mariage récusé pour peu. Monsieur le Grand<sup>90</sup> a failly à estre près des galères de Monsieur de Savoye. Les princesses et les dames sont arrivées à Lion, la marquise de Verneuil fort en crédit. En l'armée l'on parle incertainement du lieu où se feront les nosse. C'est ce que j'ay appris et désire que vous apreniés bien que rien n'est tant à vous que moy, quy suis à vostre service pour tout ce que vous vouderés.

Je vous baise mille et mille fois les mains. J'ambrace le visage de mon cher neveu et petite nièces. Adieu c'est " y " quy vous ayme chère et bonne (la fin de la phrase est illisible).

Je croy que nous verrons ycy M. Constans. Il l'a ainsy dit en partant de la Court, mais ce laquais fait plus de obligeance

A Lanquais, ce 5e octobre.

Archives nationales, 1 AP 333/18

18

19 octobre 1600 - Lanquais<sup>91</sup>

---

<sup>87</sup> Anne-Eléonore, cinquième enfant de Frédéric IV et de Louise-Julienne de Nassau, née le 26 décembre 1598 à Heidelberg et décédée le 3 juin 1600.

<sup>88</sup> Cette demande en mariage de Lolo n'était qu'un prétexte, le comte d'Auvergne voulait inciter le duc de Bouillon à participer au complot qu'il formentait avec Biron contre Henri IV. D'après l'interrogatoire de Comblat, l'émissaire du comte d'Auvergne, le duc ne repoussa pas ces ouvertures.

<sup>89</sup> La citadelle de Montmélian capitula le 16 octobre 1600.

<sup>90</sup> Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde, Grand écuyer de France.

<sup>91</sup> Cette lettre a été transcrite par Paul MARCHEGAY, *Lettres d'Elisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon à sa sœur Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille de 1595 à 1628*, op. cit., p. 62-63.



à Mme de La Trémoille

Chère seur, vous aurés deux lettres bien proche l'une de l'autre. Si vostre cher Monsieur ne se fut sy tost lassé ycy vostre laquais l'y eust trouvé, ce qu'il a fait à Bergerac. Je vous ay mandé toutes les nouvelles que je savois, j'ay à me dédire du blâme que je vous donnois de m'écrire point pes les laquais que vous envoyés à vostre Monsieur. J'ay pensé emmener celui-cy à Turenne, pour vous envoyer par luy les mémoires de mes lettres, mais un des miens fera l'office. Je vous ay envoyé vostre bracelet, quy vous montrera qu'on ne les avoit point égarés. s'il vous en plaît davantage, je vous en renvoieray d'autreset plus longs, car l'on a été contraint d'en renouer qui y paroissent.

Depuis la lettre que je vous écrivis hier, nous eumes des nouvelles de Paris. L'on m'a envoyé la peinture de la Reine quy sera, quy est une belle princesse et encore plus agréable. C'est une beauté claire brune, ma bouche un petit grosse, l'oeil noire, le front grand, fort enbonpoint ; coiffée comme l'on se coiffe; la fraise plus petite que celle que vous portez. C'est une grande douceur au visage ; il n'y a rien qui approche de la beauté de la défunte.

Le brodeur de Madame ma belle-mère avoit laissé entre les mains de du Maurier des patrons pour les bandes du lit de quoy vous avés vu les carrés et que j'ay encore montrés à vostre Monsieur ; il les trouve bien jolis. Sont fleurs qu'il me mande que je fasse faire de nuance sur du satin de couleur brune. Seroit un ouvrage fort long. Pour l'acourcir je crois que quelques feuillages se feront, de velours vert ; et ne laissera-t-on pas de faire les fleurs de soie de couleur nuée comme il dit. Il me mande qu'il a fait de l'ouvrage pour Mme la princesse de Condé ; je parle de celle que j'ay vue, il ne me dit point ce que c'est. Vous me demandés de quoy sera de ces carrés de quoy je vous en ay envoyé l'un l'hiver passé. Sy vous l'aviés vu monté vous la trouveriés joli.

Je vous vois toujours en opinion d'avoir la sage femme que j'auray. s'il vous plaisoit que j'atendisse à luy en parler lorsque je m'en seray servie et que je pourray juger sy elle est bonne. Elle se fera peut-être bien prier et ne sera point aussy excellente que l'on la fait. Je feray ce quy vous plaira ; mes comme elle étoit ycy je fis sonder sy l'on l'y pourroit faire résoudre, mes l'on ne reconnut rien quy en approchat. Monsieur vostre mary ne nous a pas donné le loisir de luy parler de ménage ; l'on m'a dit qu'il y pense fort. il ne croit pas que vendanges soient faites, mes [espère] bien d'y estre mesme pour user du moût du vin pour ses douleurs.

Lolo est tout nostre passetemps, c'est tout ce que je vous diray ; vous jugés fort bien de son papa. Nous avons fait détendre tous nos lits, et voicy compagnie bien fâcheuse. Adieu chère seur que je baise mille fois, et les chers enfans que j'ayme comme les miens et toy plus que moy-mesme. Je suis toute à ton service, belle dame.

A Lanquais, ce 19 octobre.

Archives nationales, 1 AP 333/19

**1601** *Au début de l'année selon le témoignage d'Agrippa d'Aubigné, Henri de La Tour d'Auvergne réunit dans un des ses châteaux du Limousin neuf huguenots des plus influents et leur soumit le plan de la conspiration de Biron avec promesse à la clef d'accorder aux protestants le sud-ouest de la France et le Dauphiné et une somme annuelle de 200 000 écus pendant la durée de la guerre. Sur les recommandations d'Agrippa d'Aubigné, partagées par le duc de Bouillon, l'assemblée tout en considérant l'intérêt de la division que ce complot créait entre les catholiques, refusa de s'engager, sans rompre toutefois les pourparlers, quitte à prévenir le souverain si le danger devenait trop menaçant<sup>92</sup>.*

*Le 17 janvier 1601, Elisabeth de Nassau accoucha à Turenne d'une fille, Marie, future IIIe duchesse de La Trémoille. Au mois de février suivant, sa sœur Charlotte-Brabantine accouchait à Thouars d'une fille Elisabeth.*

---

<sup>92</sup> Agrippa d'AUBIGNÉ, *Histoire Universelle*, Ed. André Thierry, Paris-Genève, Droz, 9 vol, 1981-1995, tome IX, chapitre 13, p. 310-313.

*Elisabeth de Nassau et son époux se rendirent à Thouars pour les baptêmes, le 15 mars 1601, de leur neveu Henri et de leur nièce Charlotte<sup>93</sup>. A l'issue de cette cérémonie le duc de Bouillon rejoignit la Cour et Elisabeth de Nassau retourna à Lanquais où elle passa les quatre derniers mois de l'année.*

19

2 février 1601 - Turenne

à Mme de La Trémoille

L'impacience que vous avés de savoir l'état de ma santé m'oblige fort, chère seur. Votre laquais ne m'a pas trouvés seulement au lict, ce cher mary aussy d'un sy grand rume qu'il en a eu la fièvre. Il ne l'a plus, bien quy garde la chambre, mais le mauvais temps plus que tout en est cause. Son mal et la médecine que je pris hier a retenu vostre laquais plus longtemps que vous ne luy aurés comendé et non pas faute d'avoir demandé sa dépaiche.

Je ne vous dise point particulièrement tout ce que j'ay fait en mon travail et durant mes couches, vous ayant esté mandé tout plain de chose et par ce cher Monsieur et par Madamoyselle Dosequerque. Je vous diré seulement que la présence de ce que l'on ayme bien est le plus souverain remaide que j'aye trouvé c'est ce quy est cause que je me trouve sy bien. Je vous conseilleray encore d'acoucher debout. Le travail en est beaucoup plus court. Je suis bien résolue, sy Dieu m'en donne encore, de continuer.

Bonne vous envoye les remaides de quoy j'ay usé pour les tranchées quy ne m'ont point tourmentée. Sy a bien un autre mal quy est encore pire. Il vous a esté mandé afin que vous y pensiés. Je voulois comencer mes bains demain, mais le froit m'en ôte le moyen. Je n'ay point encore usé de l'eau que vous demandés, quy me fait attendre de vous en envoïer. Je me suis bien trouvé de ma sagefame et ay un bonne nourice.

Je mes bien à vous parler de mon chef d'oeuvre. L'on dit qu'elle sera belle fille. Se fait bien nourrir. Il y a quatre jours que je ne l'aye veue. Je ne m'estrois pas tant sy c'estoit un petit garçon. Dieu vous en donne un encore, que je n'aye qu'un piseuse. M. Miron m'a dit que la poudre digestive vaut bien quatre escus. >>>> toutefois >>>> a opinion que non sy >>>>oit veu l'ordonnance il vous le pouroit fort >>>>>> et mieux que M. Miron.

J'ay receu une de vos lettre trois jours après estre acouché, à quoy je fis réponse soudin. Je n'ay encore escrit qu'à vous et ne sachant sy me fera mal. Je ne vous ferais pas sy longue lettre que je n'ay de sujet. Courvillon mande les discours de Lolo à Erpignière que nous aymons encore plus depuis la naissance de l'autre, ce nous semble. Je suis déjà en apréantion du partement de mon cher /2/ Monsieur quy m'a promis de vous mander à quy fera et quant il vous vaira.

Vous ne m'avés point mandé que vous avés veu Madame de Roan et Madame de Pangas. Sy vous avés appris quelque nouvelles d'eux faite-m'en part et mes excuses à vostre cher Monsieur sy vous plaît, quy croira bien que je suis bien marye de ne luy avoir fait un petit serviteur.

Je n'ay point goûté mon bandeau et ma cornette baisée, je ne pranderay point de mal à me bien coifer. Je commence à voir des dames et tout ensemble à en estre inportunée. Vous savés bien que je ne me say point contraindre et pour vous le montrer je m'en vois finir. Adieu chère seur vous voulés bien que je vie comme cela avec vous, à quy je suis toute entièrement. Je baise mille fois le cher et beau neveu et belle nièce et encore que l'on m'a dit qu'elle soit galeuse, je n'en aurois pas mal au coeur; Bonsoir, je t'ayme plus que mille vies. Chère dame, c'est

§ \$

Le 2e feuvrier, au soir.

Archives nationales, 1 AP 333/17

20

3 septembre 1601 - Lanquais

---

<sup>93</sup> Le parrain de Henri de La Trémoille fut Henri IV représenté par M. de Parabère et la marraine Louise de Coligny.

à Mme de La Trémoille

Chère seur, vous aurés veu bientost après le partement de vostre laquais que j'estoit en la mesme de vos nouvelles qu'il vous plaît de m'assurer que vous étiés des mieux, laquelle vous aurés aprise selon que vous désiriés. Je n'en puis pas dire autant des vostres, car les accidens que vous avés eux me laissent en une continuelle paine, certe sy vous ne pouvés boire des eaux ceste année, il faut que soit l'autre. Je m'assure que vous en trouverés fort bien. Ce quy me le fait dire sy assurément, c'est que vostre cher Monsieur quy vous congnoit mieux que personne, estoit de cest opignon lorsqu'y en revient. Mon Dieu, belle seur, je vois bien que vous este bien aysé de quoy sa santé est sy bonne, qu'il n'a que faire du remaide, mais vous devés penser à l'avenir. C'est un mal quy pour quelle temps donne du relâche, me semble que son bon portement luy devoit convier plus que tout à user de ce remaide.

J'ay veu Monsieur Miron depuis que je suis quy se promettoit que Monsieur vostre mary continuant qu'il en sentiroit un soulagement incroyable sans beaucoup de nécessité. J'en boiré, mais je la fais apporter et n'iray pas sur le lieu.

J'ay retenu vostre laquais plus de coutume, c'estoit en attendant le mien, mais sy vous estiés résolue à la mesme chose, j'ay jugé que nous ne saurions longtemps de nos nouvelles puis qu'il vous plaît par vostre moyen j'en mande à Madame d'Orange nostre seur et ay seu des siennes. Elle ne se peut asser louer de l'honneur que vostre cher Monsieur et vous luy avés fait. Ne vous avois-je pas bien dit que c'estoit une bonne fille que vous l'aimeriés bien. Ceste lettre vous racontera elle là. Je ne le dois pas /2/ pas désirer, pour crainte que j'aye que sans cela je serois oublyée en vos discours.

Vostre cher Monsieur montre désirer que je prenne jour pour le batesme de ma chère petite nièce. Dieu sait sy je désire ce voïage, mais de ceste anée, je n'en vois nul moyen. Vous savés bien que cela ne dépend pas entièrement de moy. Chère seur, vous nous este venu voir, mais c'estoit vostre Monsieur quy vous menoit. Sans luy toute comodité me manque. je vous parle bien librement à quy sy ce n'estoit vous, que j'ayme comme un segond moy mesme. Faite donc, je vous supplie, agréer à Monsieur vostre mary l'excuse que je luy en fais. Et croiés que je désire tant de vous voir et tout vostre petite peuple et vous mener le mien que j'en achéterois la comodité volontiers en acou>>>>> les anée que je dois vivre.

Mais mon cher neveu n'est-il pas trop joly de vous tenir ses petis discours de sa cousine, que j'abilie hier en garçon et la mène dans la litière avec moy à la vigne. Vostre laquais fut trompé. Je l'aime tous jours bien, mais sans mentir encore davantage en ce déguisement quy luy siet sy bien quy semble qu'elle soit un petit garçon. Elle avoit bien résolu de le prandre sy vostre cher Monsieur fut venu ycy afin de le tromper. Il me mande qu'il n'est pas hors d'espérance de marier nostre seur Emilye. Elle luy est bien obligé.

Monsieur de Monpensier s'y est employé aussy à ce qu'il m'écrit. Certes, c'est un bon prince. Je suis bien sa servante et de Madame sa femme. J'ay bien du regret de ne leur avoir randu cest agréable devoir de leur aller baiser les mains. J'ay pris mon excuse sur le peu de séjour qu'ils y font quy randoit mon voïage comme impossible à la vérité, mais sans /3/ cela leur séjour y eust esté bien lon sans que je l'usse peu.

Ce cher mary me mande de luy envoyer tous les papiers concernant nostre maison; Je n'an ay point du tout que le contras de mariage de feu Monsieur nostre père. Sy vous en avés, je croy que vous les envoirés afin que le conseil soit mieux instruit. Madame l'Electrice en doit faire de mesme. Je croy qu'une des principales pièces c'est ce qu'ils n'omet la dernière volonté de feu Monsieur nostre père ce que ne n'ay point bien quelque mémoires de feu Monsieur de Viliers fort peu inteligible, mais ils sont à Turenne et personne que moy ne le sauroient trouver.

Que ce cher mary a affaire à ce qu'il me mande. Il traite avec le conte de Maulévrier et croy y mettre une fin, mais avec des conditions bien rudes puisqu'il faut qu'il prene a acquiter cinquante mille escus. Avec le reste de ce qu'il doit ce n'est pas pour le laisser fort en repos. Je ne say sy vous este en un país où l'argent est aussy rare qu'ycy. Je n'ay peu afermer pas une de nos terres tant les vivres sont à vil pris. Dieu continue ses bénédictions sur nostre patrye.

C'est une bonne nouvelle que la prise de Berc. Ostande tient tousjours bon. L'Espagnolo sera contraint de la quitter sy plaît à Dieu. J'ay eu des nouvelles de Madame ma belle-mère depuis mon laquais. je ne say sy je vous ay mandé qu'elle me mandoit qu'il n'y eust jamais moins de broulerye.

Tout s'y acorde sy bien : tesmoin la Roine et la marquise. Nous ne sommes point doué d'une mesme pasiance. Vous avés raison de me croire de >>>> humeur. Je pensois faire force ouvrage icy, mais je n'y ay pas encore commencé /4/. J'ay mené ma petite sans la rendre malade, mais je croy qu'elle en aura la gale qu'elle avoit atrapé jusque icy. Vous trouverez bien les vostres changées et grande à vostre retour à Touars. Vous avés veu Messieurs du Lude et Le Grand et ne m'en avés rien mandé. Teneuil viendra bientost servir son cartier. ce ne sera pas sans aller recevoir vos comendemens.

Je n'ay pas l'esprit d'entendre comme l'on porte ses petis ravas de Madame de Monpensier. Je croy que ce n'est que l'été sy ne s'en alloit >>> je vous en demanderois la fasson d'un et ne faudroit que marquer combien le point coupé est large et la dentelle grande pour le bien compenses vous n'orés pas receu mon mémoire sans rire. Mon Dieu, il faut que je me mette un peu sur vos honnetetés. je ne say plus de quelle parolles je dois user tant vous en avés de belle. Vous voulés que je voye que vous avés veu une petite court et moy je ne vois rien que des montagnes où l'on devient toute sauvage. Je ne laisse pas d'estre autant vostre servante. Vous le disant peu que celle quy vous le disent plus. Je faisois ce mot pour celle à quy je ne suis pas tant qu'à vous mais à vostre exemple j'en use suivant mes vieille coutumes. je dis que je vous ayme chèrement et parfaitement et que je suis toute à vous mille fois plus qu'il ne se peut dire chère dame et belle et bonne seur à moy. Bonsoir, c'est.

§ §

A Lanquais, ce 3e septembre.

Archives nationales, 1 AP 333/22

21

12 octobre 1601 - Lanquais

à Mme de La Trémoille

Chère Seur, je vous persuadray aysément combien l'ordure de vostre mal me met en paine puisque vous ne doutés point de la parfaite amityé de ta seur quy, certe, n'ora ni bien, ni joye qu'elles ne vous sache mieux il m'a esté bien fâcheux de démordre des bonnes nouvelle que Monsieur du Plesis me dit de vostre santé en laquelle il croïoit un grand amendement. Sans l'assurance qu'il m'en donna, je n'usse pas tant mis à en envoyer s'avoir en tant nous nous montrons seurs, tesmoing vostre apréansion dernières.

Monsieur Miron m'a donné des remeides quy me promet que vous ne relèverés point que vous ne soïes guéry l'un des piluers qu'il a fait faire à Bonnes à ce soir l'ayant envoyé guérir pour cest effet les autres quy sont plus faciles à faire il en envoie les receptes. Il me dit tant que je ne l'ose dire c'est qu'en >>>>> point vous serés guérye et Dieu le vueille ma bonne et chère par la grâce. Il m'a fort enquis de vostre mal. j'usse bien désiré d'en savoir davantage aprouvés ce que je fais puisque procédant /2/ l'enuye que j'ay de vous voir guérye.

Il faut que je vous dye ce que ce cher mary me dit de vous par ses dernières lettres et en ces mesmes termes c'est qu'il faut qu'il se réjouisse avec moy du bien que tout le monde dit de vous mais tant plus ne se peut d'avantage sont ses mesmes mots n'en soïés pas plus gmorieuse. Il me mande par la mesme lettre la naissance du Dauphin<sup>94</sup>. Le grand travail de la Roine où il fut tousjours comme elle se leva et coïfa le lendemain, de quoy je m'étonne autant que vous et fais mesme jugement comme les princesses ne furent point et ne l'avoient veue encore le troisième jour et ajoute que Madame nostre belle-mère en rongé fort son frein.

Sans mentir, je juge qu'elle a esté bien trompée, car ses lettres précédentes aus couches de la Roine ne disoit autre chose que le commendement que la Roine luy avoit fait de s'y trouver. Elle m'écrit et me parle seulement de la réjouissance générale. Elle ne s'oblige point à me dire sy elle y estoit ouy ou non. Elle finit par le triste sujet de la mort de Monsieur de Châtillon<sup>95</sup>, perte signalée à la vérité. Je la croïois plus en colère contre vous que de mon s'avoir de vos nouvelles. Je le jugois sur

<sup>94</sup> Louis XIII, fils aîné d'Henri IV et de Marie de Médicis, est né le 27 septembre 1601.

<sup>95</sup> Henri de Coligny, comte de Châtillon, fils aîné de François de Coligny et de Marguerite d'Ailly de Péquigny, fut tué en défendant Ostende le 10 septembre 1601 à l'âge de 18 ans.

la réponse /3/ qu'elle fit à vos bons amis, certe, ces raisons fondés sur les exemples qu'elle aléguoit n'étoient pas recevable.

Monsieur du Plesis m'a dit aussy que vous luy dite que vous étiez sur le réplique. Elle ne me fait rien paroistre de tout cela par ses lettres. Le papier n'est pas capable de contenir ses plaintes, aussy quelles questions j'ay fait à Teneuil. Il me seroit mal aysé de vous le dire. Je croy n'en avoir pas oublyé pas unes de celles quy s'avoit. Et le commencement, la fin et le milieu, c'estoit à m'enquérir de ce cher neveu du quel tout le monde dit tant de bien.

Je n'oublie pas mes chères petites nièces et surtout celle quy portera mon nom. Il me l'a fait fort grâce, mais non pas tant que la miene quy l'est certe extrêmement. Elle n'a plus de gale au visage, sans mentir, elle l'a bien agréable : c'est une petite bouche, des yeux les plus gays et bleus, les cheveux blons, le visage ront. les mains pas belle. Mais pour le visage, l'on me veut faire acroire que sera une belle fille. C'est une petite courtode, Teneuil a opignion que la vostre est plus grande. Il est vray qu'il ne l'a /4/ veue qu'en mahiot et la miene est abilyé.

C'est parlé trop de ceste petite. Je ne vous en diré pas tant de Lolo, mais je m'assure que pour cela vous ne lairés pas de la croire mieux aymé. Elle a fort gouverné vostre laquais et luy a commendé de dire force belle chose à son petit cousin.

Je m'étois allé promener à la vigne et il la portoit. L'on cuilloit aussy le fruit excelent du païs. Elle en a voulu donner sis pour sa part à son petit cousin et le trouvant assés beau et rare où vous este. Je luy en ay donné. Je vous s'il en eust peu porté davantage. Je n'us pas esté sy chise. Je n'ose croire par ce cher Monsieur de ceste année quoy que donne quelque espérance pleut à Dieu que peut estre chès vous et vous voir porter aussy bien que je le désire pour moy mesme aussy vous ayme-je autant.

Adieu ma chère dame vous ne commenderés jamais à personne de quy vous soiés obéye plus fidellement que de ta seur quy baise mille fois vos mains et le beau petit visage de la petite troupe. Vostre mal vous rant fort trite il se faut réjouir chère seur. Adieu il est minuit. C'est

§ §

>>sant n'a esté que huict mois à Paris chès un m>>>>> me donnoit vient pource qu'il savent fort bien coudre et eust plustost gagnyé ce quy ne >>>>> point afin que son mettre ne luy cachat rien de sa >>>>>.

A Lanquais, ce 17e octobre.

Archives nationales, 1 AP 333/23

22

19 octobre 1601 - Lanquais

à Mme de La Trémoille

Chère seur, en ne perdant nulle occasion de m'écrire vous me donnés des temoygnage de vostre souvenir quy m'obligent extrêment il reste pour mon contentement de savoir vostre santé en meilleur estat. J'envoieray aprendre sy les remeides que je vous ay envoyé par vostre laquais vous ont profité selon mon souhait et sy cela est je seray aussy ayse et contante que je suis en paine. Il me fâche aussy fort de savoir vostre cher Monsieur tourmenté de ses goutes.

Mais mon Dieu, qu'elle obligation vous ay-je à tous deux de m'avoir envoyé le pourtrait de mon cher neveu. Je la resens bien, mais je dis bien a bon essien mais le moyen de vous le dire, il n'y en a point. Chère et bonne seur suplées à mon défaut à l'endroit de Monsieur vostre mary en luy représentant combien il m'est cher. La peinture ne fait mourir d'envye de voir le naturel tant je le trouve beau. C'est bein l'air de visage le plus doux et agréable quy se puisse voir, mais je dis sans flaterie. Teneuil à quy j'ay demandé son avis le trouve fort bien. j'en avois fait faire un de ma fille que j'ay eu envye de vous envoyer mais certe je l'ay trouvé sy vilain et sy >>>>> quy ne mérite que le feu. C'estoit un broullon quy l'a fait à Turene quy s'estimoit fort toutefois. Lolo luy a fait des caresse et de re>>>>>> et tous les honneur qu'elle s'est peu imaginer. Il n'y a pas jusque à la petite quy le vouloit manger comme elle fait pour tout ce qu'elle ayme.

Les nouvelles que j'ay eu de ce cher mary : c'est que le voiage de Blois continue >>>>>>>> Poitiers. Il me promet sy cela est de me venir voir (deux lignes illisibles) /2/ disent que depuis la naissance du Daufin, il montre une grande ocmmentation d'amityé à la Roine. Voila d'étranges efets contraires que de la laisser quatre jour après pour en aller voir d'autres quy luy doivent estre extrêmement suspects. Nous sommes dans un siècle où l'on voit d'estrange chose !

Il m'est souvenu ne vous avoir rien dit de la réponse que vous fite au mémoire quy témoigne ma curiosité, certe sy l'on ne veu, il est bien mal de conparaitre par ceste simple représentation pour quelque chose. Je l'ay appris mais pour ce qu'il de la coifure comme vous la représentés, j'orois à faire mille questions que je laisseray espérer l'apprendre moy mesme lorsque je t'iray voir cher dame quy ne sera jamsi sy tost que je le désire.

J'embrace tout vostre petit peuple que j'ayme à l'égal du mien et vous belle seur plus que moy mesme. Bon soir je n'ay >>>>> retenu ce laquais il est arivé cest après dînéeet luy ay donne mes lettres dès ce soir.

Y

A Lanquais ce 19e octobre.

Archives nationales, 1 AP 333/20

23

22 octobre 1601- Lanquais

à Mme de La Trémoille

Chère seur, je n'ay point par vos dernières lettres l'état de vostre santé telle que je vous la désire. C'est pourquoy j'envoye si soudain apprendre sy elle n'ora point receu d'amendement et sy les remeides que je vous ay envoyé ne vous ont point profité. Je veux espérer >>>>> veu l'estat assuré qu'en faisoit Monsieur Miron j'en pryé bien Dieu de tout mon coeur et que par le rerour de ce laquais je puisse recevoir ce contantement de vous savoir bien remise.

Il y a sy peu que je vous ay escrit que je ne say chose du monde n'ayant eu depuis nulle nouvelle de ce cher mary. J'oublye de vous mander qu'il m'avoit escrit qu'il trouvoit Madame de Monpensier toute palle et megre qu'il jugoit par là que les affaire de la maison ne se portoient pas bien. Je vous laisse deviner ce qu'il entent. Sont de ces bontés acoutumées.

Je n'ay à vous entretenir que de mon petit ménage, quy se porte bien. Je me repen de vous avoir mandé que ma petite estoit belle ; depuis ce fret, je la trouve sy laide. Vous avés abillyé la vostre, à ce que m'a dit le dernier laquais que j'ay veu. Je souhaite bien, pour vostre contantement, que mes petites nièces soient aussy belle que mon cher neveu est beau. Je ne me puis souler de regarder son pourtrait. Mon Dieu, que vous le devés aymer ! Je ne vous dis pas tout cecy sans m'en désirer un pareil.

Je vous ay déjà demandé quy sera le partain de ma chère nièce, de quy je seray maraine, sans l'avoir peu savoir. Je vous fais encore la mesme question. Mandés-moy aussy quelle >>>>>> vous prenés. On a parlé Briquemaut<sup>96</sup> (une ligne illisible)/2/. Osequerque a deux fils et filles que je n'ay veue. Elle s'est acouché.

Depuis que je suis ycy où je ne suis pas résolue sy je passeray mon hiver ou bien à Turene. J'atens de m'en résoudre lorsque je n'oray plus d'espérance de voir ce cher mary. Je fais passer ce laquais par Poitiers pour me raporter des nouvelles à nostre seur. Vostre fâcheus mal vous ora empaichée de l'aller voir sy la Roine vient à Poitiers vous ferés vostre court. Vous ne pouvés pas l'éviter sy vous vous portés bien. Pleut à Dieu la pouvoir faire en mesme temps que cela seroit dou et bien aussy amer privée du contantement de vous voir.

Je n'écris point à Monsieur vostre mary et que j'ay fait par son laquais c'est de peur de l'inportuner aayant autre sujet que celui de luy témoigner les veux de mon affection à son très humble service. Je veux croire que par vostre moyen il soit confirmé en l'opignion que je désire >>> en aye que je suis sa servante fort affectionnée.

---

<sup>96</sup> Jacques de Briquemault, lieutenant de la compagnie du duc de Bouillon. Il sera à la fin de sa vie gouverneur de Sedan.

Adieu chère dame vous ne doutés pas du pouvoir que vous avés de me commender ny de la volonté que j'ay d'y obéir. Je [vous] baise millions de fois vos mains et tout les beaux petis visage de mon cher neveu et chères petites nièces. Adieu.

Y

A Lanquais, ce 22e octobre.

Je vous envoie du fruit du païs. Me semble vous les avoir veu aymer en Holande. C'est pour faire honte aus marons de Lion. mandés moy sy je ne me trompe et sy vous en voulés.

Archives nationales, 1 AP 333/21

24

10 novembre 1601 - Lanquais

à Mme de La Trémoille

Chère seur, je resent vostre affliction comme la miene n'en doutés point, mais j'espère qu'auparavent que vous receviés celel-cy que Dieu vous l'aura fort soulagée par l'entière guérison qu'il aura donnée à mon cher neveu. Je l'en supplie du mesme coeur que le ferois pour ma Lolo et Marion.

Pour le partement de vostre cher Monsieur, il vous doit estre bien plus suportable qu'à moy celuy du mien que ne vous puise entretenir la dessus. Je m'assure que mes larmes me feroient épandre des vostres aussy bien que les vostres des mienes en lisant vostre lettre. Certes, je plains bien la pauvre Lisabet et reconnois bien ce que vous y avés perdu, mais il faut que la guérison de mon cher neveu chasse tout vostre dueuil. Ne me retenés donc guère ce laquais, chère seur, afin de me tirer de paine. Le Sr. La Forest<sup>97</sup> m'assure qu'il y avoit de l'amendement avant qu'il partit /2/. J'en espère toute bonne nouvelle. Mon Dieu que ne pouvons nous estre ensemble pour nous consoler comme vous n'en jugés de capable que moy pour vous j'en estime de mesme de vous pour moy, mais parmy tant d'inquiétude je ne laisse point de reentir un extrême contantement de me voir sy chèrement ayüée de la seur de quy je désire plus de l'estre aussy este vous celle à quy j'ay donné mon coeur, mais du tout ne croiés donc rien tant à vous que moy.

Chère dame, je vous avois mandé qu'en mesme temps que mon cher Monsieur partiroit pour la Court que je m'en irois à Turenne et à ceste heure je vous dis que nous faisons le voïage dans cinq ou sis jours. C'est le voir davantage, mais avec ceste apréantion qu'il aura moins le moyen d'estre à mes couches. Du Maurier a esté ycy quy à cause ce retardement. je croy que sy Monsieur vostre mary n'ust esté chés luy qu'il eust pris son chemin par là.

Une autre que vous feroit bien glire d'avoir /3/ esté mandée pour les couches de la Roine, mais cela vous a sy peu réjouye qu'il ne vous est pas souvenu de m'en rien mander.

Le Sr. Bouron<sup>98</sup> me mande de luy envoïer les papiers concernant nos affaires de Bourgogne collationnés par notaires, ce que je feray estant à Turenne mais je croy qu'il n'y a pièce quy le mérite que ceste contre promesse. Je vous feray copier les derniers inventaires de papiers que m'a envoyé Madame l'Electrice bien que je croy que vous le trouverés fort inutile sous les prétentions de certains dons fais par les feus Rois de France mais rien quy nous face voir plus clair touchant les terres de Bourgogne.

Madame l'Electrice m'écrit comme jugant y avoir fort peu d'aparance de sortir d'affaires avec Monsieur le prince Maurice nostre frère. Elle m'envoie copye aussy d'une lettre qu'elle a escrite à Monsieur le prince d'Orange nostre frère. La contesse d'Annau estoit auprès d'elle quy m'escrit et me promet de me venir voir à Sedan/

Madame ma belle-mère m'a dit tous ses actions. Monsieur Doumerville me mande tous les biens du /4/ de nostre frère le conte de Nassau de quy il avoit eu autre opignon. Madame ma belle-

<sup>97</sup> Moïse Suzannet, sieur de la Forêt-Brédurière, un hobereau huguenot poitevin, entré au service du duc de Bouillon.

<sup>98</sup> Gilles de Bouron était un secrétaire des La Trémoille, chargé de leurs affaires en Cour. Il mourut à la fin de l'année 1611 (lettre de Flandrine de Nassau à sa sœur Charlotte-Brabantine du 13 décembre 1611).

mère doit faire force visite en s'en allant de fasson qu'elle passera la mer en une saison fort mal propre. Elle a fait une bonne afaire se dit-elle, mais quy mérite de prandre le loisir d'y mettre un fin; Elle a laissé entre les mains de Madame de Bouron de quy elle me mande tous les biens du monde. Je vis hier Madame de Neuny.

Ce cher mary vous excuse bien et resent bien vostre paine, je vous assure, car il ayme le petit malade comme s'il estoit à luy. Le Sr. de La Forest dit que tout son mal ne l'empaichoit pas d'estre joly. Il m'a aussy assuré que ma chère filieulle est fort embelye et qu'il la veu aller toute seule et vostre aynée, de quoy je suis extrêment ayse. Vos nièces se portent bien et moy aussy pour avoir l'esprit sy peu contant. Adieu chère seur à moy. Bonsoir, C'est.

A Lanquais, ce 10 novembre.

Je suis bien ayse que vous vous trouvés sy bien du sirop de coins. J'en ay quantité à vostre serviee. Le >>>>> de St-Foys a esté ycy aujourduy. Lolo en envoye des gans à son cher petit cousin et les petis à ses cousines >>>>>>>>>>. J'écris à Monsieur vostre mary quy n'est auprès de vous. Vous prandrés bien la payne de mettre ma lettre dans vostre paquet. Je t'embrace de tout mon coeur ma bonne seur.

Archives nationales, 1 AP 333/24

25

1er décembre 1601 - Lanquais<sup>99</sup>

(transcription Marchegay)

Chère seur, vos dernières lettres ne m'ont pas otée entièrement de peine; Dieu veuille que ce soit celles que me rapportera ce laquais. J'avoue que j'ai trop tardé à envoyer apprendre l'état de vostre santé, non certes pour mon devoir mais pour mon contentement ; et la raison que je vous alléguerai n'est pas bien bonne, car c'est que je voulois vous envoyer vos gants que je n'ai pu avoir qu'à cette heure. Je vous en ai fait acouter six paires que vous ne trouverés pas mauvais. Les autres sont en l'état que les donne me gantier, sur quoi j'apprendrai comme vous les aimés le mieux. Si la façon que j'ay fais vous plaît, l'ouvrière est toute à vostre service. Lolo en envoye des siens pour sa cousine, quy n'est que pour vous sévoir s'ils luy seront bons afin de luy en envoyer davantage.

Je suis bien étonnées du soupçon que vous avez d'être grosse. Je l'ai dit à M. Miron, mais il dit qu'il a vu arriver semblable chose. Il m'assura aussi que ces pilules, que je vous avois envoyées, vous pouvoient beaucoup servir, cela étant, pour ce que ce n'est point un remède purgatif mais propre pour vous mettre en vos premières force. Je ne puis que vous cèler que mon cher Monsieur, ayant appris que vostre mal vous rendoit fort triste, m'avoit commandé de laisser toutes nos affaires, quelque presées qu'elles fussent, pour vous aller rendre le service que je vous dois, si j'apprenois que vous le désirassiés. Par quoy, chère seur, si vous me sentés tant soit peu utile, ne m'épargnés ny par ce froid ni quelque temps quy fasse. La réponse que je fis à ce cher mary fut que je n'avois point été si honnête que de vous l'offrir, vous sachant votre cher Monsieur auprès de vous, et que je m'assurois que vous /2/ l'aimiés bien, mais quand vous sauriés ce commandement sy exprès qu'il me faisoit, avec des protestations quy vous aymoient et honoroient uniquement que vous l'aimeriés encore plus je ne me suis pas trompée chère dame dite moy, s'il est pas vray il me promit que je le voiray bientost. Il fait un voïage à la prière de Monsieur de Rosny, pour les affaires de MM. Despine sur la frontière de Picardye, quy me fâche bien au bruiet quy court le Roy est à Blois. Vous en savés bien quelque chose sy cela est, car l'on m'a dit qu'il a commendé à vostre cher Monsieur de luy trouver.

Depuis que Madame ma belle est partye de la Court, je n'en ay appris choses du monde faite moy part des nouvelles que vous en savés. Elle fit un triste départ dit bien où elle pensoit avoir tant de crédit : vous en savés l'histoire que je croy. Dite-moy ce que vous pensés de Vilers, et sy elle continue à vous mander des nouvelles. Vous avés une excuse fort legitime de ne point faire vostre court que d'estre grosse et incomodée par de sy fâcheux accidens. Vous en saurés des nouvelles pour le moins

---

<sup>99</sup> Cette lettre a été transcrite par Paul MARCHEGAY, *Lettres d'Elisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon à sa sœur Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille de 1595 à 1628*, op. cit., p. 63-67.



de quoy vous e ferés part sy vous plaît bien que le Roy soit à Blois. Mon cher Monsieur n'y peut encore estre il ne sera pas sy tost en ses cartiers qu'il ne vous voye ranvoïés de moy bientost chère seur il y a neuf mois que je /3/ ne l'ay veu j'ay fait voir à Monsieur du Plessis de pourtrait de mon cher neveu lequel il recongnut soudin, mais sans mentir il me dit qu'il estoit plus beau il me dit qu'il vous viroit en sen retournant. Je ne vois personne quy ne me dye du bien de vous ; Dieu sait sy j'en suis marye.

La conférence oferte à Monsieur d'Everenx est encore, je croy sur le bureau. Le voïage du Roy avec le peu d'envye qu'il a qu l'on en tire des preuves pour la vérité, la rompera l'on a douté de Madame quy s'est fort rafermye promet contance. Elle a gagné un grand coup sy elle peut s'en retourner en Lorraine sans avoir fleschy Dieu la fortyfye par sa grâce. Je tiens de Monsieur du Plessis que Madame l'Electrice est acouchée d'un fils<sup>100</sup>. C'est asemblée quy se devoit faire à Paris pour nos affaires s'en est allée en fumée. Je n'en ois plus rien dire.

Je ne say pourquoy je vous ay laissé en doute, sy j'avois bien compris les patrons que vous m'envoïates. Il estoit bien ayse pour ce quy est de la coifure il ne manquoit rien du mémoire mais bien à mon esprit pour le pouvoir bien comprendre rien ne m'esclarcira mieux que de savoir sy vous porté encore le mesme monde que vous autres estant ycy pour la oupe. Vous dite que l'on la porte fort près du monde et que l'on y met un neuf. Il ne se voit donc point mandés-moy aussy s'y l'on porte tousjours de l'incarnat /4/ au devant de la robe et sy l'on l'ouvre d'avantage. Vous m'avés envoyé une belle pièce et elle vous fera besoin je t'en rans cepandant mille grans mercis celles que je portois n'estoient pas sy grande mandés-moy s'il ne s'en porte point avec de la dantelle seulement. Lisabet m'a envoyé le patrons des rabas que l'on porte. J'en ay fait faire, mais je doute fort sy est bien. Je la pry de m'en faire faire un je luy envoie le rabat de point coupé qu'elle me monta et du linomple, n'ayant point ycy de Quintin.

Je n'envoye point de carte pource que les mienes ne sont pareille à celle que l'on fait, je m'assure que vous prandrés bien la paine de m'en faire. J'ay pris une telle abitude à en user librement (?) quy je ne m'en puis desacoutumer. Vous n'este pas une bonne seur sy vous n'en faite de mesme. Je vous conjure par ce que vous aymés le mieux.

Je suis bien ayse que ma chère filieule<sup>101</sup> se fait sy bien nourrir. Certe ma petite est bien méchante ; le fret l'a randu sy laide que je me dédis de ce que je vous en ay mandé. Vous ne voulés pas louer mon cher neveu, mais vous dite que mon laquais ly a veu faire tout ce quy sait, quy est certe beaucoup pour son âge. Je me désire auprès de vous de tout mon coeur, et luy pendu à mon cou. Baisé le pour l'amour de moy, sans oublier le reste, que j'ayme bien aussy ; et vous, cher seur, mille fois d'avantage quy ne se peut dire. Bonsois, adieu, C'est

§ §

A Lanquais, ce premier descembre.

Je me suis mis en tous les devoirs de trouver des chataignes. Ce quy est arivé c'est anée estoit arivé de lontemps quy sont fort gâtées et petites. A trois lieux d'ycy il ne s'en est peu trouver, j'en suis bien mary.

Je n'écris point à nostre seur Madame d'Orange. Ne luy mandés point avoir eu de mes nouvelles ; elle en seroit trop fâchée.

Archives nationales, 1 AP 333/25

26

30 décembre 1601 - Lanquais  
à Mme de La Trémoille

---

<sup>100</sup> Louise-Julienne de Nassau avait donné le jour le 8 septembre 1601 à Heidelberg à son septième enfant : Maurice-Christian. Il mourut le 8 mai 1605 à Heidelberg.

<sup>101</sup> Elisabeth de la Trémoille.

Chère seur, que ne pouvés vous voir mon coeur, pour y remarquer mieux que sur ce papier le contanement qu'il possède du danger duquel il a pleu à Dieu vous préserver. Je l'en ay loué et continuray tous les jours de ma vye. Mon Dieu que j'ay esté heureuse d'avoir seu vostre guérison et l'extrémité où vous avés esté tout en mesme temps. Le resentment de ma joye ne se peut dire, non plus que celuy du déplaisir que je reçois de la perte de ceste petite créature. Je les say bien plaindre, mes larmes ne sont pas essuiées de la miene, mais chère seur vous n'en avés pas le sujet que moy. Dieu mercy vous voiés tous les jours devant yeux de quoy vous le faire oublier. Il se faut réjouir puisque vous en avés tant réjouy et ne penser qu'à vous remettre en vostre premier santé, non pas seulement pour l'amour de vous, mais de ceux que vous aymer mieux qu'eux mesme.

Je vous demande pardon de n'avoir plus tost envoyé savoir de vos nouvelles. Celles que j'atandois de ce cher mary en sont cause. J'en eus hier après avoir esté un mois sen en avoir. Ses lettres estoient du premier de celui-cy, escrites de Maubeuge. Elles ne me tirèrent pas entièrement de paine, car ce lieu me fait entrer en mille apréentions, mais de Paris l'on mande qu'il /2/ estoit à Sedan, où je l'ayme mieux. Il m'avoit bien mandé y devoir aller. Cela nous retardera de le voir sy tost. Je dy nous, car vous le voirés plus tost que moy, certe chère dame je suis bien ayse de quoy il vous vaira, mais ne me le retenés guère. Il y a dix mois que je ne l'ay veu. Vostre cher Monsieur me le promet d'estre plus mauvaise. Je ne vous en soupçonne pas, chasés le de chés vous, car je say bien qu'il sy ayme bien, aprenés de luy le temps qu'il voudra que j'aille tenir ma petite nièce. Vous savés bien que tout dépent de luy. Je désire ce temps la inpassiament.

On me dit des merveilles de mon cher neveu. Je l'ayme tant que je ne vous en puis rien dire aupris, mais vostre Monsieur a il raison de ne faire ma filieule sy étrange. Madame, ma belle-mère, dit que l'aynée vous ressemble et la petite à moy, quant nous estions petites. Elle me peut bien résoudre sans estre sy baile que moy pour ressembler à ma petite. Elle n'est pas laide. Je la trouvoys belle. Je ne croiray ny luy ny vous. Ce cher mary m'en dira des nouvelles et sera prou empaiché de répondre à toute les questions que je luy feray.

Que Madame l'Electrice sera ayse de voir nostre jeune frère. L'on dit que nostre ayné a levé son siège /3/ de devant Boleduc<sup>102</sup>. Sy vous en avés apris des nouvelles certaines, faites m'en part. Le voiage de Madame, ma belle-mère, est bien remis au prinstemps, puisqu'elle a attendu hiver.

Vous aurés veu Monsieur d'Obigny<sup>103</sup> et apris toute nouvelles. Sy vous pouviés m'en mander sans vous incomoder, je vous en demande ma part. Pour toute nouvelle, du Maurier me mandoit la grande coutance de Madame quy en est un très bone et doit estre resentye de tous ceux quy font mesme profession, que celle pour laquelle elle a eu tant à souffrir. L'on ne me mande rien du voiage du Roy à Blois. Je croy qu'il ne s'en parle plus. Vous n'en pleurerés pas.

Mandés-moy sy les gans sont de bonne grandeur pour mon neveu, afin de luy en faire faire. Je suis bien ayse que vous trouvé les vostres bons. J'ay fait chercher des chataines. Il nr s'est trouvé rien quy vaille, non pas petites seulement, mais pouries, l'honneur du Limousin est perdu de ce côté là. Je n'ay pas saly mon rabat, je le garde pour les bons jours, mais on dit que la saison s'en va perdre et que de changemens. Je ne say sy vous fache autant qu'à moy.

Par l'avis des médecins, je vous dis qu'il ne faut pas devenir grose sy tost et qu'il se faut bien guérir /4/ auparavent. J'approuve leur conseil. L'on m'a mandé que le docteur Joseph Miquabely vous a envoyé de ses remeydes. Je croy que ce fut trop tard, vous aurés Marye-Lison, mandés moy sy l'aymé bien.

Nostre seur, la religieuse, ne me pardonneroit pas sy ce segond laquais passe sy près, sans luy porter de mes lettres. Il y a fort lontemps que je n'ay eu de ses nouvelles. Ranvoïés moy bientost ce laquais afin que je puisse savoir des voste que j'atendray avec inpatience.

Adieu, cher seur et bonne. Ouy, certe, c'est pourquoy Dieu ne nous a point voulu donner ceste affliction insupportable que je suis bien plus capable de ressentir de d'esprime. Bonsoir, chère dame, je suis toute à vous. Baysés le petit troupeau que j'ayme tant, pour l'amour de moy. C'est

\$ § \$

---

<sup>102</sup> Bois-le-Duc.

<sup>103</sup> Agrippa d'Aubigné (1552-1630), le poète-soldat, était un proche de Claude de La Trémoille.

**1602** *La publication de l'Edit royal promulguant l'impôt de la pancarte, prélevant un sol pour livre sur les marchandises entrant dans les villes, avait suscité des troubles à Poitiers en mai 1601 et en avril 1602 à Limoges. A l'annonce de ce dernier mouvement, Henri IV " s'en alla vers Pâques à Blois puis à Tours et de là à Poitiers pour donner ordre aux affaires du Poitou " <sup>104</sup>. Au mois de juin, le souverain par Blois et Orléans revint à Fontainebleau. Le 14 juin, la Cour fut secouée par l'arrestation du maréchal de Biron pour avoir conspiré avec l'Espagne et la Savoie. Le procès fut rondement mené et la maréchal fut exécuté le 31 juillet.*

*Elisabeth de Nassau au début de l'année 1602 se rendit à Thouars où elle fut la marraine Elisabeth de La Trémoille. Elle revint au mois de mai à Turenne où elle fut rejointe par son époux dans le courant de l'été. C'est alors que courut le bruit que l'instruction du procès de Biron avait mis en cause, en plus de la marquise de Verneuil et du comte d'Angoulême, des gentilshommes protestants se défiant du Roi, au premier rang desquels figuraient les ducs de Bouillon et de La Trémoille, réalité ou prétexte commode pour le souverain d'amener à rémission ces deux empêcheurs de tourner en rond.*

*Si Claude de La Trémoille sollicita le pardon du Roi, Henri de La Tour d'Auvergne n'agit pas de même, lorsqu'en novembre 1602, Henri IV l'appela à la Cour pour qu'il vienne se justifier. Il était alors à Lanquais au Périgord et préféra se rendre à Castres pour se justifier auprès de la chambre de l'Edit, puis poursuivant par le Bas Languedoc et Genève, il se rendit à Heidelberg, auprès de son beau-frère l'Electeur Palatin, Frédéric IV.*

27

5 mai 1602 - Turenne

à Mme de La Trémoille

Chère seur, c'est ne négliger point d'ocasion puisque je m'acomode de celle-cy pour vous mander mes nouvelles. Je me promets que ce cher mary ayant ceste lettres pour vous vous la fera tenir. Je suis à Turenne sy désireuse de vos nouvelles que j'en meurs. Je les atens avec un contantement que je ne vous saurois donner, mais ne brulés pas vostre robe, mon Dieu que le doute en quoy vous m'avés laissé me donne d'enuye den estre assuré, souvenés vous que vous me l'avés promis.

Vostre petite nièce se porte comme je la désirerois. Elle a tant de souvenance de vous, qu'elle n'a d'autre pensée qu'à demander du coco. Elle s'en rent sy inportunne que sy ce n'estoit vous quy ly aviés appris, elle en eust esté foitée.

Quant je pasé par Limoge, je voulus faire faire sa peinture, mais il ne le voulurent point entreprendre, ny la miene aussy, mais c'estoit pour le peu de loisir. Vous quy avés un pintre je vous semont (?) de la vostre, mais vous m'obligerés extrêmement.

Madame de Boursolle est en ce païs. Je la trouve à Limoge. Je croy qu'elle me vindra bientost voir. Mouseaux est à Lanquais. Je croy Dieu mercy, et vous sy vous aviés esté ycy je vous pourois mander mille petite nouvelles que vous ne sauriés que cest, sy je vous les mandois a ceste heure, mais toutes celles que vous me pouvées mander, je les antenderé bien puis que j'ay esté chés vous.

Vous ne serés nulement honeste femmes sy je vous vois dans mes montagnes qui bien qu'il ne soient pas plaisante, je me promets qu'ils ne vous ennuyra pas sy vostre bon mary est près de vous. Vous m'escuserés de vous sy je ne luy escriis. Je l'honore de tout mon coeur. Mandés-moy souvent de vos nouvelles. je vous commande ma chère seur. Adieu aymés tousjours comme (la fin de la ligne est couverte par la reliure).

\$\$\$

---

<sup>104</sup> BASSOMPIERRE, *Journal*, tome I, p. 94.

A Turenne, ce 5e may.

Archives nationales, 1 AP 333/31

28

12 mai 1602 - Turenne  
à Mme de La Trémoille

Esse paresse quy vous empaiche de me mander de vos nouvelles ou bien qu'il ne vous souvient plus de moy. Non je croiré toute chose devant d'aporter mille opignon à cela, mais quoy chère seur, j'ay nouvelles de toute le monde hormis de vous, que j'ayme tant. Sy vous eusiés envoyé de vos lettres à vostre bon mary, je les eu recués.

L'on me mande que Madame parle de vous aller voir en vostre Touars. C'est lors qu'il ne vous souviendra plus de moy, vous serés trop empaiché aussy vous le pardonneré-je.

J'envoye Piere à ce cher mary, mais je luy commende de passer à Touars, afin de vous porter mes lettres et vous dire de mes nouvelles. Ce quy pourra faire en toute fason, ayant esté du tout mon voiage avec moy. Mon Dieu, ma seur, que je sache des vostres et sy Monsieur vostre mary est résolu de demeurer à la Court ou bien près de vous.

J'ay mandé au mien que je vous conseilleroy de croire qu'il en est cause, sy l'y demeure afin qu'il n'ayt point avantage d'estre mehieur mary que luy. L'on me mande que le vostre gouverne Madame autant qu'il fit jamais<sup>105</sup>, ce changement est conérinblable (?). Vous aurés bien à me mander des nouvelles sy vous la voiés. Je croy que nos anbasadeurs vous oront esté voir. Mandés m'en aussy des nouvelles. Il semble que Monsieur Donmerville /2/ y ayt esté broulyé au moins à ce qu'il an a dit à Vassignac. Ce fut par quelque raport de Monsieur.

Je vous dis ce que je croy que vous savés bien, que moy quy suis éloigné du monde en tant de façon pour toute nouvelle, que je croy que vous ne savés point : c'est que celui quy me fut anvoyé de la part de Madame de Salignac quy fit tant le sot, comme je vous ay conté, est areté prisonnier. Ce que Monsieur mon mary a fait faire pour avoir seu qu'il estoit lorsque nos sujets de Sernière furent et rançonnés et ramagés.

Mandés-moy comme Madame de Montenfrou vit tousjour avec vous. Son mary fit le conte à Mademoyselle Dosequerque de quy ariva an vostre cabinet entre Madamoyselle Daverly et elle pour le veau. Oubliés pas à m'escire ce que dit tousjours Vilers. Enfin tout vostre ménage et sy vous espérés ce quy y donne du contantement parfait. Mon Dieu que je seray ayse sy vous este en ceste estat n'en suprande tellement le contraire que je ne bruleray pas seulement ma robe, mais j'en estanderay le feu avec mes larmes. C'est un metafore de quoy il vous faut demander l'interpretasion comme à son auteur.

Adieu belle-seur et mille fois plus chère quy ne se peut représenter. Aymés moy non pas comme une seur. Je ne m'en contenterois pas àiais estant celle sur quy vous pouvés tout ce quy vous plaît. Bonsoir ma chère dame.

\$\$\$

A Turenne, ce 12e may;

Archives nationales, 1 AP 333/32

29

16 juillet 1602 - Turenne  
à Mme de La Trémoille

Chère seur, il y a dix ou douse jours que je reproche continuellement à ce cher mary, le retardement d'envoier savoir de vos nouvelles. Il me remettoit tousjours lors qu'il en sauroit de certaine de ce qu'il ariveroit de la prise de ces Messieurs pour pouvoir mander à vostre Monsieur ce quy feroit.

---

<sup>105</sup> L'on sait combien Madame Catherine était honteusement persécutée par son frère pour son attachement à la foi huguenote. A ce passage l'on comprend pourquoi Henri IV détestait tant Claude de La Trémoille qu'il soupçonnait d'entretenir sa soeur dans sa religion.

Hier, il ariva un de ses laquais de Paris, depuis je n'ay point voulu avoir passiance bien qu'il ne luy ait apporté nulle certitude. Il envoye copie de la lettre de du Maurier à vostre Monsieur. Il n'a point eu de lettre du Roy par ceste en paiché. Il y a envoyé le Sr. de Rignac<sup>106</sup> il y a bien quinze jours quy le fera résoudre à son retour de ce qu'il fera. J'en atens la mort ou la vye. Jugés un peu mon apréantion sy s'en va ou l'état que je suis, de quoy je ne doute plus sy l'on en peu estre assurée auparavant l'avoir senty. Je m'en trouve extrêmement mal et c'est tout un autre incomodité que de coutume, car je l'ay presque continuelles et une grande douleur de teste je ne m'abille plus et suis tousjour sur un lict croiés que c'est grande pitié de me voir.

Je fais aller ce laquais jusque à Champigny porter de mes lettres à Monsieur et Madame de Monpensier. Je le supplie de m'envoyer /2/ une lettre le non de celui à quy elle s'adressera en blanc. Nous sommes encore incertains quy nous pranderons. Madame de Badefon qu'yl avoit esté nommé par la Roine s'en est allé à Paris à cause de ses brouleries. Sa fille est maryé à Monsieur de St-Blancart. Vous l'avés veu à Lanquais et sa femme aussy sy vous en souvient, de façon que nous nous trouvons bien empaiché pour le batesme de nostre petite afin qu'il n'en arive de mesme de celui que prandera Monsieur de Monpensier. Nous demandons la lettre en blanc. Je mande à Madame de Monpensier que j'atens ce bon ofice de vous que vous luy ferés resouvenir de moy. Je l'en supplié chère seur.

Je receus hier des lettres de Madame l'Electrice quy n'avoit point encore receu la dépêche que nous luy fimes tous ensemble de Touars, car elle me pryé fort de luy faire savoir ma résolution et si j'envoieray un jomme de conseil en Holande en mesme temps qu'elle y envoieray ou bien sy je me contenteray et feray au sien. Je luy manderay qu'ouy et que j'approuveray /3/ tout ce qu'elle fera et conclura elle m'a envoyé copie de lettres que celui quy fait nos affaires en Holande luy escrit et une d celle que Monsieur le prince Maurice nostre frère luy escrit lesquelles je vous eusse envoyé mais le Sr. Bouron nous mande de l'avoir fait et nous envoye cople des mesmes chose de fasson que j'en ay deux sy vous remarqués Monsieur nostre frère n'escrir pas plus honnestement à Madame l'Electrice qu'à nous témoin le bas de la lettre car pour le reste elle a esté minutée par son conseil. J'ay opignon que vous vous conteterés du conseil que Madame l'Electrice envoira, mandés le moy.

Je n'ay eu pas une lettre de Madame nostre belle-mère depuis son adieu. Je ne say sy elle vous traite comme cela. Je luy ay escrit une fois croiant qu'elle vouloit que je comensase. L'on m'a envoyé une mante de Paris, mais elle n'est pas noire. Du Maurier dit qu'il en parla à des dames quy l'assurent qu'il n'y avoit que les veufves quy en portoient de noire. Il m'ont envoyé la miene de gase de gris de lin rayé d'érgeant toute faite disent-il et cependant il n'y rien de froncé sy je ne /4/trouve quelqu'un quy la sache mettre. Je seray bien empaiché chère seur envoyé moy un mémoire de quelle longueur et largeur est le lange de toille d'argent et sy y a plus de rinine au bout du lange qu'au tout et quelle longueur est le carant de toille d'argent.

J'ay fait faire la con>>>> de parade, mon Dieu chère dame faut-il perdre entièrement l'espérance de l'honneur de vous voir en ce lieu. Vous m'avés veu mon petit ménage qu'à demeye puisque vous n'avés veu vostre petite nièce quy nous donne plus de plaisir que l'autre. Vous ne croiriés pas comme je l'ayme. J'ay opignon qu'elle tiendra entièrement de la facilité de mon cher neveu de quy il me tarde bien de savoir sy ce souvient de sa petite tantant quy l'ayme avec passion aussy fay je le reste du petit troupeau je te supplie mandés m'en bien des nouvelles et particulièrement des vostres Adieu chère seur je ne m'ayme pas tant que vous. Je suis à vostre service de toute mes affections. C'est

§ §

A Turenne, ce 16e juillet.

Archives nationales, 1 AP 335/38

---

<sup>106</sup> Pierre de Vassal, sieur de Rignac, un catholique romain, d'une ancienne famille noble du Périgord et du Quercy, était un des hommes de confiance du duc de Bouillon.

à Mme de La Trémoille

Je vous assure chère seur d'avoir receu vostre lettre du 14 de juin et un extrême contentement m'estant donné en toute façon pour y aprendre le vostre, ayant jouy de la présence de Madame ma belle-mère et de mon frère. J'ay bien seu qu'ils sont à Paris et qu'il se porte bien, mais non pas d'eux mesme. Ce cher mary me le mande, quy est à St-Germain près du Roy, et fort bien, à ce que je puis juger. Dieu l'y maintiene là pour que j'ay de ne le voir de longtemps m'oblige fort. Toutefois l'on parle d'un voïage que le Roy fera à Blois an comencement de septembre. Cela me fait réprimer de nouvelles espérances ou que luy viendera ycy ou bien que j'yray en quelque lieu où je le pourray voir. Jugés sy cela se fera sans vous voir, mais sans que ceste occasion arive. Croïés, chère seur, que toute chose sy oposeront bien ou je seré près de vous au temps que vous le désirés et que je vous pourés servir. Mon Dieu quant je pense à ma bonne grosse seur et qu'elle aura bien tost le passe temps que je prans à coeur. Je suis arivée à plus solennel veeu que je pouvois faire à Dieu et au plus violant désir que je pouvois avoir proporsion à l'amour que je te porte, quy certe ne peut estre conparer à nul autre, mais quy vous aura bien fait la guerre.

Je m'imagine que c'est Madame ma belle-mère. Elle me mande plus particulièrement que vous la >> que vous mêmes et les bons petis festins que /2/ vous fesiez ensemble et comme il ne se portoit plus de beisé. Je croy que vous trouvés ce changement bien étrange aussy pensoi je bien.

Moy, je vous ay mandé par ma lettre du 19e du mois passé que je vous conseilloy d'user de quelque remeides que j'avois fort en ma grossesse quy m'avoit fait beaucoup de bien. Je croy que vous l'aurez receue comme aussy de méchans gans que je vous avois envoyé. C'est un grand plaisir que nos lettres viennent à bon port, mais j'y trouve de la longuer plus que ne le mérite le chemin.

J'ay receue quelques brouleries de Paris que mon cher Monsieur m'a envoyé, entre autres un cotillon d'une estofe nouvelles. L'on m'a mandé que le vostre vous en a aussy acheté un. J'ay aussy eu un service de vécelle de terre quy est bien belle.

J'ay force afaire quy me font employer le temps. Les heures quy n'y sont point employés, le sont à des ouvrage. Madame de Boursolles a esté ycy, quy m'en a comencé et puis à faire faire des confitures. J'en fais en bon nombre. La petite est tousjours aussy friande qu'à l'ordinaire. Pour dire vray, elle est bien plus jolye que je ne l'avés veue. C'est un vray petit sienge, contrefait tout ce qu'elle voit, congnoist ses lettres au moins la plus part, mais je suis bien folle mère de vous conter tout cecy. Non je ne vous ennuye point, je m'assure.

J'écris à Mme Daverly une fâcheuse nouvelle de la mort de sa fille. J'apréande qu'elle lise ma lettre. Je vous jure que je l'ay tant plain regreté car elle estoit bonne /3/ fille et quy me servoit bien. L'on ne luy a espargné nul remeide, mais le soing et la déiligence n'y a servy qu'à l'entretenir quelque jours. Elle avoit toute les parties nobles ofensé. Je m'en estonne bien veu son jeune âge. Vous regarderés comme il sera plus a propos d'en avertir Madamoyselle Dauilly, désirant bien que mes lettres ne soient les premières à l'y anoncer ce triste accident.

Madame ma belle-mère m'a mandé, comme vous, ce qu'elle avoit découvert des amours de ceste fille que vous savés et le désir de trouver quelle lettre pour se servir de ce qu'il luy est tombé entre les mains. Je n'en suis pas marye, mais bien de quoy elle sait ce que je say par celuy quy luy a dit Vrament. Je ne pensois pas que personne le seut jamais de luy.

Je te pryé, mande moy ce que ton chère mary t'a aporté quant il te vit et sy vous ousté une coifure. Je n'ay pas encore eu la miene jusque aus plus petites chose, mandés le moy et sy ton grant Monsieur ne vous mande point de ses nouvelles. La Fons quy est à luy, a veu de vos gens à Limoge quy le l'ont assuré que vous portiés bien. Je te pryé de me faire tenir la lettre que j'écris à Madame de Laval par la première comodité que vous luy écrirés. J'ay receu de ses lettres fort honnestes et quy me dit quelque petite chose de ma fille, mais n'en dite mot. Je vous supplie. Adieu seur que j'ayme mieux que moy mesme. Cent mille fois bonsoir, mon coeur, ma belle seur.

§ § § S § §

N'oubliez point de remarquer la date de ma lettre, j'en feray ainsy des vostres. Ce soltat quy vous porte ma lettre, s'est rencontré d'heureuse fortune quy s'en va tout droit à Touars.

A Turenne, ce 19 juillet.

Archives nationales, 1 AP 333/39

7 août 1602 - Turenne  
à Mme de La Trémoille

Chère seur, ce ne peut estre trop souvent avoir de vos lettres auxquelles je n'ay pas toutefois appris tant de nouvelles que par le porteur. Je m'en déchargeray aussy fort sur luy et particulièrement de ma petite Marion, quy aporte et remarque toute ses singeries et les caresse qu'elle fait à la peinture de son petit cousin; Il y a eu querelle entre Lolo et elle pour ce portrait. Mon laquais ayant entendu que vous m'envoies à la petite, mais Lolo l'a emporté. Elle n'a pas asés de loisir pour vous en faire son très humble remercimant afin de vous le pouvoir faire sans ayde. Elle aprent à escrire depuis deux jours non sans un petit de contrainte.

Vous m'avés envoyé une lettre de Madame la princesse. J'avois /2/ oublyé de vous mander que j'en avois eu. Je tiens recevoir cest l'honneur pour le mesme sujet que vous receute tant de caresse. Sy le papier le permetoit, je vous en feroit un discours plus lon à nostre première veue, sy plaît à Dieu, lequel je suplie de faire naistre quelque occasion pour nous donner bientost ce contantement.

Vous ne me mander rien de la prise de ce navire sy chargé de richese faite par nos bons conpatrios. La description qu'en fait Monsieur Arsen est >>>> de douse cent mille escus en, de pierye de vinct sept sachets de diamens et deux fois autant de perles, sur quoy à ce qu'il mande, Monsieur le prince Maurice nostre frère en prandera un cinquième pour son droit d'amiral. Nous sommes trop /3/ loing pour en atendre nostre part. Mais sans me moquer, j'espère que cela facilitera l'acort quy se traitera touchant nos prétentions an partage de la maison. Au moins s'il a envye de nous donner quelque contantement, ce luy en est une belle occasion de ces douse cent mille escus pour sa part c'est plus de deux cent mille quy est un bel item Dieu bénisse ses armes ceste anée et le rande victorieux. Je luy escrire mais fort succintement. Je luy parleray de nos affaires. Je me suis organisé sy vous avés eu vos toilles et tapiceries. Le Sr. du Plesis m'a assuré que tout estoit à bon port nous atendons le Sr. de Rignac.

L'on ne say rien d'assuré de l'exécution de Monsieur de Biron, /4/ ny moy de ce que fera ce cher Monsieur. Je croy bien que sans exprès commendement il ne bougera de sa maison. Ce n'est pas ce que je crains, mais ce que je désire.

Je croy que vous pourés bien faire vostre conte de vos cures sans savoir le nombre entier de ce qu'il y en entrera >>> en sachant ce qu'il y a la plante du pyé et à la grande. L'on vous en fait un mémoir de tout ce que me vient de dire Vandame. Je n'oubliray point Erpignière et voiray la lettre que ce cher mary escrira à Monsieur du Ousay afin qu'il satisfasse à tout ce quy est au mémoire.

Vous voirés souvent Monsieur et Madame de Monpensier sy vous faite séjour à L'Ile-Bouchard. Mandés-moy nouvelle de tous. Vous vous en acquités aucune fois assés légèrement. Tesmoins celle que m'a portée le Sr. du Plesis. Il est vray que sa sufisance vous excuse, chère seur à moy, pardonnés moy je vous parle aussy librement que je désire que vous facis. Ce m'est estrême plaisir de savoir de toute vos nouvelles. Ce petit voïage vous en apprendra force et quelques /5/ conte de la dame au fare et quy fait de sy grans discours sur une pomme quelle en étonne. Monsieur de Monpensier.

Je me trouve un peu mieux que je n'ay fait, bien que je n'aye encore sorty. Je ne say sy nous irons à Lanquais, ny quant l'on batisera la petite Marion. Je luy ay ôté sa nourice fort aysément. Mon cher neveu est trop joly d'avoir préféré le plaisir de Lolo au sien en luy envoiant le petit trou Madame. Elle sera fort sage et ne le batera jamais plus. Elle ne veut point qu'il ayme mieux sa seur. Il y a de la jalousye, et moy je vous ay déjà dit et vous l'assure encore que j'ayme vostre petit peuple comme le mien. Obligés moy de me mander sy ma filieule se souvient un peu de moy et de ses nouvelles tousjours. Adieu chère dame que j'onore parfaitement et que j'ayme chèrement plus que ma vye. Bonsoir.

\$ \$ \$

A Turenne, ce 7 oust.

J'écris à Madame de Monpensier.

**1603** *De son refuge à Heidelberg, Henri de La Tour d'Auvergne demanda aux princes et aux villes allemandes, aux cantons suisses et même à la reine d'Angleterre d'intervenir en sa faveur.*

*Elisabeth de Nassau pour sa part était restée à Turenne. Elle était enceinte et à la mi-février 1603, reçut la visite de sa soeur, Charlotte-Brabantine, venue pour l'assister lors de son accouchement. Elisabeth de Nassau donna le jour à un fils qui mourut quelques temps après sa naissance. La duchesse de La Trémoille, après avoir demeuré un mois à Turenne, reprit le 19 mars 1603 le chemin de Thouars.*

*Considérant que l'affaire Bouillon risquait de disloquer le front de ses alliances traditionnelles et de favoriser la revanche espagnole, Henri IV renonça au printemps d'aller plus loin d'autant qu'il avait d'autres chats à fouetter<sup>107</sup>. Mais il gardait l'oeil sur Bouillon et son beau-frère La Trémoille.*

*Elisabeth de Nassau au mois d'août 1603 prit le chemin de Sedan. Elle passa par Thouars et Saumur où elle rencontra Duplessis-Mornay et son épouse. Dans une longue lettre, elle donna le compte rendu de cette rencontre à sa soeur. Pour sa part Henri de La Tour d'Auvergne revint à Sedan au mois de novembre.*

*A la fin de l'année 1603, Claude de La Trémoille ne put réaliser son ambition de devenir gouverneur du Poitou. Le gouverneur de cette province, Malicorne<sup>108</sup>, était âgé et n'avait plus la vigueur nécessaire pour y maintenir son autorité, mais au lieu de La Trémoille trop puissant dans cette partie de la France, Henri IV préféra nommer, le 16 décembre 1603, son indispensable collaborateur : Maximilien de Béthune, marquis de Rosny.*

32

28 janvier 1603 - Turenne<sup>109</sup>

à M. de La Trémoille

Monsieur, ce me fut hier une heureuse journée, y ayant esté assurée de la résolution que ceste chère seur à prise de me venir voir. C'est une obligation quy ne se peut comparer à nulle autre et à vous premièrement, à quy je l'ay, Monsieur, ayant voulu avoir ce soing de moy que d'en avoir fit le commendement à ceste bonne seur, et luy y avoir réiteray comme elle me mande. J'en demeure sy étroitement obligée à vostre service très humble, que je n'auray contentement entier qu'en satisfaisant à ce que je vous dois. Croiés-moy donc pour la personne du monde sur quy vous avés plus de puissance, je vous en suplye.

Je ne puis point dire combien j'ayme ce cher neveu d'avoir tant d'envye de me voir. Ma seur m'assure que pour luy faire faire tout ce qu'elle veut, elle le menasse seulement de le laisser. Il commence à m'obliger bien petit, mais ce bon naturel ne luy changera pas, je m'en assure.

Je croy qu'à ceste heure /2/ le Sr. Bouron est de retour auprès de vous, de fasson que je n'ay point de nouvelle plus fresche à vous mander de Monsieur mon mary. Les dernières estant de Genève par le Sr. de Rignac<sup>110</sup> quy ariva hier en mesme temps que le laquais de ma seur. J'eus tout bonnes nouvelles à la fois. Ce met un mervilleux repos de voir le soing et la peine que vous prenés pour ce quy me touche, de ce qu'il vous a pleu de m'assurer encore par les lettres, que Monsieur de Boursolles m'a aportée.

Certe, Monsieur, j'ay tousjour bien creu que Dieu tourneroit à bien ce que nous estimions mal, par le force de la vérité laquelle ne fera paroistre maugre nos ennemis ; mais, parmy ces orages, ce m'a

<sup>107</sup> Cf. Jean-Pierre BABELON, *Henri IV, Les tristesses de l'année 1603*, p. 896-901.

<sup>108</sup> Jean de Chourses, seigneur de Malicorne, un catholique, avait été nommé gouverneur en 1585.

<sup>109</sup> Cette lettre a été transcrite par Paul MARCHEGAY, *Lettres d'Elisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon à sa sœur Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille de 1595 à 1628*, op. cit., p. 127-128.

<sup>110</sup> Pierre de Rignac, capitaine du château de Montfort en Périgord;



esté une extrême consolation de voir que ceste affaire vous a touché au coeur, mes sy j'espère en vous plus que en tout autre, sans mentir. Continués donc Monsieur à ressentir les paines de vostre très humble seur à vous faire fidelle service.

Isabelle de Nassau

A Turenne, ce 28e janvier.

Archives nationales, 1 AP 333/27

33

24 mars 1603 - Turenne<sup>111</sup>

à Mme de La Trémoille

Chère seur, Dieu a voulu avoir soing de moi en vous faisant rancontrer les occasions de me donner de vos lettres, quy ont adoucy l'ennuy que m'a apporté nostre fâcheuse séparation. Ce n'est pas sans besoing que j'ay en ce soulagement au changement de vye, qu'il m'a fallu faire depuis vostre partement. Mon Dieu que de diférance au bien de ceste chère seur quy me consolent et de mon petit neveu quy me (Marchegay) réjouissoit, ç'ont été des gens m'importunant de mille sortes d'affaires. Dieu n'a point permis que ma santé en soit empirée, de façon que le jeudi je commençai mes bains, qui ont duré trois jours. Ils m'ont emporté de mes douleurs, mais non pas toutes; celles qui me restent dureront tant que mon esprit pâtira comme il fait. Je fis faire hier le prêche en ma chambre. Tout ce peuple me fut un renouvellement de pleurs, jugeant l'intérêt qu'ils ont à la perte de cette petite créature.

Mais chère seur, pardonnés-moi, je vous parle de ce que vous ne voulés point ; il m'est mal aisé de m'en empêcher puisque [ce] sont mes pensées les plus ordinaires. Je changerai donc de discours et vous dirai que le médecin s'en est allé aujourd'hui. Toute la compagnie que j'ai vue depuis vostre partement ç'a été quelques gentilshommes voisins de M. de Boursolles qui s'en alloit à Paris. Judith est de son train ; ils sont arrivés à Limoges un jour, je crois, après que vous en êtes partie. On m'ouit plus parler et demander quel temps il fait que de toute autre chose. Il y a trois jours qu'il fait assez beau. La journée d'Uzerche vous incommode ; vous n'y pûtes arriver que bien tard. Ce ne sera pas un petit contentement quand j'apprendrazi vostre heureuse arrivée à Thouars et que vous et mon petit neveu vous portez bien. Sans mentir je l'appréhende plus que vous ; aussi je sais bien que vous aimeriez mieux avoir du mal que d elui en voir; Dieu vous en garantira tous deux, s'il luy plaît, et ne me donnera pas cet ennui que de vous en voir souffrir de mon occasion. Monsieur vostre mary ne m'a pas oubliée. Représentés-vous ma peine de ne pouvoir suffisamment, même imparfaitement, [lui] exprimer le ressentiment que j'ai de tant d'obligation. Mon coeur, je vous appelle à mon secours : suppléer à ce défaut, vous me l'avez promis.

Je n'ai point eu de nouvelles du lieu d'où j'en désire tant. Je me résous d'en attendre les premières par vostre myen, qui sera lors du retour du Sr. du Plessis. Je prends bien ma liberté d'en supplier vostre Monsieur, bien que je croie qu'il ne m'eut pas oubliée, non plus qu'il a fait à me donner son avis sur le renvoi des pages. Je lui mande comme je le suivrai, mais que l'incertitude où est le Roi m'en fera retarder le partement quelques jours. Je juge que vous concluee à ce retardement par vostre lettre à cause du voyage de Metz, mais l'on dit qu'il y sera fort peu. C'est ce que je désire de savoir auparavant. Tout ce que j'ai sù de nouveau est un bon office de M. de Châteauneuf, lieutenant du Roi en ce pays, qui a mandé à Sa Majesté comme j'avois fait de grands préparatifs de munitions et de gens de guerre, et sollicité force noblesse de se tenir prête. Le Roi l'a mandé à M. de La Force, et comme c'étoit un avis certain, qu'il le tenoit de son beau-frère, qu'il lui envoyoit un paquet pour le maréchal d'Ornano qui l'en advertissoit afin d'être sur ses gardes.

C'est bien prendre l'alarme sans sujet. Si je fais une enquête du contraire, je vous ferai ouïr pour témoin. Je crois que ces gens qui prennent plaisir de mander au Roi des choses si éloignées de la vérité pour me nuire, trouveront enfin que c'est à eux-mêmes à qu'ils font le mal. Je ne trouve pas bien fin. Si je vois quelqu'un qui le hante, je le remercierai des avis qu'il donne de moi, mais je crois que le Roi n'en désire savoir que de vrais. Ce n'est pas de M. de La Force de qui je tiens ceci ; je n'en reçois pas

---

<sup>111</sup> Cette lettre a été transcrite par Paul MARCHEGAY, *Lettres d'Elisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon à sa sœur Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille de 1595 à 1628*, op. cit., p. 67-70.

de si bons affices, mais un de mes amis a vu la lettre. L'alarme que l'on vous donna ici les gens de guerre conduits par M. de Praslin étoit de même qualité.

Vous m'avez commandé de vous dire si " la Fleur de Noblesse " se souvenoit tousjours bien de vous et de son petit-mari, je vous assure qu'oui ; mais il faut que je vous dise qu'elle m'aime tellement qu'elle ne peut durer sans moi ; et lorsqu'elle en est auprès, elle me fait mille caresses qui me font souvenir de celles du petit neveu. Si elle me fait plaisir, vous le savez chère seur, et de ce qu'elle n'est point mignarde après ses femmes. C'est un changement le plus grand du monde, mais c'est sans mentir.

Je ne vous en puis dire de même de Lolo. c'est toujours de que vous avez vu, et pour vous la bien représenter, souvenés vous du discours qu'elle nous fit un soir. Le délinquant ni la selle ne peuvent plus me faire rire, si fera bien Monsieur votre mari, n'oubliez pas à m'en mander quelque chose.

C'est bien moi, chère seur, qui me doit plutôt excuser de mes erreurs que non pas vous qui avés contenté tout le monde. J'ay seulement un reproche à vous faire : c'est que vous m'avez traitée comme une hôtesse, au moins vos gens ; demandés leur. Les miens devoient plutôt vous laisser faire [la] plus mauvaise chère par les chemins. Il y a de la faute de leur côté aussi, mais cette considération les a fait faillir. Toutes les incommodités que vous avés souffertes pour moi, vous me les pardonnés puisque je vous en requiers, je m'assure, comme aussi de croire que vous n'avez jamais été en mieu où vous ayés plus de puissance. Vous l'avez égale à celle que vous avés chez vous, et sur moi toute celle que vous y voudrés jamais avoir. Je le vous proteste, chère seur et le coeur à uoy, que j'embrasse et tout le petit peuple de tout mon coeur. Adieu.

A Turenne, ce 24 mars.

Cet honnête messenger m'a bien entretenu des nouvelles de mes chères nièces.

Archives nationales, 1 AP 333/28

34

9 avril 1603 - Turenne  
à Mme de La Trémoille

Chère seur, selon mon conte, vous avés retenu mon muletier sis jours plus que je ne pensois. Il m'ont un petit duré aussy en suis entrée en inpasiace de quoy vous ne m'aimerés pas moins, car c'est vous ressembler en mont atente. Je n'ay rien perdu, car pour vostre contentement, j'en ay eu deu. Je n'espérois que celui de savoir de vos nouvelles et j'en ay eu de ce cher mary, Dieu soit loué et de tout mon coeur et de ce que vous avés fait vostre voïage heureusement. Je ne puis pas dire sans incomodité, car à ce que j'ay appris vous en avés bien eu, mais certe je trouve bien bonne, car c'est vous qui le leste >>>>ment à quoy bonne toute ces excuse de la bontée qui est bien fort belle du peu de profit qu'on eu mes gens lequel n'est que trop grand. je le plains bien a ce vilain cocher. Je croy que le cas que vos files sont fait de luy l'ont perdu. Je trouve vos apréantions plus grande que les mienes. Je vous en veu avoir ycy de mon cher neveu sans sujet, cela me met moins en paine de luy que je ne serois autrement.

Je me représente fort bien vostre joye, Dieu me le donne bien tost pareille. Tout ce que j'atendois de savoir de ce cher mary par les premières lettres, pas un mot. Il me parle moins de me faire faire le voïage que par la précédente. Hélas ! Mon coeur, il croit avoir trois filles et dit qu'il se recommande à ceux, bon Dieu quelle nouvelles, il sa>>>> qu'il n'a rien du tout et qu'il a eu un fils et vous voulés que je l'oublie et que je ne sois point mère et vous qui l'este sy bonne comment m'en désirés vous des efets sy contraires, certe /2/ chère seur, je ne doute point que Dieu ne me pardonne mesme. Je croy qu'il n'a point désagréables que je pleure ce pauvre petit enfant et que je resente vivement ceste perte.

Je ne pense point avoir appris nouvelles d'où vient le Sr. du Plessis que vous ne sachiés, mais je croy bien que vous en savés que je ne say point. Mandés-moy donc sy la veu Madame l'Electricite et où il trouva mon Monsieur. S'il vous a dit du bien de nostre seur d'Orange. Pour nostre seur Madame la contesse de Hanau, je croy qu'il ne la point veue car mon cher Monsieur me mande qu'elle estoit en un autre maison où sa fille esnée estott malade et qu'il craint de ne la voir point. Il me mande encore

plus de bien qu'il n'a fait de Madame l'Electrice et dit que c'esst une perle entre les femmes. Pour ce que vostre Monsieur voudroit bien savoir, c'est ce quy ne m'a pas encore mandé, mais je ne doute point que puis qu'elle a tant de sinpatye avec nos autres humeurs quelle ne lait de celle là. Il ne m'a rien mandé pour les pages de la chambre et cepandant par son autre lettre, il m'assuroit que par la première j'en saurois sa volonté, il est résolu qu'i l partiront dans trois jours pour ce que vous désirés savoir s'il est nésesaire de recouvrir ces mémoires et instructions et lettres. Je vous ay fait voir ce qu'il m'en avoit mandé depuis je n'en ay rien seu. Je croy que s'il eust jugé luy faire tant de besoing qu'il m'en eust resteray le commendement et que par le Sr. du Plesis, il en eust mandé quelque chose à Monsieur vostre mary de nuls endrois, je n'en ay eu puisque l'on peut avoir aysément à quy n'est pas hautentique. Il vaut mieux en retirer des copies à tout asart sy peuvent servir. Il me se[r]viront fort à vendre de nos terres . J'y suis fort disposée, mais il ne trouve point d'acheteurs quy est le malheur /3/!

J'ay fait ce que vous m'avés commendé de vostre lettre. Soudin l'avoit leue et relue, faut-il dire car pour la première fois, je n'en viens pas bien à bout. Teneuil vous dira particulièrement des nouvelles de mon petit ménage. Vous vous pouvés servir de luy quant vous aurés à m'envoïer quelqu'un.

Les malices de Loïs continue tesmoing d'avoir coupé les cheveux à Marion. Je croy que vos me demandés un de ces colets pour montrer la grosseur de la toille, mais sy c'est pour cela je vous ay pensé tromper car s'y l'on eust eu le loisir je vous en eusse fait faire voir de fort belle. Vous me décrirés, je le voy bien. Madame, de Salagnac est sy honneste qu'elle m'en inportune encore tout à cest heure j'ay eu de ses lettres et de plus en papier plumine, sont de petites courvées que les répose qu'il y faut faire.

Je trouve que mon laquais aura bien s'il n'est arivé que le 22e de mars sy vous ne me mandiés qu'il est passé à Sedan. Je croindrois qu'il ne luy fut arivé quelque accident. Je ne me résoudray point d'aller à Lanquais que je n'aye encore des lettres. Je n'en ay point encore eu de Monsieur le Prince, Monsieur nostr frère, ny de Madame ma belle-mère. J'ay un sy triste sujet de luy escrire que je ne m'y puis résouldre; Elle me le pardonnera quant elle le saura. L'on ne sait encore en ce païs où est le Roy. Je vous suplie, mendés-moy sy Madamoyselle de Guise a peu avoir un mary de la fasson qu'lle la demande, car elle est fort honneste, mais nous ne voudrions point pour cela que nos filles y prissent ressemblé. La lettre de mon petit-fils met fort agréable. Je luy écris pour l'en assurer, mais, chère seur, vous ne me mandés rien de particulier de ma petite Babet, je n'en suis pas contente. Vous dite que ma nièce, l'aynée, est embelye et rien d'elle, sy faut-il que vous l'ymiés autant pour l'amour de moy.

Adieu ma bonne seur et la meilleure du monde, je suis plus à vous qu'à moy et ta servante plus que de créature quy vive. J'use du mesme mot que vous ne me le repro^chés point car c'est vous quy oste trp honneste l'assurance que j'ay que vostre cher Monsieur aura tousjour soing d'emoy met un grand repos. Dieu luy donne la santé que je luy désire et à tout ce que vous aymés et que j'ayme comme >>>>> Adieu chère >>>>> et le >>>>>.

\$ \$ \$

A Turene, ce 9 avril.

Envoyés moy sy vous plaît un peu de vostre graise l'on >>>>>

Vous pouvés en toute sûreté estant grosse prandre du sirop de coins, mais à ce que je voy vous avés bonne espérance. Vous m'avés ouy dire que je m'en estois fort bien trouvée.

Archives nationales, 1 AP 333/29

35

21 avril 1603 - Turenne

à Mme de La Trémoille

Chère Seur, le laquais de Madame la Princesse m'a bien fait plaisir quant il m'a dit qu'il prenoit son chemin par Touars afin de vous pouvoir escrire non pas de grandes nouvelles car je n'en say point depuis mais dernières lettres, mais de celles quy vous sont agréables quy est que la mère et les enfans se portent bien Dieu mercy.

Madame la princesse m'a escrite une lettre sy honneste que je vous assure que j'ay esté bien empaichée à y répondre. Tous les resentimens que vous pouvés avoir eu de mon affliction et de mes paines, elle me représente les siens pareils, c'est à quoy je ne m'atendois point le méritant sy peu ny l'honneur qu'elle me fait d'envoier après savoir de mes nouvelles. Elle m'oblige bien d'estre sa servante. Je l'estoier d'un bien fort. Monsieur le Prince quy me fait l'honneur de m'écrire et de me dire qu'il s'assure que sy Dieu m'eust laissé ce qu'il m'a ôté qu'il en eust esté aymé, ouy certe honré et servy comme d'un très fidelle serviteur que Dieu luy eust fait /2/ la grâce d'estre, c'est me renouveler mon doeuil que de vous entretenir sur ce sujet et c'est ce que vous ne voulés pas<sup>112</sup>.

Il faut donc vous en parler d'une plus agréable c'est de l'espérance de vous voir bien tost ma chère seur, mais je ne puis prendre le jour que du Maurier ne soit venu. Je l'atens et Souchin après. Vous aurés de mes nouvelles. J'ay veu Monsieur de Salignac quy m'a dit avoir commendement du Roy de m'assurer qu'il estoit bien mary de mon affliction et de mon déplaisir. Dieu sait s'il y peut remèdier. Je le supplie de luy en donner l'envye. Tout l'après d'ny, j'ay eu Madame de Liguérac quy m'a dit adieu, souvenés vous des plis contés.

Bonsoir ma chère seur, ma bonne et celle que j'ayme le mieux. J'embrace mille fois mon petit-fils, mon, mon coeur et mes chères nièces ; Adieu

A Turenne, ce 22e avril.

Archives nationales, 1 AP 333/30

36

15 mai 1603 - Turenne  
à Mme de La Trémoille

Chère seur, ce ne met rien de nouveau que le soing qu'il vous avoir de moy mais bien une très grande omentation d'obligation quy ne peut toutefois croistre mon affection quy est trop parfaite pour vouloir tacher de vous la perpésenter par des parolles et puis vous n'en douter point la bien aymée et bonne seur je le say bien et du contantement que ce met de savoir de vos nouvelles. Pour vous en pouvoir mander de mon bon Monsieur, j'ay retenu vostre laquais plus longtemps que je n'usse fait, mais sa esté en vain. Ce que vous m'avés mandé du retour de du Maurier à Paris m'avoit fait espérer de l'avoir bientost et vous faire part de ce que j'en apprendrois et vous assurer du jour de mon partement sans retardement en aporte à mon voiage et à mon contantement et de même en paine n'en pouvant juger l'ocasion. Je ne say quy retient aussi La Filolye.

Vous m'avés mandé par vostre dernière lettre que vous m'aviés envoyé et que vous m'envoiés copies de celle que Monsieur l'Electeur avoit escrit au Roy et la réponse qu'il luy avoit faite et aussi celle que Monsieur mon mary avoit escrite au duc des Deux-Pons. Je n'ay eu ny les unes, ny les autres. J'en atribue la faute à celles quy vous servent de secrétaire quy ont oublié de les mettre dans le paquet.

Vous avés bien /2/ raison de trouver fort peu de chose ce que m'a envoyé le Sr. de Picheny. En changeant, le non j'en avois autant, car c'est le mesme setille de ceux que j'ay recouverte en ce país. C'est avoir longtemps attendu et c'est ce quy me faisoit espérer d'avoir quelque chose de meilleur.

J'envoye à Monsieur vostre mary les copies des lettres que les capitaines des maisons pour lesquelles nous avons eu entretenement écrivent aus églises et celles que les ministres de nos terres leur font aussi sur ce sujet. Ils s'adresse aussi à Monsieur vostre mary j'entens les capitaines pour savoir comme quoy ils se doivent gouverner à Monsieur Dediguere et à Monsieur du Plessis pour ces deux là j'en envoye lettres à Monsieur vostre mary et prans la hardiesse de le supplier qu'après les avoir veues il leur soient envoiées chère seur sy je me les envoye trop prenés le soing de mon excuse et dite luy que c'est par son commendement que j'en use ainsy.

Je dépêche des personnes espresse pour porter les lettres aus églises. L'un va en Languedoc et l'autre en la Guiene, mais c'est croiant qu'il est besoing d'avoir de la persuasion pour leur faire voir que ce retranchement leur touche ce que je croy qu'il ne faut point en l'endroit de Monsieur vostre

---

<sup>112</sup> Elisabeth de Nassau souligne ici un trait de caractère de sa soeur Charlotte-Brabantine qui n'aimait pas vivre dans le souvenir des gens disparus.

mary quy nous ayme trop et s'il est besoing de cela à l'endroit de Messieurs les députés et de Monsieur du Plesis. Je m'assure qu'il y a du pouvoir, c'est pourquoy je luy envoie ces lettres la pour les acompagnier de ce qu'il y jugera /3/ nécessaire.

Voila un petit discours assés mal fait, mais proveu qu'il vous soit inteligible sera beaucoup. Pour excuse, je vous diray que les estas quy sont ycy assemblés aportent tant de difficulté à ce que je demande deux quy m'ont fait à tant de fois reprendre ma lettre qu'elle ne peut estre sans confusion. Lundy je tiens ceux de Limousin quy furent beaucoup plus traitable et considéroient mieux le besoing que nous avions de leur assistance.

Le fils de Monsieur de Sojenejou<sup>113</sup> m'a rendu vostre lettre. Je vous vous mal de quoy vous ne m'avés gardé le double de celle que vous avés escrite à Madame l'Electrice. Je ne say que j'ay fait de celui de la lettre de Monsieur de Chamberet<sup>114</sup>. Je la chercheray plus que vous le voulés. Vous me parlé bien des excuses de ce que vostre Monsieur ne se peut imaginer que ces mémoires, instructions et lettres puissent servir. Je le croy comme luy et il est certain que sy le mien l'ust juge sy nécessaire. Il eust continué à me le mandr et depuis Genève. Il n'ay en a pas un seul mot dans toutes ces lettres.

Vous me mandés qu'il faut que je vous mande s'yl faut un parain et sy sera au non de la Roye et de Monsieur de Monpensier que l'on tiendra Marion, et c'est ce que je ne say point. Ouy bien que tout ce que Monsieur vostre marye et vous trouverés bon quy le sera aussy de moy. Ordonnés donc.

Je suis bien de vostre avis de mener nostre seur à Touars, car de faire séjour à Poitiers /4/. C'est ce que je ne désire point, je l'ay semons autant qu'il met possible. Vous avés raison de croire que je n'espère plus qu'il y ait de résolution à prendre pour le voiage d'Alemagne, qu'il n'y a pas moyen de vous auter mon cher neveu que vous ne m'en ayés fait un autre, de quoy je suplie Dieu de tout mon coeur et qu'il vous en donne le contantement que je vous désire que celui de vous voir et vostre petit peuple me sera doux et de voir le mien auprès. Marion est tousjours une fort honeste demoyselle et à le mesme instant elle a joué à mon cabinet toute seule et m'interompe assés souvent pour me convier à luy tenir compaignye. Lolo fait ses remerciemens à part. C'est pourquoy je ne vous en diray rien.

J'usse payé Monsieur Constant de ce que vous trouvés à propos sy mon parlement n'eust esté sy prochain que je l'espère que je serois étonné sy du Maurier m'aportoit autre commendement que celui que j'ay eu ce seroit bien un sujet de nouveaus ennuis, car l'espérance seule de jouir des présens de tout ce quy met plus cher au monde est le divertissement que j'y ay. Je croy que vous vous metés sur le sujet des excuses des incomodités que je receveray chés vous pour me faire resouvenir de celles que vous avés eu ycy, mais à quoy est bon cela. Je me plains seulement d'y avoir esté trop bien et très marye que vous n'avés eu comme cela ycy je croïois que vous me le pardonnés mais je say ce que j'en dois croire veu ce que vous me mandés. J'atendray à vous en faire les reproches moy mesme, mais à ceste heure je vous dis seulement que je suis toute à vous mon coeur. C'est

\$ \$ \$

A Turene, ce 15 may.

Archives nationales, 1 AP 335/33

37

15 mai 1603 - Turenne

“ Lolo ”

à Mme de La Trémoille

Ma bonne tantan, je vous remercie très humblement de la belle bague que vous m'avez envoyé. Je la garderay toute ma vie. Je suis bien réjouie d'avoir bien tôt l'honneur de vous voir, mon cher cousin et mes chères cousines que j'embrasse avec vostre permission et vous aussy comme vostre petite servante.

Lolo

---

<sup>113</sup> Pierre II de Maynard, fils de Joseph I de Maynard, sieur de Chaussenejouis (en occitan la clairière des chênes) à Cressensac (Lot).

<sup>114</sup> Louis de Pierre-Buffière, sieur de Chambret, un huguenot d'une des principales familles nobles du Limousin.

38

20 mai 1603 - Turenne  
à Mme de La Trémoille

Chère seur, je vous dépaicherois vostre laquais avec regret, ne vous pouvant mander le jour de mon partement, que je croïois pouvoir prandre soudin que du Maurier seroit arivé, en quoy je me trouve trompée, car il est ycy depuis trois jours, mais la cantité d'affaire quy m'apporte m'enpaiche de m'y pouvoir résoudre.

Madame l'Electrice avoit escrit à Monsieur de Monpensier pour me faire avoir un passeport, pour sortir mes hardes hors du roïaume, mais il ne s'est point trouvé à la Court, de fasson que du Maurier en parla à Monsieur de Vileroy quy ne fit difficulté que de savoir premièrement la cantité des dites hardes. Le Roy m'a fait c'est honneur et par moy et par luy et par >>>>>, de m'assurer d'une très bonne volonté, jusque à dire que je ne craignise point de l'emploïer, qu'il m'aymoit que j'estois sa parante, mais >>>>> que son courous continue contre ce cher mary. Je ne puis prandre de la sujet de joye.

Monsieur le Grand m'écrit une très honeste lettre. Il ne s'en pouvoit attendre d'autre de luy. Le conseil de vostre Monsieur et la volonté du mien se sont trouvées conformes /2/ ayant aprouvé l'envoyé de la fasson qu'il a esté faite de vous dire ce que j'ay apris du bruiet du voïage du comte de Solmes; C'est ce que je croy que Monsieur vostre mary aura seu. Je n'ay seu que leur premier audience qu'ils auroient esté receus avec beaucoup d'honneur. Il ont dit qu'ils avoient charge d'aller en Engleterre et sy l'on leur donne quelque espérance de pouvoir traiter de chose raisonnables ils repaseront par la France.

Je say quelques particularités que je remets à nostre première veue, cependant je vous diré que mon Monsieur a oublyé Marion et ne me mande rien pour son batesme, ce quy me fache bien. Je ne say sy me fairé avoir d'autres lettres de la Roine et ce quy me faut faire. Je me trouve extrêmement bien des avis de Monsieur vostre mary, sy j'ose je le supplie de me le donner? Je m'adresse à vous bonne seur afin que vous m'excusiés d'entreprendre trop. Je le suppliois aussy par ma dernière de me le donner sur ce que Teneuil luy avoit dit. Ce cher mary ne m'en a rien mandé de fasson /3/ que j'ay tout mon recours à luy, c'est sur ce que Monsieur de La Force s'étonnoit que je n'avois point fait ce que La Filolye et du Maurier m'on dit, m'y oblige encore plus.

Je vous escriis en grande hâte, car le fils de Monsieur de Sosernejou s'en va pour la mesme affaire de quoy il avoit pleu à Monsieur vostre mary et à vous de vous emploïer. Je vous supplie de continuer à luy départir ces mesmes faveurs en ma considération.

J'ay tant d'affaires chère seur que je m'en meurs, du Maurier m'en apporte un beau rolle. J'en suis toute dépitée, car jusque à minuit je n'ay point de repos avec cela. Je comence à avoir des adieux : Madame de Vivant partit hier d'ycy. De Madame l'Electrice l'on m'en dit tant de bien qu'il est imposible de plus. C'est ce que je remets aussy à vous dire et pour ceste heure ce sera seulement que vos ni>ces se portent bien que j'embrace mon cher neveu et les nièces de tout mon coeur que je suis toute à vous mon coeur, et que je meurs d'enuye de vous voir ma chère dame.

§ §

A Turene, ce 20 may.

Archives nationales, 1 AP 333/35

39

27 mai 1603 - Turenne  
à Mme de La Trémoille

Chère seur, le désir de voir tost tout ce que j'ayme le plus au monde ne m'a peu permettre l'attendre que je nusse l'avis de Monsieur vostre mary sur le sujet d'écrire au Roy, mais je luy envoye ma lettre par du Maurier afin que sy voit chose quy trouve à propos qu'elle soit portée sinon quelle ne paroisse point. Je n'aurois point de bien sy ne sachant la volonté de ce cher mary. Je suivois autre

46

conseil que le sien je le supplie qu'il me le donne et vous ma bonne seur de m'excuser envers luy sy jusse de ceste précipitation que de m'avoir attendu sa réponse sur ce sujet quy est celuy mesme que Teneuil luy proposa d'aussy m'avoit-il mandé que sy Monsieur mon mary ne me faisoit savoir sa volonté la dessus, qu'il m'en donneroit son avis.

Tout plain de mes amis ont estimé à propos veu les ofres du Roy que je l'en devois remercier, mais je désire que cela soit aprouvé de vostre Monsieur et ne me contente point de l'opinion des autres. Du Maurier vous dira la paine que je prans pour me donner moïen de partir d'ycy et que quoy que je désire passionément, sy n'en ay je peu prandre le jour tant je suis asaignée d'affaires.

Je me remettray aussy sur luy de toutes les nouvelles d'Allemagne au langage qu'il m'a tenu il semble qu'il croit que Monsieur vostre mary est mal >>>> de luy, mais s'il me souvient /2/ bien, je croy vous avoir ouy dire que au comencement il avoit douté de sa fidélité, mais que depuis il en estoit demeuré eclairey. Je tiens que ce nous seroit une grande perte de perdre ce serviteur par calomnies. Il m'a dit fort franchement que Monsieur mon mary n'est pas bien guéry des inpresions qu'elles luy ont donné, de quoy il tesmoigne estre navré jusque au coeur.

Je vous ay mandé comme j'estois en paine pour le batesme de ma petite Marion. J'écris à Madame de Guercheville et la supplie de me faire avoir d'autre lettres de la Roine. Je ne l'y prescrit pas pourquoy pource que je désire que ce soit vostre Monsieur et vous quy disiés à du Maurier celle que vous y aymeriés le mieux, désirant puisque vous l'aviés agréable que ceste occasion se fasse chés vous.

La lettre à Madame de Guercheville ne doit estre portée sy vous ne le jugés à propos et sy vostre cher Monsieur trouve que l'on la doive batiser sans en user comme cela. Je suis entièrement disposée à ne faire que ce qu'il trouvera bon. Il commendera donc, son avis sera suivy. J'écris un mot à Monsieur du Plesis sans luy parler toutefois que l'on luy doit comuniquer ces choses, sy vostre Monsieur le trouve expédiant, je le remets à son jugement !

Je supplie aussy vostre Monsieur de me dépaiçher un laquais pour me faire savoir ce qu'il aura résolu touchant les conseils que je luy demande. Je voudrois bien n'attendre point la réponse du Roy ycy et m'en aller près de vous et la recevoir là, car j'apprenderé la longueur pour mon parterment sy je ne bouge d'ycy que je ne l'aye eue et je me meurs en ce lieu et n'est pas croïable /3/ avec quelle affection je désire quiter ce séjour.

Ma petite Marion a eu un rume sy grand, qu'elle me fit peur. Il luy estoit tombé sur la poitrine avec un sy courte alène qu'elle me pouvoit respirer. Dieu mercy, elle en est fort soulagée. J'aprèande bien ce grand chaut pour elle.

Je me couche fort tard et me lève matin. Que dite vous de ce changement, c'est pour ne perdre point de temps et donner quelque ordre à nos affaires. Ce cher mary ne m'a point donné de règle pour suivre, c'est ce quy me fait mourir.

J'ay veu Madame de Salignac<sup>115</sup> plus fardée et plus laide qu'elle n'a encore esté. Elle m'a tant mandé, escrit, fait assurer qu'elle viendroit, qu'enfin elle s'est résolu d'en prendre la paine. Elle me tesmoigne avoir bien eu du regret de n'avoir eu l'honneur de vous voir. Il est bien mal employé, car vous ne vous en soucier guère. Ceste compaignye a esté suyvy de tout plain d'autres quy me divertissent trop de mes affaires. Demandés à du Maurier comme je m'y rans assidue. Adieu mon cher coeur. J'écris en tant de lieu, que j'en suis toute lasse. J'embrace mon petit-fils que j'ayme uniquement et mes chères petites nièces. Bon soir je suis à vous totue et sans aucune disimulation. Bon soir ma bonne seur.

§ §

A Turenne, ce 27e may.

Archives nationales, 1 AP 335/36

---

<sup>115</sup> Epouse de Jean de Gontaut, baron de Salignac.

7 juin 1603 - Turenne  
à Mme de La Trémoille

Chère seur, les avis de Monsieur vostre mary ne retarderont point mon parterment mais bien les fâcheuse affaire que j'ay icy lesquelles vous pensiez que j'avois achevées. Vous vous moqués de moy quy sans flaterie vous diray que je me souhaite bien vostre esprit pour en pouvoir venir à bout et la paine que j'ay procédé bien de ce que je l'ay très pesant et grosier, car autrement je n'en aurois point tant que j'ay et y remedirois mieux que je ne fais.

Ce n'est pas, toutefois, une chose fort aysée que de trouver de l'argent en un país où il est sy rare que quelque sureté que l'on puisse donner, l'on en trouve point pour les fermes de nos terres. Ceux quy les veulent se servent du temps et me contraignent à prendre des conditions guère avantageuse. Il n'y a remeide en lieu de m'en promettre un melheur >>>>>>>>>> à en voir une pire, c'est pour trouver plus doux lorsque le bon viendra. Vostre souhait est arivé car dans ses dernière lettre que vous m'avés en voyés de ce cher mary il me parle de Marion et dit qu'il trouve bon ce que je luy avois mandé quy estoit que je le ménerois /2/ à Touars où je la ferois batiser par l'avis de vostre Monsieur et ajoute que l'on ne luy change point de non. C'est tout ce qu'il m'en dit. Il seu les beaux contes que Richart a fait à Lolo >>>>>. Il est bien en colère. Il me mande qu'il luy faut une gouvernante et qu'il est bien voulu que c'eust esté Osequerque, mais que l'on luy a dit qu'elle est preste d'acoucher et que plus que cela est que je luy fasse avoir celle de quoy. Il m'a parlé de quy he ne say ny le non, ny à quy il m'en faut adresher ny où elle est ny chose du monde.

Voila des commendemens de quoy je me plains, car je ne say point le moyen de les exécuter. Je me remets de toutes ces chose difficiles à m'en résoudre auprès de vous ce que vostre cher Monsieur a trouvé bon que je fasse. sans me louer, je diray que savoit bien esté mon opignon mais je ne voulus point paroistre amateur de mes conseils. J'ay donc dépaiché un laquais à du Maurier avec des lettres pour Monsieur de Monpensier et Monsieur de Vileroy.

Je ne pense pas pouvoir estre auprès de vous plus tost que la fin de ce mois. Ce n'est pas qu'il ne m'en tarde bien : Lolo a esté trois jours an lict avec une grosse fièvre et /4/ sans mal toutefois, car elle ne faisoit que chanter. Elle estoit bien dégoûtée. Tous jugent que ce seroit la petite vérolle pource qu'elle court en ce país. Mais il y a trois jours qu'elle est debout se portant fort bien.

Marion est tousjours enrumée, mais elle a bien gagné mon coeur. C'est la plus grande flateuse. Ce seroit deux naturels bien diferans que le sien et celui de sa seur, quy est toute telle que vous l'avés veue mal faisante, quy ne me montre nulle amytyé. Nous en parlerons un petit souvenés vous du conte qu'elle nous fit une après souper qu'elle trouvoit tant déchapatoires pour s'empaicher de nous dire ce que nous voulions savoir d'elle. Son papa luy escrit une lettre où il la menace de ne la plus aymer, cela l'a aussy peu touchée et émeue que s'il luy estoit indiférent. L'on dit que l'on a veu des naturels comme cela quy ont fort changé. Dieu luy en fasse la grâce.

Madame d'Orange me mande par sa, ceste dernière lettre qu'elle ne croit pas pouvoir venir avec moy à Touars. Je luy en escris une où je suis bien la faschée. Je m'assure qu'elle vous en fera plainte. Ce seroit bien long de venir en /5/ Allemagne.

Je ne me moqueray plus que l'on oublya à m'envoyer des lettres en ayant fait de mesme de celle de Monsieur le prince Maurice à Monsieur vostre mary que je vous lendois luy renvoyer. Le mien me mande quelque chose de l'ambassade de gant que je ne puis nulement conprendre c'est je voiray sy vous en pouray estre inter>>>>. Je vous la porteray. Vous me metés en paine de ma chère petite nièce quy est malade et encore plus vostre laquais sy je le croiois plus que vous car il dit qu'elle est extrêmement malade Dieu mercy, vous ne m'en parlés pas comme cela. Je le suplye qu'il luy redonne la même santé que je désire pour les mienes.

Je meurs d'envye de voir mon petit-fils et n'en ay point moins que pour vous regardés sy vous vous en voulés ofencer. Le laquais de Monsieur vostre mary quy estoit icy dernièrement disoit que vous atendiés Monsieur et Madame de Montpensier à Champigny et vous ne m'avés rien mandé. Je vous trouveray déjà avec un gros ventre au moins, sy vous me ressemblés, car vous serés bien grosse de trois mois.

Je feray dans deux ou trois jours un petit voiage que j'apréande. C'est aller dire adieu à Madame /6/ de Clermont. Il est vray que le mettre du logis n'y est pas. J'ay retenu vostre laquais un jour plus



que je n'usse fait sy je nusse attendu un gentilhomme des députés des Eglises de la Base Guiéne, mais voiant que le jour que je l'atendois est passé. Je ne veus plus diférer Adieu ùon coeur. Je suis mille fois plus à vous qu'à moy. Je ne say ce que je dois faire de tous ces beaux papiers que je vous fis voir. Vous n'aurés pas oublier de faire le conte de la maison pour les sis filles de Bourbon. Je m'assure les quarente mille Frans ne sonne guère mieux. Vous avés raison de trouver l'ofre chétive . Bonsoir ma xhère seur de, de dire <l'ennuye que j'ay de te voir il n'est possible.

Je vous renvoye la lettre de Monsieur le prince Maurice à vostre Monsieur. J'embrace tout vostre petit ménage et deu meilleur de mon coeur.

A Turene, ce 7e juin.

Archives nationales, 1 AP 333/37

41

août 1603 - Saumur

à Mme de La Trémoille<sup>116</sup>

(transcription Marchegay)

Chère seut, seroit inutilement que j'entreprendrois de vous dire le regret que j'ay de vous avoir laissée, n'étant en mon pouvoir de vous en exprimer une des moindres parties. Vous n'en doutéz point aussi, je m'assure, la bonne seur. Dieu nous suscitera, s'il lui plaît, un moyen de nous rapprocher ; je l'en supplie de tout mon coeur.

Pour obéir à vostre cher Monsieur et à vous, je vous rendrai compte de ce qui m'a été dit icy. La veille que j'ai faite jusqu'à minuit m'excusera, s'il lui plaît, de ce que je n'écris qu'à vous, à qui je crains moins de faire un coq à l'âne. Je commencerai par l'heure de mon arrivée ici, qui a été sur les sept heures du soir, ét à huit l'on s'est mis à table, d'où l'on ne s'est point levé que l'on ne m'ait mené à ma chambre.

Les discours ont été presque tous particuliers de l'affaire de mon Monsieur, et les conseils presque tous semblables à ceux que m'a donné le vostre. L'on y a point mêlé les affaires publiques, bien que j'y aie tâché. L'on conseille bien d'envoyer au synode<sup>117</sup>, afin de rendre les Eglises bien informées de l'innocce de Monsieur mon mary , sans manifester toutefois, se ce n'est que l'on ait exercé toute sorte de rigueurs. Lors ils l'approuvent, et le sujet qu'ils en prendront seroit pour répondre à l'ajournement personnel quy luy sera donné, en faisant voir les justes raisons que l'on a de n'y obéir pas. Ils trouvent fort à propos sa demeure à Sedan. Il m'a dit qu'il ne peut donner avis s'il doit envoyer vers le roi d'Angleterre qu'il n'ait appris, par le moyen de Monsieur mon compère, ce que l'on peut attendre de ce prince, qu'avant quinze jours il croit en être assuré; En me parlant de luy, il ne m'a dit rien de plus particulier, sinon qu'il étoit résolu en de fort bonnes choses et en bon chemin.

Il m'a dit l'utilité qu'il croit que l'on retirera du synode national. Que portent les mémores qu'il a faits pour y être envoyés? puisqu'il a mandé à vostre Monsieur, par M. d'Aubigné et par M. Rivet, il seroit superflu de vous le dire ; ausi est (ce) bien ce que je vous ai déjà dit, mais c'est pour obéir que je le fais. Il m'a confirmé qu'il croit inutile toute sorte de supplication vers le Roi pour son regard [mais il croit qu'elles se font d'ailleurs} avec fruit, étant le vrai moyen d'assurer ceux qui les font faire de l'innocence de celui pour lequel ils s'emploient.

Il n'a a point de discours sur quoy ils m'aient tant tenu que sur leur disgrâce, aussy bien l'un que l'autre. Il s'est fort parlé des injustices de M. de Rosny : une à ceus de La Rochelle, une autre à Nîmes, à Montpellier ; mais c'est par vengeance de la bonne chère quy y fut faite à mon Monsieur. Je crois que c'est un bien que ce mal là, afin qu'il soit connu d'un chacun pour tel qu'il est. L'on a demandé si je ne savois point que c'est que M. Lesdiguières a dit à M. Calignon<sup>118</sup> , je n'ai point menti, j'ai dit que non? Mais à propos de M. de Blinières, vous m'aviés mandé, il y a quelque temps,

---

<sup>116</sup> Cette lettre a été transcrite par Paul MARCHEGAY, *Lettres d'Elisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon à sa sœur Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille de 1595 à 1628*, op. cit., p. 70-72.

<sup>117</sup> Le XVIIe synode national, tenu à Gap, du 1er au 23 octobre 1603. L'inprudence de son intervention ne fit qu'augmenter l'irritation du roi contre le duc de Bouillon.

<sup>118</sup> Soffrey de Calignon, chancelier de Navarre, l'un des rédacteurs de l'Edit de Nantes.

que vostre Monsieur y avoit envoyé sonder s'il avoit voulu faire déplaisir à ce cher mary : j'ai oublié à vous demander, comme beaucoup d'autres choses. L'on ma demandé qu'alloit faire vostre Monsieur aux bains<sup>119</sup> ; je m'étonnai de cela. J'ai bien trouvé ce monde comme vous me l'aviés dépeint : une fort bonne chère et force témoignages d'amitié ; je leur en suis bien obligée. Tous les autres discours vous seront tûs, car ce sont que des communs.

Je ne sais pas quel chemin je prendrai, ni la journée de demain. M. du Plessis m'a promis d'y travailler sur la carte. Si sais bien que j'ay déjà oui sonner une heure, et que je me lèverai de grand matin ; je souhaite le temps aussi favorable qu'aujourd'hui. Mon petit train se porte bien. Marion m'a parlé vingt fois de petit-papa, de grand-maman, du petit mari ; j'ai bien du contentement qu'elle soit tant à vostre gré. Je ne manquera pas à vous mander de mes nouvelles soigneusement ; faites en de même, mon coeur, je te supplie, sans t'incommoder toutefois, car je t'aime mieux que moi-même, ma bonne seur, et sais que je dois plus à Monsieur vostre mary qu'à personne du monde, après le mien. Je liu en rendrai service au péril de mille vies, si j'en avois autnt, car nulle autre n'est à comparaison de moi sa servante. Mon coeur, assurés l'en bien, et m'excusez de ce que je ne lui ai pas rendu tnt de très humbles remercimens à quoy m'obligeoit tant d'honnuer qu'il m'a fait.

Adieu mon coeur, il est temps de dire bonsoir. Que je trouvera étrange cette nuit de n'ouïr plus la vois de mon petit-fils, que j'embrasse et mes chères nièces. J'aime tout cela comme mien, et vous plus que moy ; mais, si vous m'aimés, gardés vous bien et bannissés les tristesses le plus que vous pourrés : je sais le mal qu'elles font.

Je vous envoie la pierre d'aigle<sup>120</sup> dans un petit carré de lassis mal accomodé, excusés la hâte.

A Saumur, à deux heures du matin, sans avoir dormi.

Je me suis levée bien matin pour partir bien tard. Je vais coucher à Langeais. Je n'ai rien su depuis hier.

Archives nationales, 1 AP 333/41

42

Sans date ni lieu<sup>121</sup>

à Mme de La Trémoille

Chère seur, Monsieur de La Breunetière quy m'a voulu acompagnier jusque ycy, sera cause que vous saurés encore de mes nouvelles. Et ce petit mot où je vous y diray qu'il estoit huit heure quant je suis arivé en ce lieu. Le soupé de Marion a esté bien dérégulé, mais cela ne l'a nulement randue plus fâcheuse. Le frès m'ariva bien à propos. Je ne m'en souciray plus tant, puisqu'il sera à mon pouvoir de déloger à l'heure que je voudray. Je crains de ne pouvoir faire la journé que l'on m'avoit dit fort faisable à Saumeur, ayant appris ycy qu'il y avoit deux lieues d'avantage<sup>122</sup>.

Après avoir bien pensé à tout ce que l'on m'a dit, il ne met plu resouvenu d'avoir rien oubly, sinon l'opinion qu'il a, que sis mois ne se peuvent passer sans quelque notable changement, mais il prise là sans dire rien de plus particulier. Il m'a dit fort franchement qu'il n'aprouvoit point ceste longue lettre. Voilà tout ce que je crois avoir omis dans celle de hier.

Adieu, mon coeur, il est onse heure. Ne permétés pas que je sois oublyé de mon petit-fis et mes chères nièces. Bonsoir. C'est

§ §

A (deux mots illisibles).

Archives nationales, 1 AP 336/382

---

<sup>119</sup> Claude de La Trémoille se préparait à partir pour prendre les eaux à Bourbon-les-Armagnac. Ce voyage n'était pas sans susciter les suspensions.

<sup>120</sup> Pierre trouvée dans les nids d'aigles à qui l'on prêtait la vertu de faciliter les accouchements.

<sup>121</sup> Cette lettre qui incontestablement fut rédigée après la rencontre entre Elisabeth de Nassau et Duplessis-Mornay a été classée à tort à la fin de l'année 1623 dans le registre 1 AP 336..

<sup>122</sup> Elisabeth de Nassau ne semble pas avoir pu parvenir, comme elle l'escomptait, à Langeais et dut s'arrêter à Ingrande-de-Touraine ou à Saint-Patrice.

**1604** *La marquise de Verneuil et sa famille continuèrent pendant cette année à comploter avec l'Espagne contre Henri IV. Au mois de juin celui-ci se décida à agir. La marquise et son père furent interrogés. Son demi-frère, Charles d'Angoulême, arrêté le 20 novembre dénonça forces personnes.*

*Henri de La Tour d'Auvergne pour sa part passa l'année 1604 à Sedan a négocié son retour en grâce. Henri IV passa son ire sur Claude de La Trémoille. Il ordonna à Rosny, nouveau gouverneur du Poitou de le surveiller très étroitement et mécontent de ce qu'on rapportait de lui, lui ordonna de le rejoindre à la Cour. Cette pression eut raison de Claude de La Trémoille, très affaibli par la goutte, il tomba en torpeur et mourut en son château de Thouars dans la nuit du 24 au 25 octobre 1604. Cette mort débarrassait Henri IV opportunément d'un adversaire politique difficile à circonvenir, parce qu'il ne lui devait pas sa fortune<sup>123</sup>.*

*La mort de Claude de La Trémoille affecta profondément le duc et la duchesse de Bouillon qui s'attachèrent à soutenir Charlotte-Brabantine de Nassau qui perdit quelque temps après la mort de son mari sa seconde fille, Elisabeth. Signe d'espérance dans cette série de deuils, Elisabeth de Nassau donna le jour le 27 novembre à une fille : Julienne, future comtesse de Roucy.*

43

22 septembre 1604 - Sedan<sup>124</sup>

à Mme de La Trémoille

Chère dame, ce quy m'a fait atendre pasiamment le retour de Valigny c'est le désir que j'avois quy ne revient point, qu'il ne vous eust vueue. Dieu soit loué de quoy il est ainsy arivé et encore plus de ce qu'il vous a laissé et tout ce quy vous est cher en bonne santé et de ce que vous m'assurés que les eaux de Pougues vous ont fort profité. Je n'en ay rien appris que par ceste dernière lettre, n'ayant point receu celle que vous me mandés m'avoir écrite de là. Je juge aussy qu'une des mienes s'est égaré et pour en estre plus certaine que je sache, sy vous plaît, sy mon petit fils a receu la lettre de sa petite femme, quy me semble estoit dans le paquet que je crains perdu. Et, dans la dépaiche que je vous fis, après avoir veu le Sr. Mason, secrétaire du conte de Hanaut, je vous dis toutes des particularités afin de vous emettre en mémoire. C'est une de mes légères, mes afflictions toutefois quant il se pert de mes lettres. Je ne say sy en cela vous este de mon humeur. Nous en avons beaucoup d'autres quy sont pareille, Dieu mercy.

Vous ne m'obligés pas peu, chère seur, que de me parler à coeur ouvert comme vous faite. Je me réjouis extrêmement /2/ de quoy tout c'est passé au contantement de vostre Monsieur et de vous quy devés certe non pas seulement estre loué mes chérye de vous y estre conduite sy sagement, y se voit que Dieu y a présidé.

J'ay pensé mourir de rire de ce que vostre Monsieur m'en mande il ne peut avoir que des choses bien blaisantes et toute ceste histoire plus qu'il n'y se point eu de mal. Mon Dieu, quand m'en ferés vous le récit de vive vois, nesse pas pour ce lamenter toute les fois que je me représente que les eaux de Sçpa vous estoient aussy bonnes que celles de Pougues et que cependant vous ne les avés pas choysye, quy me fera la raison de cela, mes quy m'en consolera. Vos véritables protestasions de ne désirer rien sy pasionément que de me voir il faut donc faire suivre l'efet bientost bonne seur pour m'ôter tout sujet de plainte et me donner celuy de la plus parfaite joye que je puisse avoir.

Mes devant de m'élongner davantage de ce discours de vostre bonne résolution à renvoyer ceste fille, il faut que je vous suplye de me mander comme quoy cela est arivé, que sa mère se soit rancontrée sy à propos pour la luy randre. Je ne say sy Courvodon fait la fine. J'ay voulu sonder sy l'on luy mandoit qu'elle ne fut plus à vous /3/, elle m'a dit que non et que Erpignière luy en faisoit les

<sup>123</sup> Les La Trémoille étaient parmi les principaux feudataires du Royaume. La seule distinction que Henri IV conféra à Claude de La Trémoille fut en 1595 la pairie.

<sup>124</sup> Cette lettre a été transcrite par Paul MARCHEGAY, *Lettres d'Elisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon à sa sœur Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille de 1595 à 1628*, op. cit., p. 72-77.

recommandations. Vous ne me mandés pas quy vous avés en sa place. Valigny m'a dit n'y en avoir pas veue.

Vous m'expliqués fort bien vostre intension touchant un précepteur. Mon Monsieur dit qu'il sy trouvera bien empaiché désirant faire chois de personne bien capable. Il y veut donc bien penser et puis il en fera réponse à vostre Monsieur et luy en dira son avis. Puisque vous voulés le mien touchant une gouvernante pour mes nièce, je vous diray que Mlle Douilyé, que vous me nommés, seroit à mon opignon fort propre aussy est-elle à celle de mon Monsieur. Nous avions jeté les yeux sur elle. Sy celle que nous avons nous eust manqué, elle sait fort bien son monde et est de fort douce humeur, point brouillone. Toute le difficulté que j'y fais, c'est que je ne say sy vous voudrés prendre encore une fille et je croy qu'elle ne servira qu'à ceste condition, que la prenant vous preniés aussy la sienne, celle que nous avons priss à voulu avoir une de ses nièces. c'est encore un enfant et de l'âge de mon aynée, mes cela nous est autant /4/ en charge, que sy elle estoit plus grande, sinon que je ne luy donne point de gage. Ceux que je donne à la gouvernante sont quatre cent livre, a cause qu'elle a un marye et qu'elle a quité son ménage. Elle en a esté plus chère car je ne faisois état de luy donner que cent escus quy est ce que je donne à Mlle Dosquerque. Il n'y a que huit jours que nous l'avons, mes sy son soing continue pareil à ce quelle la tesmoigné jusque là nous seront heureux d'avoir sy bien rancontre.

Valigny est arivé sy a propos que j'ay envoyé vos lettres à Madame l'Electrice. Je luy écrivois justement. Je luy mande ce que vous n'avés osé du Sr. Sepernaïque. Vous ne croiriés pas avec quelle liberté je luy écris et comme elle me fait l'honneur de m'entretenir naïvement. vous devés désirer de l'avoir. Vous en receverés un extrême contantement. L'on recherche une de Mesdames ses filles pour le prince Gismont, petit-fils de l'Electeur de Brandebourg<sup>125</sup>. Elle a voulu avoir mon avis de celle qu'elle devoit nommer. je m'en excuse et cependant je luy en dis assés. Ils sont encore enfans tous deux, mes la grande utilité que l'on juge en ceste alliance cet que l'on ne laissera d'y entendre à ce que je croy il n'y encore rien d'assuré. L'on atend /5/ les ambassadeurs c'est pourquoy vous ne le publiés pas sy vous plaît et comme nous avons quelque opignon quz la nourriture de de prince. Gesmont le pouroit bien faire ycy auprès de Monsieur le prince Palatin quy se porte fort bien et a un désir fort grand de voir mon petit fils. Il ne se feint plus de parler le françois encore qu'il ne soit qu'apprentis. Il se chatye fort aussy de ses petite opigniartetés vous auriés plaisir de voir comme Ma[ri]on le caresse et le flate, mes son petit mary prandra ceste place soudin qu'il sera ycy à ce qu'elle dit. Je luy ay envoyé son arquebuse mes je crains à cause que le Sr. de Bouron estoit party de Paris que l'on ne luy aye pas donné sy seure adresse car l'on la devoit déjà avoir receu.

Madame l'Electrice me commende de savoir de vous sy ledit Bouron reçpit le revenu de Monfort pource que l'on luy a mandé. Monsieur le prince Maurice a répondu à sa dernière demande quy est de nous renvoier à Monsieur le prince d'Orange, c'est nous avoir bien trainés pour nous renvoier là il y a de la malice grande à ceux de son conseil. Madame l'Electrice en est toute estomaquée. Vous ne me mandés pas sy vous avés veu Monsieur le Duc des Deux-Pons ny rien de particulier de leur nosse, sy vous en aprenés quelque chose faite m'en /6/ part. L'on apréande en Alemagne la venue de ceste princesse françoise et mesme à ceste heure quelle commendera à la maison où elle trouvera tant d'affaires que sy elle n'est bonne ménagère elle y portera une étrange confusion.

Je vous envoirois des lettres pour Monsieur et Madame de Monpensier sy vous ne m'aviés mandé qu'ils s'en viennent à la Court ce que j'atendray donc. Je n'avois garde de les remercier de l'honneur qu'ils me firent de m'envoier ce gentilhomme. cela restant pas venu à ma congnoissance sy me souvient bien me semble que je ne vous faisois principalement mes plaintes que de Madame de Monpensier de quy je n'avois eu nulle lettre depuis ces derniers orage, mes hier de Monsieur son mari et mesme un laquais esprès à Turenne.

Vous avés satisfait par vos dernières à toutes mes demandes. Je vous en ferois volontiers d'autre pour savoir comme l'on s'abille, puis que vous avéc esté à la court de Champigny. Celle de La Casine ne m'instruit guère à son retour des eaux, elle ne m'envoya pas voir seulement et partit de sa maison sans me rien mander. Je croy qu'elle se repent de ses premières honestetés. L'on me dit hier qu'elle est de retour de la Cour à La Casine. Je ne say sy c'est pour y passer son hiver sy elle ne me le mande, je

---

<sup>125</sup> Joachim-Sigismond, futur maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

ne l'envoieray pas savoir. Ils ont // fait le plus étrange voïage ils furent en Enver où elle y engagea force de ces pierreries pour y acheter des pintures en s'en revenant c'estoit l'équipage le plus en désordre quy se pouvoit, force chevaux de louage. L'un venoit devant l'autre après sans conduite aucune, mesme l'argent leur manqua tellement qu'ils furent deux jours dans un bateau attendant qu'il leur en vient. Voilà les beaux discours quy se font de son voïage.

J'ay donné les bracelets à Louyse ; non que je ne les trouve assés beaux pour moy, mes Valigny luy ayant dit que c'estoit pour elle, Elle n'a en nule pasiance que je ne luy aye donné. Je vous en rans un milion de grâce sy j'eusse voulu luy dire que je vous écrivois elle n'ut pas manqué à le faire. elle mesme mes j'ay bien jugé quy failloit plus de temps permetés encore que vous m'en disiés le pris que je vous dye qu'ils sont fort jolis et certe beaux.

Je suis bien ayse que vostre Monsieur ait sy agréable le cheval quy ne vaut pas les remerciement que vous en faite, sy ce n'est en la considération que l'on l'aymoit extrêmement.

Vous n'orés pas l'avantage de m'avoir plus entretenuee encore que mon gros ventre m'incommode fort ; mais vous m'en ôtes le ressentiment. Sy faut-il, avant finir, vous en dire des nouvelles et comme je suis dans mon huitième mois, sy je ne me trompe, depuis huit jours<sup>126</sup> ; me portant assés bien, si ce n'est que je ne puis aller/8/, tant je suis pesante et une opression d'estomac que cela que je me mes comme dans un sac encore je creus ils disent que c'est que je porte mon enfant haut.

Je n'ay encore appris nouvelle que celle que vous me mandé par vostre lettre n'ayant peu entretenir Valigny, car j'écris tout hier en Alemange et aujourduy à vous. Que vostre Monsieur m'excuse et s'assure qu'après voisra ne le peut honorer et aymer tant que moy quy suis sa servante du meilleur de mon coeur et sy je ne l'étois je serois méchante et abominable car il nous obligé en toute fasson. Ma petite Babet est sy jolye que je meurs d'envye de la voir. Valigny m'a bien dy cela et tous les biens du monde de mon petit-fils. Je les embrace mille fois. Je vous envoye le ploton fait de la main de Ma[ri]jon, ce n'est pas son premier. Madame l'Electrice l'a eu, vous ne laisserés de le recevoir sy vous plaît et aymerés la petite ouvrière quy y a travaillé d'une grande affection.

La page de quy vous m'aviés écrit a este accepté de Monsieur le prince d'Analte. Vous le pourés envoïer quant il ne plaira se parnaïque sait où il fait sa demesme et que c'est bien plus loing qu'Hidelberc. Je le vous dis afin que l'on luy donne de quoy se conduire je seray songneuse de faire écrire fort favorablement pour luy lorsqu'il passera ycy je n'oublye rien à vous mander que je croy à Dieu. ceste lettre paye intérest du temps que j'ay mis à vous écrire. Je suis mon cher coeur plus à vous qu'à moy. Vous seriés une hérétique sy vous ne le croïés . C'est

§ § §

A Sedan, ce 22e de septembre 1604.

Mon Monsieur s'est plustost résolu que je ne pensois à nommer un précepteur pour mon petit fils. Il mande à vostre Monsieur tout ce qu'il a recongnu que je sache sy vous plaît comme quoy l'on agréra les calités qu'il a et s'yl atendra son petit mestres ycy ou bien s'yl faudra qu'il faille trouver sy l'on le prant. Vous me dite bien du bien de Valigny et luy se loue de l'honneur que l'on luy a fait, aussy est-il extraordinaire ; l'obligation nous en demeure, l'on a trop estimé ce qu'il a mené.

Archives nationales, 1 AP 333/43

44

27 décembre 1604 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère seur, ce n'est pas une nièce bien aymée que je regrette. C'est un enfant que je pleure de vray amour de mère quy esse donc quy se peut mieux représenter vostre extrême douleur que moy, certe mon coeur aussy ne pouviés estre plainte de personne du monde à l'égal, car quant je vous considère la mort me seroit douce et agréable, tant je patis, soufre avec vous quy pouvés seule modérer

---

<sup>126</sup> Elisabeth de Nassau attendait son premier fils : Frédéric-Maurice.

mes paines et mon ennuy. Sy j'aprens que comme vray enfant de Dieu vous vous ayés avec paciance receu ceste dernière affliction de sa main et recongnu quy ne vous a rien ôtté quy ne fut sien et quy ne vous eust donné. J'apréande tellement la foiblesse où vous a réduite la perte des grandes pertes que ceste dernière vous aura >>>> /2/ sans résistance ceste crainte abat telement vostre seur que rien ne la peut relever que vous au non de Dieu puis que vous ne vous aymés plus pour vous mesme aymés vous pour l'amour de nous conservés vous donc mon ocoeur pensés à vostre santé c'est de vous fortifier et consoler en Dieu que tant de gens de bien invoquer pour vous quy ne vous délaissera point assurés-vous en ses promesse. Il se tient près des âmes désolée quy ont recours à luy et vous este sy nécessaire à ces chers enfans. Regardés-les donc en pityé et secourés à leur infirmité, surmontés donc vos ennuis par ceste congnoissance. Sy Teneuil que je vous envoye pour vous dire mes sentimens et s'asurée en quoy l'on vous peut servir ne me porte /3/ ceste nouvelle quy m'anonce aussy tost la mort, car je la receveroies mons tristement. je vous demande la vye chère seur. Me la refuseray vous, non car vous n'avés pas oublyé à m'aymer. Je le say bien, ny à croire ce que vous pouvés sur moy quy vous dye encore que nous n'avons rien quy ne soit à vous ny que vous ne pouvés rien vouloir de moy que je ne le fasse. Croiés la mesme chose de mon Monsieur quy dira à Teneuil son avis sur ce quy croit que vous serés bien ayse de le savoir. Il vous mande je croy qu'il écrit à Monsieur de st-Germain d'affection pour le convier d'affectionner l'affaire où Monsieur de Montataire vous veut traverser. Il n'oublira rien de ce quy pensera vous servir que en a il bon Dieu le moyen comme la volonté que vous la seriés bien. J'ecris à Madame du Plessis pour luy tesmoigner mon sentiment à bons ofice de Monsieur du Plessis en fasson que je croy quy /4/ l'aura agréable.

J'écrivis hier à la bonne Madame l'Electrice quy renouvellera son doeuil de savoir le vostre. Je luy fais bien congnoistre l'obligation que je sens luy avoir des tesmoignag d'amityé qu'elle vous a randus aussy les >>>> fais à moy. je vous ay écrit il y a huict jours je say le mal de vos pauvres Yeux ne vous incommodés poit à me faire réponse. Dites à Teneuil seulement ce que vous voulés de moy. Je ne trouveray rien de difficile. Je suis au lict mes je souperay debour, mes émoroides m'incommode bien fort. J'ay déjà pris médecine une fois. Je prans des aposumes. L'on vous dira de nouvelle de mon petit peuple. je pryé Dieu pour vous de tout mon coeur et qu'il vous conserve le vostre que je baise mille fois. Marye et tout ce quy en dépent est à vous mon coeur. C'est

\$ \$

A Sedan, ce 27e décembre 1604.

Archives nationales, 1 AP 333/44

**1605** fut une année difficile pour le duc de Bouillon. Sur les rumeurs qu'il tramait un complot avec d'anciens ligueurs, Henri IV le 15 septembre marcha avec une armée de 7 000 hommes sur ses places du bas Limousin et du Périgord. Le 20 septembre, le duc lui fit tenir une lettre de soumission. Le souverain poursuivit toutefois son expédition. Un tribunal extraordinaire constitué à Limoges prononça onze condamnations à mort, cinq condamnés furent exécutés le 15 décembre à Limoges. L'un d'entre eux était un officier du duc : Louis Regnault, sieur de Gripel, capitaine d'Oliergues. Les six autres condamnés obtinrent des lettres d'abolitions en 1606. Se relèvent parmi eux : Gédéon de Vassignac, gouverneur de Turenne, Pierre de Rignac, capitaine du château de Montfort et Jacques de Vézins de Charri, sieur de Lugagnac<sup>127</sup>.

Au mois de juin, Elisabeth de Nassau accueillit à Sedan deux de ses soeurs : la princesse Palatine et la comtesse de Hanau et d'autres membres de sa famille. A cette occasion, le 22 juin, le duc et la duchesse de Bouillon firent baptiser au temple leur fille, Julienne-Catherine. Le parrain était Jean de Nassau et la marraine Louise de Nassau, duchesse de Bavière. Le 22 octobre, Elisabeth de Nassau assura la pérennité de la maison en donnant le jour à Frédéric-Maurice.

Charlotte-Brabantine de Nassau pendant ce temps s'employait à assurer la succession de son mari et surtout à veiller à ce que ses enfants soient élevés dans la religion réformée. Elle les laissa à Thouars lorsqu'au mois de mai elle vint à la Cour, craignant que le souverain, comme il avait fait

<sup>127</sup> Michel CASSAN, *Le temps des guerres de religion. Le cas du Limousin (vers 1530-vers 1630)*, Publisud, 1996, p. 219-221.

*avec le jeune prince de Condé, les fasse élever dans la religion catholique. Mme du Duplessis-Mornay dans ses mémoires mentionne que Henri IV fut mécontent de cette attitude de la duchesse de La Trémoille, mais que son mari sut le raisonner. Henri IV, au grand chagrin de la duchesse de Bouillon, refusa toutefois que Charlotte-Brabantine de Nassau aille la voir à Sedan.*

45

7 février 1605 - Sedan<sup>128</sup>

à Mme de La Trémoille

Chère seur, je dis que vous m'aimés, puisque vous m'assurés que vous vouliés penser à vostre santé, laquelle met sy chère que je tiendrois ma vye languir sy je vous savois encore où l'état ne vous avés esté réduite ; mais Dieu soit loué de ce que, nous ayant regardé en pityé, il vous y a envoyé de l'amebdement, à ce que m'a assuré Teneuil et à ce que j'ay veu par le mémoire de M. Miron le médecin. Ce n'est pas tout mon coeur, d'avoir commencé à surmonter vos douleurs ; il faut continuer et recongnoistre les grâces que ce bon Dieu vous a fait, parmy ces châtimens. Vous confesser que vous n'avés jamés mieus expérimenté sa bonté que depuis vos afflictions ; assurés vous donc qu'il ne vous abandonnera point, mes qu'en luy vous trouverés soutien, confort et repos assuré. Vous avés raison de dire qu'il vous a mis à l'épreuve bien rude, ce que je ne me puis représenter sans trembler et sans estre touché sy sensiblement de vos douleurs que je puis dire en vérité n'avoir joye aucune, mes que je trouverois la mort douce, quoy que je me vois près de ce quy met sy cher /2/.

Mais, mon coeur, pourquoy vous dire mes resentimens puisque vous n'en doutés point et que je renouvelle vostre doeuil sy préjudiciable à ce que je requiers de vous, au non de Dieu, c'est que vous ne méprisiés point vostre santé. Elle n'est pas encore en l'état que je puisse estre en repos ; vous ne me pouvés point donner de preuve plus assurée que vous m'aymés qu'en usant des remeides quy vous y sont propre. Et que ne suis-je auprès de vous ? C'est où je le désirerois. Vous ne me le précrivés point absolument ; sy ne doutai-je point que vous m'y désirés. O la dure condition quy m'enpaïche d'estre, et ce quy met sy cher, auprès de vous ! Sy faut-il pour moy surmonter tout sy vous le voulés, après que je vous auray dit ce que nous désirerions. C'est, chère seur, que sy vous venés à la Court vous nous viensier voir ycy, pour tenir au batesme, selon nostre premier dessain, la petite que Dieu nous a donné laquelle auparavant que d'estre naye vous avoit esté dédyée. La bonne Madame l'Electrice est convyé aussy à la tenir et n'y fait difficulté que de ne pouvoir venir toute seule sans Monsieur son mary. Nostre réponse a esté à cela que nous l'aymerions mieu toute seule, mais que plus tost que de ne l'avoir point nous aymons mieus les /3/ avoir tous deux. Nous atendons à ceste heure réponse là dessus. Je reviens à vous, chère seur, quy, je m'assure trouverés du contantement de nous voir toutes ensemble.

Aussy bien que moy, les difficultés que vous y pouvés trouver : c'est la volonté du Roy. Nous ne jugons nulle aparance quy vous puisse refuser cela, luy protestant la résolution que vous avés prise de dépendre de ses comandemens, laquelle ne peut estre altérée en fasson du monde pour nous voir : car de craindre avec nous vous donnons des conseils autre qu'il ne les veut, il peut bien juger que c'est chose aussy faisable vous loin que près. Et puis, chère seur, luy représenter que aussy c'est pour voir Madame l'Electrice et pour mettre ordre à nos affaires. Il n'y a nulle raison de vous refuser cela ; mesme sy vous le jugés à propos, il en sera requis par Madame l'Electrice, à laquelle selon toute aparance et d'honneste et d'équité il ne peut l'éconduire. Vous n'aurés point mon petit-fils avec vous, quy est ce quy luy pouroit alouer un préteste ; mais la vérité est que quant vous l'oriés mené ycy et promis de le ramener, nous aymerions mieus mourir que de vous y faire manquer ; et de cela mon Monsieurvous en doneroie toute les assurances que vous désireriers.

J'ay mandé à la bonne Madame que le mois d'avril ou de may seroient bien propre à voïager /4/ ; nous atendons la-dessus sa résolution, de quoy je vous avertiray soudain ; cependant je vous suplye de me mander qu'elle sera vostre opignon touchant le moyen que je viens de vous proposer pour me voir. Sy celui-là manque il faut en trouver un autre, mais j'estime cetuy-là fort faisable. De Paris ycy il y a que quatre journées, mesme les coches d'ycy le font souvent en trois ; quant vous serés auprès de nous, vous serés chés vous et n'y ferés point de dépense. Je say vos affaires, c'est pourquoy je songe

---

<sup>128</sup> Cette lettre a été transcrite par Paul MARCHEGAY, *Lettres d'Elisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon à sa sœur Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille de 1595 à 1628*, op. cit., p. 79-83.

soudin à cela. Courage donc, chère seur, parfaitement aymée de moy : pensés à vous guérir, c'est le seul moyen de me consoler.

Mon Monsieur a receu il y a déjà quelque jours, lorsque passa le Sr. Carpau, une grande lettre de vous, à quoy il n'a pas fait réponse en attendant Teneuil. Je croy qu'yl y satifera à ceste heure ; cepandant je ne laisse pas de vous dire que pour vostre voïage de la Court, il croit que sy le Roy va à Lion, vous ne pouvés pas prendre temps plus à propos ; mais il ne juge pas pressé de vous donner son avis la dessus, sachant en quel estat est vostre santé, quy, jusque à ce qu'elle soit bien rafermye ne vous peut permettre un tel voïage. C'est donc à quoy nous vous exsortons de tout nostre coeur que d'y bien penser et de vous divertir le plus que vous pourés de vos tristesse.

Bon Dieu, chère seur, que Madame de St-Germain a fait dignement cest office et que je luy en demeure /5/ estroitement obligé ! Certe vous avés esté heureuse d'avoir eu ceste honeste femme auprès de vous. Je désire de toute mon affection qu'elle y demeure jusque à ce qu'elle vous voye bien fortifyé. J'ay eu bien du déplaisir de ne luy avoir écrit par Teneuil, mais je m'assure qu'elle ne m'en voudra pas de mal, comme eust fait une autre que vous savés bien, ny ne croira que je n'aye seu estimer comme je devois les pains qu'elle a prise pour vous, car elle douteroit sy je vous ayme, chère seur.

Et pource que je crains que les conseils que vous donne mon Monsieur ne vous soient assés inteligible, et ne vous ouissent relever de mille petites pains que vous pouvés recevoir, je vous diray qu'il ne vous les peut donner particuliers, pource que vous ne luy poser point les fais particulièrement ; et pour exemple, touchant la récompense de ceux quy ont servy, comant vous peut-y dire ce qu'il méritent sy vous ne luy dite le temps qu'ils ont servy et commant : sy c'est très bien ou médiocrement ou mal ; quelle reconnoissance ils en ont eue jusque ycy, et ainsy tout au lon. Je te suplye donc, bonne seur, sy vous désirés nos avis, de nous éclaircir tellement que nous vous les pusions donner, selon que vous les désirerés, bien inteligible. Je croy que nous sommes de mesme humeur en cela de n'aymer point les embiguités. Touchant ce que /6/ mon cher Monsieur vous a mandé concernant le Sr. du Plessis, il n'a eu pour reigle que ce qu'il luy a paru de la volonté du vostre, quy ne se peut entendre autrement qu'il a fait ce luy semble : car en l'âge ou est mon petit-fis il ne peut avoir que précepteur ou gouverneur. En efet, sy l'on leur donne d'autre non, cela est extraordinaire. Nous voudrions bien savoir ce que vous savés la-dessus de vostre bouche, ce qu'attendant nous sursoirons nostre avis.

J'ay désire avoir celuy de Monsieur Louis, médecin, sur le mémoire que vous m'avés envoyé. Il croit que tout les accidens qu'il y a veu sont causes du mal de mère. Il y croit quelle humeur mélancolique mélé parmy mes non que ces accidens en soient causes. Il aprouve fort la seignée du pyé. Pour les autres remeides que l'on vous a fait user, il n'en peut parler pour ce qu'ils n'y sont pas dis de quoy je suis bien marye il y en sait quelque uns, que je luy ay pryé d'écrire pour vous les envoïer. Le meilleur est celuy que je crains que vous trouviés le plus difficile quy sont des cons>>>>, mais représentés vous que j'ay esté preste d'en user à cause de mes émorides, de quoy j'ay esté tourmenté après mes couches, sans que j'usse toutefois de grande douleurs, mes l'on tient que c'est un remeides souverain pour purger le sanc mélancolique. Mon Monsieur s'en fit mettre à Genève ; de quoy il s'en trouve fort soulagé et /7/ mesme de ses reins. Une femme les peut mettre aussy bien que un homme luy en disant la fasson.

Dieu veille que vous vous portiés sy bien que vous n'en ayés que faire, mais sy vous en avés besoing, encore au non de Dieu, chère seur, faite cela pour l'amour de moy. Vous avés consenty à un remeide bien plus difficile que la seignée du pyé, au moins pour moy quy me résoudrois bien plus tost à l'un qu'à l'autre. Pour ce quy regarde vostre santé, je ne vous y convie pas seule. Vous ne pouvés pas estre bonne mère sy vous n'en avés soing, et pour l'amour d'eux, quy en ont tant de besoing, surmontés-vous donc vous-mesme. Représentés vous leur condition sy vous perdoient, la plus déplorable certe quy se peut imaginer, et puis vostre vye est sy chère à vostre seur qu'elle choisiroit plus tost de perdre la sienne que voir perdre le vostre. Dieu vous la conservera par sa bonté ; nous l'en suplions ardamment et quy vous fortifye et console en l'assurance de les promesse quy n'abandonne jamais ceux quy se fient en luy.

Encore vous faut-il dire, chère seur, que vos nièces se portent bien et moy aussy, sauf mon genou où il me demeure tousjours de la foiblesse. Je le gresse ou fraute plus tost d'écence<sup>129</sup> tout les

---

<sup>129</sup> D'essence.



jours. L'on m'y fera des étuves et autre remeides. Dieu veile qu'il me profitent. Vous avés trop de soing de moy ; je ne m'atendois pas à avoir sy tost du beaume quy est seulement tout ce quy et peut.

Adieu cher coeur à moy, je vous en rans tout les remercimens que je puis et non tous ceux qu'il mérite. Usés de moy comme de ce quy est à vous. Vous y avés semblable pouvoir. J'embrace de tout mon coeur la mère et les enfans. Dieu vous conserve tous ! Commendés que mes lettres soient envoiés à Madame de Ste-Croix, sy vous plaît. J'ay quelque opignon qu'elle sera près de vous toutefois.

A Sedan, ce 7 fevrier 1605.

Monsieur Louis m'ayant donné le mémoire, m'a dit qu'il croïoit que vous n'oriés pas de peau de teste de cerf ; mais qu'il ne failloit pas laisser d'user de ladite composition sans la dite peau, laquelle j'espère que nous pourons recouvrir à Hydelberc où j'écriray, car nous n'en avons pas. Il la tient excelente.

Archives nationales, 1 AP 333/45

46

11 >>>> 1605 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère seur, toute troublée de voir le peu ou point d'espérance que vous nous donnés n'ay bonne quy est arivé à ce soir, je vous diray, sans atendre le laquais que je vous ay dépaiché, que nous jugons d'une telle inportance que la lettre de la chère princesse soit présentée au Roy, que ce mesager est dépaiché en diligence de Monsieur Colbe vers le Sr. Quertin pour luy dire le desesmée notable qu'y fera la bonne princesse s'il y manque et que s'il luy arive le moindre déplasir du monde par le chemin, que la faute luy en sera imputée, qu'il se garde donc bien de mettre Madame en ce césart là.

Je vous ay déjà mandé les raisons pourquoy la lettre a esté escrite, quy ne vous regarde pas seulement mais donc aussy avertisement de son pasage. Chère seur, au non de Dieu quy ne se commette point une sy grande erreur que celle là, nous an mourons de peur.

Au reste, de vous dire mon déplaisir, mon coeur, c'est ce quy ne se peut représenter. Je donerois volontiers de mon sanc pour pouvoir jouir et de vous voir jouir du contantement de la présence de quatre de vos seurs. Certe [vous] perdés ce que vous ne recouvrirés peut-estre jamais. Hélas ! que loué bon ange >>>>>> /2/ pas le Roy. Sans mentir, mon coeur, je suis toute hors de moy mesme quant je pense qu'en vain je me suis atendue que nous vous voirions et quy ne l'eust creu veu les ocasions quy s'en ofroient et bon Dieu quelle rigueur ! J'en dirois trop, il faut finir pour aller avoir une mauvaise nuict bien plaine d'inquiétudes. Je n'aprenne pont vostre santé comme je la désire Dieu veille exsaucez mes prières et conserver vostre petit peuple comme le mien. Ma petite Marye ne se porte pas fort bien. Hélas ! Elle que je croïois sy heureuse que de vous avoir pour maraine, nous a mis en paine et a eu la fièvre bien forte trois jours. Elle ne ne s'en resent plus Dieu mercy,

J'envoieray vostre lettre à la bonne princesse sy je ne l'ay donné moy même qu'elle s'atent bien de vous voir que le contraire luy sera amer. La lettre que vous >>>>>>ter à vostre arivée de Paris. C'est elle quy me l'a envoyé. Je croy qu'il seroit à propos que le Sr. Bouron vient randre conte à la bonne Madame de son entremise >>>>>> qu'elle sera ycy. Je vous suplye de luy dire. Croiés-moy toute à vous et comme telle je meurs de regret de ne vous voir point j'en suis navrée mesme au coeur ma chère seur. C'est

A Sedan, ce 11e à dix heures au soir.

Archives nationales, 1 AP 333/46

47

7 mars 1605 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère seur, je vous prometois par mes dernières quy seroient bien tost suyvyes d'autres, ce que n'ayant point fait. Je vous diray les raisons quy m'en ont empaichées. J'en ay deux : la première, c'est que je désirois estre résolue de la venue de la bonne Madame l'Electrice, afin de vous en pouvoir

57

avertir. Ce que je n'ay toutefois encore peu estre, car par le retour de Valigny, quy fut aven hier, elle me mande que tous ceux à quy elle a proposé son voïage l'approuvent fort, mais que le congé de Son Altesse, qu'elle ne l'a point, qu'elle flote entre la crainte et l'espérance. Ne luy ayant encore oser demander à cause des grandes affaires quy se tretoient là, quy occupoit trop son esprit pour le surcharger de ceste requeste là, mais qu'elle tâcheroit de ménager sy à propos le temps que de trouver son humeur disposée à ne la refuser, qu'elle ne pouvoit rien désirer sy affectionément que l'entreveue de toute ses seurs ; et que l'espérance de vous y voir la sollicitoit encore davantage. Qu'elle estoit toute preste d'en écrire au Roy pour optenir vostre congé, soudain qu'elle croit s'en vostre résolution quy je croy dépendra de l'état /2/ de vostre santé que nous prions Dieu vous donner selon nos souhaits. Vous aurés par ceste commodité des lettres de ceste bonne princesse quy je croy ne vous célera pas avec quelle passion elle désire que vous puisés venir ycy.

J'atens extrémement impaciement la réponse que vous me ferés chère seur touchant le voïage je m'étonne ne l'avoir déjà eue je l'atendois bien par ce dernier coche venu de Paris, car il y a un mois que ceste dépaiche vous fut faite. Soudain après le retour de Teneuil, je mes bien à vous dire toute raison quy m'a retenu de vous écrire c'est le doute où j'estois d'estre grosse et je désirois ne vous en parler, aucune certitude de l'un ou de l'autre. Je ne l'ay pas encore toute entière pour ce que je ne grosis point. Tous les autres signes je les ays bien mais pource que celuy là me manque? Je ne say sy je vous an ose assurer; J'aproche du terme de deux mois ce que je n'ay pas acoutumé sans faire élargir ma robe. Cher coeur sy je suis en cest estat cela vous doit convier davantage à nous venir voir, car vous savés ce que je puis quy n'est pas ce que je voudrois. L'on me doit conter pour rien cela estant. Hélas ! quy le say mieux que vous quy aussy je m'assure mesurerés vostre volonté à mes /3/ forces et à mon pouvoir vous dois je dire que je m'étois déjà fait donner le consentement de mon cher Monsieur pour vous aller voir, certe c'est la vérité et que ma résolution estoit, sy je savois que la vostre ne vous peut permettre de venir, de m'en aller vous trouver. Dieu say sy je manque à ce devoir sans regret et déplaisir. Certes en rien ma condition ne m'a jamais paru sy dure qu'en cela, car j'aymerois beaucoup mieux mourir en vous servant que vivre, vous demeurant inutile. Le seul moyen d'adoucir ces paines, mon cher coeur, c'est de savoir que vostre santé vous permettra de nous venir voir.

Je ne say sy l'on parle tousjours du voïage de Lion. Je le désire à cause de la comodité que ce vous sera de n'estre guère au lieu où il ne peut avoir plaisir pour vous. J'ay seu que le Sr. Bouron estoit à Paris, aussy a il écrit au Sr. Colbe et luy mande que vostre santé va en amendant mes que vos jambes demeurent avec une grande foiblesse. Dieu sait avec quels feux je vous considère et avec quel resentiment je participe à vos douleurs. Hélas ! ce sont aussy bien les miens et qu'ils me touchent vivement, ce bon Dieu quy vous a soutenue et assitée jusque ycy. Vous voilà consoler et fortifier comme l'en suplye du profont de son coeur vostre seur toute à vous et de me conserver pour le besoing de vos chers enfans et eux pour vostre repos et contentement. Je vous embrace de tout mon coeur. Les miens se portent fort bien, Dieu mercy, et mon Monsieur quy ne manquera de vous écrire sur ce sujet >>>>>>>> autant sur luy que moy. Adieu mon coeur. C'est

A Sedan ce, 7e mars 1605.

Je vous suplye commandé que mes lettres soient envoiés à Madame de Ste-Croix. Il y en a de Madame l'Electrice tout le paquet. Elle vous aura fait plaisir, je m'assure, d'avoir écrit à Monsieur du Plesis et à Mme de St-Germain, qu'elle m'a mandé aymer bien, aprenant qu'elle a tant aidé à vous conserver, aussy fais-je moy de tout mon coeur.

Archives nationales, 1 AP 333/47

48

12 avril 1605 - Sedan  
à Mme de La Trémoille

Chère seur, il ya aujourduy huit jours que par le coche quy s'en aloit à Paris, je vous voulois écrire pour vous mander comme il s'en alloit un ambassadeur de la part de Monsieur l'Electeur vers le Roy pour intercéder à ce qu'il luy pleut apaiser son couroux contre mon cher Monsieur. Force autre princes et des plus grands d'Alemagne, comme l'Electeur de Brandebourg, se joignent à ceste requeste et envoient aussy ambassadeurs, quy tous ensemble doivent demander mesme chose. Quatre cantons de Suisse y en font trouver aussy de leur part et tous les principaux contes d'Alemagne, de fasson que de lontemps l'on a veu un pareil envoye. Dieu le veille bénir.

L'indignation du Roy se montre sy grande que je ne say ce que j'en dois espérer. Ce nous doit estre ce me semble, quoy qu'il arive, une grande consolation de voir que tant de gras princes et estats prennent nostre cause en main la recongnissant sy juste quy la tiennent pour une percuton indigne ce qu'ils doivent déclarer au Roy sy ne leur acordent qu'il désire pour nostre satisfaction et luy laisser juger combien ils demeurent intéresser avec nous les uns par l'aliance et tous /2/ par la Religion. Mon cher Monsieur m'a dit qu'il vous envoie le sommaire des mémoires de quoy les dits ambassadeurs sont chargés de représenter au Roy, avec le nom de tous les princes quy interviennent vers luy. Je m'assure là bonne seur que vous serés bien ayse de voir l'assistance que Dieu nous donne et encor plus s'yls obtiennent leur juste demande qui est de voir mon cher Monsieur retably en la bonne grâce Roi et en ses honneurs et dinités.

Le commencement de ma lettre, c'est que je vous voulois écrire il y a huict jours et je ne vous dis pas la raison, empaiché quy m'en a empaïcha quy fut les tristes nouvelles que j'apris de la mort de Monsieur le petit prince Maurice<sup>130</sup>, le cher enfant à la bonne princesse. Certe j'en porte un doeuil extrême, il estoit d'une grande espérance ; et puis quant je me représente celui que souffre la cher princesse. Il est malayse que mon affliction soit médiocre. Le pauvre petit prince a languy un an et cepandant l'on espéroit tousiours quy se pouroit guérir, mes hélas l'on se persuade tousjours ce que l'on désire. J'ay dépaiché le Sr. Teneuil pour tesmoigner plus aus autres qu'à elle mon resentment. Des lettres de vous sufiront ma chère seur.

Je receus avant hier les vostres du dernier de mars, le Sr. Bouron les avoit envoiées au Sr. Colbe. Je trouve qu'ils ont guère ten demeuré /3/ par les chemins, car vous ne les datés du dernier de mars. Depuis l'arrivée de Dargy, je vous ay écrit et huict jours auparavant par un orfevre de ceste ville. Je croy que vous aurés receu l'une et l'autre à ceste heure. Je ne vois pas par vos dernières, mon cœur, que vostre santé soit comme je la désire. Toutefois puis que vous parlés de vostre voiage, il faut que vous vous jugiés assés de force. Ceux quy écrivent de Paris le mandent comme une chose assurée. Je m'en réjouis, mais cest en espérance que nous vous voirons ycy. Il faut bien la bonne seur à moy que vous y fasiés tous vos efforts. Le conseil que vous donne le Sr. Constans peut y servir. Je m'assure donc que vous ne le négligerés pas. Une des meilleure pièce du sac, je croy que ce sera la prière de Madame l'Electrice, il faut que dessus les lieux vous nous prescriviés ce que nous aurons à faire.

Ceste ambassade finye, il sera aysé de juger ce quy vous sera permis. Nous avons tousjours bonne espérance de voir la chère princesse ycy. Nous l'usions déià envoyer suplier en cérémonie (car elle l'est déià autrement), mes vostre considération nous an a empaiché, car auparavant que de le faire nous désirerions avoir plus de certitude de vostre venue que nous n'avons. Je luy enverray vos lettres toutes celles qu'elle m'écrit me tesmoignent un désir /4/ extrême de vous voir. Mon Dieu que je seray heureuse sy nous vous pouvons tenir ycy.

J'ay demandé à mon cher Monsieur son avis touchant quy vous devés laisser auprès de mon cher petit-fils en vostre apsence. Il y juge le Sr. du Plessis<sup>131</sup> bien propre, mais il y craint ceste difficulté c'est que vous luy donnés un comencement d'établissement et ne l'y maintenant pas à vostre retour, il semble que ce soit le fâcher et luy donner sujet de mécontentement, de fasson qu'il faudroit sonder sy à son contentement il en voudroit prendre le soing seulement en vostre absence. Celuy là manquant, nous ne savons sur quy jeter les yeux. Nous disions que que sy vous laisiez vostre mettre dotel u'yl en pouroit prendre le soing encore qu'il eust celuy de la maison. Nous avons aussy pensé au Sr. de La Bourdilièr<sup>132</sup>, mes s'il leur failloit faire changer d'air, celuy là ne pouroit bouger à cause de sa charge. Voilà chère suer ce que je vous en puis dire.

Quant à ce que vous désirés savoir comme je fis en partant de Turene pour acquiter les parties que devoit mon argentier sans argent : je donne des mandemens à ceux à quy estoit deu sur nos

---

<sup>130</sup> Maurice-Christian, septième enfant de Louise-Juliane de Nassau et de l'Electeur palatin Frédéric IV, né le 8 septembre 1601, venait de décéder à Heidelberg.

<sup>131</sup> Zacharie du Bellay, sieur du Plessis-Bellay, né en 1572, cadet d'une famille noble angevine, était un ancien compagnon de combat de Claude de La Trémoille. En dépit des réserves du duc de Bouillon, Charlotte-Brabantine de Nassau le choisit pour être le gouverneur de son fils aîné, charge qu'il assura avec tact et sensibilité pendant dix ans. En 1615 et 1616, il représenta Henri de La Trémoille à l'assemblée protestante de Grenoble. De retour de cette assemblée, Charlotte-Brabantine de Nassau lui conféra le gouvernement de Taillebourg. Fonction qu'il assura jusqu'en 1622, année où Louis XIII le démit de sa charge pour connivence avec les huguenots rebellés contre son autorité. Il se retira alors dans son château de Puyoger dans la paroisse d'Availles-Thouarsais, où il mourut en 1644 à l'âge de 72 ans.

<sup>132</sup> Laurent Chapeau, sieur de La Bourdelière, était un autre gentilhomme au service des La Trémoille. Il venait de succéder à Jean de Madaillan, sieur de Montataire, dans la charge de capitaine et de gouverneur de Thouars.

fermiers ou receveur qu'ils prendront comme argent contant et en donneront reçu à mon argentier qui me fit le sien de semblable somme sur mon livre et le causoit en ces termes : " J'ay reçu de Madame la somme de tant qu'elle a fait paier /5/ à un tel par les mains d'un tel à mon acquit ". Ceux qui les prenoient à paier les assuroient de n'y point faillir, autrement il eusse fait de la difficulté de prendre un mandement pour argent content. Je ne say si je me fais bien entendre. Vous avez trop bonne opinion de moy, que de vouloir en savoir cela et encore plus de désirer mon bon esprit. Hélas ! je me souhaite si souvent le vostre mon coeur, mes Dieu l'a mis à d'étranges épreuves.

Je ne m'étonne pas si vous vous trouvez empaiché parmy tant de labirinte d'affaires. Je supplie celui qui gouverne tout qui vous y veuille bien assister. Je me meurs quant je pense que je vous suis si inutile et je sens bien que je brûle d'affection. Dieu le sait et que je vous aime mieux que moy mesme. Si vous espérez de nous voir mon cher Monsieur désireroit que vous ne tantiez rien solidement qui ne vous eust dit tout ce qu'il pense. Il entend près de Monsieur vostre fils qui se souhaite souvent entre ses bras.

Je loue Dieu de savoir tout vostre petit peuple en bonne santé aussi est le mien, Dieu merci. Monsieur Louis m'a assuré que la disant<sup>133</sup> qu'il vous a ordonné lâche plus tost quelle ne resserve et que vous en pouvez user en tout temps. Je vous ay mandé par mon autre lettre que si vous vouliez user de l'eau que je vous en ferois faire par Bonne, qui ne la trouve ny chère, ny difficile. La bonne princesse m'a envoyé de celle de teste de cerf que je garderay jusqu'à que je sache vostre volonté. Adieu mon coeur. Je suis plus à vous qu'à moy. C'est

§

A Sedan, ce 12e avril 1605.

Vous ne me mandez point si vous m'énerverez avec vous, ma chère nièce. Madame la duchesse des Deux-Pons<sup>134</sup> m'a envoyé un gentilhomme de Mets. J'ay comendé à Teneuil de la voir, à son retour, je vous en manderay des nouvelles. Je vous envoie aussi la lettre que mon Monsieur a écrit au Roy et celles au ambassadeurs.

C'est la vérité que Monsieur Louis estime les eaux de Spa sans comparaison meilleurs que celles de Pougues. Imprimés-vous cela bien à la teste mon coeur et mesme pour vous.

Archives nationales, 1 AP 333/48

49

2 mai 1605 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Cher seur, j'ay reçu par ce dernier coche vostre lettre du 15e d'avril et suis très aise de quoy vous avez reçu les miennes. Il y a encore un de mes paquets en chemin sur le sujet de l'ambassade des princes protestans et cantons évangéliques de Suisse. Je ne say si vous le recevrez avant de partir de chez vous. Tousjours ne vous fera il point changer de résolution et celle-cy encore moins, mon coeur, car, Dieu merci, je vous y puis mander la résolution assurée que nous voyons icy la bonne princesse. Teneuil qui en est revenu nous a rapporté ceste bonne nouvelle. Comme elle avoit obtenu son congé de Son Altesse de façon qu'il y a toute apparence que Dieu sera si propice à nos vœux que de nous rassembler toutes.

Vostre approche à Paris arrive merveilleusement à propos, Dieu soit loué. Je ne me puis pas imaginer un refus au congé que vous demanderez. Vous aurez mon coeur à nous mander ce qu'il faut que nous y apportions de nostre côté. Madame l'Electrice nous envoie une lettre pour le Roy, sans date, afin de la pouvoir mettre en oeuvre à toutes occasions. Le jour n'est pas encore pris de leur venue, mes je croy que nous /2/ leur donnerons au quinsième de juin et pour cest effet leur dépêcherons un gentilhomme pour les supplier de venir tenir nostre petite au batesme. cela a déjà été fait mes non en cérémonie. Ce pays là en veut vous le sçavez bien pour vous mon coeur. Il ne vous en faut point vous vous tenez bien pour prye je m'en assure et ne doutez point de nos ardents et vilains desirs à souhaiter vostre présence. Nous nous représentons que l'on tâchera de traverser ce contantement, mais

---

<sup>133</sup> La tisane?

<sup>134</sup> Catherine de Rohan (1578-1607), fille de René II de Rohan, vicomte de Rohan et de Catherine de Parthenay avait épousé le 18 août 1604 au Parc Soubise Jean II de Bavière, duc des Deux-Ponts.

nous nous assurons que vous aurés de la fermeté à vous y opposer et encore davantage pour ce qui regarde l'esprit que l'on vous pourra faire pour vous obliger à éloigner mon cher petit-fils de vous. Je sçay bien que de sa présence dépend tout vostre contentement et le repos de vostre vue. c'est pourquoy nous ne doutons point que l'on puisse ébranler la résolution avec laquelle vous venés qui est sante et juste laquelle Dieu vous a mise au coeur et vous fortifira tellement comme je l'en supplie que tous artifices de promesse y seront inutiles. Je ne doute point que l'on n'en use. Vous venés en un monde qui en est bien plain et où vous ne vous plairés guère. Vous nous en manderés des nouvelles.

Mon cher Monsieur vous écrit<sup>135</sup>. Il a veu l'acort fait avec Monsieur de Montataire<sup>136</sup> qu'il approuve, quoy qu'il ait veu que l'ordonnance pour /3/ le paiement de la garnison ait esté mise sous le non de Monsieur vostre fils, mais il est très aysé de voir que Monsieur de Montataire vous remette entre les mains la charge, quoy que les émolumens en soient grans. Il vous pouvoit tousjours brouhier en ayant envoyé et en estant sollicité.

L'on a veu aussi l'autre mémoire et les raisons sur quoy vous fondés vostre voiage. Il y en de bonnes et que l'on approuve, mais on n'y met le prouveu de Messieurs du Plessis et de La Noue. Je croy qu'il me vous dira par sa lettre. Vous avés eu, ce que j'ay veu par la vostre, d'extranges occupations. Je loue Dieu de la force qu'il vous a donnée d'en sortir et de ce que vous y avés trouvé les personnes sy favorable. Ce n'est pas sans cause qu'il se dit le soutien de ceux qui sont en vostre déplorable condition, aussi est-il près des coeurs affligés consolation qui ne vous doit pas estre petite.

Chère seur, Teneuil vient d'un lieu aussi bien plain de deuil. Ceste bonne princesse se montre bien doué d'une grande sagesse et supporte sa perte avec une humilité d'esprit et constance admirable devant ceste affliction, quoy que sy sensible, louant et bénissant celui qui la luy a envoyé<sup>137</sup>. Leur deuil intérieur est accompagné de l'extérieur avec lequel il viendront icy.

Madame la comtesse de Hanau fort grosse et incommodée toutefois la bonne princesse me mande qu'elle espère de l'amener. Il faut que j'avoue qu'elle /4/ fera plus pour moy que je ne feray pour elle, car en cest estat là je ne quitterois pour rien du monde le logis sy croy je n'aymer point moins que l'on ne m'ayme, j'ay à craindre des accidens qu'elle n'a pas. Je ne vous diray pas comme de mon autre grossesse que je grossis fort, car je m'étonne de quoy c'est sy peu et souvent cela me fait dire que je ne la suis point sy suis je assés près du temps que je le dois sentir, c'est pourquoy j'en seray bientôt assurée.

On me mande que Madame de Monpensier l'est. Je m'en réjouis. Je croy qu'elle a une grande joye et Monsieur son mary. Vous ne me mandés point mon coeur, sy je vous feray faire de ceste eau suivant l'ordonnance de Monsieur Louis. Vous me dite que les médecins vous conseillent de boire des eaux sans dire quelles. Il n'y en a point de pareilles en bonté à celles Spa. cela est recongnu de tout les médecins. Je vous le dis en vérité.

Je pensois apprendre qui vous menés avec vous et qui vous laisier. Tout nostre petit peuple se porte bien, Dieu mercy. Je loue Dieu et le prie de vous conserver le vostre avec mesme affection que por le mien. Je vous croy en chemin et peut-estre que ceste lettre ne vous era donné qu'à Paris. Je l'adresse au Sr. de Bouron. Du Maurier est absent. Je vous envoie un paquet à Hidelberc. Je croy que l'on vous convye à diligenter vostre voiage. Je m'en réjouis avec ceste serme espérance que nous voirons icy la chère seur. J'en fais déjà les feux de joye en mon coeur et en suis toute transportée d'ayse de l'imagination. Seulement mon coeur, je suis à vous plus qu'à moy. Je ne vous puis rein dire de sy vray. C'est

§ § § §

A Sedan, ce second de may 1605.

Teneuil a passé au Deux Pons. Il dit que l'on s'y acomode asser bien qu'il n'y a que la paresse qui fait murmurer. L'on n'y montre plus sa belle gorge. Mademoiselle Ane de Rohen s'y fait aymer tout ce qui se peut, s'acomodant à tout et aprant l'Alemant songneusement. Il n'ont encore esté à Hidelberc et font estat d'y aller bientôt. J'ay eu une honeste lettre.

Je vous envoie la lettre que mon Monsieur a écrite au Roy, l'autre n'ayant pas esté donnée.

Archives nationales, 1 AP 333/49

<sup>135</sup> Cf lettre du duc de Bouillon en date du 3 mai 1605. Archives nationales, 1 AP 434/47.

<sup>136</sup> Jean de Madaillan († 1627), seigneur de Montataire, était le gouverneur de Thouars.

<sup>137</sup> Maurice-Christian, septième enfant de l'Electeur Palatin Frédéric IV et Louise-Julienne de Nassau, né le 8 septembre 1601, venait de décéder le 8 mai 1605 à Heideleberg.

20 mai 1605 - Sedan  
à Mme de La Trémoille

Chère seur, je loue Dieu de voir que vostre santé vous a peu permettre de venir où vous este, mais je m'étonne de n'avoir appris vostre arivée par vous mesme. L'on nous mande bien que vous estiés allée à Fontainebleau. Vous pouviés bien, mon coeur, laisser un mot de lettre à Paris, quy m'eust esté envoyé, car vous ne doutés point je m'assure combien il met cher d'en avoir et savoir de vos nouvelles.

Nous sommes aus escoutes pour savoir comme vous orés esté veue et receue et en quelle espérance vous este de nous voir. Les bruiets commeuens de Paris sont bien à nostre désavantage, car l'on dit que le Roy ne veut point ouyr parler de vostre venue ycy, mais qu'elle aparance à cela, car quelle jalousye en prendre. Il ne peut empaicher que vous ne soiés nostre seur et que vous ne nous aymiés du reste quant peut-il ariver. Vous pouvés luy faire voir que rien ne vous peut altérer de l'afection de son très humble service ce n'est point nostre but et Dieu sait quoy qu'il croye autrement qu'il seroit bien mal aysé d'en divertir les autres puisque le traitement qu'il nous fait n'a pas eu ce pouvoir sur nous.

Je say bien mon coeur que l'on tâchera de vous intimider, mais de l'autre coté je me promets tant d'amour et d'afection de vous que l'on ne vous fera pas changer le désir que nous croions que vous avés de nous voir. Pour le nostre il ne vous peut estre représenté tel /2/ quy est car nous ne désirons pas tant la conservation de la vye que le contantement de vostre présence. C'est la vérité que cela, au reste la bonne princesse vient elle nous en assuré.

Je vous envoie de ses lettres. Elle me mande comme elle escrit au Roy pour obtyenir vostre congé. Quel moyen de croire qu'il luy refuse. Il luy fait l'honneur que de l'assurer qu'il l'ayme et ne luy point acorder une sy juste demande de voir sa seur. Certes l'on n'auroit jamais veu une pareille rigueur. Je ne me la puis imaginer aussy la bonne Electrice commande à M. Certin quy fait les affaires de Son Altesse de présenter sa lettre au Roy. Je croy qu'il vous yra trouver pour savoir le temps que vous le jugerés à propos/La lettre ne contient qu'une bien instante supplication et recongnissance d'obligation. Sy luy acorde luy fait voir que les affaires de nostre maison requièrent que nous nous voions toutes comme c'est la vérité. Enfin, elle est très honneste comme pour chose que l'on désire fort.

Madame de Boursolle vous vira bien tost, sy vous este à Paris et vous dira toutes nouvelles, car nous l'avons eue huit jours. C'est une amye que j'estime et ayme fort, là comme cela elle doit aller bientost à Fontainebleau. Sy le Roy y, est elle m'a promis de dire au Roy, puisqu'il me fit l'honneur de m'assurer par elle de sa bonne grâce, qu'il ne peut m'en rendre plus de tesmoignage qu'en vous permettant de venir ycy. Dieu fortifie les résolutions que vous avés prise mon coeur. Adieu, je suis toute à vous. Mandés-moy de vos nouvelles. Je vous envoie des lettres pour la bonne seur.

A Sedan, ce 29e may 1605.

Je vous envoie l'avis du conseil de Madame l'Electrice touchant les affaires de Bourgongne.

Archives nationales, 1 AP 333/50

30 mai 1605 - Sedan  
à Mme de La Trémoille

Chère seur, je fus touché, estonnée de voir bien par vos lettres que vous m'aviés déjà escrit de Paris, car je n'en ay point receu. Je n'ay pas guère mis à le vous reprocher. Je ne say à quy il faut s'en prendre, car vous ne m'en mandés pas la voye. Mais bien encore plus afligé mon coeur de voir le doute où vous este de vostre venue ycy. Hélas sera-il bien possible que l'on vous use de ceste estrême rigueur de ne vous permettre de venir voir tant de vos seurs et refuser la supplication que fait Madame la bonne prinvesse. C'est ce que je me puis représenter ny persuader, car il y orioit de la barbarye en cest acte là !

Vous avés tant de raison à oposer au difficultés quy vous sont faites. Je m'assure bien que vous les emploirés et tout vostre bon esprit pour vous en susiter le moyen. Au nom de Dieu, Chère Dame, prenés courage et résister à ceux quy ont l'esprit sy malin que de vous conseilier de ne point venir. De vostre vye peut-estre une telle ocasion ne vous sera oferte de voir vos seurs. Les affaires de nostre maison vous apellent car il est du tout nécessaire d'y prandre une résolution et eslongniées les /2/ unes des autres cela ne se peut. Les eaux de Spa vous sont ordonnées et toutes ces justes occasions ne seront de poix, certe, il n'y a point d'aparance et bien qu'au comencement l'on vous ait fait savoir que l'on agréoit vostre voiage ycy, je croy que sy l'on représente bien au Roy vos équitables raisons quy sy laissera veincre. Il m'a fait l'honneur que de me faire assurer qu'il le vouloit du bien comme je vous ay déjà mandé et bon Dieu pouroit il déclarer me vouloir plus de mal que de ne vouloir vous permettre de venir ycy, non certe, chère seur, je ne pers donc point espère.

Mais sy j'ose, je diray que je veux bien à Monsieur de Monpensier d'avoir pris ceste commision de vous avenser que vous aimés à vous départir de vostre dessain. Il vous devera aider à l'exécuter c'est bien la contraire je ne laisse pour cela à vous souhaiter un beau fils. L'on m'a assuré que Madame se femme est grosse. Je leur en ay tesmoygné mon contantement par lettre que le Sr. Bouron m'a mandé leur avoir envoyés. Je vous suplye chère seur de savoir s'il les ont receue et me manderay leur nouvelles. Vous dites que ce que l'on a publyé de vostre venue ycy vous nuict, certe je n'en ay rien /3/ escrit, mais tous ceux quy ont seu que vous véniés à la Court, ne m'ont pas demandé sy vous vienderiés ycy, mais ont tenu cela comme une chose, certaine, jugant que cela se devoit. Ma réponse a tousjours esté que sy le Roy le trouvoit bon et vous le permettoit que j'espérois ce contantement. Ils estoient aussy promis à dire que moy à le penser que ce seroit tiranye de vous refuser cela. Enfin, cher coeur, j'espère que la vois du peuple sera la vois de Dieu quy exsautera nos sicomentes suplications. Sy vous pleuriés en écrivant vostre lettre, aussy ay je fait en la lisant seroit bien pour mourur que de ne vous voir point.

Au reste, j'y ay appris de quoy me réjouir, quy est vostre bonne santé Dieu vous y conserve et vous l'ocmente et la bonne chère et l'honneur que le Roy et la Royne vous ont faite. Je désire bien apprendre que les effets s'en en suivent. Pour ce que vous a dit Monsieur de Villeroy, mon cher Monsieur dit que ses avis ne sont point venus jusque à luy.

Je luy ay montré la lettre que vous m'avés envoyé afin qu'il vit quelle opignon avoit feu Monsieur vostre mary du Sr. du Plessis. Pour vous bien répondre, il faudrait parler à vous à ce qu'il m'a dit, comme aussy /4/ sur le sujet du Sr. de Torsay et demeure en suspent sur quel conseil vous en donner. Il juge que l'establisant auprès de Monsieur vostre fils, vous vous liés les mains de n'y en pouvoir point mettre par dessus luy et puisque laissant le service où il est pour venir au vostre, il croira vous obliger beaucoup et atendra recevoir de vous la récompense, tant de ceux qu'il a randus que de ceux quy vous randera. C'est chère seur tout ce quy mande et que je vous en puis écrire.

Pour l'arest des mois de mon argentier, je vous diray que l'ordinaire de la dépense est en un caïer à part et l'extraordinaire est en un autre, de fasson que par l'arest du mois le mettre d'ôtel met sur celui de l'ordinaire l'esextraordinaire et le couche comme cela. La dépense ordinaire du mois de contenue en tant de feuillets de papier monte à la somme de tant et la dépense extraordinaire à celle de tant quy sont les deux sommes ensemble tant et la recepte du contable tant. Sy ce trouvent égales, l'on met et partant n'est rien deu au contable lequel dit contable est chargé d'acquiter toutes les parties contenues en ceste dépense du dit mois et sy elle ne se trouve égalle l'on met et par tant il est deu au contable le somme de tant à la charge d'acquiter comme il est mis sur devant sy vous voulés quy ne soit rien deu devant que l'arest du mois, se fasse vous vous ferés /5/ donner un petit extrait à quoy se monte la dépense tant ordinaire que extraordinaire et voirés les receus de vostre argentier, sur quoy vous vérifirés ce que l'on luy doit de sis mois en sis mois. L'on ne laisse pour cela de faire randre un conte à l'argentier et retire t-on le livre de sa dépense et luy donne une décharge de la somme à quoy monte sa dépense. Je crains ne vous satisfaire point et estre trop obs[c]ure, pardonnés à mon grosier esprit et me mandés librement sur quoy je ne m'esclaircis assés.

Nous avons commendé à Bonne de vous voir. Nous l'envoions pour avoir des confitures. Sy je ne vous ay mandé le jour de l'arivée de ceste digne compagne, je vous diray que ce sera le vintième du mois quy vient. La bonne princesse mènera deux de Mesdames ses filles et Madame sa belle-seur. Valigny est encore de retour, car il est allé à Ohlenbourc prier Monsieur le conte Jan de Nassau nostre

cousin, que vous avés veu en Holande pour estre un de nos compères. La lettre de la chère princesse a esté envoyé au Sr. Gertin. Dieu veille qu'elle soit deficase. je le désire plus que de vivre et d'embracer ceste chère seur.

Bonne vous dira toute nouvelle de nostre petit peuple que j'en sache de celle du vostre que j'ayme comme mien et des vostres bien particulièrement mon coeur, j'ay eu des lettres de Madame de Ste-Croix tousjours résolue. J'espère toutefois que nous l'orons. Je vous renvoye la lettre de ce que vous aymiés [...] je say bien que vous en faite vostre trésor après vous je ne cède à personne mon coeur, aussy en porteray-je le regret jusque au tombeau. j'ay tort de vous renouveler ce quy ne vous est sue trop présent pardonnés à mon amour. adieu la chère seur à moy.

A Sedan, ce 30e de may 1605.

Archives nationales, 1 AP 333/51

52

20 juin 1605 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère seur, je ne receus pas hier vostre lettre sans larmes. Je vous jure aussy m'y prononciés vous une rude sentence. Je n'en apelle qu'à vous mesme, puisqu'elle ne procède point de vostre mouvement, mais de vostre supérieur quy veut que nous réprimentions en toute chose son couroux, quoy que non mérité. Celuy quy sonde nos coeurs jusqu'au plus profond le sait, mais il faut donc boire ce calice : ne vous voir point, mon coeur ! Et peut-on penser à cela sans estonnement et douleur, certe il faudroit estre de pierre et que savés bien que je ne le suis point, mais que je vous ayme chèrement comme un second moy mesme. C'est ce que vous devés croire et que je vous entretiendrois plus longuement sur le sujet de mes regres, sy je ne craignois d'ocmenter les vostres.

Je vous tairé donc mes resentimens pour suplier Dieu de vous donner la force quy vous est nécessaire, comme à nous aussy, de suporter le traitement que l'on nous fait sans changer non pas ce que nous avons fait jusque à ceste heure.

Nous nous atendons bien d'avoir l'honneur de voir la bonne princesse aujourduy. Nous avons seu à ce matin que non par une de ses lettres et que l'honneur que luy a fait faire Monsieur de Loraine par Messieurs ses fils : duc de Bar et Vodémont ont reçu de ses diligences depuis qu'elle est sur ses terres. Ils l'ont tousjours acompagne comme >>>> la laisse autre sy est randue. Elle s'en loue fort et n'est /2/ marye que de nous avoir manqué d'un jour. Elle couche aujourduy à Sedan. Rien ne randra nostre contantement imparfait que vous mon coeur, quy ne serés pas oublyé en nos discours discours. Madame la contesse de Hanau est avec elle, quy a eu le courage d'entreprendre le voïage quoy que fort incomodée de sa grosse<sup>138</sup>. Certe, je luy en suis fort obligée. Je leur donneray vos très [humbles] devoirs sy plaît à Dieu et celle du Roy. Ce ne sera pas sans trouver extrêmement étrange le refus que l'on luy fait. Nous en >>>>>>> toutes ensemble. Dieu nous donne patience. Il la faut bien grande pour suporter une telle indignation que l'on a taché d'abaiser par toute sortes de devoirs et submition, mais l'on n'a ny oreille ny yeux pour nous, quy louons Dieu de savoir tout vostre petit peuple en bonne santé. Je le suplye qu'il l'y maintiene le nostre ycy, aussy. Nostre petite Maon<sup>139</sup> est bien tousjours enrumée et fort mégyre, mais gaye tout ce quy se peut. Nostre dernier mesager n'est revenu. Adieu mon coeur. Personne ne vira ce que vous m'avés envoyée. Je suis toute à vous. Croïés moy. J'ay pris le manteau aujourduy. Je me porte fort bien de ma grosse que m'en donne bonne joue. Par sa grâce, mon esprit n'est inquieté que du déplaisir de ne vous voir point car, au >>>> j'ay occasion d'avoir bien de la joye de voir ceste bonne princesse toute bonne. Certe bon Dieu > que vous l'aymeriés >>>>>>>>>>>>>>>>. Adieu cher seur, je t'eime de tout mon coeur

A Sedan, ce 20e juin 1605.

<sup>138</sup> Catharina-Belgica de Nassau (1578-1649) épouse de Philippe-Ludovic de Hanau-Münzberg. Elle donna le jour en cette année 1605 à un fils : Philippe-Maurice.

<sup>139</sup> Marion.



53

28 juin 1605 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère seur, je vous ay escrit du jour auparavent l'arivée de ceste bonne princesse à ceste heure ce sera du jour devant son partement, de fasson que je m'assure que vous m'excuserés bien sy je ne répons bien particulièrement à vos chères lettres et surtout à celle que m'a aportée le messenger que l'on avoit envoyé à Paris. Celle que j'ay receus, la dernière, mon coeur, me met en paine de vostre santé. Je voy que vos desplaisirs l'on atterée. Certe bonne seur rien ne peut tant ocmenter les nostre que de vous savoir en ce mauvais estat et sy vous nous aymés bien comme je le croy comme article. Il faut que vous surmontiés vos ennuis et espériés avec nous que Dieu nous susitera un autre moyen de nous rassembler. Je l'en suplye du plus profond de mon coeur et vous proteste que sans l'état où je suis, je me résoudrois de vous donner un randés-vous soudin, après le partement /2/ de ceste digne compaignye, tant je meurs d'envye de vous voir.

Croiés que je n'ay de grans courous en mon esprit, mais mon coeur l'apréantion de nuire à ce que je porte, me met en telle perpléxité que je ne vous puis prononcer cette résolution. Vous savés mes forces et mon désir de fasson que je say bien que vous ne douterés point de mon affection que sy vous le faisiés, mon coeur. La mort en seroit plus douce. Je le vous jure avec vérités et que je vous ayme plus que moy mesme.

La bonne princesse vous escrit. Je vous confirmeray ce que je m'assure qu'elle vous mande : c'est que nous n'avons rien eu tant en la bouche que vous, quy a tous momens avés estéée désirée ycy. L'honneur que nous avons posédé ne nous sera de longue durée. Que ce temps de huict jour m'a semblé court. Certe chère dame je soupire déjà la privation de ceste félicité. Bon Dieu que ceste princesse est bonne ! Je vis avec elle mesme liberté qu'/3/ avec vous. L'après souper, je prens mes ayse et me mes en coté, et elle me fait l'honneur de venir en ma chambre, d'où elle ne bouge que mon cher Monsieur ne soit près à se venir coucher ; cela vous fera juger sy je vis avec cérémonie. Non certe, je ne luy rans assés le respect, mais elle le veut comme cela. Puis que c'est obéissance quy me le fait faire, il ne me peut estre imputé à faute de nostre seur, Mlle d'Orange, je vous en diray rien sinon que c'est la bonté mesme. Je luy laisseray vous mander de ses nouvelles.

Pour Madame la contesse de Hanau, nostre seur, je vous en diray puis que le françois qu'elle sait ne luy permet. Elle se porte, Dieu mercy, fort bien pour avoir fait le voiage et d'estre incommodée comme elle est. Elle a mené avec elle sa fille aynée<sup>140</sup> et de plus me l'a laissé. C'est une très belle fille de douce humeur. Je pryé Dieu qu'elle puisse profiter entre mes mains, selon l'espérance que l'on en a.

Je ne manqueray /3/ point d'affection et de soing mes bien de sufisance et capacité pour nos affaires en commeun. Nous nous sommes résolue la bonne princesse et nous trois d'en escrire à Monsieur le prince d'Orange, puisque Monsieur le prince Maurice nous a renvoyé. L'on vous en envoie la lettre afin que vostre intérêt et le mien luy soit représenté par vous quy le solliciterés à nous faire bonne réponse et pronte afin que l'on se résolue de ce que nous aurons à faire à l'assemblé du partage quy se doit faire en oust. Nous désirons la voye de douceur et vous aussy je m'assure nostre pasiance l'a bien tesmoigné. L'on s'est sou>>>>> de Lonnois. La bonne princesse le prant pour Son Altesse, l'on n'oublira à luy dire le sujet que nous avons de luy recomender quy est Madame de St-Germain. Adieu mon coeur, je m'en revois auprès de la bonne Electricite.

Je vous écris bien à la hâte. L'on brûle de chaut. Je suis toute à vous. Vos nièces se portent bien, Dieu mercy. J'ayme Julienne-Caterine, je la désirois aussy. Charlotte sera quant il plaira à Dieu, le quel je suplye vous assister comme il a commencé et vous conserver ce que vous avés de plus cher. Adieu bonne seur. C'est

X X \$

A Sedan, ce 28e juin 1605.

<sup>140</sup> Charlotte de Hanau-Münzenberg (1597-1649) resta célibataire.

54

4 juillet 1605 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère seur, ceste bonne princesse n'est plus icy, comme vous le pensiés. Je vous l'ay déjà mandé nous l'avons seulement retenue un jour plus que je ne vous ay escrit. Jeudy, à deux heures du matin, nous perdimes l'honneur de sa présence avec un regret inestimable. C'estoit une compaignye quy ne se pouvoit assés estimer et chérir. Il ne s'en peu voir une meilleure au monde ny avec quy l'on vive avec moins de cérémonie, toute liberté et franchise y estoit >>>> et désirée. Vous y avés esté souhaitté non une et deux, mais à tous momens. Mais à quoy sert, mon coeur, que je vous confirme cela sinon à renouveler vos regres, que je say sans borne et sy préjudiciable à vostre santé que je n'y puis penser sans larmes. Hélas chère et bonne seur croiés que je ne vous donnerois la paine de me convier au voiage de Jouare, sy ma grossesse ne m'atachoit au logis par des considérations sy fortes que je m'assure mon coeur que vous les représentant vous conclurés avec moy quy ne me fait bouger. Je m'engage de promesse bien que je /2/ le sois déjà assés de faire tout ce que vous voudrés quant je seray déchargée de ce pesant fardeau, assurés vous en mon coeur, et que ma vye ne met pas sy chère que vostre contantement pour lequel je ne trouveray rien de difficile et ne le doutés point je >>>>> il dit que vous pensois aprendre quel séjour vous pensés encore faire à Paris la consultation que vous m'avés envoyé de vos affaires a esté veue de mon cher Monsieur quy l'a trouvé dondée et apuyée de raisons très fortes pour vous faire départir de l'acceptation du don que vous a fait feu Monsieur vostre mary, son opignion a tousjours esté conforme à ce à que vous ne pouviés avoir nul repos estant chargée des deptes lorsque le Sr. de La Masure fut icy il luy en dit bien quelle chose mais l'on remettoit fort c'est avis la lors pour moy chère seur je ne suis pas capable de vous conseiller mais je trouve d'étranges épines de m>>>> chergée des deptes et un labirente tel que difficilement on pouriés vous sortir de l'autre coté je voy qu'il est bien mal de vendre les meuble mais des deux inconvéniens il faut choisir le moindre sy les parans que vous emploirés selon l'avis du conseil pour ordonner ceux quy vous seront nécessaires vous veulent estre favorable ils peuvent /3/ remédier à l'un vous ne me mandés pas assés au mo, vos résolutions pour vous pouvoir doner nos avis celuy à quy vous me mandés avoir parlé fort confidament nous a parlé fort anbigiment entre autre chose d'un précepteur. Il dit que vous en avés escrit à Madame nostre belle-mère et à nostre frère Monsieur le comte Henri et que nous vous nen avons parlé d'un que vous nous priés d'y penser ce que faisant nous ne savons su le Sr. de Torsay vous manque où mon et sy cela est sy vous voudriés avoir de luy de quy l'on vous a écrit. Vou snous en éclairés sy vous plaît comme aussy ce que vous entendés disans que l'on en veut aus pages pour ceux quy veulent plus d'un valet ils ont tort. Mon Monsieur dit qu'ils s'en peuvent bien passer, pour le règlement de vostre train il croit vous en avoir mandé son avis lequel difficilement vous peut il donner ) ceste heure ne sachant ceux à quy vous vous este bobligée déjà de fasson qu'on pouroit contrèremment à cela vous le donnant pour le ménagement du foin chasant la cantité de chevaux que vous voudrés retenir. Il vous est aysé de carculer combien il vous en faut pour une année, nous n'en donnons que douse livre par jour à chacun cheval et à Turene l'on m'en /4/ faisoit donner vient cinq cependant il n'estoient pas plus gras le ménage que l'on fait est fort bon l'on fait faire des botes de douse >>>>> et l'argentier quy garde le clef de la grange va à une certaine heure le voir donner tous les jours. Mon Monsieur m'a dit qu'il en fera dresser un mémoire pour subvenir à ce que je vous dis de trops peu et peut estre opeurement.

Pour répondre à ce que vous m'avés mandé que l'on a trouvé étrange que la bone princesse dans la lettre qu'elle a écrite au Roy ne le supliot d'avoir agréable qu'elle passat sur ses terres, ce quy l'en a retenue, à ce qu'elle m'a dit, c'est la crainte qu'il luy mandat qu'il ne trouvoit pas bon son voiage et le faisant elle l'ust encore plus ofensé, et puis elle ne croit pas que les princes étrangers quy y passent l'en avertisent ; au moins ceux quy toute leur vye luy ont randu service et quy ne doivent point craindre que l'on prene ombrage d'eux. Elle a écrit au Roy pour le remercier très humblement de la bonne réception que, par son commandement, l'on luy à faite à Mets. Elle a voulu randre ce qu'elle doit, quoy que l'on luy aye refusé ce dit elle ce que l'on ne devoit pas. C'est pourquoy, elle se rant incrédule aus assurances que vous me mandés luy donner de la bonne volonté du Roy par son



c'est celuy que nous passames ensemble à Touars nos chers Messieurs et nous pour ce don de vient mille escus. Je ne luy en ay point parlé. Ce voiage, mais bien quant je fus en Allemagne je croy qu'elle m'a dit l'avoir fit confirmer au Roy je luy dis que j'avois ouy dire quelle y avoit davantage de part que nous. Elle me dit que non, que cela se partiroit également. Le moreceu n'en est pas bien gros /3/ pour cela, car ce n'est que dix mille livre pour la part de chacune. Le moyen de demander cela séparément je ne say sy cela se peut. Voila ce que je vous puis mander sur cest article.

Pour celuy du bureau je croy que je ne m'y suis pas randue intélible, mais le moyen de réparer ceste faute c'est à quoy je me trouve bien empaiché. Je vous diray donc que le caïer de la dépense de >>>>naire s'aresté mais l'on ne laisse pas de le comprendre encore avec le l'ordinaire j'ay demandé à mon argentier sy l'on ne m'étoit point en parlant de la dépence extraordinaaire dans l'arest de l'ordinaire la quantité des feulletts. Il me dit que non, mais qu'à la vérité il en seroit bien mieux comme aussy de mettre par l'arest et partant le dit contable est tenu d'aquiter toutes les parties contenues tant en la dépense ordinaire que extraordinaaire afin de lever ces empuie que vous remarqués que j'avou estre très vray autant de mestres d'otels autant de changement sy l'on ne s'en rant songneux en la preésence de mon cher Monsieur je m'en rans fort négligente, aussy ay je trouvé que c'est ordre que je vous prescrist ny /4/ n'est plus. Je croy que l'on l'y fera remettre.

J'ay eu des lettres de la bonne princesse de Quazelon (?). Elle n'y avoit point trouvé Son Altesse, comme elle s'y atendoit et mande avoir seu qu'il avoit esté fort malade, mais que Dieu mercy, il se portoit nien bon Dieu sy elle eust seu ses nouvelles ycy qu'elle eust esté en paine ce nous a esté un grand heur qu'elle n'en a rien seu nous l'usions encore moins gardé est cependant il ne se pouroit moins ce me semble ce temps m'a peu dure je luy envoie vos lettres après demain par le mesager ordinaire quy part tout les mercredis. Ma seur la contesse de Hanau m'a ranvoyé mes mulets. Elle se porte bien pour estre sy avancé en son terme. Elle ne conte plus que cinq semaines. Elle a bien des incomodités que de ma dernière mais elles ne paroissent comme à moy quy suis toute autrement bien Dieu m'en donne joye. Vos nièces se porte toutes bien. Le nombre est en creu. Je vous l'ay déjà mandé que ma seur de Hanau m'avoit laissé sa petite Charlotte, belle et encore plus douce, mais aussy fort délicate, peu de mal me mettera en paine. Je pry Dieu, mon coeur, que vous trouvés tout vostre petit peuple en l'état sur le désire. J'embrace la mère et les enfans de tout mon coeur à quy je désire plus le bien qu'à moy mesme. Croiés que je m'oublirois plus tost que vous mon coeur. Je n'auray receu que >>>>>>>>>>. C'est

§ §

Pour ce que je crains ne me pouvoir ne me pouvoir faire entendre qu'à vous je vous suplye de me faire avoir un vertugadin quy soit coupé par devant comme je vous en ay veu un et la ceinture fort large car je sis fort grosse. Il sera assés grand d'une aune et demie de tour vous ne trouveray pas mauvais ma liberté. Je m'assure chère bonne que je suplye aussy de faire tenir le paquet que je vous envoie à Madame de Ste-Croix, ma seur. J'ay bien mis à son >>>>>>>, mais c'est que nous >>>>>>> avons voulu grand mal de ne s'estre trouvé ycy suivant ces promesse. Mandés-moy sy vous atenderés Madame nostre belle-mère quy a mandé à la bonne princesse que vostre seule considération l'amènera en France. Seut esté assés de dire en partye mon Monsieur vous ayme comme moy.

A Sedan, ce 11e juillet 1605.

Archives nationales, 1 AP 333/55

56

18 juillet 1605 - Sedan  
à Mme de La Trémoille

Chère seur, ce ne m'est point paine de répondre à vos questions. Je suis marye seulement de ce que j'y satisfais sy mal que je ne puis diminuer le vostre. C'est plus tost la faute de mon cher Monsieur que de moy quy suis continuellement à ses oreilles, pour savoir ce que vous désirés de luy, mais il se trouve sy empaiché à ce chois de précepteur qu'il demeure muet la dessus.

Il reconnoist bien de bonnes parties en celuy de qui il a déjà esté parlé, mais aussy remarque il bien des défauts et ne luy tout ce qu'il luy désireroit. Il demeure perplex ne sachant sur quy jeter les

yeux désirant raconter plus heureusement et recherche plus curieusement qu'y c'estoy pour nous, c'est ce que je vous en puis dire qu'y n'est pas ce que je voudrois pour mon avis. Je ne vous le puis donner la dessus, car je n'en suis pas capable et puis encore que celui de qu'y l'on vous a escrit fait sa demeure icy. Sy je l'ay veu /2/, c'est sans le congnoistre. Il est bien fils d'une abille femme, que je voy souvent et qu'y a force esprit, son père en estoit doué d'un très beau, à ce que j'ay tousjours ouy dire, mais voila jusque où s'étend ma siance. Celui de qu'y il est mention est à Paris à ceste heure, à ce que m'a dit mon Monsieur. Il se nomme Capel<sup>141</sup>.

Pour les deux que vous me només estre sur vos bras, que vous en puis-je dire. Je voy bien moins que vous ce que vous pouvés faire pour eux et say aussy peu ce qu'y désireroient ny ce qu'il vous demande. L'on m'avoit assuré que Ergoulet vous devoit servir de receveur à Touars. Je croy que le miens seroit de l'emploier et déplacer quelcun pour luy, puis qu'il estoit aymé de feu Monsieur vostre mary et qu'il l'a bien servy. Pour l'autre à la vérité l'on a tousjours jugé qu'il seroit de difficile défaite et à vous très inutile. C'est pourquoy il devoit tâcher à ce chercher quelque condition. Je m'assure qu'après que vous l'aurés retenue quelque temps pour luy faire plaisir plus tost que par besoing, qu'il vous reprochera que vous este cause de luy avoir fait perdre sa bonne fortune de fasson que le plus tost s'en dafaire est le meilleur, mais commant, c'est le noeu de la difficulté.

Hélas ! Mon coeur que j'espérois bien que de vive vois. Nous réponderions à tout cela. Me semble que vous oiant vous nous usiés fait des ouvertures qu'y nous eust randu capable de vous donner quelque conseil et bon Dieu y a il au monde un plus grand déplaisir que d'estre sy inutile à ce que l'on ayme et chérit plus que soy mesme. Certes, mon coeur, j'en suis au desespoir et sans réconfort tant que ma condition sera sy misérable que je vous voy de rompement de teste où vous este et que d'affaires. Il faut bien recongnoistre que Dieu vous assiste merveilleusement de pouvoir faire ce que vous faite : au palais des cinq heures du matin ! S'il luy eusts pleu vous tant soulager que d'un arest interlocutoire, il eust esté définy. C'eust esté un grand bien et contantement à vostre seur que de l'aprendre. Je croy vous voir ouy parler de ce procès.

J'oublie encore à vous dire que pour vos pages, ils se peuvent passer de garçon. Celui de vostre escuier y peut suffire. Les miens n'en ont point et ne laissent d'estre bien. Le mémoire comme quoy l'on traite les chevaux de mon cher Monsieur ne vous a point esté envoyé. Je vous l'envoie. Je croy qu'il vous écrira. Pleut à Dieu qu'il /4/ peut estre sy bien inspiré que de vous pourvoir des eaux de Spa de quoy il espère un grand soulagement. Il n'ay a que trois jours qu'il a commencé et a fait deux pieres. Il y a huict jours qu'il eust une nuict la plus horrible au monde en douleur. Dieu nous a bien aydé qu'elle n'a duré davantage.

Vous ne me mandés point sy vous avés veu Monsieur de Monpensier et parle de ce que je vous avois suplyé dans la lettre que vous porta Caron. Je croy que nous serions seule sy nous ne nous estonnions point de la venue de la roine Marguerite pour voir des merveilles. Il faut estre en ce siècle cy sy sans vous incommoder trop vous m'en pouvés mander des nouvelles. Je vous en requiers. Je doute toutefois sy vostre séjour vous permettra cela comme aussy sy ceste lettre vous trouvera encore parisienne. L'on mande que vostre chemin sera droit à Pougue et non à Touars que je le sache sy vous plaît.

Je me réjouis que nous saurons particulièrement des nouvelles de vostre petit peuple par le retour de celui à qu'y mon Monsieur en a donné charge qu'y est party d'icy sans que je le visse. Je luy envoie en hâte mes lettres à la ville. Tout le pett troupeau de séans se porte très bien. Nostre plaisir c'est tousjours Maon. Je luy dis que vous vous souvenés d'elle et vraiment. Je luy veux donc écrire une petite lettre, me dit-elle. Mon coeur aymés-les, car je veux qu'il vous randent mesme l'obéissance que à moy qu'y suis toute à vous. Mon gros ventre ne m'incomode pas encore beaucoup. Dieu me donne ce que vous me désirés et à vous ce que je vous désire. C'est

§ § §

A Sedan, ce 18e juillet 1605.

Archives nationales, 1 AP 335/56

---

<sup>141</sup> Louis Capel (1585-1658), fils de Jacques Capel, sieur du Tilloy et de Louise du Val, futur professeur d'hébreu à l'académie de Saumur.

25 juillet 1605 - Sedan  
à Mme de La Trémoille

Chère seur, je suis très aysé de savoir que vous avés receu tant d'honneur et de bonne chère en disant vos adieux. Je m'assure que vous ne croiés pas avoir fait une petite oeuvre que de vous voir à ceste heure libre de retourner chès vous et ne dépendre que de vostre volonté. Bon Dieu, mon coeur quant je pense au voiage de Pougues que vous allés faire et que celuy de Spa vous eust esté tout autrement salutaire et profitable. Je meurs de déplaisir et ne puis essuier mes larmes et nons sans raison ne voir point ceste chère seur sy parfaitement aymée de moy qu'il me seroit plus aysé de m'oublier uelle et cependant il sembloit aus occasions quy se sont ofertes que je ne pouvois manquer à recevoir ce contanement.

Avec vérité mon coeur, je puis bien dire que je n'auray jamais joye que je ne l'aye receu. C'est pourquoy je travailleray bien de tout mon pouvoir à me le donner et n'en doutés non plus que de la fidélité de mon service quy vous est acquise à prévue de la mort. C'est la vérité mesme que je vous jure de nouveau /2/ chère seur et la meilleure du monde.

Je croy que ces lettres vous trouveront partye, sy le devoir quy vous a esté comandé de randre à la Royne Marguerite, n'a retardé vostre partement. Sy vous avés veu ce monde chère Madame je vous en demande des nouvelles Il en faudroit beaucoup pour rasasier ma curiosité. Je la veux borner à vostre commodité toutefois, car elle cessera lorsque je saurais que ce vous sera paine. Sy vous voïés ceste bonne princesse, il vous souviendra de m'avoir ouy dire que cest celle du monde que je désirerois le plus de voir et que je croïois moins que vous dusiés voir. C'est un miracle de la penser guérye de ses méfiances. C'est un estonement commeun comme est la cause incongnue de son voiage. L'on me mande qu'un chacun filosofe fort là dessus. Le temps nous y fera voir clair.

Mon cher Monsieur vous envoira la procuration que vous demandés suivant la minute et réparera la faute qu'il fit par le dernier coche de ne vous écrire point. Je voudrois bien savoir sy les piereries quy sont à vous se vandront renonçant au don de feu Monsieur vostre marry. Je pensois que cela vous fut sy particulièrement affecté quy ne peut estre sujet à cela. J'entens fort mal les coutumes ce me semble que vos piereries vous devoient demeurer /3/ et estre prévillègées par dessus les autres meubles. Je ne m'étone pas sy vous trouvés ceste loy bien dure.

Vous avés passé par un tel détroit d'aversités que je croy que ces accessoires vous étonnent peu, soutenue et assistée de ceste main d'an haut quy se montre apertement vostre conducteur aus saintes et crétiènes résolutions que vous aves prises, quy vous fait exsalter et priser de tous ceux quy ayment la piété. Mon coeur, il continuera à vous estre protecteur et apuy. Il nous l'a este dés nostre berceau, il ne s'en lassera pas. Vous ne sauriés mieux remettre vous et vos affaires que luy. Je le suplye du plus profond de mon coeur de vous y soulager.

Pour ce don que vous dites qu'il faudroit poursuivre, je croy que la bonne princesse la fait inutilement. Pour le transport que vous demandés de moy, j'y suis toute preste, mes je croy que cela ne sufiroit de moy seule, sy toutes les autres n'en font de mesme. Vous m'esclairerés là dessus sy vous plaît et comme que vous sauriés que j'en fisse l'ouverture à la bonne princesse et aus deux autres seurs. Je ne vous saurois envoïer la forme du pouvoir. Je luy en demanderay un et puis vous l'aurés.

Pour vostre litière /4/, ce ne m'est nulle incomodité de la prandre, mais pource que je say qu'elle vaut beaucoup mieux que la noire et que je croy que vous en pourés mieux faire vostre profit. C'est à moy à vous suplier mon coeur, de vivre librement avec moy car autrement vous ne m'aymés point faite sen donc vostre condition la meilleur que vous pouvés sesns avoir mil égart à moy que ne vous le pardonerois jamais sy vous faisiés autrement je manderay à du Maurier ce que vous voudrés. Ecrivés m'en comme sy vous m'en parliés et souvenés vous comme nous avons tousjours reçu. La mort me seroit plus douce que de vous soir charge. Je la souhaite plus tost aussy que de changer.

Je voudrois bien savoir sy Monsieur et Madame de Monpansier ont receu mes lettres. Je vous en inportune pour la troisième fois. Je les avois adressé au Sr. Bougon. Bonne vous fait cest eau, mes elle ne peut estre sy tost faite sy je vous pensois à Paris.

Je vous suplye de nous faire mander comme on s'abille. Erpinière m'a envoyé un moule. Je doute qu'il soit bien. Je voudrais que vous l'usiez veu, car je luy trouve mesme tout que celui que je luy avois envoyé quelle avoit mandé quy estoit bien mals jusque icy. Je me porte fort bien de ma grossesse. Les cuisses comencent à me faire mal, sy suis-je beaucoup moins grosse que de ma dernière, mes je le porte plus bas. Je croy estre dans mon septième. Dieu m'en donne joye.

Toutes vos nièces se portent bien mes enrumées. Elles n'en gardent point la chambre. Me tardera de vous savoir près de vostre petit peuple. Dieu le bénisse et leur donne tout ce que je leur désire. Je les ayme comme miens et vous mon coeur mille fois plus que miy.

C'est à Sedan, ce 25e juillet 1605.

Madame ce que vous désiriez savoir de l'arest des contes de mon argentier de sis mois. Je luy avois dit de m'en faire un petit extrait. J'ay trouvé qu'il me l'a bien mis à >>>>>. Je ne laisse de vous l'envoyer peut estre l'en trouverés plus intelligiblemens. Nous aurions bien besoing de remettre ceste >>>>, car il y a près de deux ans quy m'en a randu. Vous ne pouriez m'inportuner chère seur. Je voudrais avoir aussy bon esprit que vous pour estre plus capable de vous randre le service que je vous désire>>>>>>>>>>.

Je croy que vous aurés envoyé mes lettres à Madame de Ste-Croix, ma seur. J'ay escrit à Madame nostre tante ; luy tesmoigne combien j'estime l'honneur qu'elle m'a fait de s'estre souvenue de moy

Archives nationales, 1 AP 333/57

58

12 décembre 1605 - Sedan  
à Mme de La Trémoille

Chère seur, il n'y que quatre jours que je vous ay escrit par le mesager quy a esté envoyé à Monsieur du Plessis, depuis Teneuil est revenu. Suivant ma promesse, je vous diray l'issue de son voiage, quy a mis l'affaire de mon cher Monsieur en ses termes. C'est que le Roy luy acorde l'usage de sa demeure et de luy en faire expédier les actes, mais en la forme quy nous les trouverons le plus hautentique offre de reprendre ce lieu ou sa protestation de le remettre en posaision de ses maisons, estas et chuites<sup>142</sup>, mais demande des sûretés et dit que comme nous en avons voulu qu'aussy luy en faut-il l'on l'a suplye de dire qu'elles et a ranvoyé à Monsieur de Sleray quy a fait réponse que le Roy ne les vouloit supprimer, mes laissoit à mon Monsieur de les luy offrir.

Teneuil est don ranvoyé à Madame ma belle-mère, quy a conduit tout cecy pour savoir sy le Roy l'aura agréable. Celles quy luy veut donner quy sont toutes celles quy s'est peu représanter de nos pouvoir. Elles sont contenues dans ce petit papier que je vous envoie. Monsieur envoyat quelcun avec pouvoir de recevoir les sûretés que le Roy ofroit mais il a jugé que ce seroit inutilement sy auparavant l'on n'avoit seu sy le Roy auroit agréable les siennes. Voila en quel estat cela est chère seur. Dieu y vueille donner une heureuse foi /2/ et telle que vous désirés et je m'assure que c'est comme je le puis souhaiter au reste ce que vous me mandate dernièrement touchant mon voiage à la court, ayant esté bien considéray de mon Monsieur. Il inclina à me le faire faire pour tesmoigner au Roy et plus de submition plus de franchise et d'affection de fasson que je serois celle à quy ils donneront le pouvoir de recevoir les sûretés du Roy et luy porterois celle de mon Monsieur.

Teneuil a charge de dire à Madame ma belle-mère cest volonté, afin qu'elle sonde sy le Roy estimera et agréra davantage que ce soit moy, car à la vérité sy je ne pensois pour n'en contée je n'entreprenderois pas volontiers ce voiage comme aussy sy je n'espérois y estre assisté de vous mon coeur, que je pryé et re pryé à main jointes de ne me laisser point au besoing. Au non de Dieu, ma très chère seur, aydés moy à supporter un sy pesant fardeau que ce voiage sy je le fais.

Je me représente bien toutes vos incomodités quy d'un coté me ferme la bouche, mes de l'autre la nécessité que j'ay d'estre secourue de vous a une sy signallé occasion et où vous me serés sy utile,

---

<sup>142</sup> Suites.

me donne la hardisse de l'ouvrir pour vous conjurer et adjurer encore de ne me refuser point vostre présence. Vous savés ce que vous m'avez promis et mesme par vos [...] lettre que j'usage de vous selon le pouvoir que j'y ay. Je le fais bien valoir à ceste heure, bonne seur, que je vou ose requérir d'un chose sy humble et sy incommode et quy n'est faisable, je le say bien /3/, que pour une seur parfaitement aymée. Je la suis assurément et donc je me prometteray quelle ne me le refusera point, mes quelles surmontera toute les difficultés. Hélas quelles sont grandes ! Mes vostre amour vous fera faire des choses impossible. Je m'en assure mes pour ce, mon coeur, que je ne puis a ceste leure avoir nulle certitude sy je feray le voiage et qu'il ce passeroit beaucoup de temps sy j'atendois à vous avertir lorsque je l'orois quy ne sera que par le retour de Teneuil.

Je luy ay commande de vous mander de Paris ce qu'il en aprénda pource que c'est où il le peut savoir, car sy le Roy agrée les sûretés que mon Monsieur luy offre et que soit moy quy l'aïlle trouver, il se résout de m'y envoyer. Teneuil dont vous peut résoudre de mon voiage qui pressera. C'est pourquoy je vous presse de partir au plus tost après avoir peu de ces lettres. Et me donant avis de vostre partement, j'y régleray le mien.

Mon coeur, je vous dis encore que c'est trop demander de vous, veu vostre santé et vos incommodités. Représentés-vous que c'est pout un sy bon oeuvre et que vous avez tousjours tant désiré et quy demeurant en l'état où il est vous aporte tant et tant de déplaisir. Remétés-vous aussy devant les yeux le contantement que ce nous sera de revenir ensemble en ce lieu. Quoy, il ne peut avoir d'opposition sy le principal fait quy est raquéris les bonnes grâces du Roy.

Faut que je vous dye encore que toute mon espérance, tout mon réconfort en ce voiage, c'est de vous avoir. Je n'y us jamais dit amen sans cela. C'est la vérité /4/ que mon cher Monsieur le désire infiniment aussy et moy plus que de vivre, sans mentir mon coeur.

Je ne vous diray de nouvelle de mon petit peuple, sinon qu'il se porte très bien, Dieu mercy, mes autres lettres vous en disant davantage de particularité. Je croy que vous ne contrediray point au désir que j'ay que nous soions logée ensemble. Je donneray ordre sy tant est que je fasse le voiage. Teneuil vous en mandera la certitude et moy je vous la done, que je suis toute à vous mon cher coeur que j'embrace mille fois en imagination et tout le petit troupeau. Dieu le bénye selon mon désir et me fasse sy heureuse de randre tout ce que je dois à la mère et aus enfans. C'est

§ §

A Sedan, ce 12e de dé<sup>bre</sup> 1605.

Chère seur, je vous mande ne vous envoyer que ce que contient les sûretés que mon Monsieur offre, mes pource que je me trouve fort opsure. Je vous envoye tout ce que Teneuil a fait et raporte et raporté de delà. Je vous suplye de me mander à quel âge vous avez doné de la panade à vos chers enfans. Sy vous y avez tenu une reigle.

Archives nationales, 1 AP 333/59

**1606** *Louise de Coligny s'était entremise entre Henri IV et Henri de La Tour d'Auvergne pour trouver un accommodement. Le souverain promettait de ne pas contester les droits des réformés à Sedan, ni de toucher aux revenus du duc, mais voulait établir dans le château un gouverneur et une garnison de son choix pendant quatre ans. Le duc de Bouillon renâclant contre cette exigence, Henri IV décida le coup de force et marcha sur Sedan avec une armée de 10 000 fantassins, 6 000 Suisses et cinquante canons.*

*Henri IV sachant qu'avec Henri de La Tour d'Auvergne un accommodement était toujours possible, envoya en émissaires le secrétaire d'Etat Villeroy et La Vieuville, le gouverneur de Mezières. Pour ménager les susceptibilités des réformés, il fut promis que le gouverneur et la garnison seraient de la Religion. Conscient que la partie était perdue, Henri de La Tour d'Auvergne fit le 11 avril allégeance au souverain à Donchéry. Henri IV passa trois jours à Sedan et nomma comme gouverneur*



le protestant Louis Ier de Nettancourt<sup>143</sup>. Ayant compris la leçon, Henri de La Tour d'Auvergne se conduisit désormais en fidèle sujet.

Pendant ce temps, un événement capital se jouait au Maine et en Bretagne pour les La Trémoille. Le jeune comte de Laval, François de Coligny, était mort le 3 décembre 1605 en Hongrie d'un coup d'arquebuse. Henri de La Trémoille, arrière-petit-fils de François de La Trémoille et d'Anne de Laval, était son plus proche héritier. Le 17 février 1606, Charlotte-Brabantine de Nassau prêta "fois et hommage" au nom de son fils, entre les mains du Garde des sceaux Sillery, pour l'héritage de la maison de Laval<sup>144</sup>. Contre-coup du sort, le duc de Bouillon s'employa de toutes ses forces pour aider sa belle-soeur à négocier des accords avec les ayants droits à cet héritage, à savoir Anne d'Allègre, la maréchale de Fervacques, veuve en premières noces de Paul de Coligny, la soeur de ce dernier Anne de Coligny, marquise de Mirebeau, née du second mariage d'Andelot avec Anne de Salm, et la duchesse d'Elbeuf, Marguerite de Chabot, au nom de son fils en tant qu'héritier des Rieux.

Au printemps Elisabeth de Nassau donna le jour à une fille, Elisabeth, future marquise de Duras. Au début du mois de juillet, elle reçut la visite de sa sœur Charlotte-Brabantine et avec celle-ci partit prendre les eaux à Spa.

Le 22 octobre, la duchesse de Bouillon fit baptiser à Sedan son fils Frédéric-Maurice. Ses parrains étaient : l'électeur palatin Frédéric IV, représenté par son ambassadeur le comte Otto de Solme, le prince Christian d'Anhalt, représenté par le baron de Dona et Maurice de Nassau, prince d'Orange, représenté par M. de Nétancourt. Les marraines étaient : Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de Thouars et Chrétienne, la soeur de l'électeur palatin, représentée par Louise de La Tour d'Auvergne<sup>145</sup>.

Après un nouveau séjour à la Cour, Charlotte-Brabantine revint à Thouars à la fin de l'année.

59

10 mars 1606 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère seur, lundy je vous ay écrit par le coche. Ce n'est pas pour vous faire grande lettre aujourduy, mes pour compagner seulement celle que vous recevrés de Madame l'Electrice et de mes autres seurs quy me conjurent bien de ne les voir pas sans vous. J'avoue que cela seroit fort à désirer, mais non à espérer considérant vos affaires. Je vous say de trop bon naturel, mon coeur, pour douter sur ce voiage vous seroit agréable et que sans des empaichemens très légitimes vous ne vous en feriés point prier. Mandés-moy ce que je leur en diray, mon coeur, encore crain-je bien qu'elles ne receveront en paiement tout ce que je leur pouray aléguer. Elles s'imaginent que c'est hchose quy vous est faisable.

Pleut-à Dieu, chère Dame, que vous voiriés nostre bonne princesse et de bonnes seurs pour les califier telles. Je say bien qu'elles ne vous peuvent aymer tant que moy, quy suis à vous et quy languis et meure d'enuye de vous voir. Je ne vous feray point davantage de nouvelle d'Allemagne. Ce porteur en est sufisament instruit. Il a porté aussy des letres à Madame ma belle-mère à quy je n'écris de peur d'inportuner; Obligés moy de l'assurer, mon coeur, que je suis sa très humble servante comme sa trèsobéissante fille. Chère seur, il faut mourir ou se voir. Adieu.

Archives nationales, 1 AP 333/60

60

---

<sup>143</sup> Louis Ier de Nettancourt présentait les trois avantages d'être un noble du pays, d'être un huguenot et d'être dévoué à Henri IV. Laurent BOURQUIN, *Noblesse seconde et pouvoir en Champagne aux XVIe et au XVIIe siècles*, Publications de la Sorbonne, 1994, p. 127.

<sup>144</sup> Archives départementales de Loire Atlantique, B 67.

<sup>145</sup> L'acte de baptême de Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne a été publié par Etienne BALUZE, *Histoire généalogique de la Maison d'Auvergne, op. cit.*, tome II : Preuves, p. 804.

17 avril 1606 - Sedan  
à Mme de La Trémoille

Chère seur, vous voirés partye de moy et la meilleure que mon cher Monsieur et bien que je m'assure que cela vous contentera beaucoup sy esse que vous désirerés encore le surplus quy est de me voir aussy il y a comencement à tout. Celuy là vous sera sy agréable que je me veux promettre que vostre santé s'en resentira soulagée, certe mon coeur, après moy vous ne pouvés voir personne quy vous honore à l'égal de luy et à quy tous vos intérêts touchent davantage croiés qu'il vous servira avec grande afECTION en toute vos affaires Dieu luy donne le pouvoir égal à la volonté.

Hélas ! mon coeur que j'ay désire ce que je voy qu'il peut et par son conseil et par ces services soulager vostre esprit et par son entretien et sa conversation le réjouir et divertir vos ennuis ce ne sera pas d'abort qu'il vous voira que cela arivera. La mémoire de celuy quy vous fet vivre sans joye vous sera trop présente à tous deux. Hélas ! Il me le dit bien. je vous jure aussy que quelque contantement que j'aye je ne puis penser à cela sans larmes. Vostre dernière lettre m'en fit l'ettre. Il le vous tesmoignera et que quant je me représente la mauvaise santé de ceste /2/ sy chère seur que je n'ay plus de bien je n'y voy de meilleur remeide que de chasser le plus que vous pourés vosz chagrins mon cher coeur. Mon Monsieur me promet bien d'y faire tout ce quy poura. Aydés-vous y autant que vous m'aymés.

Représentés vous souvent l'heureuse délivrance qu'il a donné à nous et aus nostres. La longue tempeste en laquelle nous avons esté et combien prochaine du naufrage et certe vous trouverés sujet de luy en randre de grandes actions de grâces et de vous réjouir.

Je croy que je vous remettray à aprendre ce que je feray par mon cher Monsieur quy le say mieux que moy mesme, puisque je dépend de luy. Il vous dira en quels termes est mon voïage d'Alemagne. Je l'ay suplyé très instament qu'il fasse que je vous voye. Quant je leu dans vostre lettre que vous parliés d'aller en Bretagne, et à la fin que vous alliés au bout du monde<sup>146</sup>, je frémy toute d'efroy, croïant que vous partiés de Paris ! Il ne faut point que cela ce fasse, que nous ne nous ayons veus. Conjurés en bien ce cher Monsieur vous y avés grand pouvoir et tel que le mien ne devance guère le vostre.

Mon laquais a voulu estre l'ange Gabriel, car il m'a dit que l'on parloit en vostre maison de venir à Spa ! Ce quy ne peut estre sans venir ycy ! Mon Dieu, bonne Madame vous ne m'en dite rien. Pourquoi me /3/ céleriés vous une sy bonne nouvelle, sy elle estoit vraye et la chose que je désire le plus en ce monde, n'en doutés point !

Je vous fais une trop longue lettre puis que vous voirés mon tout et que je ne say rien quy ne sache, mes mon coeur quoy que j'aye tant désiré ce que je voy. Je ne puis m'empaicher de m'afliger de le voir partir. Ceste absence de quelque façon qu'elle puisse estre asaisonée est tousjours dure. Je ne vous mentiray point, vous disant que vostre considération, en ce regart, est ce quy me console le plus.

Je me suis acquité fort fidellement des excuses que vous désiriés que je fisse à Madame l'Electrice, la bonne princesse, de vostre part. J'en ay emply une demy feuille de papier hier de fresche mémoire. Je m'assure quy la satiferont où elle est allée et force autre chose. Vous le saurés par mon Monsieur, comme des nouvelles de tout nostre petit peuple. Croiés qu'il commence à prandre bien du plaisir à son petit garçon.

Il faut que je vous fasse encore ceste question puisque le temps de le vétir s'aproche. C'est que je voudrois bien savoir sy vous fite des chemises à haut colet en abiliant les vostre. Quant je vis Monsieur mon cher petit-fils, il en portoit ; mes mandés moy, sy vous plaît, sy dès que vous l'abillates sy vous luy en fite. Ne l'oubliés pas, je vous suplye, bonnes seur.

Madame de Monpensier m'a promis que vous parleriés bien de moy. C'est une princesse. Je suis bien sa servante et la vostre mon coeur. Adieu, je le suplye que nous nous voïons bien tost. Madame nostre belle me parle pour de venir ycy non plus que vous. Donnés-vous la main et le courage tant à l'autre de faire ce voïage >>>> grand heur. Dieu donne à vostre petit peuple tout celuy que je luy désire. Je suis toute à vous chère dame. Commendés, vous le voirés. C'est

---

<sup>146</sup> Le lecteur remarquera qu'Elisabeth de Nassau, comme nombre de ses contemporains, considérait la Bretagne comme le bout du monde.

§ § § §

A Sedan, ce 17e avril 1606.

Pardon de quoy Teneuil ne vous a porté de mes lettres. Les raisons quy vous en a dit sont vrayes comme aussy celle que vous dira le Sr. de Gagnac.

Archives nationales, 1 AP 333/61

61

8 mai 1606 - Sedan<sup>147</sup>

à Mme de La Trémoille

Chère seur, je m'estois bien représenté les diférans effets que feroient en vostre esprit le souvenir de vostre perte et la joye de voir mon cher Monsieur. C'estoit de la vérité des sujets pour vous livrer un cruel combat, mes c'est où il faut mon coeur que vous fasiés paroistre vostre sagesse, en vous conformant à la volonté de ce bon Dieu, quy pour le présent vous donne tant d'ocasion de louer son saint nom, ayant délivré ce que vous aymés tant des abîmes de la mort et des goufres les plus horribles quy se pouvoient représenter et imaginer. Chère dame, il ne faut donc point estre ingrante d'un sy grand bénéfice receu de sa main. Réjouisés-vous donc, mon cher coeur puisque vous voiés une bonne partye de moy et pensés au moyen de me voir du tort.

Mon Monsieur me mande qu'il n'a encore seu savoir vos avis touchant nostre entreveue et que son retour de St-Germain qu'il le saura de fasson chère seur que je ne puis vous en dire davantage pour ce regart. Je vous réitererois bien les protestations de mon extrême désir, mes /2/ vostre condition, mon coeur, c'est mourir que d'y penser; Il faut changer de discours c'est pour vous suplier de vous servir à tout de mon Monsieur. Je say certainement que vous le pouvés et qu'il n'a point de désir plus passsionné que de vous estre utile et qu'il portera une affection entière s'il y peut parvenir, je l'estimeray heureux ; ce qu'il fera aussy.

L'on mande que la Court s'en va à Fontainebleau; Vostre considération fait que j'en suis marye, luy voiant ravir les occasions de vous randre quelque service s'eslongnant de vous ne laisse pas de luy commander. Je vous ayme chèrement. Je noteray que mes enfans et moy vous suivés après je vous en assure. Je le voy très contant de l'honneur et de la bonne chère quy reçoit du Roy. Tout son but est de se maintenir à bon heur et luy plaire, en toutes ses actions et donner une parfaite congnoissance qu'il n'a rien plus à coeur que de suivre ses intensions.

Adieu ma chère Dame, je n'ay plus qu'à vous dire que mes enfans se portent bien. Le petit garçon aura des chemises base puisque le vostre en a eus : vous estes l'exemple que je veus présenter. Dieu me fasse la grâce que ce soit en toute chose. Je le loue de savoir tout ce petit peuple en bonne santé. Je luy suplye qu'il l'y maintient. Si ce n'estoit vous donner trop de paine, je vous demanderois des nouvelles du monde que vous voiés, savoir quy sont ceus quy vient de voir mon Monsieur heureux. Adieu.

Je me promets que vous en este toute persuadée, bon Dieu le grand tort que vous me feriés sy vous >>>> doutiés. Mon cher Monsieur me tesmoigne bien le contentement qu'il a receu de vous voir, comme aussy son saisissement [...]. Chère seur, je vous envoye ce que j'avois de dragées de Verdun, en attendant que je sache sy vous en voulés beaucoup, et quelle soit toute grosse. Je la feray venir là après. Ce ne sont que trois boites.

A Sedan, ce 8e de may 1606.

Archives nationales, 1 AP 333/62

62

29 mai 1606 - Sedan

à Mme de La Trémoille

---

<sup>147</sup> Cette lettre a été transcrite par Paul MARCHEGAY, *Lettres d'Elisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon à sa sœur Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille de 1595 à 1628*, op. cit., p. 83-85.

Chère seur, par les lettres de mon Monsieur, j'ay appris que vous l'aviés pris arbitre au diférant que vous avés avec Madame la Princesse pour la sucesion de feu Monsieur de Laval inutilement. Je vous assure qu'il vous y servira bien, car je me promets que vous vous y atendés, et moy je croy fermement que vous n'y serés pas trompées. Je luy ay mandé par ma dernière que c'estoit me bien aymer que de vous bien servir, à quoy il est entièrement porté. Bon Dieu que je l'estimeray heureux sy vous peut estre utile. je puis estre fidé tesmoing de luy avoir veu souhaiter de toutes cest affection et démployer sa condition de ne vous randre nulle service, Il faut, mon cœur, qu'il vous en rande pour nous dont, car je ne suis propre à rien qu'à prier Dieu, pour vostre conservation et à nourrir mes enfans en obéissance qu'ils vous doivent. Sy vous me voulés réjouir mandés moy que vous vous portés bien;

Mon Monsieur /2/ m'écrit que vous estiés allé à Montaterra. Je croy changer d'air et qu'il espéroit avoir congé du Roy pour aller à Paris pour vos affaires. Je pensois par ce coche avoir les abillemens pour mon petit garçon commendés, puisqu'il vous a pleu obligamment prandre la paine de les faire faire quy me soient envoyés. Je vous suplye, je voudrois bien savoir comme sont les leguins que l'on leur fait à Paris et sy vous les trouvés bien coifés. Mandés-moy l'un et l'autre sy vous plaît et sy le dernier est<sup>148</sup>. Je voudrois bien en avoir vu et tout ce quy se met avec sauf le bonet, car il y en aura avec ses abillemens.

Marion vous écrit, je m'assure que vous trouveré que c'est fort bien pour son âge. Son mestre l'a louée fort et d'avoir sy bien appris en baguenodant. Je ne luy en n'ay point veu écrire de sy bien que la vostre, c'est signé d'un grand amour. Celle qu'elle écrit a /3/ de son petit mary, mon cher fils, je le nomme comme cella par vostre permission, n'est pas sy bien. Elle luy envoie de son ouvrage et de son mouvement que vous n'aurés pas désagréable. Le desus de ses lettres est d'elle, enfin tout sens ayde. Mesme, elle se melle d'otocrafer toute seule. sy elle continue a estre ainsy sage, sera sy plaît à Dieu pour vous randre très humble. Toute la famille y est destinée et surtout la mère quy est toute à vous.

Adieu mon coeur, je suis ta servante et t'ayme plus que moy mesme. C'est

§ § § §

A Sedan, ce 29e may 1606.

Je ne say à quoy attribuer de n'avoir point eu de lettre de Madame, ma belle-mère, depuis qu'elle a veu mon cher Monsieur. Sy vous en aprenés quelque chose, mandés-le moy. Je vous suplye que la letre que j'acris à Madame de Ste-Croix luy soit envoyé.

Archives nationales, 1 AP 333/63

63

5 juin 1606 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère seur, ma joye n'est point de la calité de celles qui se peuvent esprimer par des parolles en l'espérance en quoy vous me mettés que j'auray l'honneur de vous voir ycy. Mon Dieu, mon coeur que de contantement, l'imagination seule me ravit que fera l'efet, cela ne se peut dire. Je ne l'entreprendré pas aussy, car je me promets, ma chère dame, que vous vous en représenterés bien la vérité, mes pourquoy me faite-vous faire des escuse par mon cher Monsieur de ce que vous ne m'écrivés de longue lettres et pour quoy aussy me remerciés vous de ce que vous avés veu par les miennes, que je luy ramentois de vous randre tout le service quy sera en sa puissance. Je vous dois bien plus que toute cela mon cher coeur. Il n'y a moyen d'y satifaire. Vous este la meilleur seur du monde. Je vous ayme comme telle, vous voulés bien que je muse point de mots plus recherches que ceux /2/ là.

Vous m'ordonés de vous mander sy, avec utilité, vous pouvés faire les eaus de Spa<sup>149</sup> ycy. Je ne m'en veux point croire mon coeur, veu l'intérêt que j'ay de le désirer. Je vous renvoyeray donc à ce

---

<sup>148</sup> Elisabeth de Nassau n'a pas fini sa phrase.

<sup>149</sup> Les eaus de Spa (Belgique) sont des eaus bicarbonatées ferrugineuses très carbo-gazeuses ayant des vertus contre l'arthritisme, la diurèse et pour le cœur.

cher Monsieur qui en a beu deux anées de suite d'ycy et s'en est très bien trouvé. Je ne me contanteray pas encore de cela, mes en prandray l'avis de Monsieur Louis, à quy j'écriray des aujourduy et le priray de ne me point flater, mes que son conseil vous regarde purement et simplement. Celuy que je vous donneray, c'est de le faire venir ycy, cependant que vous boirés des eaux. Quant vous m'aurés mandé ce que vous en désirés, il me sera aysé de le faire venir de bonne heure, j'en tireray promesse au cas quy fasse besoing.

Bonne luy mandera particulièrement les avis des médecins quy vous ont trétée, et l'état où il vous a veu. J'eapère que sy vous vous metés entre ses mains, vous en trouverés bien, quoy que l'on en dise où vous este, c'est un savent médecin. Mon Monsieur en est digne juge, parlés luy en /2/, je m'assure qu'il vous flattera fort mon coeur.

Que de contantement sy je vous vois rafermir vostre santé en ce lieu. Je ne désire rien à l'égal de cela, car ce met un tourment de vous savoir en ce mauvais estat que je sache au plus tost en quel temps. Vostre serur sera sy heureuse de jouir de vostre chère présence et penser à tout les service que je vous puis randre pour me pour me les commander en toute liberté car antrement je vous dis que vous ne m'aumés point. Je ne doute point du désir que vous aurés de faire le voïage d'Allemagne ny des difficultés quy s'y ofres. j'en ay déjà mandé mon opignon à la bonne Madame l'Electrice, de quy je receus hier des lettres par Monsieur Tilénus<sup>150</sup>. Elle me bat encore sur ceste mesme corde et me conjure à vous y disposer. elle dit que Madame la duchesse des Deux-Pons luy a écrit que nous ferions le voïage ensemble et que ce peu d'espoir luy est tousjours autant de bien certe elle m'en tesmoigne un désir violant et un regret pareil de vostre indisposition /3/. Je ne puis moins que de vous dire ce que me mande.

Je say bien chère seur que j'ay tort de vous donner la paine de donner vostre avis pour une robe pour moy. C'est que je continue en ceste opignon que tout ce quy vient de vous est bien fait. Je n'y veux guère de fasson et toute noire. Je la demandois à mon Monsieur de pur satin noir façonné quy ne conte que cent sou. Celle que Madame ma belle-mère m'a fait faire est de satin rayer découpé entre deux. Cependant, Teneuil m'a dit que l'on parloit de la faire à mesme, j'en serois bien marye. Tout ce que l'on a envoyé pour mon petit garçon est bien. Vous connanderés sy vous plaît que l'on envoie le reste. Le bonet de satin est un petit bien creux et ne joint pas la teste, mes elle luy crou>>>>. Je l'ay fait abillier pour tout voir. Il n'est pas trop mauvais. L'on dit que l'on leur fait porter des egrettes sy cela est je vous suplye qu'il en aye une. Je ne peu vous randre d'assés digne remerciements de tant de paine qu'il vous a pleu prandre pour ce petit garçon >>>>> vous randra un jour très humble service sy plaît à Dieu et à Messieurs vos fils que je loue Dieu d'apprendre en sy bonne santé. Adieu, mon coeur, je suis à vous et vostre seur. C'est

\$ \$ \$

A Sedan, ce 5e juin 1606.

Je croy qu'il sera à propos d'avoir à chaque robe du petit deux paires de manche.

Archives nationales, 1 AP 333/64

64

30 juin 1606 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, vostre aprochement de quatorse lieues m'a fait ressentir encore plus vivement et amèrement la privation de l'honneur de vostre présence et de Messieurs vos enfans, tant désirée de moy que je puis dire avec vérité que rien ne l'estoit à l'égal. Mais mon coeur, nous ne sommes point en ce monde pour y avoir nos plaisirs, mes pour voir ariver ordinairement des traversés à nos souhaits, quoy que très justes à nostre jugement mes Dieu bien plus sage en dispose autrement il s'y faict règle et croire quy ne fait rien que pour nostre bien.

---

<sup>150</sup> Daniel Tilerns, dit Tilénus, né le 4 février 1565 à Goldberg en Silésie, vint en France pour entrer au service des La Rocheposay puis des Coligny comme précepteur. Le duc de Bouillon l'appela en 1599 comme ministre et professeur de théologie. Il y resta jusqu'en 1620, année où devenu Arminien, il se retira à Paris. Il y fut inhumé le 1<sup>er</sup> août 1633.

Vous me mandés qu'il est imposible d'avoir fait vos affaires en Bretagne dans un mois. Je le croy, mes aussy vous donnons nous plus de temps, car prouveu que nous vous voïons en octobre, vous pourés user du remeide de Monsieur Louis. Dieu vous vueille donc ramener heureusement en ce temps là. Vous m'aurez dit adieu de Paris et cepandant vostre lettre de Jouare ne me confirme pas que vous le pusiés sy tost quitter.

J'ay /2/ parlé à Bonne pour vos eaux de Spa et j'ay trouvé que nous en avons encore bonne cantité de celle quy porte pour mon Monsieur au mois d'apevril, prise par le plus beau temps du monde et la meillleure qu'il est possible. Nous en avons fort donné, c'est pourquoy je ne pensois plus que nous en usions comme mon Monsieur en buvoit, il disoit n'en avoir jamés beu de si bonne. Vous me manderés donc, sy vous plaît, quant il vous plaît que je vous l'envoye. J'ay en envyée de vous l'envoïer dès à ceste heure, mes le mauvais temps quy fait m'a fait resoudre d'en avoir vostre commandement. J'envoieray vostre lettre à Monsieur Louis.

Vous aurés veu par ce que je vous ay déjà mandé, comme Monsieur Tilénus vous trouve l'Ecocois beaucoup plus propre que l'Alement. Quant vous serés résolue de le prandre, vous devés croire que mon Monsieur sera très songneux de luy faire prescrire l'ordre et la méthode que Monsieur Tilénus croit la plus propre pour l'instruction de Monsieur vostre fils. Je luy en ay parlé et m'a comandé de vous dire qu'il en aura pareil soing que sy c'estoit pur nostre petit, c'est donc à vous /3/ à vous résoudre sy l'on luy en parlera, auparavant que vous en ayés averty Madame de St-Germain. Pour moy, je croirois que non. Mon Monsieur continue à le gouter fort et observe fort toute ces actions. Il paroist doux et d'humeur fort traitable.

Quant à la recommandation que vous a faite Madame de Nermoutyé je, je désirois fort la servir, mes l'affaire est en un estat quy faut que la justice la vide.

La veufve Lacqueux, pour laquelle vous m'écivés, plaide ycy et s'opose tant qu'elle peut à la cession de la veufve Hoppil quy a fort insisté devant de se résoudre à la faire et rien que ce que Monsieur mon mary luy a dit, ne la pouvoir souffrir ycy, sans cela luy a fait prandre ceste résolution. Elle fait de grande plainte de ce que l'on la fait plaider là-dessus, n'y ayant nul aparance que sa cession soit fraudulleuse, car renoncer à tout ses biens que l'on dit grand pour les laisser à ses créanciers. Quel tort leur fait-elle ? L'on vous représente de la pityé du coté de la veufve de Lacqueux, mes certe elle est bien grande de celui de ceste pauvre femme quy est ycy sur les bras de son oncle Monsieur /4/ de Maisière quy la nourit par compassion. Elle appartient à force honeste gens, comme à Monsieur Souhart l'avocat aussy et force autre que Monsieur mon mary estime. Toutefois, l'affaire estant en justice, il n'y veut point user d'autre faveur que de luy faire garder son droit sy la veufve Lacqueux peut faire voir que la cession ce fait par fraude. Elle n'y sera pas receue. Elle a un procureur en ceste ville quy n'y oublye nulle chiquanerie et tient. Il y a un mois ou sis semaines l'affaire en estat que l'on ne la peut juger de renvoïer l'affaire. Cela ne se peut sans nostre notable préjudice. Vous pourés dire ces raisons à Madame de Nermoutyé et que quoy que nous soïons obligée à départir de la faveur à ceste pauvre femme, quy s'est réfugié ycy que cepandant l'on prandra également la justice à toute deux quy est ce quelle peut désirer de nous, en de moy particulièrement quy suis sa servante.

Monsieur d'Epernon n'en a pas écrit, s'il l'eust fait, il eust en pareille réponse. Je vous ay fait un lon discours, pour nous faire voir toute l'affaire. Tout nostre petit peuple se porte très bien, Dieu mercy, quant nous voïons Federic bien joly, nous souhaittons fort vostre jugement auquel mon cher Monsieur et moy déférons fort. Je vous assure le messenger d'Alemagne est arivé. adieu la chère Madame quy este aymé de tout le coeur de vostre servante très fidelle et obéissante seur.

\$ \$ \$

A Sedan, ce 30 juin.

J'ay oublyé de vous supplier dès mon autre lettre de comander que le brodeur et tailleur soient sollicités pour ma robe, car je croy que nous aurons Monsieur le prince palatin dans quinze jours et dès le landemain le baptesme. J'espère que nous aurons Madame sa seur aussy et la nostre, mes je ne vous l'assure encore pas mon coeur pardonés toute mes inportunités.

Archives nationales, 1 AP 333/65

30 octobre 1606 - Sedan  
à Mme de La Trémoille

Chère Madame, mon œuil presque en l'état où vous l'avez veu m'enporte de vous dire tout ce que je voudrois et quant cela pourroit estre ce ne seroit pas la centième partye de l'ennuy que me cause vostre absence, car il est tel que j'en suis méconnoissable à un chacun et à moy mesme certe chère seur; Vous avez un pouvoir sur moy quy ne se peut exprimer. Je tache à me réjouir de l'espérance de vous revoir bien tost sy plaît à Dieu.

Je n'atendois pas à recevoir, sy tost, de vos lettres, mon coeur, Ce met un extrême plaisir d'en avoir, prouveu que vous le pusiés faire sans paines, mes à ceste condition je n'en veux point. Volontairement, je renonce à ce contentement. Vostre santé m'est trop chère pour la vouloir altérer au fasson du monde.

Je vous envoie des lettres de la bonne princesse quy trouve de l'erreur à vostre chiffre. Elle vous en fait un à sa guise que je censure fort, comme ne l'entendant point. Vous en rirés, je m'assure. Elle a voulu que je l'aye veus. Je luy en diray mon avis et à vous aussy, à quy j'envoye un que j'ay fait quy est sans oublis et plus intelisible que le vostre. Les lettres estant plus estonante, j'en ay fait la prévue. Je ne trouve rien à redire. Il ne faut point de prontitude ou l'on se trompe aysément en le faisant.

Je vous demande mille pardon d'avoir ouvert la lettre que vous escrit Monsieur le prince Maurice. Je la croïois pour moy, quy me fit faire ceste faute. Il m'a envoyer une lettre le nom en blanc quy a esté donnée à Monsieur de Netancour. J'ay escrit à Monsieur Louis pour estre résolue sur vos /2/ doutes, lesquels je n'ay pas tous retenue, j'en suis bien marye. Sy vous me les usiés escrits, je vous eusse mieux servye.

J'ay leu tout vostre discours, que je vous renvoye. Mon Monsieur l'a veu et en a fait prendre copye. Il le trouve bien docte. Bonne vous fera les eaus que vous avés ordonnées sera pour le prochain coche. Il sera Francé aujourduy. Je ne voy pas que l'un ny l'autre rie. Il a esté payé de vostre argentier. Les deux culières ont esté donées à la vielle nourice. Je n'ay encore peu savoir sy les servantes des logis bourgeois ont escrit ce que vous avés ordonné, sy cela n'est, j'y satiferay selon vostre désir. Sur le mesmoire que j'ay osé vous donner des bronses n'y sont pas. Je vous en demande pour le petit garçon et sy c'est asés grand pour commencer à en user. Je ne dis point adieu à vostre Marye, ny à Toinette. J'ay fort cela sur le coeur, excusés moy chère seur et suplée à tous mes défauts, assurée qu'il ne procèdent point de manque d'affection car pour cela je suis capable d'apprendre à tout le monde à vous aymer et honorer.

Tout le petit peuple se porte très bien, Dieu mercy. Le petit garçon fut hier à cheval par la rue. Marion m'a bien publyé vos biens fais. Je n'ay rien veu quy me puisse assurer de n'estre point grosse. Ce n'est point un discours de Courselle. Vous n'en voié point de recherche. Je vous répons que vous ne vous plaindrés pas que j'ay contrevenue à ce quy est de vostre volonté. Adieu mon coeur. J'ay appris que vous estiés arivée heureusement à Reins. Dieu bénise vostre voïage et >>>>>>>>>>>> la santé que vous désire la seur quy vous ayme mieux que soy mesme, et quy embrace tout vostre petit peuple. Je vous escrit d'un >>>> avec mon tafetas vert.

A Sedan, ce 30e octobre 1606.

Le petit garçon a deux dens. Je suis bien ayse que vous ayés tiré promesse de Monsieur de Jarny. Mon Monsieur fera pour l'Eglise de Von, ce que vous désirés et vous servira en toute chose comme un frère et un serviteur très affectioné. Envoyé-moy, sy vous plaît, ma part des eaus (?).

Archives nationales, 1 AP 333/66

27 novembre 1606 - Sedan  
à Mme de La Trémoille

Chère Madame, j'ay esté estonné en ouvrant le paquet de mon cher Monsieur d'y trouver de vos lettres pour Dilenboure et n'y en avoir point pour moy. Je me mes en la teste que l'on me les a perdues

et en murmure extrêmement comme de la perte d'un grand contentement pour moy, quy pryé Dieu, ma bonne et chère seur, de vous donner un heureux voiage et la joye de trouver tous Messieurs vos enfans en bonne santé.

Vous n'avez guère séjourné à Fontainebleau après les fiançailles. Mon Monsieur me le mande, comme aussy Madame nostre belle-mère et pour nouvelle bien plus agréable qu'elle trouve un grand changement en vostre santé. Dieu vous l'ocmente et l'afermisse de telle façon, mon coeur, qu'elle vous est souhaitée de la seur quy vous ayme mieux que soy mesme.

Je n'ay point encore eu réponse de Monsieur Louis quant à la saignée de quoy vous me parlés dans le petit mot que vous me faite de Fontainebleau. C'est en vin que je referay ceste question à Monsieur Louis, car le temps de vos remeides /2/ s'en va trop avensé et puis il croit vous avoir bien résolue. C'est pourquoy ceste réitération de demande d'une mesme chose, luy semblera hors de propos mes sans avoir parlé à luy. Je say bien que la saignée sans les autres remeides ne vous peut servir de guère. Il me souvient de ce que je l'ay en ay ouy dire. Je vous ay envoyé la poudre marquée E E. Je croit qu'elle sera presque aussy tost que vous à Touars.

Le Sr. Bouron avoit receu un de mes paquets le samedy de quoy vous partite le lundy de Fontainebleau qu'il avoit envoyé à Touars par le mesager ordinaire. Vous le pouviés avoir eu avant partir, mes il me mande qu'il vous pensoit partye. Il m'a envoyé par ce coche la boite de cour>>>> de quoy j'estois demeurée en paine. Elle est très belle et recongnée belle de celle à quy elle est. Il m'a envoyé aussy une bouteille d'huile escrite : jachemin, mes à la senteur elle ne peut estre prise que pour l'huile dont je n'ay jamais senty rien plus puant. J'en ay bien ry et pource que j'ay l'odeur fort délicate, je voulus d'autres juges que moy quy cepandant furent /3/ de mesme opignon. Je l'ay ranvoyé au Sr. Bouron et luy mande qu'il y a de la tromperie en celuy quy la donne, que je le pryé de la luy faire voir. Je me suis bien représenté la mine que vous usiés faite sy l'on vous l'eust représenté au nés, car je say comme vous aborés cela, aussy bien que moy. Voila l'histoire de la bouteille et puis dite que je parle à vous chère Madame autrement qu'à un segond moy mesme. Vous m'avez donné la liberté privilégiée que je ne perdray pas, sy je puis, à la charge que vous en ferés de mesme les portes rohas à la guise m'ont aussy estés donnés vostre soing à excédé à la vérité.

J'envoye le Sr. de Teneuil à Dilemboure. Il portera vos lettres. Je continue à me trouver toute débifée et à estre de fort mauvaie humeur. Je ne vous ay pas fait mes doléances de la mort d'un de mes mulets. Ce n'est le Faucon, c'est le le Malteste. Je voudrois bien savoir sy vous aurés eu ceux de livre de nosse et sy vus avez trouvé Monsieur nostre frère bien amoureux. Il m'a escrit une fort honeste lettre plaine d'escuse et n'avoit cepandant pas receu la miene.

Mon Monsieur me mande que vous /4/ este partye fort contante du Roy et de la Royne ; et Madame nostre belle-mère que vous reviendré cest hiver à Paris. Je voudrois bien que non, puisque je n'y pouray aller voir ma bonne seur.

Je ne say que vous dire de la présidante. Je n'en aprans rien quy m'en dégoute. Vous l'avez veu de, vous la louer et puisque vous n'en fusiés bien servye. J'orois trop de regret. L'on m'a assuré depuis peu, que son mary estoit gentilhomme quy estoit ce que je n'avois point creu. Sy vous revenés à Paris et que vous ayés à faire à Mlle Dosquerque, avec plaisir, elle vous rendre très humble service.

A ce mesme instant un mesager d'Alemagne vient d'ariver. Dans mon paquet j'y ay trouvé des lettres pour vous de la bonne princesse. Elles seront plus fraiche que celle que vous aporte Bernon quy les a tousjours gardés en espérance à vous les porter luy mesme sy ne parte par ce coche. Il m'a dit qu'il me les donnera. Adieu.

Chère et toute bonne seur tout mon petit peuple se porte très bien, Dieu mercy. Je suis du tout à vous et à vostre service quy me sera tousjours plus chère que ma vye, ma bonne Madame. Adieu. C'est

\$ \$ \$

Je vous suplye que Madame de Ste-Croix eut mes lettres. Je vous les adresse tousjours.

A Sedan, ce 27e no<sup>b<sup>re</sup></sup> 1606.

Je croy vous devoir avertir que Monsieur de Jeuny dit ne vous avoir rien promis. Sy vous en pouviés avoir un autre que luy, je ne pense pas que vous y perderiés, car il est bien plain de vanité pour sa profession.



18 décembre 1606 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Cher Madame, ce m'est beaucoup de vous savoir arivée heureusement chès vous, mes ce me sera encore toute autre chose quant je l'apprendray par de vos lettres. J'en atendois par ce coche, mes le Sr. Bouron me mande n'avoir point appris de vos nouvelles depuis ce que luy en a mandé le Sr. du Plessis quy estoit du mesme pour de vostre arivée. Je me représente bien vostre contantement. Dieu veille qui soit tel qu'il est la force de chasser vos ennuis; certe chère seur, j'ay une extrême impaciance après de vos nouvelles.

Je ne vous en diray guère des miennes, car j'ay fort peu de loisir. En récompence, je vous en envoie de la bonne princesse. Il y en a aussy pour Madame de Ste-Croix. Je vous suplie de les luy faire tenir, sans luy dire que vous les tenés de moy, puisque je ne luy escriis point, car je ne say sy elle se contenteroit de s'en formalliser et croy qu'elle s'en ofenseroit.

Mandés-moy sy vous faite estat de venir bientost à Paris. Ce n'est pas que je le désire, mes je le crains ; pleut à Dieu que vos affaires ne vous y apelassent qu'en oust ou juillet, temps que je me déchargeray de mon fardeau.

Le Sr. Bourgon a envoyé le plaidoyer de Monsieur Robert<sup>151</sup> à Monsieur de Lage<sup>152</sup>. Ce ne fut que hier. J'y passeray deux ou trois bonnes heures de temps. J'ay bien besoing d'agréable divertissement, car je me trouve tousjours toute mal et sy chagrine que bien souvent Marion me déplaît. Mon petit garçon l'a esté et l'est encore. Je croy que ce sont des dens. On luy /2/ a remarquer de la paine à faire de l'eau, quy me met bien plus en trouble. Je m'en aflige extrêmement. L'on y voit rien cependant cela a peu duré. L'on croit que ce sont des fleumes. Je n'assure que cela ne me tâchera pas toute seules. Dieu vueille que j'en aye plus de peur que luy de mal. Juliene se porte mieux qu'elle n'a fait, le reste de la famille fort bien, Dieu mercy. Je le suplye que j'aprène la vostre en pareil estat et vous mon coeur en celuy que je vous désire de toute mes affections, vous aymant plus que moy mesme. C'est

§ § §

Teneuil n'est encore de retour de Dilemboure.

A Sedan, ce 18e décembre 1606.

Archives nationales, 1 AP 333/68

**1607** *Comme les années précédentes, Charlotte-Brabantine de Nassau vint à Paris pour suivre ses affaires. Elle avait emmené avec elle sa fille Charlotte. Au mois de juillet devant se rendre en son comté de Laval et en sa baronnie de Vitré, elle confia sa fille à sa belle-mère, Louise de Coligny, alors à Paris*<sup>153</sup>.

*Au mois d'octobre, Elisabeth de Nassau se rendit à Paris avec ses filles pour aller faire sa cour. A Paris, suite à " l'indisposition du temps et de l'air " la petite vérole, la rougeole et le pourpre sévissaient. Louise y mourut le 6 décembre de la petite vérole et du pourpre ensemble*<sup>154</sup>.

<sup>151</sup> Anne Robert était l'avocat en parlement qui défendait les intérêts de Charlotte-Brabantine de Nassau contre la maréchale de Fervaques touchant l'héritage de la Maison de Laval.

<sup>152</sup> Jacques de Lacger († 1621), d'une famille huguenote de Castres, avait acheté en 1606 une charge de secrétaire du Roi. Il épousa Marguerite de Nets, soeur d'un magistrat de la Chambre des comptes, membre du conseil des La Trémoille à Paris. Charlotte-Brabantine de Nassau fut la marraine d'un de leurs enfants. Raymond A. MENTZER Jr, *Blood & Belief. Family survival and Confessional Identity among the Provincial Huguenot Nobility*, Purdue University Press, West Lafayette, Indiana, 1994, p. 68 et 151.

<sup>153</sup> Léon MARLET, *Charlotte de La Trémoille, op. cit.*, p. 7.

<sup>154</sup> Louis CAPPEL, *Sur la douloureuse et non jamais assez regrettée mort de ... Mademoiselle Louise de La Tour, fille aînée de Monseigneur le duc de Buillon, décédée à Paris, le jeudi 6 décembre 1607 ... complainte élégiaque en vers féminins,*

15 janvier 1607 - Sedan  
à Mme de La Trémoille

Chère Madame, vostre lettre du 30e décembre me réjouit à bon escient y aprenant que vostre santé se fortyfyte petit à petit, quy me fait espérer qu'à ce prinsteemps elle prandra encore toute autre accroissement. J'en suplye Dieu mon coeur comme pour la chose du monde que je désire le plus. Un de vos plus salutaires remeides, c'est de chasser le chagrin et l'humeur mélancolique.

C'est pourquoy, chère seur, je vous exorte et adjure de la combatre plus vainement pour l'amour de moy, quy receuvrés pour gage certain de vostre amityé l'esfort que vous ferés en cela contre vous mesme. Sy je puis parvenir à ce but là, j'en feray gloire et trofée plus que d'avoir conquis tout le resre du monde dans la représentation de ce grand contantement mon coeur y baigne de joye chère Madame parfaitement aymée de moy, obligés-moy donc à cest infinis et me faite vivre heureuse.

Je trouve que vous avés eu un merveilleux courage en la saignée /2/ de vostre pied. Je vous en demande un pareil à proportion de la chose pour réssister et s'oposer à l'enneuy juré de vostre santé que je désire plus que de vivre.

Je vous envoye un mémoire de Bonne qu'il répond à vos demandes touchant vos sirops. Mon coeur, sy vous trouvés qu'il y vous sert mieux que de delà, je vous suplye, au non de Dieu, commandés librement à vostre seur quy aura un plaisir indicime de vous faire de petis service au défaut de vous en faire de grans levés tous se>>>> et vivés librement en bien je vous prononce et vous me ferés croire que vous ne m'aimés pas.

Je vous ay mandé la guérison de mon petit quy tête tousjours un petit, mes mange panade de bouillon de chapon et orge mondé à son couché. Je serois bien ayse quy peut atindre ses dix-huit mois. La crainte du contraire me donne de grans alarmes.

J'ay adressé mon dernier paquet pour tous les autres au Sr. Bourdon que l'on me mande party de Paris. Je crains qu'il ne coure fortune il y avoit dans le paquet des lettres de la bonne princesse de quy je viens d'en recevoir d'y en trouver pour vous que je vous /3/ envoye. Je croy qu'il y en a aussy de son Altesse. Je ne vous diray donc de nouvelle de l'un ny de l'autre puisque vous en aprenés par eux mesme.

Je vous plains sy vous faite vostre voïage de Bretagne par ce mauvais temps, par ce que m'avoit mandé mon Monsieur, il sembloit que vous estiés atendue à Paris de quoy je ne me réjouissois nulement, mais que je ne puis vous y aller trouver. Un esprit de profesye me dit que sy vous este au remps de ma couche que vous ferés la bonne seur et que vous viendrés boire de l'eau de Spa ycy où je croy que Monsieur Louis sera apellé.

Je ne luy ay pas encore fait les questions touchant Monsieur vostre fils. Excusés-moy sur la maladye du mien que vous trouverés bien beau avec son petit visage et ses grans yeux. Toute ma famille se porte bien, Dieu mercy. Je continue à me plaindre et à estre fort nonchalante, mes je n'ay pas de paine à vous escrire, car c'est sans artifice ny recherche, mes en la simplicité que vous m'avés ordonnése et à quoy m'oblige la fasson de quoy je vous ayme.

Je vous demande des nouvelles de vos petis paroquets les miens se couservent bien depuis quelque jours. Mon cher Monsieur en a envoyé un à Marion, quy parle fort bien et est petit non comme les autres.

Je me représente bien vostre paine, voïant l'aire >>>> >>> >>> à Monsieur nostre frère d'un air particulier mes de quy ne se moque les courtisans d'eux mesme >>>>>>>>>>. Adieu ma chère Madame>>>>>> vous conserve vostre troupeau en la santé, que vous luy désirer et la seur et la servante >>>>>>>>>>

A Sedan, ce 15e janvier 1607.

Archives nationales, 1 AP 333/69

29 janvier 1607 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, je ne pense pas avoir obmis par >>>>> mes lettres à vous faire mention de reception des vostre. Il faut que vous ne les ayés pas encore toute receues. J'en suis en paine de deux que j'avois adressées au Sr. Bouron lequel n'estoit plus à Paris et je ne say entre les mains de quy elles ont esté mise. Je ne vous en puis bien remarquer la date mes il me souvient bien, que dans un paquet, il y en avoit de la bonne princesse et huit jours auparavant, je vous avois écrit et vous mandais en avoir receu deux des vostres et m'escusoit d'avoir laissé partir un coche sans vous faire réponse.

Ma raison estoit pertinente, quy estoit la maladye de vostre petit neveu ; lequel je vous ay mandé depuis estre bien remis. Il y a passé une grosse den depuis quatre ou cinq jours quy met un fort arguement pour croire que sa maladye n'a esté cause que du germe de ses dens. Il y ena encore trois fort pret de percer ce quy fait assés ausément. Il reprend son embonpoint et par conséquent il enledit. Il ne parle ny de va. Il ne veut pas avoir davantage /2/ sur ses seurs.

La lettre que je receus hier de vous, mon coeur, est du 12e de ce mois quy est fort bien la quatrième que j'ay eue. Je loue Dieu d'y aprendre le soulagement que vous avoués reconnoistre en vostre santé. Chère et bonne seur, il faut bien ne mépriser pas la grâce que Dieu vous fait. Ce que vous feriés sy de vostre coté vous n'aportiés ce quy dépent de vous à vostre guérison qu'il est l'eslongnement de vos chagrins.

Vous me faite trop contente et glorieuse, mon coeur, que de me vouloir reconnoistre un des principaux instruments de quoy ils s'est servy à sy bonne oeuvre qu'au recouvrement de vostre santé, pour laquelle je vous jure bien luy adresser mes oraisons tirées du plus profond de mon coeur. je ne puis autre chose. Vous ma gratifier trops de m'atribuer autre utilité. Hélas ! Je vous suis sy inutile, bonne seur, et la vérité est qu'au regard de mon affection je ne me puis pas me prévaloir de vous avoir randu aucun service. Je vous en dois tant et de sy specieux que, certe, vous ne devés tenir pour rien conte les petis que je vous ay fais, mes vous este ainsy bonne que d'estimer peu beaucoup et puis je me veux assurer que vous reconnoisser mon intérieur quy vous fait voir certainement comme je suis à vous. C'est /3/ la preuve de tout chère Madame à quy il faut que je fasse mes doléances. Je désirois plus tost lire, demander mes pardons, car j'ay fait une grande faute envers vous, mes je m'assure que vous jugerés bien que j'en suis assés marye sans m'iposer autre joue.

Je croy donc vous avoir envoyé en bien >>>>> letre pour de la bonne princesse, une à mon cher Monsieur quy me mande n'avoir receu qu'une lettre pour vous et non pas pour luy, comme je luy avois mandé en ce malheur. Je voudrois bien estre aaasuré d'une chose c'est qu'il fut aussy songneux de vous ranvoier la vostre. comme vous serés de luy ranvoier la sienne. J'écriray demain à la bonne princesse et luy manderay mon erreur. J'ay commis une faute qu'il en doit ofenser trois, mes je m'atens à en avoir aysément absolution. Je luy envoiray vos lettres, chère seur, comme aussy celle à Monsieur Louis quy sera bien ayse de quoy ses remeides vous profitent. J'ay parlé à Bonne de ce pouliot voian. Il y trouve de la diférance et dit ne pouvoir estre pareil en vos cartiers. Je luy en feray mettre quelque chose par escrit. Bonne vous claircir mieux.

Je viens d'écrire à mon cher Monsieur à quy je fais reproche de sa facile créance touchant le ranc de /4/ Mademoiselle vostre fille et luy en dis tout ce quy m'en semble et les objections que vous me faite de l'intérêt de Madame d'Angoulaimé. Il m'en écrivoit dernièrement quelque chose lorsque le Sr. de Bouron vous alloit trouver, mes il ne me disoit pas avoir pris le tesmoignage de Madame d'Angoulaimé. Il me nomoit Madame de Nermoutié et dis que le Sr. Bouron vous diroit comme vos amis en avoient fait recherche, mes que l'on ne trouvoit pas tout ce que l'on disiroit. Voila ce quy m'en a mandé.

Pour Madame nostre belle-mère, elle m'en a escrit aussy et me mandoit qu'elle craignoit que vous entrepreniés une chose de quoy vous ne viendriés pas à bout et que Monsieur de Monpenciés n'estoit pas d'avis, veu le jeune âge de Mademoiselle vostre fille de vous y opigniastrier, ny elle aussy qu'elle vous l'avoit mandé. Je luy répondis là dessus quy me sembloit que Madame la princesse pouvoit lever toute dificulté sy fille, elle avoit esté à la Court, que la Roine vous avoit assuré que sy

c'est dignité et ranc estoit en vostre maison quelle le vus, le vouloit conserver que je trouvois que vous aviés raison de ne point la laisser perdre, que je m'assurois qu'elle vous y aideroit et qu'aussy vous /5/ suiveriés ses conseils, quy a ce que je me prometois, vous seroient aavantageux. Je luy remarque aussy que la Roine luy avoit fait une fort favorable réponse, quant elle luy en parla, que ce vous estoit ocasion de ne point négliger la chose quy me sembloit aysée à vérifier. Je n'ay point eu de réponse là dessus.

Chère seur, je crains que la procédure de mon Monsieur en cela ne vous fasse douter de son affection, quy me seroit un tourment estrange. Je suis très assurée qu'en son propre intérêt il y procèdera de la mesme fasson et que tous tesmoignage luy serons bons quoy que suspects. Ne vous imaginés donc rien de luy quy fasse tort à la fidélité qu'il a juré à vostre service. Je m'assure quy n'y manquera jamés. Je m'y engage mon coeur, et à estre absolument toute à vous sy je n'y estois. Vostre petit Déric est trop joly d'aymer son petit cousin que je nouriray ou bruleray mes livre en volonté de l'honorer de tout son coeur et d'estre son petit serviteur et de Monsieur vostre fils. J'embrace tout le petit troupeau de toute mon affection. Le mien est en fort bonne santé, Dieu mercy. Je le suplie d'y maintenir le vostre que j'ayme comme mien et mon coeur ma chère seur, mille fois plus que moy. C'est

\$ \$ \$

A Sedan, ce 29e janvier 1607.

J'ay perdu un de mes petis paroquets, de quoy j'ay esté bien marye.

Je vous suplye commander que l'on envoie ma lettre à Madame de Ste-Croix.

Archives nationales, 1 AP 333/71

70

26 février 1607 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, pardonnés moy sy vous n'avés trouvé Mlle Dosquerque à Paris. Elle fut partie il y a huit jours sans la maladye de mon petit garçon et le mauvais temps. je vous assure ne leur point retenué encore qu'il estoit extrême tant elle va vous servir de bon coeur. Elle mène un fille avec intension de la renvoyer sy vous le désirés. Ne craigniés point de luy dire librement, car elle le désire et que vous croiés qu'elle ne craint rien tant que vous viviés d'autre fasson.

Je luy ay dit ce que vous me mandés de la chambre. Elle trouve bien que vous vous mettés trop en paine d'elle sans raison et qu'elle n'est pas sy difficile qu'il faille en prandre tant de soing. Elle vous dira l'ofre que fait une dame de vous servir, ses calités et tout les dépendance. Mlle de Savigny<sup>155</sup> en dit force bien, mes ce titre de vicontesse me la ranc suspette pour ne s'acomoder pas à toute les choses que l'on désireroit d'elle. Je ne l'ay jamais veue c'est pourquoy je ne vous en puis dire que ce que l'on m'en dit. Je le remets à Madamoyselle Dosquerque comme aussy à vous dire la maladye de mon petit /2/ garçon ,que je prans trop à coeur. Je l'avoue car je suis en telle perpletité que je ne ne (sic) say ce que je fais, ny ce que je dis. Le mal du bout de son doit me trouble. Vous le savés bien, mes c'est aussy le seul fils. Il me faut supporter.

Monsieur Louis est ycy depuis jeudy autant pour moy que pour luy. L'on l'envoia quérir il y eust dimanche huit jours. Ma douleur m'ayant tellement acablée que l'on craignoit en l'état où je suis quy ne m'en ariva du mal. J'espère que non, toutefois, il n' y en a nul signe. Je sens fort bien mon enfant. Il y a de l'amendement en mon fils, mes mes grandes apréantions me randent sans yeux pour le voir et capables seulement de verser des larmes. Je me dépose donc sur Madamoyselle Dosquerque pour vous en dire la vérité et suite de la folle passion d'une mère, quy craint tout trop infirme aus promesse de dieu quy nous assure de tourner tout en bien à ceux quy le, l'aiment. Je le suplye donc d'ocmenter ma paciance et contance pour supporter tout ce quy vient de sa main quy n'apesentira pas s'il luy plaît mes nous donera sujet de luy randre grâce. Je vous y comprends, mon coeur, car je say

---

<sup>155</sup> Philippa des Champs, femme de Jean de Savigny.

bien comme vous sentés ce quy me touche. C'est pourquoy j'ay à vous conjurer de modérer vostre sentiment au lieu de vous convier à le joindre /3/ au mien car ce seroit me tuer chère Madame, que de vous en voir vostre santé altérée. Je loue Dieu d'apprendre en sy bon estat pour avoir eu tant d'incomodité par les chemins. Je vous ay bien plaint. Monsieur Le Conte ne vous a veue que fort peu arasée des paines ordinaires de Paris. Je crains déjà qu'elles vous porte préjudices.

Je vous envoie une lettre de Monsieur Louis escrite de Mets, mes vus en aurés une autre d'ycy quy vous résoudra sur vos dernières demandes. Il est impossible à Bonne de vous faire du sirop absentyn et sentalin. Il ne trouve point encore d'herbes. J'en suis très marye. Vous l'usiés eu par Madamoyselle Dosquerque sy cela se fut peu. Je vous renvoie la recepte pour les deus. Je ne say quy me la peu faire oublier.

Je vous supplie, mandés moy sy vous avés eu la lettre que la bonne princesse vous écrivoit, laquelle j'avois envoyé à mon Monsieur en lieu de la sienne laquelle je croy vous avoir envoyé reselvés moy là dessus. Vous voirés comme j'ay pensé ouvrir un paquet de la bonne Electricice. Toutes ces fautes me seront pardonnables. Il faut bien que mon Monsieur vous fase d'autre service devant que je sois contante je vous en assure mon coeur, et que je désire plus que de vivre que vos affaires vous permettent que j'aye le contantement de vous voir à mes couches. Je remets toute les nouvelles de la maison sur Mlle Dosquerque. Je vous en demande de Messieurs vos enfans et à raison quy vous les a fait laisser je les ayme comme les miens et vous ma chère Madame mille fois plus que moy. C'est ta servante quy vous embrace de tout son coeur.

A Sedan, ce 26e février 1607.

La bonne princesse me mande vous avoir trouvé un garçon quy sait l'alemand. Mlle Dosquerque vous dira quy il est et comme il apartient à d'honeste gens, afin que sy s'en rant digne vous l'avensiés. Je vous e,voye aussy une lettre de Monsieur Louis quy m'avoit escrite, où vous voirés de quoy il désire estre ilformé pour donner son avis sur la migraine de Monsieur vostre fils vous me la renvoirés sy vous plaît.

Archives nationales, 1 AP 333/72

71

1er mars 1607 - Sedan  
à Mme de La Trémoille

Chère Madame, je suis très marye de vous savoir sy mal de vostre rume. Vostre écriture ne dément point ce que vous m'en dite car à la vérité l'on la prendroit aysément pour estre d'une personne quy ne voit goute. La moityé ne ne m'en a peu estre inteligible vous avés tort aussy en cest estat là mon coeur de prandre la paine de m'écrire. C'est avoir pris un petit de la contagion de la mauvaise seur d'Orange quy croit que cela se doit en quelque estat que l'on soit j'y renonce pour moy et pour preuve que je n'ay pas de ses scrupules je ne prans que la demye feuille et continueray jusque à ce que je le sois déchargé de mon pesant fardeau car mon gros ventre se resant incomode de mes grandes lettres. Je croy estre dans mon neufvième, mais depuis peu d'un jour ou deux seulement. je vous spesifye le temps sur l'espérance que vous m'avés fait concevoir que je pouray estre sy heureuse de vous avoir à mes couches. Elle est bien petite. Il est temps que vous me la fortifiés car ce n'est qu'au travers de force nuées que m'est paru ceste petite clairté, mon coeur, vous avés à combatre des difficultés en nombre je le croy bien, mais il les faut vincre des armes que vous donne vostre seur quy tout des conjurations et adjurations quelle vous fait par l'amour que vous luy portés de /2/ l'obliger tant que de venir soulager ses horribles maux par la vertu de vostre présence sy vous l'entreprenés avec résolution vous en viendré à bout. Il vous a esté aussy impossible d'autre fois de venir ycy qu'à cest heure. Vous n'avés ny moins d'affection et de courage que lors Montrés le par ce mon cher coeur et me mandés ce que j'en dois espérer.

Je voudrois buen savoir sy les dames de paris s'atendent à venir ycy au mois d'avril. La venue de ce quy est en Holande est bien incertaine sy fauy il que le randés vous soit en mesme temps.

Le mesager d'Alemagne vient d'ariver, je vous envoie des lettres de la bonne pribncesse. Il me fâche bien de tarder sy longtemps à vous envoïer ses papiers, mes les trompeuses espérances du retur de

mon Monsieur sont cause. Je suis outré de douleur de ces remises. Je vous supplerois de luy en faire réprimande sy je croiois de l'estre pour la troisième fois ce quy me seroit bien gris et insupportable.

La bonne princesse envoie une procuration à Monsieur Bouron pour vendre la maison de Dijon. Je la mes et la vostre pour luy dans vostre paquet. Vous luy donerés sy vous plaît. Mon Monsieur me mande vous avoir eu à soupé la veille de caresme prenant et c'est le landemain que vous me mandés estre sy mal de vostre rume. Je crains que le serin en soit cause. Adieu mon coeur. C'est vostre servante et seur très obéissante quy embrace le cher neveu. Le vostre et toute vos nièce se porte bien. C'est

\$ \$ \$

A Sedan, ce premier de mars.

Archives nationales, 1 AP 333/73

72

16 avril 1607 - Sedan<sup>156</sup>

Marie de La Tour d'Auvergne  
à Mme de La Trémoille

Ma Chère grand-maman, en vous envoyant mes leçons, j'ay creu que me feriez l'honneur de les garder pour l'amour de vostre petite-fille qui est trop heureuse de quoy vous les avez agréable. Elle taschera tousjours de tout son pouvoir de vous plaire, de se rendre digne de, estre aymée de sa chère grand-maman de qui elle est bien glorieuse d'avoir des lettres. Elle en fera son petit trésor.

Pour vous résoudre de "*ihr et euch*". Monsieur Tillenus dit que la raison ne s'en peut savoir que sachant la grand mair Allemande qui n'a point approuvé que maman l'apprist ni moy aussi, qui vous embrasse, ma chère grand-maman de tout mon coeur et suis,

vostre très humble et très obéissante nièce, fille et servante.

Marie de La Tour

A Sedan, ce xvje avril 1607.

Archives nationales, 1 AP 430/5

73

23 avril 1607 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, j'ay seu par Mlle Doquerque comme vous avés commencé vos remeides par la signée et que s'avoit esté fort heureusement. Je pry Dieu de tout mon coeur que vous acheviés de mesme et puisque de lontemps vous n'en ayés que faire car je vous plains extrêmement d'estre attachée à un sy fâcheux exercice; Vous m'avés fait tant le plaisir du monde mon coeur, de vous remettre sur elle à me dire de vos nouvelles. Continués ceste liberté et j'en useray aussy en pareille occasion, car je la chéris fort comme un tesmoignage certain que vous m'aimés tout autrement que vous ne faite les autres car où la cérémonie et la contrainte ont lieu je ne l'estime pas pouvoir souffrir un parfait amours. Je le désire de vous bonne seur et que vous le croiés de moy et que ce sera jusque au tombeau. Je m'assure que vus ne prendrés point de médicament quy vous fasse tant de bien.

Que la la confirmation que je vous donneray que depuis dimanche huict mon petit garçon a tousjours eu de l'amendement et pint d'accès que un petit mercredy après dîné en dormant depuis il n'en a point eu du tout ny nul signe de fasson que j'en ay fort bonne espérance. Monseigneur Dieu en soit loué à jamais. Il a repris da gaïté quoy que jedy l'on trouva qu'il avoit persé une grosse den. Je commence à le voir beaucoup que je n'ay fait. Je le trouve un très méchant garçon. L'on luy a tant compleut qu'il crie à la moindre contradiction que l'on luy fet.

---

<sup>156</sup> Dans ses lettres à sa soeur Elisabeth de Nassau évoque souvent sa fille Marion aussi avons nous jugé intéressant de publier cette lettre.

Je seu, vandredy au matin, les bonnes nouvelles de l'acouchement de la Roine d'un fils<sup>157</sup> par un laquais que m'envoia mon cher monsieur. J'en fis rendre /2/ grâces publiques et puis force feux de joye. Le canon de la ville et celuy du fer à cheval non sans grande alarme que cela fit mal à mon petit garçon quoy qu'il soit un petit éloigné du château je le fis porter en ma chambre où je le divertisois fort et estoit bien plus émeue que luy quy ne fit pas semblant de s'en estoner aussy faisoit on un autre bruict près de luy quy empaichon fort quy nomoit celuy là Dieu mercy il ne l'a point receu de mal et n'y a plus d'aparance d'accès. Dieu vueille qu'il en soit délivré pour du tout. Monsieur Louis a eu un grand peur à son pronostic. J'ayens de ses nouvelles pour savoir quels remeides l'on doit quitter.

Je fis hier la Cène et me suis ranfermée aujourduy. Mon rume me toumantant tousjours. J'ay assés bien dormy ceste nuict. Il fit ses efforts devant que je m'en dormise et puis à mon réveil et tout le reste; Je l'ay eu >>>> ce que je n'avois pas encore en l'état où je suis me fait ainsy bien garder. j'envoieray vostre paquet à Hidelberc avec le corps. Madame la duchesse des Deux-Pons à fait l'honneur à mon fils d'envoier savoir de ses nouvelles. J'eus aussy des lettres de Madame de Rohan. Mlle de Videbourse<sup>158</sup> mande qu'elle continue son dessain d'aller, après les couches de Madame sa fille, voir la bonne princesse. L'on ne contoit plus que cinq jours. Fanchon y estoit, par quy je sauray bien des nouvelles. Ce ne sera pas encore sy tost.

Adieu chère seur. Mon coeur, je suis ta servante toute à vous. Mon troupeau se porte bien Dieu mercy. Je le pryé pour le vostre comme pour le mien. C'est

\$ \$ \$

A Sedan, ce 23e apvril.

Mlle Dosquerque me mande que Madame de Fervaque parle d'acort et que sy cela continue que vous aurés besoing de mon cher Monsieur quy ne manquera pas à vous rendre tout service. Je viens d'avoir des lettres de la bonne princesse. Je vous en envoie un paquet et une lettre de Monsieur Louis quy mande que l'on contiue les remeides à >>>> >>>>>>.

Archives nationales, 1 AP 333/75

74

18 juin 1607 - Sedan  
à Mme de La Trémoille

Chère Madame, puis que je n'ay mon Monsieur que depuis hier, vous me pardonnerés bien de n'avoir qu'une petite lettre de moy de quy vous vous imaginerés bien le contantement et comme dificilement je me puis divertir à autre chose qu'en estant sy afamée de le voir sy faut il que pour vous je le quite un petit pour vous dire que nos principaux discours ont esté de vous mon coeur sy ne say je pas la centième partye autant de vos nouvelles que j'en désirerois. Chaque jour j'espère en parendre quelque peu, s'yl estoit aussy pasiant à me les dire que moy l'écouter j'en sauroy déjà cantité mes vous savés son humeur et comme il ne dure guère en une place. Je luy veux grand mal de ce /2/ qu'il m'a mandé non de vous mes de hauteur et de ces livres. Il y a de la malice et bien noire de m'avoir mandé cela ainsy sérueisement. Il dit que vous vous repentés de ne me l'avoir confirmée mes je croy assurément que s'eut esté le moyen de me faire voir clair en la tromperye xemandant je vous rans grâce de la bonne volonté que vous en avés eue, mes mon coeur j'aprens que vostre santé n'est bien rafermye et que vous prenés vos affaires trops à coeur ce quy me fâche fort quités pour Dieu vos apréantions sy vives et ne vous travaillés point sy cruellment l'esprit. Vostre santé en patit trop de son repos dépent l'uique moyen de vous remettre en un très bon estat.

Mon Monsieur dit qu'il n'est pas croïable comme /3/ en peu de temps vous avés changé. Vous este sortye d'une grande affaire. Cela vous doit faire trouver les autres plus aysée encore qu'elles soient en bon nombre et de grand travail. Tout ce quy m'a dit quy me rejoint puis que l'on ne vous peut voir ycy c'est que je vous trouveray à Paris quant il faudra que je fasse ma court quy seroit

<sup>157</sup> Nicolas, second fils d'Henri IV et de Marie de Médicis, premier duc d'Orléans, est né le 13 avril 1607.

<sup>158</sup> Judith de Miremont, veuve de François Thyn de Schélandre, sieur de Vuidebourse lieudit de Marville (Meuse), près de Jametz.

merveillement dolente sans vous bonne seur que je suplie prandre la paine de me faire faire une robe que je puisse mettre en arivant d'abort, je n'en ay de métable que la miene de satin fassonné de découpée encore suis en doute sy elle la sera je ne vous dis point l'étofe et ne vous prescrie rien mon coeur, pource que je m'en remets toute à vous. Mon Monsieur escrit de Paris parer ce que vous prandrés à Monsieur de Rignac. Mon Dieu chère Madame je vous donne plus de paine que je ne vaux prenés vous en à l'assurance /4/ que j'ay d'estre parfaitement de vous que j'onore réciproquement.

Marion ne prant pas de loisir de vous remercier très humblement de son moule, sa houpe et ses colets, bien plus à mon gré elle n'a encore rien essayé et suit son papa comme un petit page. Pardonés luy je vous envoie un paquet de Monsieur Louis bien gros aussy m'assure il de vous résoudre de tout ce que vous affaire ceste été. Je croy que nous l'aurons bien tost et ma sage-femme aussy. Je me réjouis que par Mlle Dosquerque j'en auray bien particulièrement de vos nouvelles et m'a mandé la broulerye que vous avés eue avec Madame de Chatillon où je trouve tout le tort de son côté.

Je viens d'avoir des lettres de la bonne princesse tout à ceste heure. Vous en aurés mes elle sont un peu plus vueilles. C'est par un page qu'elle envoïoit afin que j'ay vostre m>>>> et aussy celuy de mon Monsieur. Il fut >>>>>>> pour ne vous en >>>>>>> doner la paine sy le retient. Adieu ma chère seur bien aymée, je suis ta servante. C'est.

§ §

A Sedan, ce 18e juin 1607.

Mon petit garçon a sy peu fait le mauvais que mon Monsieura trouver bon. Il est enrumé ce quy me >>>>bien et le rant moins. Dieu vous conserve les vostre et les miens.

Archives nationales, 1 AP 333/76

75

25 juin 1607 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, il ne me faut nulle excuse quant vous ne m'écrivés point, gardés les pour celles quy ne vous aymant point comme moy n'aprouvent et ne vous convye à ceste liberté comme je fais de toutes mes affections, mes mon coeur quoy que j'aye usé de ce mot d'aveuglement, je ne puis anoner que ce soit au sens que vous l'entendés sy vous le confesserai-je naïvement sy j'avois esté sote jusque là, car comme vous m'alégués j'ay un fort garant que la puissance qu'a sur moy celuy en quy j'aurois adjoute foy.

J'espère que nous en rirons ensemble tous trois et que je ne feray ma Cour qu'à vostre retour de Bretagne où je pry Dieu de vous mener et ramener heureusement et vous faire trouver plus de facilité en vos affaires que vous ne vous /2/ y atendés. Je croy que celle-cy vous trouvera encore à Paris mes dorsénavent il faudra que mes lettres prennent autre brisées. Je sauray particulièrement cela et toute autre chose par Mlle Dosquerque quy m'a mandé bien au long vostre broulerye avec Madame de Châtilon, à quy je donne tout le tort comme je vous ay déjà mandé.

Je trouve que Madame d'Elbeuf prenant son ton bien haut que de ne vouloir point céder aus princes du sanc, mes je suis bien ayse que ce discours fut interrompu sans d'avantage d'aigreur. Je croy que l'on se trouve bien empaichée de vivre sans se broicher en ce monde où vous estes.

Je m'atens bien à recevoir de vos bonnes instructions et suivre vostre méthode louée d'un /3/ chacun. Quant aus résolutions que vous me mandés vouloir déposer après Dieu entre nos mains lorsque cela arrivera. J'espère quy nous fera la grâce de vous donner de bons conseils que l'on pésara bien auparavant et plus qu'en nostre propre intérêt, car sy vous ne croiés mon coeur que l'on vous ayme et honore parfaitement, j'en appelle comme d'abus, mes à Dieu quy nous sonde jusque au plus profond de l'intérieur où vous este vivement gravée pour n'en jamais bouger.

Mon Monsieur m'a dit que vous luy avés fait voir ce que la bonne princesse vous en avoit escrit. A quy on a mandé que sy l'on continuoit à luy en parler qu'elle devoit tenir la chose fort secrette, veu les chose qu'il y avoit à ménager auparavant /4/ pour le bien de Messieurs vos enfans.



Dieu bénira sans doute le but que vous avés et la résolution de luy conserver leur âme pure et nette et vous en randerà le guerdon que vous en mérités. Il n'en faut point douter.

Monsieur Louis vient d'ariver, Forment luy dira particulièrement l'état où il vous a laissé. Le service quy vous a randu ne doit point estre mis en ligne de conte d'obligation. J'ay envoyé quérir ma sage-femme. Je me porte bien pour l'état où je suis, incommodée du chaut tout ce quy se peut, quoy que je me sois mi du tout à mon ayse avec une chimarée.

Par mon autre lettre, je vous suplye que j'ay une robe désinée de vostre fasson. Je continue encore par celle-cy à vous faire mesme suplication et sy ce vous est trop de paine, je vous en demande cent mille pardons.

Mon petit garçon se porte beaucoup mieux que quant son papa ariva. Il fut hier au presche et bien regardé. Ce matin mon Monsieur l'avoit envoyé quérir pour ce promener ayant mené >>>>>>>>>, mes je me >>>>>>>>>>>> à cause du grand vent et qu'il n'est pas bien guéry de son rume >>>>>>>>>>>>. mal du sien ayant de la peine. Je loue Dieu de la bonne santé de vostre petit troupeau. Adieu mon cher coeur. Je suis ta servante >>>>>>>>>>>>.

A Sedan, ce 25 juin 1607.

Archives nationales, 1 AP 333/77

76

2 juillet 1607 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, mon Monsieur vous dira combien il se sent obligé de vos pas l'un desquels vaut mieux ce dit-il que cent des siens, mes quoy que cest obligation soit un effet très remarquable de vostre bon naturel et que je le say bien estimer comme je dois. Je ne m'aresteray point et ne me metteray point sur les remercimens seulement tant je vous les dois grans et ne vous en puis faire que de bien petis, au regart de ceux quy vous sont deux, mes mon coeur je ne m'en troumenteray point m'assurant que de vous mesme, je receuvery la suvention necesaire à mon défaut en croiant de moy tout ce que je vous suis quy est tout ce que sauriés jamais désirer que je sois, car je suis à vous pour ne m'en séparer jamais que par la mort ; je vous le jure de nouveau mon cher coeur.

J'ay esté estonnée /2/ aussy bien que vous quand j'ay seu que cest afaire nous estoit de sy grande conséquence, des gens de peu troublent aussy bien nostre repos que d'autres le conseil de mon Monsieur à Paris ont jugé la chose de telle importance quy l'ont convyé à en aller faire la sollicitation luy mesme. Il m'eust esté bien dur de luy voir prandre ceste résolution sent bien osté me laisser à mon besoing il s'est contenté d'écrire à tous ces juges et espérer que son bon droit luy sera gardé. Il vous envoie la lettre que vous désirés pour le président ; il le tient bien estre de ses amis.

Quant à ce que vous me dites n'entendre rien au discours quy vous a fait, je m'en va vous en dire la cause. C'est qu'il a équivoque et en voulant mettre pour il a mis par les vostres. Il entent donc que /3/ sy la chose avoit à ariver ce quy se doit ménager pour les vostres, ce doit faire avec industrie. Que le silances pourra donner pour le bruiet il croit bien que vous n'en avés parlé qu'à luy et ce quy vous en a dit c'est par précaution afin que vous continués à tenir la chose segrette, le jugant très nésesaire pour pouvoir abtenir pour Messieurs vos enfans ce quy leur feroit besoing en ce cas là et lequel ne pouroit sans y opserver le silance. Bonne seur, j'espère que vous me trouverés plus inteligible que mon Monsieur, mes que ne vous en puis je parler à coeur ouvert ce quy fait remettre à la vive vois. Je veux vivre en ceste espérance que ce sera dans trois ou quatre mois. Je suis en doute sy celle-cy vous trouvera à Paris. Je croy au moins qu'elle y trouvera des vostres entre les mains de quy elle pourra estre mise /4/ je sauray bien particulièrement cela samedy par Mlle Dosquerque et toute sorte de vos nouvelles. Je m'en réjouis déjà.

Je ne vous ay point envoyé qu'une des eaux de Spa, sachant que vous aurés à voïager et tracaser aussy deux ou trois de vos dernières ne m'en font plus de commandement. Il en est arivé aujourduy pour mon Monsieur quy s'est commencé à purger et pource ceste ocasion je finiray pour m'en aller auprès de luy, je n'useray point d'autre serement.

Je vous diray seulement que le petit troupeau se porte bien. Frédéric nous donne du plaisir et n'est pas trouvé trop malade. Dieu sait sy j'en suis bien ayse. J'aproche tost de mon terme. Dieu vueille que je vous fasse un petit serviteur; Adieu ma chère seur de quy je suis la servante de tout mon coeur.

§ §

Vous avés bien triplé deux ou trois fois au double de ma demande de ces petites écuillés toute la famille y a eu part. Je vous en rans très humble grâce mon coeur.

Depuis ma lettre escrite, le mesager d'Alemagne est arivé. je vous envoye un gros paquet de la bonne princese qui ne me mende.

Archives nationales, 1 AP 333/78

77

17 août 1607 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, avoir déjà pris la paine de m'écrire deux fois de Laval c'est bien m'obliger sy c'est sans vous trop incommoder ce que je crains veu les grandes ocupations que vos y avés et les chergentes compagnies que vous y voiés. Je veux espérer de ce que vous ne me dites point avoir de traverses en vos affaires que c'est signe que vous n'y en trouvés pas j'entens du coté de Madame de Fervaques<sup>159</sup>, car pour les créanciers, je say comme ils sont rigoureux et croy bien qu'il ne laisse rien à saisir mon coeur. Ainsy va le monde il y faut continuellement péner. Je pry Dieu qu'il fortifye vostre santé car au reste vous avés assés bon esprit pour remédier à tout cest sans hâtera et que je me le désire souvent par>>> mesme sur l'ocasions /2/ quy s'offre de mon voiage en lieu où j'en auray bien affaire, mes je me console que je vous y voiray et que vos bonnes instructions ne me manqueront point puisq ue vous mavés sonnée sy absolue puissance sur vous.

Vostre lettre du 28e juillet n'a plus trouvé mon Monsieur ycy vous y parliés à luy disant n'atendre pas de réponse de moy quy vous ay déjà escrit depuis mes couches et du jour de son partement de quoy je me suis fort afligée.

Vous me mandés avoir ouy déjà quelque bruict de mon acouchement sans dire de quoy, quy me fait juger que vous le saviés bien, que ce n'estoit que d'une fille, mes ne le désirant point vous vouliés encore espérer que cet >>>roit /3/ faux, certe chère seur je suis un peu triste de n'avoir mieux fait mes non tant que Dieu s'en puisse fâcher. Je le suplye de me garder celuy quy m'a déjà resonné trois fois et quy à ceste heure se porte fort bien et de vous conserver les vostres que j'ois fort louer et bien avec sujet certe tesmoiner les prières de l'un et la lettre de l'aute quy nous donnèrent de l'estonement et de l'amiration.

Je dis à mon cher Monsieur aussy bien qu'à moy sans mentir Monsieur vostre fils est trop sage. J'aurois besoing d'aller à son école et pour le cher petit Déric il est trop genty de retenir ainsy bien le conte de Jos. Pleut à Dieu les pouvoirs voir. Je vous ay mandé mon avis touchent Madamoyselle vostre fille. Je suis bien ayse que vous avés /4/ receu ma lettre. Mlle Dosquerque vous mande les raisons pourquoy elle ne vous a escrit.

J'ay trouvé dans mon paquet une de vos lettres pour Mlle d'Orange et point pour la bonne princesse quy me fait craindre qu'il y ait de l'oubly car me semble que n'ayant loisir de croire qu'à l'ue ce seroit plus tost à la dernière.

J'ay achevé de me baigner aujourduy, j'espère sortir dimanche prochain, me portant assés bien. La teste m'est encore un peu pesante. Vous aurés une seur plus grosse que longue. Je ne puis rentrer dans mes corps à côte. Je n'ay encore essayé la robe que j'ayme bien. Le coche quy est venu de Paris m'a dit des nouvelles de mon Monsieur, mes je n'en ay pas eu de leitres. Il a asté en deux jours à

---

<sup>159</sup> Anne d'Alègre, veuve de Paul de Coligny, comte de Laval avait épousé en secondes noces le maréchal de Fervaque. Charlotte-Brabantine de Nassau en remplacement de ses deniers dotaux lui donna une partie de la baronnie de La Roche-Bernard. Anne d'Alègre et son mari achetèrent l'autre partie lorsque la duchesse de La Trémoille la mit en vente pour assainir sa situation financière.



paines. Pleut à Dieu vous y pouvoir soulager et vous randre autant de service quy est obliger une seur quy est bien aymée, quy ayme bien. Elle est aussy vostre servante et de tous son coeur la chère Madame. Adieu; C'est

§ §

Monsieur Tilénus se maria hier au vilage, sans le seu de personne. Il avoit esté fiancés en ma chambre en présence de mon Monsieur, quy avoit promis de faire le festin des nosse. Il y auroit à vous faire un histoire la dessus. Je me contenteray de vous dire qu'il a espousé la fille de Monsieur de Lage quy n'a que quinze ans<sup>160</sup>.

A Sedan, ce 20e d'oust.

Archives nationales, 1 AP 334/42<sup>161</sup>

79

3 septembre 1607 - Sedan  
à Mme de La Trémoille

Chère Madame, voicy le deussieme coche quy est venu sans me porter de vos lettres. Je vous le dis sans nul reproche, mon coeur, mes seulemet pour vous tesmoigner que je demeure en paine. Vous aurés celle-cy de moy un petit à la hâte quy n'ayant point de nouvelle sy agréable à vous mander que je désirerois, ne faisois point aussy estat de vous escrire, mes ayant encore receu des lettres de la bonne princesse pour vous, je m'y suis sentye trop obliger pour y faillir et puis, Dieu mercy, il y a force amendement au mal de ma nièce quy a eu la disenterie bien aspré. Elle continue tousjours très forte en ceste ville. Cournodon l'a eue aussy et est sur le retour, comme aussy Monsieur Le Conte /2/, mes le pauvre Vincent est à l'extrémité. Nos deux ministre en sont malades et grand nombre d'autre. Dieu vueille nous regarder en pitié et retirer ses verges de dessus nous.

J'ay eu une /2/ grande allarme à ce matin de mon petit garçon quy est eu moins de rien y a esté trois fois et fort en dévoiment, mes cela n'a point continuée. On s'éfraie de son ombre en ce temps cy, car le mal est bien fort grand. Pour le reume, Frédéric l'a encore et Marion aussy.

Je ne voy nulle aparance de pouvoir quitter mes enfans tant que ce mal continue avec telle violence. Mon Monsieur me sollicite, mes je demeure ferme en ceste résolution. Il est vray quy ne savoit pas bien encore comme le mal estoit venu jusque à nous. J'entens par là ma nièce et les autres malades du château. Il me mande que Madame ma belle-mère fera enfin le voiage. Je luy escrit, mes elle ne me mande rien. Je ne pensois pas que Mlle vostre fille portat encore le de vantaire, mon Monsieur me mande que sy et que l'on la trouve trops grande. Je fais bien estat de le faire encore porter à Marion.

Nous serons fort bien /3/ logés à Paris à ce qu'il me mande. Il a changé de logis et en a un tout près de Monsieur le conte de Soisson et de Monsieur de Monpensier, mes mon coeur ce sera estre bien eslongnée de vous auprès de quy je me désirererois le plus et de cela vous en pouvés estre bien assurée; Je vous croy à ceste heure chés vous, poséder ce contantement de vois la sagesse de Monsieur vostre fils et les gentillesse et caresse du cher petit Déric; sans mentir j'ay une envye de les voir quy ne se peut exprimer.

Je n'ay point encore essayé la robe qu'il vous a pleu me faire faire, n'en ayant point encore mis depuis que je suis relevée. Je prans tellement mes ayses avec chimare que je crains bien la gène d'une robe. adieu ma chère Ma chère Madame et bon soir. je suis vostre servante très affectionnée et vostre seur très obéissante.

\$ X X \$ X X \$

A Sedan, ce 3e septembre 1607.

<sup>160</sup> Le ministre Daniel Tilerns, dit Tilénus, épousa le 19 août 1607 à Sedan Jeanne de Guillon, fille du bailli de Sedan Pierre Guillon, sieur de Laage et de Marie Prévost de Saint-Cyr.

<sup>161</sup> Cette lettre a été classée à tort dans le registre 1 AP 333 avec les lettres de 1604, la mention du mariage de Tilénus nous a permis de rectifier cette erreur.

80

10 septembre 1607 - Sedan  
à Mme de La Trémoille

Chère Madame, vous ne pouviés pas choisir de main au défaut de la vostre quy me fut plus agréable que celle de Madame de Montataire à quy vous ne pouvés pas avoir tant d'obligation que je n'y prene part; Je vous suplye de l'en assurer et que je m'estimerois fort heureuse de luy faire service. Je me représente vien combien à propos vous a esté sa venue ocupée en affaire et asasinée de compaignye que vous eussies eu bien de la paine à contenter sans aide vous en avés la une très digne et quy je m'assure vous poetera beaucoup de contantement et soulagement et sy vous la voulés croire vous divertira de vos humeurs mélacoliques car à ce que m'a dit Mlle Dosquerque. Elle vous en faisoit fort le guerre et tachoit tousjours de les eslongner de vous mon coeur quy me réjouise bien de me dire que vous trouvés que vostre santé se fortifye, car je le désire d'avantage que je ne ferois pour moy vous auriés donc bien tort et je ne le vous pardonnerois jamais sy vous ne me comandiés librement et moy je serois excécrable et abominable sy je ne servois avec tout les /2/ plaisir du monde une sy bonne seur;

Je receus hier vos lettres du 28e d'oust et dès demain, j'envoiaiy quérir vos eaux. Tout mon regret c'est que le temps y est mal propre, car il pleut. Toutefois, je veux espérer qu'à Spa il n'y fait pas de mesme.

J'escrivis des hier aussy à Monsieur Louis touchant vos questions, mes me semble que la dernière que vous luy faite que vous ne l'innorés pas, c'est s'il gardent leur force lontemps quant elles sont bien conservées. L'espérance vous y a randu savente et vous l'y ferés encore et pouvés juger vous mesme de la résolution que vous demandés à Monsieur Louis.

Quant à ce que vous désirés savoir sy vos lettres ont esté envoyés à la bone princesse je vous assureray qu'ouy ce que je vous ay mandé c'est que je n'avois trouvé dans mon paquet qu'une pour Mlle d'Orange et point pour elle et craignois quelque oublye mes vous m'en dite la raison et puis Mlle d'Orange me la mandé aussy. Je vous ay envoyé coup sur coup des lettres de ceste bonne princesse avec un mot d'emoy seulement je vous en disois la cause.

Je vous escriis à ceste heurs plus à loisir, car c'est mon mouvement quy my porte mes quère moins en paine, bien que Dieu mercy ma nièce est reguérie, comme aussy Monsieur Le Conte et Cournodon et autres malades du château, sy ce n'est Vincent quy languit tousjours sy y a il quelque espérance et elle avoit esté perdue /3/ mes là bas, à la ville, le mal est tousjours bien grand et de laisser mes enfans durant cela il n'y a pas de moyen. J'ay eu déjà deux ou trois alarmes, deux, mes fausses. Ce bon Dieu tout bénin me les vueille conserver par sa grâce. Tout le bien que je puis tirer de ce mal, c'est quy retarde mon partement ce que je voy que vous désirer.

Certe, mon coeur, c'est la vérité qu'après mon Monsieur vous este la principalle cause quy me faite désirer de voïage et en vous seule aussy j'espère de trouver le moyen de me randre la vye quy me faudra faire moins pénible par vos bonnes instructions quy certe est mon résonfort après que je me suis représenté force dificutés et incomodités.

Ne me parlés plus, je vous suplye de mon bon esprit, car vous m'atérés. Je ne l'ay propre qu'à bercer un enfant et à faire la folle mère, encore que je n'en ay pas le sujet que vous avés fay bien un Frédéric mes non pas pareil au vostre. Il est amirable et que diray-je de Monsieur vostre fils. Ce sont choses inconpréensible que ce quy part de son esprit quy montre bien à ces mouvemens ainsy saint qu'il est iluminé par ceste sapiance eternelle, certe chère seur vous este heureuse trois fois d'estre mère d'un sy sage fils. Pour moy quy n'en suis que là toute, et la petite m'en dénoua sy m'en glorifyraige et priray Dieu de tout mon coeur de luy contiuer ses grâces, sera bien /4/ mon petit fils quy me donnera des leçons à ce conte là.

Mes il faut que je vous fasse rire en vous disant comme Marion ouït nommer ce nom de ministre. Elle dit qu'elle s'y opositoit et d'une fasson comme sy elle l'eust déjà veu entrer en chaire.

Madame ma belle-[mère] me mande aussy tous les biens du monde de Mademoiselle vostre fille et dit que c'est le plus gentil esprit et le plus joly petit bec qu'elle ait jamais veu et le visage que c'est la vraye petite Brabantine. Certe mon coeur, il faut bien reconnoistre la grâce que Dieu vous fait de vous avoir donné des enfans sy parfaits, réjouisés vous donc en luy et chassés toutes ces tristesses quy vous sont si nuisibles et sy préjudiciable à vostre santé. J'apprens avec beaucoup de cotantement le bon acheminement que vous donnés à vos affaires et atendray avec beaucoup d'inpaciance d'en apprendre l'issue de la vive vois de ma chère et bonne seur de quy je suis la très affectionnée servante.

Adieu donc mon coeur, sy faut-il avant finir vous dire que ce peu qu'il y avoit escrit de vostre main dans vostre dernière lettre ne m'a pas esté intelligible. Voila, preuve de mon bon esprit sy faut-il que vous ayés vostre part à ce défaut et que j'acuse vostre escriture. Voila ma liberté chère Madame. Je suis aussy tout à

\$ X X \$

A Sedan, ce 10e sep<sup>bre</sup> 1607.

Archives nationales, 1 AP 333/81

81

8 novembre 1607 - Fontainebleau<sup>162</sup>

à Mme de La Trémoille

(transcription Marchegay)

Chère Madame, je me réjouis bien fort d'aprocher de la St. Martin pource que c'est le terme, ce me semble, que vous avés pris pour vous trouver à Paris. Il est vray que je n'y suis plus, mon coeur, mes à Fontainebleau depuis douse jours. C'est bien du temps sans vous avoir escrit, je l'avoue, més je me prometois d'avoir de vos lettres. C'est la cause de ce retardement, et aussy que je say que vous este une sy bonne seur, que vous ne voulés pas que je m'incomode. Vous savés la vyes quy faut faire ycy ; et espérant que ce /2/ n'est pas pour longtemps. Je m'y rans plus sujette, de fasson que je me couche bien tard. J'ay soupé à neuf et dix heure, et par conséquent je dîne à une /2/ et à deux.

La Roine se porte extrêmement bien. Elle me fait l'honneur de me faire bonne chère, et hier au soir, que je me trouvis seule avec Madame de Guercheville, je l'ouvis parler assez librement ; de quoy, je vous diray. Quant j'arivé ycy, il n'y avoit de présente que Madame la princesse de Conty. A cest heure Madame la Princesse et Madame la contesse de Soisson y sont, ceste dernière depuis hier. Je l'ay veu en sa chambre ce matin, et toute ceste après dînée chés la Roine. Elle a fort parlé à moy, et de vous qu'elle ayme bien fort, ce dit-elle. Je l'ay trouvée un petit changée.

Madame la contesse de Moret est ycy, quy m'est venu voir en ma chambre. Je n'ay pas encore esté en la sienne, més je croy qu'il faut passer par là. Elle a ycy son fils depuis hier, que chacun va voir. Il faut faire ce tret de court par imitation et non pas par plaisir. L'on vient de me venir quérir pour l'aler voir chés la Roine, més j'ay fait dire que j'estois désabillé. J'ayme bien mieux vous entrenenir, mon coeur, que d'y aller. Cette contesse de Moret ne se fait guère aymer ; Madame la Princesse luy veut grand mal. La Roine a senty son enfant il y a cinq ou sis jours<sup>163</sup>. C'est une bonne princesse ; Dieu nous la conserve.

Il faut vous parler de mes enfans et vous dire que je meurs d'envye de voir Frédéric. L'on m'en mande des merveilles. Il commence à escrire, il va à la main. Pour cetuy là ce n'est rien de nouveau, car sans sa maladye, je m'en prometois bien quy n'eust pas tant mis.

Il faut vous dire comme j'ay gouverné trois jours Mademoiselle vostre fille ; Madame ma belle-mère estoit chés Madame Risé<sup>164</sup>. C'est le plus admirable petit bec que j'ay jamais veu. Je l'ay pas trouvé opignastre comme l'on m'avoit dit, més bien sage ; je vous le dis sans flaterie.

<sup>162</sup> Cette lettre a été transcrite par Paul MARCHEGAY, *Lettres d'Elisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon à sa sœur Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille de 1595 à 1628*, op. cit., p. 85-87.

<sup>163</sup> Gaston, né le 25 avril 1608.

<sup>164</sup> Anne de Laval Bois-Dauphin, veuve de Georges de Créquy, seigneur de Ricey.

Je vous enviye des letres de la bonne princesse. J'ay laissé mes filles à Paris, quy me donne bien envye d'y retourner ; sy je vous y savois, je murois de déplaisir d'estre ycy, où Leurs Majestés se plaint si fort que l'on ne parle pas d'en bouger. Je vous croy près de Messieurs vos enfans, sy vous n'este de là par les chemins. Adieu, chère Madame, mon coeur, Dieu vous vueille conduire ycy en la santé que vous désire ta seur et ta servante très fidelle. Bon soir, je suis toute à vous.

A Fontainebleau, ce 8e novembre 1607.

Archives nationales, 1 AP 333/82

**1608** *Dans la seconde quinzaine du mois de février, Louise de Coligny partit à La Haye<sup>165</sup>. Le Roi l'avait chargé de convaincre de Maurice de Nassau d'accepter la paix avec l'Espagne. Elle emmena avec elle sa nièce Charlotte de La Trémoille<sup>166</sup>.*

*En 1608, Henri IV, deux ans avant les termes de l'accord conclu en 1606, rendit Sedan au duc de Bouillon. L'Abbé Marsollier à ce propos souligne que le Béarnais connaissant les desseins du duc de devenir le chef des réformés en France, avait considéré qu'il était plus sage de le fixer à Sedan à la périphérie du Royaume qu'à Turenne dans le coeur de la France, à proximité des provinces où les huguenots étaient les plus nombreux. Même, " il ne trouvoit pas qu'à Sedan il en fût encore assez éloigné "<sup>167</sup>.*

*Au mois de juillet, le duc et la duchesse de Bouillon reçurent la visite de Mlle d'Orange, Emilia-Secunda de Nassau et de son neveu Frédéric et de sa nièce, Elisabeth-Charlotte, les enfants du prince Palatin. Le 27 juillet, ils firent procéder au baptême de leur fille, Charlotte, née au mois de juillet 1607. Le parrain fut le jeune prince Palatin et sa soeur la marraine.*

*Charlotte-Brabantine de Nassau cédant à la volonté du Roi était enfin venue à Paris avec son fils aîné, Henri. Le séjour de celui-ci à la Cour fut bref. Héroard dans son journal mentionne que le 17 juin M. de La Trimouille prit congé du Dauphin " pour s'en retourner à cause des nigeries que lui faisoit Mrs de Vendôme. Il y avoit demeuré deux jours et en devoit demeurer dix ou douze<sup>168</sup> ".*

*Au grand regret de sa soeur, Charlotte-Brabantine de Nassau ne put venir au baptême de sa nièce Charlotte à Sedan, Henri IV ayant décidé de faire débiter son fils, César de Vendôme, dans sa charge de gouverneur de Bretagne à l'occasion de la session des Etats de cette province qui se réunissaient cette année-là à Rennes<sup>169</sup>. Pour affirmer le rang des La Trémoille en Bretagne, qui par ailleurs étaient vicomtes de Rennes, il était indispensable à la duchesse d'être présente lors de l'entrée de César de Vendôme dans cette ville.*

82

8 janvier 1608 - Sedan<sup>170</sup>

à Mme de La Trémoille

(transcription Marchegay à relire)

---

<sup>165</sup> Le départ de Louise de Coligny pour La Haye avait été retardé par ses affaires et aussi par la rigueur de l'hiver. Lettre du 16 février 1608 de Villeroy au président Jeannin qui conduisait la délégation française aux Provinces Unies chargée de négocier la paix avec l'Espagne. Président JEANNIN, *Négociations (1598-1609)*, Ed. Michaud et Poujoulat, Nouvelle collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France, tome XVIII, Didier et Cie, Paris, 1857, p. 278.

<sup>166</sup> Ce fait ne fut pas sans causer des suspicions à la Cour. Dans sa lettre du 28 mars 1609 Villeroy fait part au président Jeannin que " nous avons quelque opinion que Madame la princesse d'Orange a dessein d'attacher le prince Henry son fils avec la fille de Madame de La Trémoille [...], de quoi facilement ils seront dispensés de leurs évêques ", *Ibid.*, p. 607.

<sup>167</sup> Abbé MARSOLLIER, *Histoire de Henry de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon*, Livre V, p. 148.

<sup>168</sup> Madeleine FOISIL (Direction), *Journal de Jean Héroard, médecin de Louis XIII*, Arthème Fayard, 1989, 2 vol, tome I, p. 1449.

<sup>169</sup> Jean-Paul DESPRAT, *Les bâtards d'Henri IV. L'épopée des Vendômes. 1594-1727*, Perrin, 1994, p. 129.

<sup>170</sup> Cette lettre a été publiée par Marchegay dans *Les Deux duchesses, op. cit.*, p. 87-88.

Chère Madame, quoi qu'à la hâte, si faut-il vous dire que j'ay fait une huitaine par les chemins et que j'arrivai hier au soir à neuf heures en bonne santé, Dieu mercy, ayant eu cependant quantité d'incommodités et un accident si grand qu'il vous en fera juger aisément ; le frois a été tel qu'il m'est mort un de mes laquais par les chemins, à deux journées d'ycy. Cela m'a toute troublée, car me semble qu'elle me doit être attribuée. Je crois que vous en jugerés comme moi, et mon cher Monsieur dira que c'est de mes sottises. Après cet inconvéniement tous les autres ne sont rien, si ce n'est la qualité de la personne en qui un petit mal se fait estimer grand;

Je vous dirai donc de ma petite Marion : a eu mal aux dents et une enflure à la joue, sans fièvre Dieu mercy, més fort rouge dedans, de fasson que j'en fus en peine ; car il a fait un temps des plus horribles que l'on vit jamés, en froid et neige et grand vent, et nostre litière souvent versée, de fasson qu'il en falloit sortir à quelque oris que ce fut. Jugés un peu comment cela me pouvoit navrer, car c'étoit exposer merveilleusement ma petite Marion, qui a si bien dormi cette nuit qu'il me paroît comme plus de sous enflure. Elle est si aise de se voir à Sedan qu'il n'est pas possible de plus ; et moi aussi, certe, y ayant trouvé tous mes petis en bonne santé, et Frédéric plus joly encore que je ne pensois. Quand je l'aurai gouverné davantage, je vous en dirai mon opinion ; le peu que j'en ai vu m'a fort satisfaite. Je l'ai trouvé un peu laidron du froid ; aussi est-il un peu enrhumé, le nez tout gercé. Il cause aussi bien que sa soeur Julienne et est aussi grand ; j'oubliai de dire cette particularité à mon cher Monsieur.

Je ne vous reprocherai plus que vous écrivés mal, car je crains que vous ne pourrez lire ma lettre. Je vous en envoie de la bonne princesse et de M. Louis. Je ne sais si c'est de réponse à ce que vous désires. Vous m'avés dit, ce me semble, quelques interrogations pour lui faire : il ne m'en souvient qu'à demi. Je vous supplie de me le pardonner, et me commander ce qu'il vous plaît que je fase ; j'y obéirai avec un extrême plaisir. Je vous supplie de m'excuser envers Madame ma belle-mère ; je n'ai le loisir de lui écrire, le coche veut partir.

J'embrasse le cher petit Déric à vous d'aussi bon coeur que le mien, je vous en assure; J'ai oublié mille choses à vous dire et en avoir vostre avis, sont de mes sottises ordinaires; Il m'est dur, sans mentir, de ne vous vor plus, mais je désirois que ce fut en autre lieu qu'à Paris. Je vous demande des nouvelles de ce bon prince de qui je suis la très humble servante; et de vous, mon coeur, la plus fidèle que vous aurés jamés, je voue le jure devant Dieu. C'est ta seur, ma chère Madame.

A Sedan, ce 3e janvier 1608.

Archives nationales, 1 AP 333/83

83

21 janvier 1608 - Sedan  
à Mme de La Trémoille

Chère Madame, mon mal d'oeuil continue et ocmente de fasson que je ne vous puis faire que petite lettre, aussy n'y a il guère que je vous ay escrit par un laquais de mon Monsieur, quy m'a mandé que je saurois par vous ce que porte les articles de mariage de Mademoiselle de Monpensier<sup>171</sup>. Cependant je n'ay point eu de vos lettres par le coche quy a ramené Marye, quy m'a dit n'avoir point eu l'honneur de vous voir. Bonne m'a dit quy vous ranvoie de pareille eau à celle quy fit naufrage par les chemins, et de peur de samblable fortune, je luy ai donné un petit fracon d'argent afin qu'elle puisse résister au fret.

Je vous envoie, mon cœur, du let de soufre pour Monsieur de Monpensier. C'est de la poudre en effet et de vous faire le discours de la raison pourquoy l'on luy donne celle-cy seroit trop lon. Je la say et Bonne me l'a fait voir. Je vous suplye de la luy /2/ donner et l'assurer que personne au monde ne désire tant sa causervation que moy, quy suis sa très fidelle servante. Je ne luy envoie par la recepte pource que je croy que provient la donne comme je luy ay commandé. Je vous envoie aussy

---

<sup>171</sup> Henri IV projetait de marier la fille du duc de Montpensier à son second fils Nicolas, duc d'Orléans.



un chauffe pied et un pour Madame la chancelière quy ne mérite le sujet d'une lettre ; commandés donc ma chère Madame quy luy soit porté.

Je n'ay pointr encore seu trouver de tauaaille pour le cher petit Déric à vous. Je ne l'oubliray pas ny james aussy de luy randre toute sorte de service l'aymant uniquement. Je le vous proteste mon coeur que je suis vostre servante de la bonne fasson c'est sans pouvoir varier ny changer tout le temps de ma vye. Bon soir chère Madame/3/.

Sy faut-il que je vous dise que Monsieur Le Conte a esté rétablye aujourduy. J'ay grande occasion de louer Dieu de la bonté du Roy et de le suplier de nous le conserver longuement et heureusement, ainsy soit-il.

Le petit flacon d'argent s'est trouvé trop petit comme l'on a voulu mettre l'eau. Je vous écrivis hier au soir prévoiant comme il est arivé que j'auois encore plus mal aus yeux. Je vous suplye que mon Monsieur voye la poudre de let de soufre. L'on en a fait des morceaux exprès en la séchant. Bonsoir mon coeur, je suis toute à vous.

Ce 21e janvier 1608<sup>172</sup>.

Archives nationales, 1 AP 333/70

84

4 février 1608 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, il n'y a pas de moyen de recevoir deux de vos lettres et ne vous escrire point mesme, y ayant manqué il y a huict jours que je donne la collision à Mlle Dosquerque et charge Monsieur Le Conte de vous aller dire l'état où il m'avoit laissée, quy estoit au lict où je suis encore et veu c'est après dîné le gentilhomme de Son Altesse quy voulant partir mardy m'a fait résoudre de vous faire ce mot des aujourduy. Mes yeux ne me pouvant permettre de faire force lettres en un jour sans leur faire beaucoup de /2/ mal, vous m'excuserés bien, mon coeur, je m'en assure et sy je ne vous dis nulle belle parolle et de quoy je vous fais de sy beau parafes. Je vous écris sy a l'oeuir que je ne say ce que je fais mes je say bien que je vous auray bien vray en vous assurant du déplaisir que j'ay de vous savoir tousjours mal de vostre genou. Je vous ay envoyé mes remeides que je pryé Dieu de bénir. Vous n'avés pas plaint vostre eau toute seule j'en ay mur muré et en ay esté fâchée à bon essiant. Bonne saura de Monsieur Louis de quoy vous /3/ devés user eu défaut de vostre eau coroborante froide. je dis bonne pour ce que je ne puis escrire. J'ay ramentré, à mon Monsieur, Madamoyselle vostre fille mes, pour l'honneur de Dieu, ne craignés point de luy en parler. Je say bien quy n'est pas tousjours en sy bonne humeur que l'on le peut désirer, mes d'affection de vous randre service et de désir de vous obéir, il n'en manque pas. J'en veux estre plaige. Je vous rans très humble remercimens de toute vos nouvelle j'embrace le cher Déric de tout mon coeur. Je finis tout court mes yeux se ferment du tout, non d'envye de dormir, mes du mal. Adieu mon cher coeur. Tous mes enfans se porte bien, Dieu mercy.

\$

A Sedan, ce 4e feuvrier 1608.

Archives nationales, 1 AP 333/84

85

17 mars 1608 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, j'ay un déplaisir mervuilieux d'apprendre la continuation de vostre mal de genou et vous voir encore surchargé de ce grand rume. Nous ne sommes en ce monde que pour y souffrir. Dieu nous fasse donc la grâce que ses paines et travaux nous fasse aspirer comme nous devons aus biens permanens et quy ne périssent point. Cependant mon coeur, vous este plainte de moy d'une

<sup>172</sup> Cette lettre est datée à tort 21 janvier 1607.

grande affection. Je demande de l'estre de vous de ce que j'ay esté sy trompée samedy. J'atendois mon cher Monsieur et je ne receus que des ses lettres quy me remettent à Paques pour sa venue. C'est un cruel rabat joye, sans mentir un coup de masue ne m'eust pas plus estonnée ny troublée. Je ne m'en puis raidoir, car trois semaines me paroissent un siècle après l'avoir espérée et creu comme j'ay /2/ fait que je jouirois de cest honneur et contantement des samedy passé.

Mon Dieu, chère seur, s'il y a moyen faite qu'il abrège ce terme là car je le trouve estrangement long et fort fâcheux de ce que vous ne me répondés rien aus conjurations que je vous avois fait de mener vous mesme vostre cher petit Déric. Mon coeur songés-y et représentés vous le contantement que vous nous auriés.

La bonne princesse espère qu'elle nous pourra envoier Monsieur son fils. Cela se tient encore segret ne le dite à personne sy vous plaît. Je n'ay point encore eu réponse sy elle a ceste protestasion mes je me fais acroire quelle est entre ses mains. J'en ay dit un mot à Monsieur de Lage quy se moque de ceux quy font ces discours à nostre /3/ désavantage et dit que nous avons pour nous et les loix et les édits quant mesme il n'ay auroit point de protestasion. Je croy qu'il est aysé de savoir à quel âge feu Madame nostre mère a esté professe de ceux quy sont encore dans l'abaye.

Mlle Dosquerque n'en se peut remettre devant les yeux laquelle avée (?) bien est elle assure qu'elle n'en estoit pas en âge. Vous me mandés n'entendre pas sa lettre, sa coutume est d'écrire obscurément. Je luy ay dit sa réponse a esté ne savoir rien d'asser exprès pour vous servir sur un tel sujet. J'ay un extrême regret de voir que l'on ne vous y donne pas le contantement que je vous y désire, mes vous ne me mandés pas mon coeur, sy l'on continue en faire enqueste je vous suplye que je le sache et des nouvelle du voïage de Madamoyselle vostre fille. J'en suis en /4/ paines. Je serois bien ayse de savoir aussy sy vous voïés Madame de Monpensier et en quel estat elle est. Je vous ay demandé des najoires et je vous suplye encore de dire à Erpinière qu'elle fasse aussy faire un coife pour lever la pointe avec la houpe. J'en ay trouvé une que j'ay donné à Ouilye celle là sera pour Courucodon sy l'on porte des écharpes. J'en demande deux pour eux et vous suplye que je sache comment il faudra porter une robe d'étamine pour moy et sy sur la fin du doeuil je ne pouray porter une de serge de soy. Chère Madame, j'abuse de vostre bonté, pardon.

Je vous envoye cotype des lettres que la bonne princesse m'a envoyé. J'ay receu celle de Madame de Nermoutyé. Tout mon petit peuple se porte fort bien, réserve Juliene fort enrumée. Dieu conserve le vostre et les bénye selon les ardantes prières que j'en fais à mon Dieu. C'est ma chère Madame ta seur et ta servante, sur quy vous avés un absolu puissance. Commandés y de mesme mon coeur. C'est

\$ \$ \$ \$ \$

A Sedan, ce 17e mars 1608.

Ma soeur d'Orange me mande que les gris sont a bon marché à Franquefort, comme tout un cotillon pour huit d'alers, que sy j'en veux qu'elle m'en fera acheter un et pour vous aussy. Je l'ay accepté pour toute deux, car je trouve que c'est un grand marché des fourure. Mandés-moy sy je me trompe et sy vous m'avoués.

Archives nationales, 1 AP 333/85

86

24 mars 1608 - Sedan

à M. de La Trémoille

Monsieur mon grand fils, je ne puis plus vous nommer petit puisque c'est le nom que je réserve au joly petit frère à vous, lequel j'ay veu à Paris et sy mon souhait eust eu lieu vous y usiés esté aussy, car il est imposible d'avoir plus d'envy de vous voir que j'en ay à ce défaut je m'enquis bien de vos nouvelles à Madame vostre mère lesquelles j'apris toute telle que je saurois désirer Dieu continue à vous bénir comme il a commencé et tous ceus à quy vous appartenés en receveront un grand contantement et moy surtout quy ne souhaite rien d'avantage à vostre petit cousin qu'à vous. Je le nouris en intension quy vous servira un jour très fidèlement et quy sera sy heureux d'estre commandé de vous de quy on me dit un bien incroyable et une louange que je ne tiens pas petite. C'est que vous

este du melieur naturel du monde. Je me puis donc bien promettre d'estre bien aymée de vous, car de plus c'estoit et est la volonté de Monsieur vostre frère et de Madame /2/ vostre mère à laquelle je say que tout vostre but est de prandre un parfaite obéissance aussy en est-elle fort conttante.

Nous avons fait une grande perte et comeune en la mort de feu Monsieur de Monpensier<sup>173</sup>. Je m'assure que vous l'aurés vivement resentye. Il vous faisoit l'honneur de vous aymer fort chèrement et d'eplus avoit une très bonne opignon de vous. C'estoit un digne juge, Dieu nous a bien voulu afliger que de nous l'ôter mes il se faut ranger à sa volonté.

Le Sr. Teneuil vous dira des nouvelles de vostre petit cousin et petites cousines et m'en rapportera des vostres, car je luy ay commandé de vous voir et de vous assurer particulièrement, car il ne se peut trop estendre sur ce sujet que vous ne pouvés estre plus cher à personne du monde après Madame vostre mère qu'à moy quy ne trouveray jamés rien d'inpossible pour vous tesmoigner que je suis beaucoup plus d'efet que de paroles

Monsieur mon cher et grand fils

vostre bien humble et très affectionnée  
mère et tante à vous faire service

Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 24e mars 1608.

Archives nationales, 1 AP 333/74

87

14 avril 1608 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, je ne vous écrivis hier qu'un mot sachant bien que je pouvois réparer ce défaut, aujourduy que j'ay plus de loisir de vous entretenir n'ayant point de dépaiçe à faire à Hidelberc.

Je vous diray donc, mon coeur, que mon Monsieur ne change point d'avis et croit que vous ne vous devés point mettre en arbitrage avec paine mes seulement par conférence sortir d'afaire à l'amiable quy est ce me semble vostre mesme opignon. je vous dis cecy y ayant quelque aparance quy ne le vous pourra écrire à cause que le parlement de Monsieur de Nevers l'a obligé de l'aller voir aujourduy à La Casine, nous estant venu voir ycy jeudy dernier qu'il n'y coucha toutefois pas ce que ne fera aussy mon cher Monsieur quy reviendra aujourduy mes ayant beaucoup à écrire.

Vous /2/ serés celle vers quy il en usera le plus librement et quy l'en escuserés je m'assure le plus aysément prouveu quy vous envoye des lettres pour ceux que vous en avés demandé ce quy m'a promis faire à son retour sa créance est que Monsieur le marquis de Mirebeau<sup>174</sup> s'entent avec Madame d'Elbeuf et qu'il est cause qu'elle s'atache à la procédure que vous me mandés.

Vous aurés Mlle de Videbourse quant vous voudrés. Elle fit hier la Cène ycy et m'en a donné parole. Disposés en donc, car sy vous la désirés, vous l'aurés dès qu'elle aura eu de vos lettres. Sy vous plaît donc de m'en envoyer, elle est résolue de partir par le retour de ce coche. Elle ne m'a pas voulu limiter un temps, certain disant luy pouvoir survenir une afaire de telle conséquence qu'elle sera contrainte de vous laisser, mes elle espère dans une anée ou deux y voir sy clair qu'après elle pourra se lier /3/ du tout et ne s'esloigne pas trop de cela, sy elle juge que vous l'avés bien agréable. C'est une honeste seur quy à force esprit et quy peut vous beaucoup soulager. Elle n'est pas de conplession bien forte, mes elle oït dire vostre maison sy réglée qu'elle espère pouvoir porter la paine de vostre service, qu'elle m'a assuré embracer avec grande afection. Je ne luy ay point parlé de gage, ny elle ne s'en est point enquis ne l'ayant que par emprunt me semble qu'il eust esté hors de propos de la mettre sur ce

---

<sup>173</sup> Henri de Bourbon, duc de Montpensier, cousin germain d'Elisabeth et de Charlotte-Brabantine de Nassau, est décédé le 27 février 1608.

<sup>174</sup> Jacques Chabot, marquis de Mirebeau en Bourgogne, avait épousé le 9 octobre 1594 au Louvre, dans les appartements de Catherine de Bourbon, Anne de Châtillon, fille de François de Châtillon, sieur d'Andelot et de sa seconde épouse Anne de Salm.

discours selon le temps qu'elle sera à vous, vous pourés juger de ce quy luy devra estre donné et lors qu'elle sasujettera du tout lors on en parlera plus ouvertement. Elle mène sa fille et une servante. Il ne la faut pas prétendre sans cela. Sy c'est donc vostre volonté de la retirer près de vous mandés le moy et écrivés luy et soudin j'envoieray un laquais où elle est car elle m'a assurée qu'elle sera preste pour partir au premier mandement. Vous aurés une femme quy vaut un ministre et quy /4/ avec cela sait son monde; Elle a eu l'honneur d'estre auprès de feu Madame. Je ne le dis pas seule, mes mon Monsieur a opignon qu'elle vous plaira fort. Elle est capable de contenter fort les compagnies, écrit fort bien, j'entends, dit sy bien. Enfin, il s'en trouve peu quy ont tant de bonnes parties qu'elle. C'est une mémoire admirable quy retient des presche tous entiers. Je vous en dis force bien, mes il y a encore d'avantage.

Tout mon petit troupeau se porte fort bien. Depuis hier Frédéric dîne en salle. La nourrice de ma grosse dondon a perdu son fils. je crains bien que cela luy fasse du tort. C'est un enfant quy venoit à souhait et la moins laide de toute, à vous je diray belle, car certe elle l'ait.

Adieu mon coeur. Je suis ta servante et ambrace le cher petit Déric et la bonne maman, ma très chère seur. C'est

\$ § \$

A Sedan, ce 14e apvril 1608.

Avec ma liberté acoutumé, je vous demande une bource noire et un ploton comme vous les portés.

Je vous envoye les papiers que la bonne princesse m'a envoyés. Sy vous avés du loisir il y a pour y passer une bonne journée. Je vous ramentoy le haut des manche d'une chimare savoir si les faut comme d'une robe a>>>.

Archives nationales, 1 AP 333/86

88

28 avril 1608 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, j'ajouteray à ma grande lettre ce mot pour vous dire la grande joye que nous avons de la naissance de ce beau prince<sup>175</sup> que nous venons d'apprendre tout à ceste heures. Tout en retentit tellement en ce château que ma main en tremble, car vous savés comme quoy je suis assurée. J'ay demandé par deux fois à ce laquais pourquoy vous ne m'aviés pas écrit. je croy quy ne vous en a pas donné le loisir car pour du sujet vous n'en manquéés pas et d'un bien célèbre. Valigny vous dira toute nouvelle.

J'écris à Madame de Guircheville pour la suplier d'assurer la Roine de mon extrême joye que vous ne célérés pas. Aussy, sy vous plaît, obligés-moy aussy tant que de dire à Madame de Monpensier que je suis sa très humble servante et la vostre mon coeur, est pasionément. Adieu et bonsoir

A Sedan, ce 28 apvril 1608.

Archives nationales, 1 AP 333/88

89

9 mai 1608 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, vous me menacés d'une petite lettre pour réponse à la miene et cependant m'en honorés d'une bien grande quy ne m'est peu de contantement puisq ue j'y aprens particulièrement de vos nouvelles. Tout mon déplaisir mon coeur, c'est de n'apprendre vostre santé avec l'afermissement

---

<sup>175</sup> Gaston, futur duc d'Anjou puis d'Orléans, troisième fils d'Henri IV et de Marie de Médicis, est né le 25 avril 1608.

que j'y désire. Monsieur Louis m'a fait voir la lettre que vous luy écrivies. Il vous y fait réponse et vous relèvera je croy de la paine om vous met son exate régime. Pour Monsieur vostre fils croïant que cela le luy randera inutile il eust extrêmement désire avoir l'honneur d'ele voir et juger luy mesme de ce quy n'apprent à ceste heure que par le jugement d'autruy mes il ne l'espère comme plus faisant estat de nous laisser bien tost mon cher Monsieur ayant d'hier seulement achevé l'usage de son grand remeide. Vous avés fort bonne mémoire de vous souvenir qu'il vous a dit que l'on en peut user qu'au printemps ou en l'autonne/2/. Le premier est passé, mes vous pouvés avoir vostre recours au second et Dieu vueille vous inspirer sy bien que vus ne le néglisiés pas de vous l'en penser pouvoir servir à Paris. C'est chose du tout desaprouvé de Monsieur Louis quy désire de vous voir enlieu où vous soié déchargée de tout soing et puis il y juge sa présence requise laquelle il ne peut nulement vous donner à Paris. Enfin, mon coeur il conclut que ce doit estre ycy à quoy je dis men. Je crains qu'apprenant quy s'en va que cela ne vous en décourage du tout mes chère Madame je m'engage de vous le faire avoir ycy au temps que vous me prescirés. L'avantage que je vous voy de n'en avoir usé à ce printemps c'est que mon Monsieur quy en a fait l'esay et l'expérience vous pourra assurer de sa vertu quy n'est bien connue à ce que dit Monsieur Louis qu'un mois en sis semaine après l'usage dans ce temps. Vous en serés informée bien au lon. Il n'en a pris que quatorse jours sans en ressentir nulle incomodité. Il a usé de régime, mes non exate comme vous ferés. Sy vous pouviés /3/ donc, mon coeur, préparer vos affaires de telle fasson que de vous en venir ycy au mois d'oust. Penser à vostre santé et donner ce contanement à vostre seur, vous en serrés un parfaitement bonne et digne de louange.

Je croy que la considération de Monsieur vostre fils quy est vostre principal opstacle, vous sera aysément ôtée par le facile consentement que vous aurés de le mener avec vous, car il est certain que ceste séparation est comme impossible, c'est aussy ce que nous craignons autant que vous mon coeur ; à quy je diray que j'ay eu ce matin des lettres de la bonne princesse quy ne m'ôte point l'espérance d'envoier Madame sa fille et Mlle d'Orange, mes aussy ne me résout-elle point. Il semble que les grandes compagnies qu'ils ont là aporte quelque retardement au partement de Monsieur le prince. Je vous envoie une lettre mes me semble que c'est de nostre seur d'Orange. Ils atendoit l'archiduc Macimilian et l'Electeur de Maïance, force autre prince y estoit déjà ; sera une grosse court.

J'ay veu les patrons qu'il vous a pleu de m'envoier que je trouve fort bien faits. Je ne plaindray point la dépense des manche en broderye le, j'ay avec le colet. je vous suplye de les commander /4/ sy vous avés tout au pris que vous me mandés. C'est meilleur marché que je ne m'atendois. L'on écrit au Vaseur de donner l'argent que vous commanderés. Mon Monsieur tient que le brodeur travaille un peu grosièrement, mes je croy que vous avés veu de son ouvrage. j'ay honte de vous donner tant de paine mes bonne seur, n'en voulé a mal qu'à vous mesme, quy m'avés tellement acoutumé à toute liberté que j'en passe les bornes. j'ay aussy receu la soye sue je trouve fort belle.

J'ay parlé à Monsieur Tilénus touchant ce que vous m'avés mandé. Il jette les yeux sur deux, mes il veut estre mieux instruit de tout devant que de vous en donner assurance. Monsieur de La Forest vous dira quy ils sont. Il estoit présent lorsque j'en parle. Pour la dance, mon Monsieur croit que vous devés faire apprendre Monsieur vostre fils, quoy qu'il soit la pour peu, car il trouve que cela sert à force chose. Il dit avoir fort ouy estimer Le Conte pour les hommes mes vous pouvés aysément vous éclaircir de cela.

Quant à la prière de Mlle de Videbourse, je n'ay parlé à mon cher Monsieur avec toute l'affection que je dois pour les chose que vous désirés, mes, chère Madame, il dit que sa compaignye est complete et que cela ne se peut à ceste heure<sup>176</sup>. Je n'ay point eu un refus /5/ absolu, mes de l'espérance et assurance qu'il désire gratifier ceux de ceste maison et protestasion que vostre seule considération est par dessus tout, mes que cela ne se peut faire à ceste heure sans donner quatre cent Frans de sa bourse tous les ans. Puisque les places sont remplies, il faut aussy que je vous dye, mon coeur, que Mlle de Videbourse en escrit à Mlle Dosquerque et ne s'areste point là, mes y adjoute qu'elle le désire à la suite de mon Monsieur quy est encore plus car l'autre chose est jointe à cela. La difficulté que mon Monsieur m'a fait à cela, c'est quy ne sait de quelle humeur il est, et vous savés que l'on prant plaisir de congnoistre les personnes que l'on prant à soy et puis que sa maison est fort plaine

---

<sup>176</sup> Mlle de Videbourse voulait que son fils, Jean de Thyn de Schélandre, soit reçu dans la compagnie d'ordonnance du duc de Bouillon. La montre du 29 septembre 1614 révèle que le temps venu le duc de Bouillon réserva une suite favorable à cette requête. Bibliothèque nationale, Fonds Français 25843, f° 121.

à ceste heure, mes ce quy est retardé n'est pas perdu et vous devés croire, chère Madame, que je porteray à l'efet de vostre désir toute la sollicitation et persuasion de laquelle je me pouray aviser ; rien n'ayant pouvoir sur moy à l'égal de vos commendemens, et puis, certe, je dis, avec vous, que Mlle de Videbourse mérite beaucoup et que l'on doit prendre plaisir de la servir et s'emploier /6/ pour les siens. Ce que je feray tousjours fort agréablement. Je suis bien marye de son indisposition, que je sache, sy vous plaît, comme vous avés fait pour sa fille. Je croy qu'elle est sy équitable que vous n'en este plus en paine.

Quant à M. de Martineau, mon Monsieur tient que vous ferés bien de le voir, mes non de luy rien dire que vous ne vous ne vueillés bien estre seu, mes bien le remercier fort de la bonne volonté quy vous tesmoigne que vous ne la célerés pas à ceux quy regardent ce quy vous a dit luy faire congnoistre que vous espérés que Dieu conservera celle quy nous ôte tout intérêt aux choses quy se sont passée, que quant Dieu en disposeroit autrement vous croiés que le suplication faite au Roy dans le testament aura le pouvoir de nous conserver ce quy nous appartient c'est jusque où mon Monsieur trouve que vous vous deviés éclaircir.

Je laisse à Monsieur de La Forest à vous dire toute les nouvelles de mes enfans et comme je suis une mal plaisante femme, aussy ne suis-je pas sans mal. Adieu mon coeur toute telle je suis à vous et ta servante très fidelle et obéissante seur quy embrace Messieurs vos enfans de tout mon coeur.

\$ §

A Sedan, ce 9e may 1608.

Je vous renvoye un livre avec cent mille très humble remerciemens.

Archives nationales, 1 AP 333/89

90

26 mai 1608 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, je ne vous feray guère plus grande lettre que celle que m'a apporté le Sr. de La Forest. Je n'ay pas pris médecine comme vous aviés fait mes je trouve sy débifée que la pleume me tombe de la main tant les maux me pressent de me jetter sur un lict et puis mon cher Monsieur garde la chambre quy est un fort ement quy m'atire auprès de luy.

Je n'ay garde donc mon coeur de vous dire tout le bien que le Sr. de La Forest nous a dit de Monsieur vostre fils, car il me faudroit bien plus de papier que je n'en ay pris. Je me contenteray seulement de vous assuré que je meurs d'envye de voir la mère et les enfans de quy les louanges retentissent doucement à mes oreilles et de mesme certe que des miens.

Monsieur de La Forest m'a fait voir ce que vous trouvés de défaut en mes lettres de naturalité. Monsieur de Lage /2/ sy rancontra sy apropos qu'il vit quelle estoit la difficulté et soutient qu'elle ne nous pouvoit préjudicier et quy soutiendront cela envers tous et contre tous, par des raisons sy fortes qu'il s'assuroit qu'il l'emporterait. Cela a confirmé mon cher Monsieur en sa première opinion de se contenter de celle que nous avons déjà. Vous voirés mon coeur sy vostre conseil sera de mesme avis.

Je vous envoie aussy un mémoire que Monsieur de Lage a dressé sur une question que nous luy avons faite. Monsieur mon mary soutient qu'une fille faite professe de son consentement et quy s'en départ pae la congnoissance qu'elle a que nostre religion est la vraye, que sy elle vient à se marier et avoir des enfans, ils ne peuvent succéder. Je vous suplye à vostre loisir, faite voir s'il est bien fondé ou bien Monsieur de Lage quy soutient le contraire et en a dresse ce mémoire.

J'ay receu le livre duquel j'auray un extrême soing. Vous sera renvoyé /3/ dans le temps que vous me prescrivés.

Je vous envoie l'avis de Monsieur Louis pour Monsieur vostre fils de ses lettres. Il s'assure que vous congnoistrés qu'il y a travaillé avec grand soing et que c'est un oeuvre de grand labeur. Mon cher Monsieur a commencé d'user aujourduy de son grand remeide qu'il exalte comme souverain pour vous. Pleut à Dieu qu'un bon ange vous fit résoudre d'en venir faire l'espérance icy où l'on vous aume mieux que soy mesme. j'ay receu des lettres de Madame ma belle-mère quy me loue fort

Mademoiselle vostre fille et dit qu'elle est fort caressé de ses oncles. J'ay aussy de ses lettres quy me confirme la mesme chose. Adieu mon coeur, je vous en dis plus encore que je le pensois estant sy mal faite que je vous ferois pitié. J'embrace lamère et les enfans et suis leur servante du bon du coeur. C'est

\$

A Sedan, ce 26e may 1608.

J'avois pris la liberté de vous demander quatre once de belle siye blanche blate, la grandeur de mes lettres vous l'auront fait oublier.

Archives nationales, 1 AP 333/87

91

20 juin 1608 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, j'espéreray encore l'honneur et le contentement de vous voir jusque à ce que je sache la réponse que vous aurés de Monsieur de Vileroy après avoir parlé au Roy quy vous trompera s'yl plaît à Dieu en la félicité, quy porterez au consentement de vostre venue icy et de Monsieur vostre fils car l'un ne va pas sans l'autre.

J'ay parlé à Monsieur Louis pour savoir sy la saison est trop avancé pour user de son remeide. Il persiste à dire que ouy et dit que de nesesité il en faut remettre l'usage au mois de septembre ou d'octobre, mes il aprouveroit fort que vous busiés des eaux de spa auparavant et dit qu'à vostre naturel cela randerait son remeide beaucoup plus salutaire. Il vous les conseille bien fort et non pour me falter, mes pour dire la vérité il n'y juge point de lieu sy propre que celui-cy après celuy où sont les fontaines.

Certe, mon cœur, vostre santé et vostre contentement et le mien doivent emporter /2/ les considération de vos affaires. Il n'y a nulle raison sy ce point la seul emporte la victoire de vostre combat la partie la plus foible ddominerait à bon essiant sur la plus forte. Certes, ma chère et bonneur, vous este fort blamable et responsable devant Dieu sy vos affaires font la loy à vostre santé. Mon coeur il faut donc s'y vous avés une bonne réponse des puissance supérieures vous résoudre à nous venir voir et au non de Dieu prenés y tout le courage quy est requis.

Quant à vostre désir de voir Monsieur Louis quelque jours à Jouare, vous luy este bien sy obligée quy sy en fut allé par ce coche s'il eust pensé que eussiés peu randre toutefois y jugant force incertitude il a mieux aymé retarder encore et vous dire son avis touchant les eaux et son remeide afin de savoir à quoy vous vous résoudrés que sy c'est de venir icy son voiage à Jouare seroit inutile, que sy c'est chose que vous ne puisés et que vous continuiés à désirer de le voir à Jouare, il m'a assuré qu'il vous yra trouver non d'icy, car il en part /3/ demain, mes de Mets. Je croy que ses lettres vous confirment la mesme chose, mon coeur, vous aurés donc à vous résoudre et à me mander vostre volonté que je luy feray incontant savoir Dieu vueille que ce soit que nous aurons l'honneur de vous voir. Mon petit Frédéric ne se trouve pas bien. Il avoit hier au soir un petit de fièvre, mes il a eu une bonne nuict. Il se voit aparament que son mal procède des dens. Monsieur Louis me l'assure comme cela aussy, cependant il en a rien et tous mes autres enfans n'ont fait les vient quatre qu'à sis et sept ans ; Marion les faisoit à Paris. Je vous suplye que je sache combien en a le cher petit Déric à vous. Vous m'en diriés bien du mal devant que je le creux, car j'ay pris une trop bonne opignon de luy.

Vous avés fait pour la clause de Monsieur vostre fils ce que je vous mandois estre de l'avis de mon cher Monsieur par Monsieur de La Forest. Je suis bien ayse de voir que vous este hors de paine pour la préférence et que vous vous soiés bien trouvé de mon conseil. Madame et Mesdamoysselles de Rohan m'oblige trop de se souvenir de moy quy suis bien leur servante, sans mentir. Je voy bien que ma robe vous donnera force paine. Je vous en demande cent mille pardons et vous suplye /4/ de prandre les heures de vostre plus grand loisir pour vous en rompre la teste.

Quant à nos lettres de naturalité, sy l'on estoit assuré de les pouvoir obtenir sans contradiccion seroit bien fait de les faire reformer mes mon cher Monsieur craint que l'on ne fera seulement qu'en

faire voir le défaut quy nous sera préjudiciable et que nous ne les optiendront point comme il nous les faut, mesme sy l'on s'aperçoy que nous ne serions pas bien fondées à prétendre la sucession, de quoy l'on nous veut frustrer par nos lettres de naturalité. Chère seur, je ne sy sy je me fais bien entendre. Le mesager d'Alemagne n'est pas venu et j'ay opignon que l'ordinaire manquera ceste semaine. Je suis tousjours fort languissante, mes n'étant acablée de mal que j'ay esté. Adieu mon coeur, je suis ta servante à preuve de la mort et seur très obéissante à prendre de tous vos comandemens. C'est

\$ § \$

A Sedan, ce 26e juin 1608.

Chère Madame, mon Monsieur m'a commandé de vous suplier de recommander à Monsieur du Coudray, rapporteur du procès, l'affaire de Anne de Gaultier, veuve de Jan du Cellier. Obligés-nous donc tant que de vous en souvenir, sy vous plaît.

Archives nationales, 1 AP 333/90

92

7 juillet 1608 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, je suis bien fort ayse de l'honneur que Mlle Dosquerque a eu de vous trouver encore à Paris. Elle ne me celle pas aussy et me dit bien combien enne en a receu de particuliers de vous quy ne la soupsoneray pas. Je m'assure du contraire, mes ce quy me réjouit par dessus tout sont les merveilles qu'elle me dit de Messieurs vos enfans de l'un elle me chante la sagesse, la gravité et discrétion innouye pour son âge, de l'autre la gentillesse et vivacité d'esprit amirable enfin cela est dit de tous ceux quy les voient. Madame de Jouares me fait l'honneur de m'en mander la mesme chose. Certe, mon cœur, vous avés bien fait de louer Dieu et de vous divertir de vos chagrins et sy vous ne le faite je suis la première à vous en blâmer et condanner et à m'en afliger ne m'en donnés point d'ocasion au non de dieu, mes de me réjouir en vous aprenant en la santé que je vous désire.

Chère Madame, vous n'orés pas cest Ecoisois<sup>177</sup> /2/ par le coche comme vous désiriés, considérés je vous suplye commant cela se pouvoit ne luy ayant encore rien dit de vostre volonté. Mon cher Monsieur luy déclara luy mesme samedy au soir et en eust une fort bonne réponse quy esr qu'il s'estime heureux et fort honoré d'aller servir Monsieur vostre fils et qu'il est tout prest de vous aller trouver prouveuqu'il le puisse faire sans blâme ce quy ne se pouroit sy n'avoit averty Mademoiselle de Bougon, mère de son dicile de ce quy sofre pour luy afin qu'elle le prouvoye d'un autre en sa place daport comme cela me fut dit je fus bien ayse de le voir résolu et aresté à vostre service, mes j'eus vos mesmes apréantions que cela tireroit en grande longueur, mes tout à cest heure je viens d'apprendre de Monsieur Tilénus, que j'avois envoyé quérir exprès pour m'informer de ce qu'il auroit encore appris de luy, qu'il croit que Mademoiselle de Boudon sera à Paris et qu'il luy écrit dès ce coche pour l'avertir de l'honneur que vous luy faite et la prier de prouvoir d'un autre à sa place à quoy il s'offre aussy un bomme /3/ commodité, car il a ycy un cousin quy peut prandra sa place et mesme comme il pensoit faire un voiage en Ecosse il y a un an, il proposoit à Mademoiselle de Bougon de s'en servir pour son fils. Je me suis fort réjouye quant j'ay appris ces deux chose, car sy elle est à Paris, vous pouvés aysément l'avoir cest Ecosois avant vostre partement et quoy qu'il luy écrive. Je croy Dieu, Madame, que pour facilité toute choses il sera à propos que vous fasiés parler à ceste demoysele et la prier de randre tost sa réponse luy ofrant mesme de l'envoier ycy par laquais esprès et luy disant le moyen qu'il a que son fils n'en recevra nulle incomodité se servant de ce cousin et mesme qu'il es déjà sy avancé qu'il sera bientost capable des leçons publiques.

Il faut que je vous dise aussy que l'un des sujets pourquoy on désire sortir en la bonne grâce de Mademoiselle de Bougon, c'est qu'il y a lontemps qu'il est près de son fils avec petit entretinement et qu'il a promesse de rémunération à la fin de son labour quy est digne, certe, de recongnissance. Je croy, chère seur, que vous vous devés aussy emploies afin quy n'en soit point /4/ frustré. Cela luy donnera courage de vous servir de meilleur coeur. Voila l'état où nous avons peu mettre la chose vous supliant de croire que sy l'on eust peu absolument ce que vous désirés que l'on n'y eust pas manqué.

---

<sup>177</sup> L'Ecossois dont il est question est Adam de Brusse.



Monsieur Tilénus m'a dit qu'il espéroit qu'un peu de séjour icy ne seroit pas inutile à l'Ecosois et qu'il le voiroit songneusement pour discourir avec luy de la méthode la plus propre pour faire que Monsieur vostre fils profitat en ses estudes et que je vous assurance qu'il en auroit un grand soing aussy l'en ayant pryé comme luy parlant pour un de mes enfans je uy (?) encore fort enquis de l'humeur du personnage, mes la tient pour estre fort douce et un peu timide mes fort voiable à ce que vous désirés. Il y a deux ans qu'il est icy, c'est pour le congnoistre. Mon Monsieur en a une fort bonne opignon. Vous ne nous avés pas mandé quelle seroit ses gages. Il ne s'en est pas enquis, mes je croy qu'il seroit à propos de luy en dire quelque chose avant qu'il parte d'icy. Je vous dis librement mes avis.

Je vous envoye le régime duquel a usé Marion près de deux ans et mesme Monsieur Louis estant icy elle a repri de ses sirops et clistères. Elle ne se resent en fasson du monde de la pierre depuis celle qu'elle a faite /5/ il y a trois ans. Frédéric n'use encore de nul remeide contre la pierre qu'un peu d'a>>>>>>>> dans sa tisane et d'un bon régime de vivre. Il se porte très bien Dieu mercy. Mlle Dosquerque n'est pas croiable du bien qu'elle vous en a dit, l'affection la transporte et celle d'une folle mère me fera dire que je croy que vous le trouveriés bien joly, mes pas fort causant, mes fort obéissant, quy ne pleure presque point et se joue de son invention tout un jour sans que l'on n'ait paine de luy que d'un peu de bruict, car il est fort souvent cocher ou marchand ou artisan. C'est le plus vray petit singe que je vis jamés. Mon cher Monsieur le gâte encore plus que moy. Je craignois bien à torts ses rudesses, mes à la vérité il est sy docile que l'on seroit d'étrange humeur de le rudoier. Il a de petite prontitude, mes que je le regarde seulement sy fait mal il cesse de le faire.

Pleut à Dieu en puisiés vous dire vostre opignon mon coeur à quy je ne me contenteray pas d'avoir donné de l'inportunité de ma robe. Je redoubleray en vous supliant de me faire acheter des neux de feu pour mettresur la teste avec ma robe. Je croy qu'il m'en faudroit aussy pour mettre sur la robe. J'en ay veu poreter à Madame la princesse de Conty et à Madame de Monpensier, comme aussy des roses de gase noire sur la teste. Je vous en demande aussy et pardon quant et /6/quant et de ce que je vous ramentoy encore que je puisse avoir ma robe par ce coche y l'on ne me la envoyé par l'autre.

Mon cher Monsieur trouve que vous ne pouvés, ny devés partir sans prandre congé de Leur Majesté. Pour Monsieur vostre fils, il est de nostre opignon quy faut dire que vous le ménérés sans en demander permission et sy l'on vous commande de le ramener dire, doucement, ouy à vostre retour. Vous excuser sur l'hiver.

J'ay dit aussy à Monsieur ce que vous me mandés de vostre duché. Il dit que cela lève tous doutes et qu'il est bien certain que la pairye n'est pour tenir ranc qu'au parlement et sacre et que bien que la faveur fut toute pour vostre partye que vous este prou forte. Il trouve bien que Madame de Rohan a raison en ce qu'elle dit du ranc des maison, mes vous savés bien comme l'on tache d'ensevelir ceste préminance et que c'esr un tret de faveur que de la pouvoir maintenir et que toute sorte de temps n'y sont pas propre. Mon Monsieur m'a bien dit aussy que vous feriés et très bien de faire voir la vérification à Monsieur le Chancelier, mes pource que je voudrois bien savoir de luy sy vous les devés montrer aussy à monsieur de Vileroy et le suplier d'en dire quelque chose au Roy puisque vous ne l'oser.

Je feray icy une pose à ce discours, pour ce /7/ que mon cher Monsieur est dès les cinq heures du matin à la chasse et qu'il me fait atendre qu'il soit de retour pour parler à luy. Cependant, je vous feray escuse d'avoir pris ce papier où j'avois commencé d'écrire. Je ne l'ay aperçu e qu'après que la demye feuille a esté plaine. J'usse creu n'user pas de la liberté que vous m'avés donné sy j'en eusse pris une autre ma paine m'estant fort chère.

Je suis pryé Douihé de vous suplier très humblement de luy faire l'honneur de recomander son procès à ses juges sy sont de ceux que vous congnoissés. elle n'est pas sy bien instruite que de savoir quel ils sont, mes elle pryé sa mère Mlle Douiher de vous en faire donner le nom son affaire est juste à estre juger. Vous ferés une oeuvre très digne de vostre charité que de la recommander et pour l'amour de moy, je m'assure que vous prandrés volontiers ceste paine. C'est contre Monsieur de Russy quy n'a voulu entendre à mil acort quiy que très mal fondé.

Mon Monsieur vient de revenir à quy j'ay encore parlé de vostre dispute. Il dit que vou devés montrer aussy à Monsieur de Vileroy vostre vérification au parlement et luy dire que vous craignés tant d'inportuner le Roy que vous n'avés voulu luy faire plainte du comportement de Madame de /8/

Vantadour<sup>178</sup>, que vous le suppliés de dire du Roy que vous vous assurés qu'il vous maintiendra en ce quy vous est y justement acquis et qu'il se ouviendra comme les ancestres de l'une et de l'autre maison ce sont maintenus qu'il vous seroit extrêmeent fâcheux et douloureux de voir que vostre viduité, Messieurs vos enfans fussent décheus de ce quy leur apartient que vous este d'une maison quy vous feroit plus tost espérer de l'ocmentasion en leur rans que de la diminution que vous vous prométés tant de la bienveillance du Roy et de la Roine et de la justice de vostre cause que vous jouirés des honneurs deus à la Maison de Messieurs vos enfans. Vous ne devé pas craindre de leur parler fermement et vous ferés tort a dit mon cher Monsieur sy vous n'en parlés à la Roine et aussy au Roy, en prenant congé de luy. Je croy avoir répondu à toutes vos demandes et avec telle liberté que je vous suplye qu'il n'y ait que vous quy les voulés.

Le mesager d'Alemagne n'est encore arivé sy j'apprens quelque chose vous le saurés. Je fais copier les codiciles pour les y envoyer. Adieu mon cher coeur [dont] je suis la servante et seur très obéissante. C'est

\$

A Sedan, ce 7e juillet 1608.

Archives nationales, 1 AP 333/91

93

11 juillet 1608 - Sedan  
à Mme de La Trémoille

Chère Madame, je ne vous feray pas grand discours, car je vous écris après le soupé et c'est lorsque mes maux et inquiétudes me travaillent le plus et aussy que le sujet que j'en ay, n'est que pour vous dire que voiant le temp au beau, je me suis résolue de vous envoyer des eaux de Spa cinquante grosse bouteille et soisante et dix petites. Il y a quatre ou cinq jours que je les euse fait apporter mes l'homme quy sentent le mieux à les faire porter estoit à Spa. Il n'en est revenu qu'aujourduy et part des demain. J'envoye avec luy un de nos mulets et muletiers, mes il ne laisse d'en avoir un âne chargé et mesme aura le soing de faire décharger de mulets afin que rien ne se gâte ce que je désire de tout mon coeur et que vous soiés bien servye à vostre gré. Mon Monsieur a taté des eaux et les trouve fort bonnes. Monsieru Louys luy conseille d'en /2/ boire dans son vin seulement à quoy il se résout et pour cela il nous en a fallu garder toutefois j'espère que vous en aurés adsés. Selon le conte que j'en ay fait le muletiers et Lamer sont satisfais de leur dépense. Je vous le dis afn que l'on ne leur donne pas deux fois.

Un des coche est arivé mes non celuy quy me porte vos lettres. Nous n'avons point eu de nouvelle d'Alemagne il y a près de trois semaines. Nous en demeurons an paine. Toutefois il faut croire que les mauvaise nouvelle ont des ailles et qu'il n'y a point de mal, Dieu mercy, puisque nous metons tant à les savoir.

Bonsoir mon coeur, c'est ta servante et seur très obéissante.

A Sedan, ce vandredy 11 juillet 1608.

J'ay oublyé de vous dire qu'il y a vient-cinq bouteilles d'eau du Boubon et que tout le reste est du Savigny.

Archives nationales, 1 AP 333/92

94

14 juillet 1608 - Sedan  
à Mme de La Trémoille

---

<sup>178</sup> Marguerite de Montmorency, fille de Henri de Montmorency et d'Antoinette de La Marck, épouse d'Anne de Lévis, duc de Ventadour.

Chère Madame, vous ne me dite pas un adieu sy absolue que je vous croye encore absente de Paris et puis vous n'aviés pas fait encore de grand oeuvre d'avoir pris congé du Roy et de la Roine. je ne me sousy pas tant que ceste lettre. Vous y trouvé comme je désire que les eaue de Spa vous soient randues avant vostre partement afin que vous puisiés donner meilleur orde pour les faire porter avant et vous Dieu vueille qu'elle vous fasse tout le bien que vous désire celle quy ne s'ayme pas tant qu'elle fait vous et quy bien de la douleur quant elle n'aprent vostre santé en l'état qu'elle la souhaite puisque vous continués à prandre encore tant de médecine. Je prans cela à mauvaise augure.

Il faut vous venir guérir ycy à vostre retour de Bretagne. Mon coeur, n'oubliez /2/ pas de faire ce voeu en partant de Paris. Vous m'en avés donné quelque espérance quy me donne de la consolation en vostre eslongnement, mes je n'y eu puis trouver pour Messieurs vos enfans prévoiant bien quy ne seront pas de la partye. Vous ne sauriés croire, mon coeur, l'extrême regret que j'ay de ce que mon Monsieur et moy ne les voirons ycy Dieu le consentira une autre fois sy luy plaît et lors que nous ne l'espérerons point ne me conjurés point à les aymer mes croiés certainement quy me sont chers comme les miens metés cela en vos articles de foy, car j'y mes au mesn de mourir plustost que de manquer à ce que je vous dois et à eux que je pryé Dieu de bénir comme les miens.

Il y a longtemps que je n'ay seu des nouvelle de Madame nostre belle-mère et par conséquent aussy de Mlle vostre fille. je vous demande sy vous plaît. j'ay dit à mon Monsieur ce que vous me mandés du désire de Madame de Rohan. Il est bien de vostre /3/ avis que mon frère seroit heureux d'avoir ceste fille de vertu et dit bien qu'il ne pouroit mieux faire sy ces moïens sont sufisans pour se passer d'une femme riche et puis où la trouver c'est la difficulté.

J'ay receu ma robe, non sans vous devoir cent millions de grâce de la paine qu'il vous a pleu d'en prandre. je demeure fort satisfaite de vostre soing mes il ne faut pas que je vous mente, je suis un peu en colère contre Barquette du mauvais tour des manche par en bas. C'est une nuisance sans remeide à cause de la broderye et quy m'ôte tout courage de faire faire un coprs neuf. j'usse bien esté de vostre mesme avis sans cela que la robe en meritoit un. Pour les manche mieux vostre avis y eust esté suivy, mes rien m'a fâché que le tour d'embas des indes manche et que les deux picodille y sont, sont trops estroitest. Je vous suplye me rapaiser un peu eb n'en envoiant un patron de papier bien coupé. Il faut que je vous /4/ remarque encore qu'elle s'avence sy fort par devant. J'ay mis le crops et ay trouvé que sont tout mauvaiss grâce. l'on m'a fait un colet comme les porte la Roine, mes son exemple en cela n'est suyvy de personne cela est réservé aus chimares seulement. Je l'usse mieux trouvé Boulongne et comme on les porte aus robes? Je ne vous cèle rien du défaut que j'y ay trouvé. Je say que vous voulés que je parle comm cela.

Je vous écris encore sans que nous ayons eu de nouvelle d'Alemagne quy nous met en grande rèverye. Je crains vous devoir dire qu'il a esté mandé ycy à des Alemans que le fis de Monsieur de St-Germain parle fort indiscretement et mal à propos de Monsieur l'électeur de quy il a receu toute sort d'honneurs. Je croy devoir randre ce service à Monsieur de St-Germain que de vous vous avertir de cela afin que vous le fasiés dire à son fils et que vous justifiés sy l'on luy fait tort, ce que je veux croire et non cest ingratitude de luy quy ne s'en pouvoit asser louer en passant par ycy.

Tout mon petit peuple se porte très bien. Adieu chère seur mon coeur. C'est ta servante quy vous embrace de toute ses afections et vostre seur obéissante, adieu.

\$

A Sedan, ce 14e juillet 1608.

Nous avons bien atendu les nouvelle d'Alemagn, mes aussy les avons nous bonne, car nous aurons l'honneur d'avoir Madame Charlotte et la mauvaise seur. Elles partent aujourduy d'Hidelberc avec Monsieur le prince Palatin. Je vous envoie ds lettres quy m'empaichera de vous dire autre chise sinon que je n'aprens pas la cause du retardement du mesager. Il y a eut de grandes affaires à cause des montre. je croy qu'en voila la raison. Dieu a bien conservé leur abbesse du feu de l'enfant >>>>.

Archives nationales, 1 AP 333/93

Chère Madame, je receu par le coche les lettres du Sr. de Bouron devant les vostres de fasson que je n'espérois plus d'en avoir de quoy je vous excusois fort aysément sachant bonne seurs les occupations que l'on a au double sur un partement quoy que ce soit un petit voïage mes quy doit estre suyvy d'un sy grand quy ne se peut que toute sorte d'affaires ne soient sur vos bras et acableroit un moins bon esprit que le vostre, mes il est capable de doner ordre à tant de chose à la fois, quy faut bien que je confesse qu'en cela je me trouve bien eslongnée de vostre ressemblance, mes fort aprochante de toutes vos autres humeurs sans louanges ce n'est pas estre guère bien partagé de n'avoir part qu'an défaux et non au bien. Vous mon coeur sy je vous parle librement mes trop car je vous blâme pour vous faire voir que je vous ressemble. Vous me le pardonérés /2/ volontiers, je m'en assure.

Je me trouve fort estognée de ce que je vous voulois dire, quy est le contantement que je receu, me voïant trompée en recevant l'honneur de vos lettres. Je ne vous dis pas cela pour vous obliger à vous incommoder de m'écrire à vostre retour de Fontainebleau, car, mon coeur, je ne veus de vos lettres qu'à ceste condition sy vous en avés prou de loisir commandés plus tost que l'on me mande de vos nouvelles et ne craignés jamés que je trouve rien mauvais de vous, mes croiés que ce sera que tout mon désire seroit de vous soulager au rompement de teste que je me représente que vous aurés en partant de Paris bien loing donc de vous le vouloir croistre en demandant de vos lettres grande, selon le sujet que vous en pourés avoir.

Les eaux de Spa ne vous aurons pas bonne. A Paris, je ne says sy on aura /3/ retenu mon muletier jusqu'à vostre retour de Fontainebleau. Il me tarde de savoir sy elles auront esté bien portées et sy vous les trouverés bonnes et fortes. Mon Monsieur quy en boit tout les jours den son vin les loue fort. Sy vous en plaît davantage, commandés librement et sans aucun scrupule.

Nous avons, aujourduy, esté assurés du jour du partement et de l'arrivée de Monsieur le prince Palatin et de Madame sa seur et de la nostre, quy m'écrit de Sarbruc et me mande que ce sera jedy prochain, sy plaît à Dieu. Que ne pouvés-vous, mon coeur, estre ycy pour randre ma joye au double et jouir du contantement de ceste digne et chère compaignye. L'on ne peut penser à cela sans soupirer.

Nous avons pris le jour du baptesme à samedy sera bien le petit parain et la petite maraine vous saurés des nouvele de tout ce monde là par le prochain coche. Ils ramènent Monsieur /4/ Louis ycy pour conseiller avec leur docteur quy vient aussy. C'est un sujet encore quy vous ocmentera le regret de n'estre ycy, où l'on vous désire tant que l'on en acheteroit l'ocasion avec son sanc, mes il faut vouloir ce quy plaît à dieu quy ne l'a pas voulu pour ce coup cy.

Je crains et croit plus tost que vous ne pourés avoir cest Escosois qu'en Bretagne car il n'a pas eu de réponse et le Sr. Bouron m'a mandé que ceste demoysselle n'estoit à Paris, mes bien atendue, vous me commanderés donc comme quoy il vous palira estre servye cepandan il ne pert pas son temps ycy car Monsieur Tilénus me dit encore hier quy le voïoit songneusement et luy disoit particulièrement la métod qu'il avoit a pratiquer en l'instruction de Monsieur vostre fils adjoutant que pour beaucoup il voudroit avoir l'honneur de l'avoir ouï une fois et que lors il pouroit vous /5/ y servir beaucoup plus utilement non sans raison dont je redouble mes regrés et mes plaintes de ce que vous ne nous l'avés mené, car n'ayant nul égart à mon contantement, mes seulement à l'avantage quy se pouvoit recueillir des instructions de Monsieur Tilénus et des avis de Monsieur Louis. J'ay de quoy justement me douloir de vostre eslongnement et du sien, mes mon coeur j'ay tort de vous mettre devant les yeux les choses quy peuvent ocmenter vostre déplaisir puisque je ne puis y porter de remeide et que vostre voïage de Bretagne est un faire le faut. Il ne nous faut laisser d'espérer que Dieu nous sussitera quelque autre moyen caché quy nous réjouira ne vous afliges donc point, ma chère Madame, mes autant que vous m'aymés. Divertisés-vous de vos chagrins l'enneyu jure /6/ de vostre santé et de mon repos par conséquant.

Mille de Chélandre<sup>179</sup> m'a escrit. Je la nomme comme cela, m'ayant esté dit qu'elle sy fait nommer. Elle m'a aussy envoyé des neux de jay, non pas sy jolis comme j'en ay veux, mes il n'y en avoit pas peut-estre de fais. Je vous le dis à vous, à quy je ne celle rien, mes non à elle quy s'en pouroit formaliser et quy a pris la paine d'en voir le palais. Je l'en remercye et vous très humblement

---

<sup>179</sup> Les Schélandre, écuyer, sieur de Soumazannes (Meuse), sont entrés au service des La Marck, dans les années 1520. Jehan de Schélandre († 1574) et son fils Robert († 1592) furent gouverneurs de Jametz. Mille de Schélandre devait être Agnès de Lisle (1560-1627) la veuve de Robert de Schélandre.

mon coeur. Les rose de gase n'estoient pas pour me parer mes l'on change assés souvent pour n'en plus porter.

J'ay demandé des neux de jay, pour épargner la paine d'en faire de perles. L'on peut mettre des brilans entre deux quy sont fort bien. Lorsque Madame de Monpensier se para à Fontainebleau, elle en avoit fort bien. Pour moy, je ne mis que des neux noirs aussy ny avoit-il pas de jay à ma robe /7/, j'entens lorsque Madame la princesse de Conty me parla. Je suis fort marqué, vous ne pouvés parler du tort que vous a fait Madame de Vantadour, car mon cher Monsieur trouve que vous vous en faites de la passer sous silance.

Je croïois ne vous faire qu'un mot tant le grand chaut m'a donné d'inquiétudes, mes je ne say quiter la pleume quant je la prans pour vous escrire quoyque je ne vous dise rien quy vaille et que je grifonne bien comme un chat. Ce coup, je vous suplye que je sache s'il est vray que Madame la contesse de Soisons a eu une fille. J'ay veu une dame quy m'a dit l'avoir veu en couche, mes pource que vous la voïés souvent et ne m'en avés rien mandé je ne le puis croire.

Tout mon petit peuple se porte très bien. Je pryé Dieu que vous puisier mener le vostre en vos voïages avec tout leur contantement. Je les embrace et la mère de tout mon coeur. C'est ta servante.

\$ § \$ /8/

Chère Madame, j'ajouteray encore ce mot pour vous dire que l'Ecosois est contant des cent escus de gage, mes non pas de moins. L'on luy avoit dit que l'autre en avoit davantage que je sache sy vous plaît où est Capel et ce quy dit, car ycy on ne le tient plus de Monsieur vostre fils. Pour Madame de Vantadour, l'avis de mon Monsieur, c'est de ne luy dire adieu.

Je vous suplyé de me renvoïer la recepte pour faire la toille cirée. Commodon a perdu celle que nous avons eue. Adieu la chère seur de tout mon coer. Je uis ta servante très fidelle.

A Sedan, ce 21e juillet 1608.

Archives nationales, 1 AP 333/94

96

28 juillet 1608 - Sedan  
à Mme de La Trémoille

Chère Madame, je ne doute point que vous ne vous souhaitiés bien en la bonne compaignye que nous avons ycy depuis jeudy aussy vostre présence y est bien désirée croïés moy au défaut de c'est honneur et contantement. Nous essaïons de l'adoucir en parlant souvent de vous, mes nous trouvons que ce contiuel souvenir nous ocmente nostre déplaisir nous voïant frustrés de ce que nous avons un petit espéré. Il faut donc, mon coeur, que je cherche ma consolation en ce doux mot d'espérance que vous me dite que pleut à Dieu pusse je estre à vos couche j'y dis ainsy soit-il du meilleur de mon coeur je vous le jure.

Nous avons eu ycy Monsieur Louis, mes il en est party ce matin avec tous les conducteurs de Monsieur le prince Palatin de fasson que nous sommes à ceste heure en plaine liberté.

Le baptesme fut fait hier de vostre petite nièce, quy est une Elisabet-Charlotte. Monsieur le prince Palatin et Madame sa soeur<sup>180</sup> ont esté le parain et la maraine. Ma petite fut /2/ bien sage durant l'action et moy bien lasse durant toute la journée. J'avois la robe quy vous a donné tant de paine et quy seroit à souhait, sy le bas des manches avoit un bon tour, mes je trouve le mal sans remeide. J'avois force piereries et fus auprès de la bonne seur hormis qu'elle a les robes à l'iteliene, fort à contre coeur sur tout les grand manche, mes pour moy l'aisance m'en plaît tellement que j'en suis amoureuse.

Il faut que je vous dise comme le soir de leur arivée après le soupé, je me trouve sy mal que durant les prières je croïois jeter les derniers abois. Une telle opression d'étomac quy me vient jusque à la gorse avec un telle difficulté de respirer que je ne savois point parler. Cela se passa sans nul

---

<sup>180</sup> Frédéric von der Pfalz, né le 26 août 1596 et sa soeur cadette Elisabeth-Charlotte, née le 19 novembre 1597, future Electrice de Brandebourg.

secours, que de ma seur quy me écrocha et je me couche tout palte me plaignant nien fort mes le mal dura sy peu que l'on n'apella personne à mon ayde. Mon Monsieur et force autre oïoient une grande plainte sans savoir quy c'estoit depuis ayant représenté mon mal à Monsieur Louis il a jugé qu'il y avoit de la mère quoy que je ne m'en sois /3/ jamés senty ; depuis il ne m'est point arivé de pareil accident, Dieu mercy. J'oublie de vous dire que ce jour là, après m'estre couché je senty mon enfant ce que je n'avois point encore fait. Il voulut avoir part la ma joye.

J'ay receu les patrons des manche mes je n'ay pas eu loisir de les bien considérer à mon gré. Quant je l'auray fait, je vous en manderay ce quy me semble. Vous m'estonées de me dire que je ne vous ay rien mandé des petites écuilles, car je croy certainement que je la mis dans quelque coing de ma lettre et de plus que je vous ay dit que j'en ay fait part à Frédéric mes bien petite les ayant bien fort. Il faut que vous sachiés comme il vous a en souvent en sa bouche durant le temps que l'on luy disoit quy venoit une tantan, car il vouloit à toute force que ce fut vous et point d'autre et frapoit de ses petites mains, disant quy viroit tanta Timouille. Il est trouvé bien joly de ceste bonne seur. J'ay peur qu'elle vous en dise plus tost trop de bien que trop peu.

Il faut que je vous avoue que j'ay esté sans esprit n'entendant pas vostre /4/ discours du prince quy a espousé la fille. Il me souvenoit bien de la coife et de nostre seigneur, mes tout cela ne m'en donoit pas l'intelligence mais soudin que je le montre à mon cher Monsieur. Il y pénétra et me dit que j'estois fort mal abillé. Il s'estime fort heurus à l'amityé que l'on luy porte, mes il désire de faire du séjour chés luy autant quy pourra et que le Roy luy permete car sa santé luy oblige du tout.

Quant il ira à Paris, je ne le say pas bien, mes ce sera au mois d'octobre ou novembre à mon opignon. Il s'en va boire des eaux de Spa. Monsieur Louis luy a conseillé depuis ce dernier voiage de fasson qu'il en a envoyé quérir ce que l'on ne pouvoit plus tost car il n'ay pas plus de dix ou douse jours quy fait chaut. J'ay dit à Monsieur Louis vostre scrupule touchant les eaus de Spa. Il ne l'approuve pas et dit qu'il se peuvent conserver encore davantage et croit que celle quy se prndront à ces heure ne seroit pas meilleure que ceux que je vous ay envoiiées. Mon Monsieur boit encore tous les jours qu'il trouve très bon /5/. Vous ne me mandés pas sy vous en avés essayé, messeulement vostre scrupule quy vous doit estre leue sy vous les trouver bonnes et fortes. Le Sr. Bouron quy les a receuées en vostre absence m'avoit mandé que Mlle de Chélandre en avoit taté quy les avoit trouvé très bonnes et que l'on en avoit veu la vertu à l'ouverture de la bouteille. Je suis très marye, mon coeur, sy elle ne vous semble telles et que vous ne commandiés sy vous en plaît d'autre.

Je vous rans très humble grâce de ce que vous me randés conte de vostre voiage de Fontainebleau. Je me réjouis de la bonne chère de la Roine, mes je murmure de l'insolance de la dame, quy passa devant vous, avec quy je dis que c'est une mort de vivre en ces incertitudes et disputes. Certes, mon coeur, vous deviés vous plaindre du conportement de la première. Je voy bien en cela que vous este ma seur, car vous avés eu ma timitidé, mes certe elle nous peuvent estre nuisible.

Je n'avois poit encore ouy parler de ceste principauté sy célèbre. elle n'est aussy en lumière que depuis peu, car estant à feu Madame de Nevers l'on ne la faisoit pas ainsy /6/ alors, mes elle est en des mains où l'on avoit besoing de cela, joint à la faveur, c'est pour voir d'étrange chose. Nous sommes en un temps où la pasiance est bien nécessaire. Je vous envoie un écuson des armes de Nassau et d'Orange par un autre coche. L'on n'en a pas eu le loisir ce coup cy.

J'ay eu des lettres de Madame ma belle-mère et de Mademoyselle vostre fille, de quy l'on me mande force bien. Mes frères m'écrivent. Monsieur le prince Maurice me répont touchant ce que je luy avois mandé de nos affaire avec plainte que la chose depent de nostre a>>>>, quy depuis peu a envoyé pouvoir à son conseiller et quy croit que nous en voions bientost la fin quy je désire et de nous y servir. Il me parle aussy des affaires généralles quy sont encore grande incertitude. Ils atendent Le Coralier pour les résoudre. Adieu chère seur.

Mon coeur, le chaut très violant quy fet, me donne de l'incomodité et fait que je vous écris en incertitude. Je désire aussy d'entretenir ceste bonne seur la melheure quy se puisse voir. Vous le savés bien il n'est pas besoing que je vous en dise davantage. J'embrace la mère et les enfans de tout mon coeur comme la seut très obéissante et servante fort fidelle.

A Sedan, ce 28 juillet 1608.

La bonne seur vous écrit et vous mandera que nous venons d'avoir des lettres de la bonne princesse.

Archives nationales, 1 AP 333/95

97

13 août 1608 - Sedan  
à Mme de La Trémoille

Chère Madame, j'avois creu laisser passer cests huictaine sans vous écrire et pou preuve c'est que le coche partit hier, mes il en repart demain un extrodinairement à cause de Monsieur de La Violette quy s'en reva et à la prière de mon cher Monsieur à fait un tous jusque ycy pour avoir son avis pour ses reins quy ne se portent pas bien. Il assure d'y porter remeide Dieu le vueille par sa bonté la cause donc.

Pourquoy je vous écris et change de résolution, c'est que hier au soir ariva un mesager d'Alemagne quy, Dieu mercy, nous tire de la paine de la maladye de Madame Louise<sup>181</sup> quy a esté mal à l'extrémité. je ne vous en disois pas tont et que j'en croiois par mon autre lettre. Loué soit Dieu quy la conserve. La bonne princese nous faisoit grand /2/ pityé de la voir en une douleur sy amère, car elle en avoit perdu toute espérance. Vous en l'aurez cheu avec nous mon coeur quy nous l'a redonnée.

Nous ne garderons plus la bonne seur que toute la semaine quy vient de quoy nous sommes bien maris, car sa présence nous est fort douce et agréable. je viys avec elle en toute liberté. Vous savés son bon naturel. Nous parlons souvent de vous, je vous assure. Sy elle vous écri, ce sera peu car nous dépaichions le mesager d'Alemagne.

L'Ecocois n'a point de réponse de Mlle de Bourgon. L'on l'atent à Paris de fason que j'espère que nous l'aurons bien tost. Je m'étonne que vous n'avés eu celle de Madame de St-Germain, quy faudra bien emploier afin quy ne soit frustré de la récompense quy luy a esté promise /3/, car l'on luy feroit grand tort s'estant très dignement acquité de sa charge et ayant randu son dicile capable de leçons publique et ce pouvant passer des particulières, quy est tout ce que l'on pouvoit désirer de luy. Quant vous aurés donc la réponse de Madame de St-Germain, je vous suplye de me la mander et sy la mère n'en fait une bonne touchant la récompense, lors il faudra que vous recouriés à Madame de St-Germain afin que son crédit fasse ce bon oeuvre. Je parle encore hier à Monsieur Tilénus de l'Ecosois quy le loue fort et trouve sa conversation donée et croit que vous en serés fort bien servy.

Adieu mon coeur, j'ay tant écrit que j'en suis lasse. J'embrace de tout mon coeur la mère et les enfans. J'en suis la servante, je dis pasionée. Mon Frédéric vous a continuellement en la bouche sans mentir. Adieu chère Madame.

§ § §

A Sedan, ce 13e aoust 1608.

Archives nationales, 1 AP 333/96

98

1er septembre 1608 - Sedan  
à Mme de La Trémoille

Chère Madame, je vous croy sy équitable que je m'assure que vous vous ofenseriés plus tost d'avoir une grande lettre de moy sur le partement de ceste chère seur qu'une petite, car il y auroit charge de concsiance de luy fauser compaignye ayant à la perdre de veue. Demais vous ne croirés point mon coeur, comme j'apréande son départ tant je la trouveray à redire car je vois avec une telle liberté avec elle que j'ay le pouvoir de luy dire injure sans l'ofenses. C'est bien loing d'y opserver de la cérémonie, c'est sans mentir la bonté mesme toute eslongné que vous este vous l'espérimentrer car

---

<sup>181</sup> Louise-Julienne, née le 16 juillet 1594, fille aînée de la princesse Palatine, future duchesse de Deux-Ponts.

quoy qu'elle m'avoit promis de ne vous faire qu'un moy sy esse qu'elle s'est levée de bon matin pour se raser en vous entretenant et moy en prêchant mes libertés ordinaires.

Je remeteray à /2/ huictaine à vous dire tout ce quy s'est passé de Valigny, ne pouvant en donner la commission à d'autre qu'à moy, quy espère qu'il rentrera en grâce, de laquelle il est décheu, avec grande raison, car il a fait une grande faute. Le vray moyen d'en abolir là mémoire c'est de la bien reconnoistre ; ce quy fait à ce que l'on assure.

Pour vos eaux de Spa, vous n'en aurés point eu à cause de l'accident que je vous ay mandé, mes j'espère vous en envoier puis que vous vous adresez à moy et deès aujourduy un muletier fut party pour Spa mes le temps est trop à la pluye. Il est imposible à Bonne de vous en envoyer, car celui quy faisoit ce commerce s'en est lassé, à cause de la fortune dernière qu'il y a eue, il s'est mis à faire /3/ autre chose. Bonne m'a dit que vous luy aviés mandé d'adresser tout à vostre logis à demeu>>> mes il ne s'y est point trouvé lorsqu'il luy manda comme quoy les eaux s'estoient trouvées sy mauvaises. Je ne say dond à quy je mouray adresser celles que je vous envoiray quant je les auray eues de Spa.

L'on vous a mandé un petit crument touchant l'Ecossois, il est bien certain quy ne peut partir sans réponse, mes ne l'atent pas avoir par vous et pour sa recompense il espère bien que vous y ayderés, mes non qu'il vous croye obligée à luy faire avoir. Je m'emploiray bien a cela aussy de tout mon pouvoir car il le mérite. Je veux un petit de mal à celui quy a escrit de ceste affaire présente du déplaisir de voir un autre en sa /4/ place. Le contantement que vous avés de son service vous doit régler pour son présent. C'est ce que je vous en puis dire. Pour l'autre gratification, je luy ay fait savoir afin quy le donne un mémoire ce quy m'a esté dit quy dera sy cela est je vous l'envoieray.

Adieu, mon coeur, je plains vos maux et oncomodités et désire vostre santé et vostre repos comme une seur quy vous ayme autant que soy mesme et quy est vostre servante pasionée. Tout mon petit peuple se porte bien. J'embrace le vostre Adieu en grande hâte mon vray coeur. C'est

§ §

A Sedan, ce premier septembre 1608.

Archives nationales, 1 AP 333/97

99

8 septembre 1608 - Sedan  
à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, vous atribués à vos gens la faute que j'ay comise. J'avoue avoir laissé partir un coche sans de mes lettres, mes je répare soudin ce défaut, car trois jours après il en partit un extraordinairement pour remener Monsieur de La Violette, lequel en fut chargé.

Je loue Dieu mon coeur, de vous aprendre sy bien pour vostre santé, mes bien marye des traversse d'esprit quy vous sont données. Je nomme comme cela les difficultés de Mlle de Bougon touchant le congé de l'Ecossois et vous diray chère seur que mon Monsieur a esté d'avis de ne luy dire ayant seu qu'il n'en avoit eu nulle réponse et quy se dispoit à vous aller trouver à quoy mon Monsieur a sy heureusement travaillé qu'il se résout de parit dans huict jours sana attendre de réponse. Dieu vueille quy n'arive nul changement en ce dessain quy je croy vous réjouira toute; Je ne laisse de blâmer Mlle de Bouron, car c'est ne vouloir entendre à /2/ raison, car il est bien certain qu'yl a mis son fils en estat qu'il n'a plus à faire de luy et qu'un bien moins capable luy peut porter mesme utilité, son cousin quy luy a nommé y peut estre fort propre. Mon Monsieur se résout d'écrire à la mère lors du partement de l'Ecossois et luy faire voir comme sans le dommage de son fils il l'a peu quitter que cela estant qu'il se promet qu'elle sera très ayse qu'il aille randre du service à Monsieur vostre fils, quy est sans précepteur, que pour luy donner encore plus de satisfaction en l'esprit qu'il a pryé Monsieur Tilénus juge capable de luy dire l'avancement des estudes de son fils et comme estant capable des leçon publiques. Il ne luy est nulement nécessaire de continuer à occuper près luy une personne digne de faire de grand fruit ailleurs et près de luy inutile. Il randra aussy à l'Ecossois tous les tesmoignage que mérite le soing et la paine avec grand labeur u'il a pris pour son fils afin que cela la convye à ne le point frustrer de la récompense /3/ sy justement méritée. Mon Monsieur assuray aussy du soing qu'il fut avoir de son fils et luy pfrira toute amityé. C'est ce quy s'est jugé que l'on pouvoit faire pour



vostre contantement au reste nous tacherons de savoir ce quy peut prétendre de résompense afin de vous le mander.

Je me fais acroire que vous avés assés de crédit vers Madame de St-Germain pour faire qu'elle s'y employe et l'on croit que son conseil sera suivy. Il est bien certain que sy Mlle de Bougon n'y veut entendre qu'elle prandra une querelle d'Alemant sur son départ, mes elle sera bien mal fondée. Mandés-moy, moy (sic) sy vous aprouvés le moyen que nous voulons tenir pour le contenter.

J'ay aussy dit à mon cher Monsieur le long séjour que fera Monsieur de Vandôme à Vitray<sup>182</sup>. Il aprouve fort vostre résolution et dit que le plus tost que vous pouriés envoïer Monsieur vostre fils à Touars, que ce seroit le meilleur, craignant que l'on ne juge trop à ouvertement du sujet de son départ. Je croy que l'ayant voulu faire /4/ que ceste lettre trouvera que vous l'avés déjà fait.

Je me suis obligée par mon autre lettre à vous conter l'histoire de Valigny. Il faut donc y satisfaire, chère Madame, quoy quy soit un petit longue; Je vous diray donc que sa disgrâce procède d'une folle amour quy s'est recongnu qu'il portoït à la femme de Vincent quy en soy n'eust pas tant ofensé mon cher Monsieur, que les circontance que je vous va remarquer, quy fut que mon Monsieur luy ayant dit quy savoit bien qu'il l'aymoit et quy la voïoit et recherchoit et le couvroye par parolles fort douce à ne luy point celler, qu'aussy bien en savoit-il force particularités quy l'en randoit fort assuré. Tout cela fut inutile à le flésir et au contraire il se mit à faire des sermens horrible quy n'y pensoit pas seulement. Cependant deux jour après le landemain de la Cène, il fut trouvé dans la poche de ceste femme et par son mary une lettre diabolique et d'un amoureux forcené dans laquelle il luy contoït le discours que luy avoit fait mon cher Monsieur y anon>> comme il luy avoit fait l'honneur de le convier /5/ par parolles d'amityé de luy dire la vérité et puis se glorifioit de luy avoir nyé par grans sermens, convioit ceste feinte à eu faire de mesme et luy donnoit des conseil très pernicieux, comme de faire l'enragée sy son père et sa mère venoit à luy en parler, et force autre mauvaise chose comme quy devoit le landemain faire la Cène et la vouloit prandre à sa condanation sy ne n'étoit son amour segrette, enfin ne feu ne flame ne pouvoit avoir le pouvoir de luy faire confesser. Il recongnissoit dans sa letre qu'il estoit coupable de la pène quy soufre, car il luy disoit qu'il n'y avoit point à espérer de grâce pour luy sy Monsieur mon mary venoit à découvrir du tout son amour. Cependant, Dieu l'a voulu, je croy, devant que le grand mal en soit arivé, non pas qu'il y ait manqué de volonté, mes de moyen de l'exécuter. Toute sa procédure à tellement ofensé mon cher Monsieur qu'il a voulu qu'il s'élongna de luy. Vous pourés juger par ce que je vous en dis comme quoy il s'est oublyé, toutefois sy sa repenrtance est /6/ selon la grandeur de sa faute, je croy qu'il y aura mercy et pardon pour luy. A la vérité je n'ay guère veu ariver de chose quy ait tant fâché mon cher Monsieur quy disoit que Valigny, sa créature certe luy devoit moins que toute autre personne fasse ce tret là, car s'il eust avoué son amour à un bon maistre, il devoit croire qu'il l'eust plustost caché que divulgué prouveu quy ne l'eust pas continué. Il faut que vous sachiés que ce fut Viencent quy porta la lettre à Monsieur mon mary n'auré comme vous pouvés penser et puis son père et sa mère nos serviteurs et servante domestiques que tout cela fit de la rumeur. Le jeunesse de la femme a fort aydé à remettre le mary en opignon qu'elle ne fera plus de semblable faute que d'écouter ceux quy la veulent divertir d'aymer son mary. Voila mon coeur tout ce que je vous en puis écrire et le déplaisir que j'eus que Valigny eus fait cette faute, car vous savés que je désire son bien et mesme à cause de son frère.

Je vous ay envoyé quérir des eaux de Spa ce matin. Le temps ne me e permis plus tost. Adieu mon cher coeur. Tout mon petit peuple se porte bien. Le mesager d'Alemagne n'est encore arivé. je vous ay mandé le partement de la bo.,e compagne. Le papier me manque. Je suis ta servante mon coeur et seur très obéissante.

A Sedan, ce 8e septembre 1608.

Archives nationales, 1 AP 333/98

---

<sup>182</sup> César de Vendôme (1594-1665), fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, avait été nommé en 1598 gouverneur de Bretagne en remplacement du duc de Mercoeur, le dernier chef des ligueurs à se soumettre à Henri IV. Il épousa en 1609 sa fille. César de Vendôme exerça pour la première fois sa charge de gouverneur en 1608 lors de la session des Etats de Bretagne qui se tinrent à Rennes. Il fit son entrée à Vitry le 20 septembre 1608 et le 23 à Rennes.

22 septembre 1608 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, le soulagement que vous m'assurés ressentir en vostre mal ne peut à la vérité que ne m'apporter bien du repos à mon esprit, lequel toutefois ne peut reprendre sa tranquillité entière quy ne sache que vostre santé la posaide, ce que vostre dernière lettre ne me fait point encore voirs, ne l'ayant peu ecrire de vostre main. Il faut donc bien que vostre foiblesse soit grande et que vostre mal ait esté plus violant que vous ne le représenter puisqu'il vous en demeure de sy fâcheux reliques. Je croy mon coeur que vous m'avés voulu céler de sa grandeur pour m'espargner et soulager car vous ne vous trompés point de croire que je resens vivement vos maux et que je contribuerois tousjours de mon sans pour leur guérison tant ils m touchent sensiblement du coeur quy en sa clameur ne peut vous randre autre service que d'invoquer de toutes ses affections ceste bonté divine pour vostre conservation plus chère sans mentir /2/ que ma vye, laquelle je m'assure vous ne doutés point comme elle vous est destinée je laisserés donc les belles parolles pour celle quy m'ont point mon affection et me contenteray en la certaine siance et sentiment intérieur que j'ay que l'on ne peut estre mieux à vous que je suis.

C'est la vérité mon coeur et que je suis bien ayse de vous savoir à Vitré. L'on est tousjours mieux ches soy qu'allieurs et puis ce petit voïage met pour assurance que vostre mal estoit sur son déclin. Dieu vueille que les premières nouvelles m'apriane une guérison entière.

J'espère que vous aurés vos eux de Spa au temps que vous les désiriés. Il ya sis jours que je les ay fait partir. Il sont esté prise à propos, mais depuis il y a toujours pleu ycy et le croy la aussy et le temps n'est pas pour ce mettre sy tost au beau.

Mon autre lettre, vous aura déjà fait voir comme mon Monsieur a aprouvé vostre résolution touchant le retour de /3/ Monsieur vostre fils à Touars. Celle-cy vous confirmera donc la mesme chose et comme pour beaucoup de raisons il sera mieux là que auprès de vous et la dépense n'en est pas le principale, mes comme vous jugés très bien la tenue des Estas.

Vous ne me mandés pas sy vous retenés près de vous vostre joly Déric, mes je le figure bien qu'on y vous auriés tort d'eslongner de vous un sy agréable divertissement et cher pasetemps et certe amirable enfant. Sa lettre d'amour fut leue en plaine table quy donna de l'estonnement à tous les écoutans ; les assurant qu'elle procédoit de son mouvement de son stille sans mentir sans nulle flaterye, c'est une merveille. Mon Monsieur en dit autant, mes je le plains de ce que sa metresse n'a la suffisance de luy répondre. C'est bien une petite beste auprès de luy et surtout aujourduy l'on n'en a rien peu tirer et je n'ay pas voulu que l'on luy ayda à faire sa réponse de fasson qu'il n'en aura pas.

Certe, /4/ mon coeur, il faut que je vous dise encore que vous avés vostre amirable enfant et moy un cher neveu digne estre parfaitement aymé, aussy est-il sans mentir quant l'on a demandé à Frédéric ce quy vous vouloit mander, sa harangue a esté quy me remercioit très humblement maman Trimouille de ses petites écuilles de terre. Il vous vient montrer qu'il a bon mémoire et bien cher ce quy vient de vous. Il fut hier compère et nous fûmes à une colation, quy je croy luy a donné le dévoiment qu'il a aujourduy au reste tout ce porte très bien.

J'envoiray vos lettres à la bonne princesse quy ne les voïant de vostre main sera bien en paine de vous. J'en atens d'elle aujourduy je vous en envoyé il y a huict jours et ne vous le mandoit point pource que comme je fus revenue de ma promenade et de faire essay du coche envoyé par Monsieur de Loraine. je me trouve sy lasse que je me mis au lict, fausant compagnie à Madame la contesse de Grandpré<sup>183</sup>, que je trouve ycy haut >>>> une bien grande apréantion de m'etre blessé, mes Dieu mercy, cela n'a point esté. Nous sommes bien seurs en cela que d'en prendre souvant sans sujet et bien légèrement. Mon Monsieur /5/ m'en tansa bien, car je me mis au lict en pleurant, croïant et m'imaginant des accidens, de quoy Dieu me garentira, sy luy plaît. Je me porte bien, assés bien, mes pour n'estre grosse que de cinq mois et demye, je suis déjà bien incommodée. Ce n'est pas tant pesenteur que douleur dans les cuise quant je me promène, ce que je fais aussy fort rarement et à mon corps défendant.

---

<sup>183</sup> Epouse de Claude de Joyeuse, comte de Grandpré, gouverneur de Mouzon et de Beaumont-en-Argonne.

Je ne vous puis rien dire de l'Ecossois que le mesager que nous avons envoyé ne soit revenu. Mon Monsieur a escrit à Mlle de Bougon. Dieu veille que tout sucède à vostre contantement et au bien de celuy quy ne met pas moins cher que mes enfans. mandés-moy, chère seur, quel séjour vous ferés encore en Bretagne et quant vous croiés venir à Paris où mon Monsieur croit aller à la fin du mois quy vient. J'apréande déjç ce temps là sy me promet bien d'estre à mes couche. cela me console.

Adieu ma chère Madame je suis vostre servante comme il la faut estre n'en doutés pas. J'embrace le cher petit Déric avec amour aussy bien que la mère de quy je suis la très obéissante seur.

\$ \$ \$

A Sedan, ce 22e sep<sup>bre</sup> 1608.

Archives nationales, 1 AP 333/99

101

Sans date - Sedan

Frédéric-Maurice de La Tout d'Auvergne

Prince de Sedan

à ma chère Tantan

Mein Base, je n'ay point assez d'écuelle de terre. Je vousderois bien que vous veniez isy, afin que je boive dans le beau petit vere de maman.

Je veux parler allement : *Herr Vatter, ich bin Frau Mutter Schatz, gutten morgen und gutten Nacht. Mein Base ich hab gar warne. Ich hab suche gar lieb. Ich hab gar kalt, gebt mir zu trincken, gebt mir mein brott, mein shon, mein klein Bub. Ich bin gar frowerzeith mir, quiet nider, hebt das hauf Kavet wol lerne wol mein Schwester, mein Wesie.*

Il y avoit un bon Joacin et puis Susane dit : “ Je me veux baigner ” et puis dit aux servante : “ Fermés bien la porte et regardés s'il n'y a perssone et puis donne un sachet de rose pour faire santir bon le bain ”. Il y avoit des vieillards caché derrière les abres. Les vieillards dirent : “ Je veux coucher avec vous ” ; et Susane pleure. Elle dit qu'elle ne le vouloit pas faire, de peur que Dieu la bâtit. Elle ne vouloit pas ofancer Dieu et puis dit : “ Il faut donc que je meure ”<sup>184</sup>.

Ma chère Tantan, je suis le petit serviteur de mon petit cousin. Je vousderois bien le voir pour faire joujou avec luy. Je suis ma chère Tantan vostre petit serviteur et vostre petit Giffar.

\$

Archives nationales, 1 AP 434/150

102

29 septembre 1608 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je n'avoue pas que vous ayés des pardons à me demander c'est pourquoy je ne vous en acorde point, car vous devés croire que toute chose vous sont permise et que plus vostre liberté est grande plus elle m'oblige et me lye à vostre service, certe mon coeur, c'est pour n'en jamés bouger que je m'y suis atachée, et sy je faisais autrement je serois pire que une infidelle et plus détestable qu'un anataime. Je m'assure mon coeur que vous cautioneriés pour moy que cela ne m'arivera pas, aussy feroi-je plus tost choisis de la mort, mes inutilement je vous tiens ce langage, car vous savés comme je suis à vous. Je vous diray donc la joye que ce m'a esté de voir de l'écriture de vostre main et assurance de vostre entière guérison. Dieu vous y maintiene longuement par sa bonté.

Je n'ay point eu de bien que je n'aye appris ces nouvelles de vostre santé désirée de moy avec pasion. Je le vous /2/ jure, mon cher coeur, et que je me souhaite près de vous, en vostre petite maison champestre. Vous avés choisy un bien fort à propos pour boire vos eaux de Spa. Prouveu que vous

---

<sup>184</sup> Daniel, 13 dans la Bible de Jérusalem, addition deutérocanonique, considérée apocryphe par les juifs et les protestants.

vous divertisiés de vos humeurs mélancolique et que vous sachiés vraiment jouir des gentilles de vostre cher petit Déric, quy est très capable de vous faire passer le temps et certe sy vous mécongnouissés vostre bonheur, vous vous randés coupable devant Dieu quy vous a randu mère de sy parfaits enfans. Je le suplye quy vous les conserve très heureusement.

Je m'estonne que vous ayés trouvé empaiché au non de Déric tous, je croiois vous l'avoir souvent nommé comme cela. C'est un nom quy c'est donné quy ne semble à celuy que s'est donné mon petit neveu, mes il n'y a pas mis son sur nom comme je fait. Mon Frédéric quy a un /3/ petit dévoiment depuis huit jours sans s'en montrer nulement de bile, toutefois sa durée me fera en prendre l'avis de Monsieur Louis à quy j'écriray ceste après dînée.

Je crains que vos eaux de Spa ne vous seront arivéé en mesme temps que vous faisant besoing et que vous aurés esté contrainte de faire une longue intervalle en les attendant cependant il ne m'a esté possible pour les avoir sans pluye de faire autrement que j'ay fait. Mon muletier n'est encore de retour et y a quatorse jours qu'il est party.

Mon Monsieurm'a commandé de vous dire la paine en quoy il est des papiers de la bonne princesse, quy ne se sont pas trouvés entre les mains du Vasseur, comme il pensoit et savoir de vous sy vous luy pourés donner quelque indice de ce qu'il en a fait. Il dit quy vous parla de ses affaires pour en parler à Monsieur de Sully et quy ne sait sy vous euste besoing des papier vous m'en donerés /4/ la >>>> que vous en avés sy vous plaît, car cela le travaille fort, car Monsieur Callipont quy est à Paris exprès pour la poursuite de l'asination, les demande. je luy ay parlé pour nostre trafic, mes me semble quy n'y voit guère clair. Je voiray le prier de nos marchans pour voir ce qu'il en dit vous avés esté bien retenue à me mander l'histoire de Monsieur de Soubise et cependant vous este sur le lieu pour la savoir bien au vray.

Vous ne me datés plus vos lettres. Je n'ay peu faire le calcul combien il y avoit que vous aviés commencer à boire des eaux. Je vous envoy les leçons qu'à donné la bonne seur d'Orange et pas d'avantage, car je ne say jusque où l'on vous en a envoyer, sy vous plaît de me le mander par vos premières. La bonne seur ne pelle pas le mieux du monde de fasson que l'ayant fait voir à ceux quy y sont mestres passer il y ont trouvé force faute que j'ay fait coriger.

Je vous ay mandé à temps, que je croy que mon Monsieur yra à la Court. Je vous demande celuy que vous viendrés à Paris et que vous aymés tousjours bien vostre très obéissante seur et très fidelle servante. Adieu mon coeur, j'embrace vostre Déric comme je fais le mien. Tout mon petit troupeau se porte bien, Dieu mercy.

\$ \$ \$

A Sedan, ce 29e sep<sup>bre</sup> 1608.

Archives nationales, 1 AP 333/100

103

7 octobre 1608 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, la continuation de vostre bon partement m'est un grand sujet de louer Dieu et d'avoir mon esprit en repos. Je le suplye d'en pouvoir longuement jouir et me faire la grâce de vous randre des service dignes d'estre estimés de vous, sans le suplément de vostre bonté quy trop officieuse en califye de grans quy sont bien petis et o>>>lifs, comme est celuy de vous avoir voulu procurer l'envoy de ceste honneste homme Ecoissois, sans atendre de réponse de Mademoiselle de Bourgon, mes cela n'a point sucédé selon mon désir, de quoy j'ay soufert et reçoÿ encore un extrême déplaisir. Mon cœur, je vous l'ay mandé et comme l'on a esté contrainte à se résoudre à y envoier après. Le mesager n'est de retour, vous protestant quy m'en tarde autant qu'à vous quy me mandés estre tousjours en une >>>>. Je croy que sy vous pouvés quitter la veue de ceste grande compagnie quy est en vos cartiers, que vous aurés beaucoup fait pour vostre santé quy requiert d'estre soulagée de toute telles incommodités.

Je me réjouis du secours /2/ que vous y avés eu de Monsieur de Boisis. Je l'ay dit à mon Monsieur quy satifera à la reconnoissance à qu'il en doit avoir. Il le croit fort de ses amis et le tient pour un très honeste et abile gentilhomme quy l'honore fort. En plus, vous m'avés dit vostre avis touchant l'histoire de Monsieur de Soubyse, mes sa bien esté lorsque l'on en parle plus en récompense. Vous esté la première à me dire le mariage de Monsieur de Monmorency. Mandés-moy sy vous croiés que l'on demandera raison de l'atentat de Monsieur de Soubise ou bien sy la chose se passera sous silance.

Suivant ce que je vous avois mandé, je me suis enquisse touchant le traité de vos toiles avec nos velours. J'ay trouvé Tobye Dusart tout disposé d'en asarder pour deus ou trois cent escus. Sy vous trouvés marchant quy en vueille faire de mesme de ses toilles, enquerés vous en, sy vous plaît, et m'en mandés le nom. Le dit Tobye Dusart dit que la méthode qu'ils ont à y tenir c'estoy de mettre le plus juste pris que pouront : luy à ses velours et eux à leur toilles et jugés par ce premier essay s'il y peuvent avoir tel profit qu'il en puisse continuer le trafic. Il /3/ faut donc que vous fasiés chois de quelque homme de bien pour s'embarquer à cela. Celuy que je vous nomme de ce lieu est là et je veus en assurer. Je dis qu'il mettera au asart de la marchandise pour deux ou trois cent escus, mes je croy que vos mesagers sont sy assurés qu'il n'y peuvent rien perdre. Tout ce qu'ils asarderont donc, c'est que l'on pourra trouver le pris des velours et celuy des toilles trop excessif et que l'on n'en pourra continuer l'envoy. L'essay en fera l'expérience. Sy vous plaît de tenir la main de vostre coté, j'en feray du mesme du mien. Mon Monsieur estoit présent lorsque j'en fis l'ouverture, quy fut soudin embracée de Tobye Dusart, fort homme de bien. Je croy quy vous souvient bien de l'avoir veu. Voila l'acheminement que j'ay peu donner à vostre proposition. C'est à cest heure à vous à l'acheminer d'avantage.

Il y a quelle temps chère Madame que je vous mande ce quy s'écrivoit icy à des alemans au désavantage du fils de Monsieur de St-Germain, lequel vous en avés averty, comme tesmoigne une lettre que Monsieur mon mary en reçut hier de luy et de l'extrême déplaisir qu'il en reçoit /4/, mes il semble qu'il consoit la chose un petit autrement quelle n'est et qu'il croye que ses calomnyes contre son fils soient allées jusque aus areilles de Son Altesse, quy n'est pas ce que je vous ay mandé, mes seulement que des Alemans à Paris l'avoient écrit à d'autre quy sont icy, de quoy je crus vous devoir avertir quoy que je n'adjoutasse point de foy à cela, estimant le naturel de son fils trop bon, mes quant il eust pêché en cela tousjours estonne bien, assuré que nul autre ne l'en pouroit tant blâmer que son père, de quy la vertu est en tout degré que l'on ne peut attendre de luy, que chose louable et digne de grand honneur et louange. Ce n'est pas seulement à Sedan où l'on le tient en ce prédicament, mes certe en Alemagne aussy. Cependant, pour satifaire à son désir, mon Monsieur veut vérifier quy sont ceux quy ont tenu ce langage de son fils, car il en tesmoigne estre sy outré de douleur que l'on auroit grand tort de ne porter de quy luy peut donner de la satisfaction.

Monsieur de La Forest confirme bien comme cela luy touche au coeur et mandé aussy les grandes travesses que l'on portera à son dessain de marier son fils, mes toutefois qu'il voit les chose en estat d'en bien espérer de quoy nul autre ne se peut réjouir plus que moy, quy vous supplie sy vous /4/ voiés où Monsieur de St-Germain ou Madame de St-Germain de l'en assurer et que rien ne les peut honorer comme moy, sy ce n'est vous mon coeur, à quy je croy porter un grand respect vous cédant cela.

Nous avons icy le frère de Monsieur le baron d'Augne depuis trois jours, quy m'a dit avoir des lettres pour vous de la bonne princesse sy ne va à Paris luy mesme. Je les luy demanderay pour vous les envoier. Elle m'a peu écrit par luy, ayant tousjours sur les bras une grande compaignye quy la randoit avec peu de loisir et beaucoup d'incomodité.

J'espère d'avoir aujourd'uy de plus grand lettre par Matieu. Sy j'aprens chose digne de vous estre mandé, j'y satiferay. Cependant je vous diray que tout mon petit troupeau se porte très bien depuis deux jours, seulement le dévoiment a quité à mon petit garçon quy ne l'a pour sa durée guère débifé, aussy n'estoit il point violant. C'estoit une indigestion d'estomac plus tost qu'autre chose. Juliene est une petite peste incapable de répondre à un sy digne serviteur pour quy j'ay de l'amour au lieu d'elle. Je l'embrace de tout mon cœur, chère Madame, et vous aussy de quy je suis la très obéissante seur et très fidelle servante. Adieu.

§ § §



13 octobre 1608 - Sedan  
à Mme de La Trémoille

Depuis ma lettre écrite, chère Madame,, le mesager envoyé à Mlle Bougon est arivé. J'ay veu la lettre qu'elle escrit à mon Monsieur, par laquelle, elle donne congé à l'Ecosois ; de dire que c'est de bon cœur, je mentirois. Madame de St-Germain escrit à Monsieur Tilénus sur ce sujet, fâchée contre vous, contre nous et plus contre luy, l'acusant de peu d'afection ; en quoy il luy font grand tort. C'est à vous mon coeur, à travailler afin que Madame de St-Germain ne continue à vous vouloir mal, car vous savés en quelle considération et respect nous l'avons eue sur ce sujet, employés donc vostre crédit, fin qu'elle demeure bien satisfaite de nous quy l'honorons de vraye et sincère affection.

Monsieur Tilénus assure /2/ que l'Ecosois se résout de partir mardy prochain, mes pour ce que je vous l'ay déjà mandé je ne le vous veus assurer que par luy mesme quy pert toute espérance de récompense, sy ce n'est de vous quy n'en serés pas fort incommodé, car il se contentera de peu. C'est ce que je viens d'apprendre.

Bonsoir mon coeur, mon Monsieur est fort vostre serviteur quy aporte à ceste affaire tour ce qu'il a pensé vous estre agréable. Adieu, ma chère Madame. c'est la servante toute à vous.

\$ §

A Sedan, ce 13e octobre 1608 que je m'en vois coucher.

Archives nationales, 1 AP 333/102

Sans date - Sedan  
à Mme de La Trémoille

Chère Madame, vous aurés veu par ma dernière du 3e de ce mois comme j'ay receu trois des vostres toute à la fois et comme avec raison je vous avois mandé estre en paine de n'en avoir des vostres. Je loue Dieu d'apprendre la contonuation de vostre bonne santé et le suplyé avec ardeur de vous y maintenir; Je croiois bien hier vous écrire aujourd'huy en grande amertume de cœur, à cause du partement de mon cher Monsieur mes une défliction, quy luy prit hier au soir, fait que je jouis encore de l'honneur de sa présence. Le sujet en et bien fâcheux à la vérité et puis aussy que c'est un fait il faut quy s'en aille. Je dois désirer que ce soit plustost que plus tart, car plus il demeurera icy et moins j'auray d'espérance de son retour au temps où je le désire tant et avec telle véémence que l'apréantion du contraire me tue; Je jettés hier tant de larmes saysye de ceste crainte que je vous eusse fait pityé.

Vous me demandés mon coeur, quant je /2/ dois acoucher. Ce doit estre le cinq ou sisième du mois de janvier pour aller mes neuf mois entiers, et cepandant j'ay opignon de ne passer la fin du mois de décembre. Je ne say sy ce sont les tranchées que j'ay déjà assés fréquentes, quy me donne ceste opignons. Vous seriés bien une bonne seur sy vous métiés en exécution vostre proposition de passer caraimé, prenant ensemble, car quant bien tout ce que je puis espérer m'arrivent, quy est d'avoir mon Monsieur à mes couches, c'est pour sy peu que j'auray bien besoing de consolation quant il s'en ira, car il me lessera encore avec des douleurs que vous soulageriés à bon essiant. Mon coeur, prenés donc courage et venés donner ce contantement extrême à celle quy ne s'ayme pas mieus que vous mesme.

J'ay à jouir sy peu de /3/ la présence de mon Monsieur, que vous me pardonnerés bien sy je ne vous entretiens qu'à demye afin de m'en retour près de luy quy garde le lict tans sa défluction est grande. Il ne laise de parler de s'en aller demain. Je ne say sy le pourra, car il a de grandes douleurs tout un coté du visage. Cela redoublera ma paine sy je le vois partir avec indisposition. Nous n'avons que du mal en ce monde. Je ne say pourquoy nous craignons de le quiter de mesme.

Quy fait vos affaires à Paris, me mande que cest ecosois est allé tout droit à Touars. Je luy avois conseillé de vous aller trouver afin d'estre introduit de vostre main, mes il semble que ceste résolution fut prise par vostre commeandement. Je ne say ce qu'il aura fait de ma letre, mes sy il l'a gardée vous

ne l'aurés pas sy tost. Je m'estonne avec vous quy pouse Madame de St-Germain /4/ à prandre sy à coeur ce quy touche à Mlle de Bougon. Il faut que vostre crédit se fasse voir en ceste affaire.

Vous m'avés fait rêver deux bonnes heures après le peu de chiffre quy est dans vostre lettre sans que j'en sois venue à bout qu'à deux. Vous l'avés tout failly. Par opignon j'en devine quelque chose à cause que j'ay ouï dire mesme bruct. C'est le souhait des gens de bien, mes d'autre grand fondement je n'y en vois pas. Sy nous nous voïons nous parlerons de cela et d'autre chose. Je ne vous ay point demandé le commencement des livres en Alemant, mes la fin et sy je l'ay fait je me suis trompée. J'adresse toute mes lettres au mesager de Laval.

Adieu mon coeur, Juliene à une petite beste quy n'est pas capable de faire réponse à son digne et amirable serviteur. Sy j'avois l'esprit plus libre, je terois que sa seur la feroit pour elle à une autre fois. Adieu mon cher coeur. C'est la servante, très fidelle sur quy vous avés toute puissance.

\$ § \$

Archives nationales, 1 AP 333/105

107

3 novembre 1608 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, vous croiant de mesme humeur que moy, je vous feray un exate dénombrement des dates de vos lettres desquelles l'on m'an a randues trois par le dernier coche : l'une du 27e septembre, l'autre du 4e octobre et l'autre du 19e bien grande et très mal plyées. Mes très chère, j'en avois receu il y a huit jours : une quy estoit de 12e d'octobre quy me fait estonner d'en avoir receu de plus vieilles, mes je n'en murmure point, puis qu'il ne ce sont point perdues et pardonne à celuy quy en est la cause.

Je ne vous disois sans raison par ma dernière que j'avois esté en paine de vos nouvelles, ce quy ne fut arivé sy vos lettres m'ussent esté envoyées d'ordre. En récompense, j'ay receu force contamment samedy dernier, mon coeur, y aprenant vostre santé sy bonne et le bien que les eaux de Spa y ont faite. Il est bien certain que le Sr. Bouron ne vous en a retenue une partie que de peur que vous n'en busié trop. Il m'en écrivit son apréantion et m'en mit en scrupule moy mesme. Il parloit bien à Monsieur Louis sans le nommer Dieu soit loué avec la fin (foi) on a comme /2/ l'oeuvre.

Mes je suis marye, chère seur, de quoy vous prenés sy à coeur vos affaires, car c'est le moyen de ne vous laisser quelle jour de ceste bonne santé quy vous devroit estre sy chère et quy est sy nécessaire au bien de Messieurs vos enfans. Trois cent mille escus<sup>185</sup> de deptes estonne à la vérité, mes ce n'est pas y porter remeide que de s'en afliger ! Au contraire, c'est sans randre incapable. Il faut donc prandre courage et ne se laisser point acabler sous ce fais d'apreantion. Dieu vous fera trouver des expédiant à toute vo difficultés !

J'en ay parlé à mon Monsieur touchant la proposition de Monsieur de Gimené. Il dit que pour en donner son avis certain, il luy seroit requis savoir plus particulièrement quelle étendue est ceste forest et la calité du bois et que souvent elles sont de petit profit annez et ne laisse d'estre de grand valeur pour en vandre le fons, mes que puis que vous estimés que vous feriés bien de la vendre, il vous croit sy bonne et sage quy ne révoque point en doute que ce ne soit le bien de Messieurs vos enfans, comme aussy pour ce fief, mes il juge ceste difficulté, que comme Monsieur de Gimené saura que vous n'este point otorisée pour luy vandre ce dernier quy s'arestera /3/ là dessus. C'est pourquoy mon cher Monsieur dit qu'il vous faudroit avoir un consentement des parans pour ce dernier comme pour le premier et randre la chose aus termes de s'effectuer lorsque vous en aurés le pouvoir. C'est ce quy m'a dit sur ce sujet ; et que pour luy il vous ayme et honore et Messieurs vos enfans de fasson quy s'estimeront heureux de vous servir au pris de son sans. Il s'est fort enquis sy vous veniés à Paris où il vous désire fort sy en allant. Il vous est obligé de vos libertés qu'il aprouve autant qu'il déteste les cérémonyes entre personne qui s'aiment sans feintisse.

---

<sup>185</sup> Soit 900 000 livres l'écu est une monnaie d'or valant normalement trois livres tournois. Somme énorme lorsque l'on sait qu'à cette époque un journalier gagnait seulement 7 ou 8 sous par jour et une servante 3 à 4 sous.



Je luy ay parlé du désir de Madame de Rohan touchant Mlle sa petite-fille. Il m'a assuré qu'en cela et toute autre chose quy regarde son contantement et son service. Il s'y portera tout entier, mes qu'il ne juge pas la chose faisable et n'en atent qu'un refus. Il en parle toutefois sy elle persiste qu'il l'esprouve. Il sy offre et toutefois m'a commendé de vous dire que sy vous la voies et luy oser parler librement, il luy semble que vous luy devés représenter que toute sorte de raison se bandent contre son désir. Son âge luy doit faire craindre que Mlle sa petite-fille tombât entre /4/ d'autre mains que les siennes et très préjudiciable et qu'elle auroit plus sujet de la désiré où elle est que de l'en ôter, mes je doute fort sy son amour le rant capable de ces remontrances. Vous en userés selon quy vous semblera à propos touchant ceste autre broulerye qu'elle craint pour l'argent qu'elle désire à intérêt. S'il en ont parler il luy randra tout service, sy je me suis trompé, au nom de Monsieur de Boisis. Pour cela mon Monsieur ne l'a esté en la personne, car il l'a creu tel que vous me le mandés. La faute en est à moy, mes sans nul préjudisse pour vous, chère seur, quy m'avés bien envoyé une grande pièce de toille, la moitié sufisoit. Je ne la trouve point chère puisque l'aune de Laval est plus grande que celle de Paris.

Vous voila à vostre ayse puisque vous avés récompensé les frais que j'ay fait pour vous, quy este trop scrupuleuse en cela. J'ay trouvé trante sus aunes de toille. Je voudrois bien savoir pour combien d'augne vous l'avés achetée. Je l'ay receu avant hier avec vos trois lettres. J'ay dit à Tobye Dusart ce que vous me mandés pour nostre trafic, quy peut prest de la marchandise pour l'envoïer soudin que les toilles seront ycy. Il ne les atendroit point mes /5/ il espère savoir par le marchant que vous me nommés, qu'elle sorte de velours ils ayment le mieux, pour soudin en envoïer pour le pris de sis cens livre.

Vous vous este trompée de l'avoir assuré que les toilles ne pairont point de sortye. Il est vray quy n'en paient que demyée, à cause de nos privilège. Quant Tobye Dusart aura les toilles, il avertira le marchant de Laval de toute chose. Vous ne me mandés pas si celle que vus m'envoies est de la batue je croy que non. Je la trouve assés belle pour faire des chemise à mes enfans. Je vous en rans un million de grâce. Mon Monsieur ne peut nulement rapeller sa mémoire touchant ses papiers. Il en est en un tourment merviueux. Sa santé est fort innégalle quy me fait doublement apréander son partement donc le tout est pris à lundy prochain.

Monsieur Le Conte, gouverneur d'ycy, est revenu de la Court par ce dernier coche, quy dit que le Roy luy dit en ces termes quy désiroit avec passion de revoir mon Monsieur quy me laissent bien triste. Il a souvent de grande seueurs et mesme ceste nuict quy m'a fait lever dès quatre /6/ heures et ne me suis recouchée qu'à huict et levées à dis.

Mes j'en suis un peu débifée, vos trois lettres m'oblige à vous dire force chose. Je crains bien d'en oublier quelque unes ce que je ne feray pas de publier le contantement que vous avés de Mlle de Videbourse et de taire la petite broulerye que vous craignés. Je n'approuve nulement ce comandement sur les femmes de chambre, bien qu'elle leur porte force honneur et respec, mes me semble quy doivent aprendre de vostre bouche comme vous voulés estre servye et non par celle d'un autre, car il vous seroit bien plus pénible de leur faire dire que de leur estant pas souvent près de vous que tout autre à vostre couche à vostre levé. Voila mon opignon et ne douté pas que ces petites chose vous rompent la teste aussy bien que de plus grande. Mlle Dosquerque n'a james requis semblable chose de prandre la lois de feu Madame la duchesse des Deux-Pons sy n'y trouvé pas d'aparence.

Mon Monsieur à quy je l'ay dit est de mesme avis que moy quy crois Mlle de Videbourse tellement raisonnable et facile à ce que vous désirerés que si vous luy osier dire. Je ne doute point qu'elle ne se départit soudin de ce droit là nouveau chés vous.

Nous avons apris par le retour de Monsieur Le Conte comme Madame de St-Germain n'a plus sa fille, quy nous a certe navrés et aflagés sy nous en savions au /7/ vray histoire. Monsieur mon mary y vouloit envoïer pour leur offrir tout service et amityé, mes il remit ce devoir lorsque sera à Paris.

La bonne princesse nous a mandé n'avoir rien ouy dire au préjudice de son fils, mes au contraire quelle luy doit randre ce témoignage de s'estre très bien gouverné tout le temps qu'il a esté à Hidelberc que Son Altesse l'avoit fort agréable et a un telle créance de la vertu et du mérite de Monsieur de St-Germain qu'il se doit assurer, que l'on ne croira rien à son préjudice. Qu'elle est très marye de voir la crainte qu'il a eue et très obligé de l'affection qu'il tesmoigne leur porter. Elle en fait encore un plus discours que je ne vous fais. Je vous envoye de ses lettres. Son Altesse estoit attaché au lict pas ses goutes;

Quant à l'Ecosois, il vous est allé trouver. Il n'a nullement tesmoigné par ses procédures quy se vueille prévaloir des recherche que l'on a fait de luy. Sy ce gouverne autrement vers vous il nous trompera fort. Je vous ay mandé comme l'on l'a mal traité, luy inputant à ingratitude et crime d'avoir laissé son dicide et cependant il sy s'est gouverné >>>> toute sorte de considération d'affection et de bien séance. Je ne say sy vous pourés tant que de randre la mère capable de croire cela.

Vous me demandés des nouvelle de Marion. Je vous diray donc que ce n'est plus une doucette, mes sy enjouée et sy peu /8/ d'arest qu'elle me fet souvenir de sa seur. Elle a fort changé mesme en force et n'est plus nullement délicate comme elle a esté. Frédéric luy a ôté force caresse, aussy n'en est-elle plus en âge, mes bien luy que l'on me vient de porter, s'estant fait une grande marque au front sans estres entain>>. Il est venu quérir du coco pour se guérir.

J'ay une envye démesurée que vous le voiés et moy le vostre que j'ayme comme le mien. C'est pourquoy vous ne devés point douter sy nous ne voudrés, je n'y vois difficulté que de logis, car je croy que vous le voulés avec les miens et je ne say où mettre celuy que Dieu me donnera >>> en ririés sy vous vous ma paine mon Monsieur me promet que c'est etté l'on bâtura près de leur chambre.

Mon cœur, quant je parle à vous, je croy parler à un segond moy mesme. C'est pourquoy je ne vous déguise rien, aussy vous ayme je trop pour le faire et suis tout à vous seur très obéissante et très fidelle servante de quy le gros ventre est las de tant escrire. Adieu, tout cour, mon cher coeur.

Le carosse va fort doux, mes nous >>>>> au galop de fasson qu'il étoit rude et faisoit que je me tenois soudain debout et mon apréantion fut bien grande, mes n'a point esté suivye de mal, Dieu mercy,

A Sedan, ce 3e novembre 1608.

Archives nationales, 1 AP 333/104

108

24 novembre 1608 - Sedan

à M. le duc de Bouillon<sup>186</sup>

Monsieur,

Le temps ne m'apprend point à suporter pasiamment vostre absence, c'est une leçon quy ne m'est point praticable, mes encore n'esse pas là où consiste mon principal tourment, c'est, mon cher Monsieur, en la vigueur de mon apréantion quy croit et a fortifyé à mesure que j'approche du terme où je dois mestre au monde une petite créature ne jugant point que mes forces suffisent pour s'y mestre heureusement si je ne jouis de vostre chère présence, quy seule me peut donner du courage. Je l'ay tellement abatu que sy vous ne me secourés j'y suomberay mon cœur, je vous ay menassé que la préfasse de toutes mes lettres seroient sur ce suiet quy ocupe tellement mon esprit que je ne pense et ne songe qu'à cela, la nuict mesme s'en est passé avec inquiétudes, n'estant avis que vous en alliés passer la mer et faire un grand voiage, certe, mon cher Monsieur, je ne vous dis rien au regart du travail que me donne mes craintes, je vous conjure donc au non de Dieu de les avoir présentés, et sur ceste /2/ assurance, je changeray de discours pour vous dire l'état de nos enfans.

Pour le petit garçon, c'est à souhait, Dieu mercy. Pour nos filles c'est toutes trois enrumée. Samedy au soir Marion estoit sy abatue et émeue, que j'en fus en paine et mesme la nuict qu'elle se plaignoit fort de fasson que je n'y eus guère de repos, mais, Dieu mercy, le matin elle se trouva sans fièvre, mes touse forts, comme aussi ses seurs. Je ne le veus pas atribuer au campot que je leur ay donné par ce beau temps pirs au changement, car depuis vandredi le temps est fort à la pluye, sy vous eussiés fait un petit de diligence en vostre voiage vous n'ussiez eu que du beau, mes vos petites journées vous en auront fait avoir du lait.

Samedy, je receus celle quy vous a pleu de m'écrire de Chalons. Je loue Dieu d'apprendre vostre bonne santé, mes je suis bien marye que vous vous este destourné du chemin de Paris puis que le Roy

---

<sup>186</sup> Il s'agit de la première des deux lettres d'Elisabeth de Nassau à son époux qui est conservée dans le Fonds Rohan-Bouillon.

y est. Petit Piere m'a assuré vous avoir aussy veu par de là, la maison de Monsieur de Lope et que vous vous portiés bien. Dieu par sa bonté vous y vueille conserver.

Je trouve à grand marché les vins que vous m'avés fait acheter à Chalons s'y sont tant soit peu bons j'ay mis les cent escus entre les mains de Demerchers et pris receu. Gérar /3/ m'a tenu conte des deux cens. J'auray encore du vin d'Allemagne, mes rien, motus de quatorse sous le pot mes il sera bon a ce que mande le marchan qui an envoye esprès craignant quy me fallut passer à la mercy de ceux de ceste ville.

Monseigneur le Prince ne fut point hier au presche, quy m'empaïcha de le faire venir dîner en salle. Je le fus voir après dîné et fus bien une heure et demye en sa chambre, j'y fus sans fille et sans nièce. Je m'enquis de M. Colbe, comme quoy il estoit contant de luy et trouve qu'il en estoit fort satisfait. Il vous escrit de son stille. Le baron d'Augne n'y estoit point et estoit allé au quattessime il ne fait pas oublier de luy ennoier on porter quelque chose mes quoy je ne say pas bien. J'aimerois mieux quelque chose de garde que d'usage ordinaire de sorte tablette ou speaumes luy seroient, je croy bien agréable.

L'on vous envoye force nouvelle de Vipart, mes ce que me mande Monsieur de Nassau gouverneur de Bréda n'y répont point, car il semble qu'il croit la tresve et me dit que cela estant que Monsieur le prince d'Orange se résout de se tenir à Bréda et y faire venir Madame sa femme. Madame de Chalons m'est venue voir bien marrye de ne vous avoir trouvée ycy, elle implore vostre faveur envers Monsieur le prince d'Orange et m'a /4/ dit qu'elle vous en eciray. Elle mérite certe que nous la servions. Elle est party fort contante, ayans à ce que m'a dit Lecu. Vous aurés trouvé deça rumeur, touchant Madame la princesse de Conty quy s'en devoit venir en Lorraine. Je croy que les choses seront apaisée, il a receu un gratification entière de Monsieur de Guise en vostre considération, j'ay bien envye de savoir en quel lustre vous trouverés qu'est Madame de Poiene sy cest en guise de duchesse. Maher ariva hier

La bonne princesse ne vous escrit point et me mande fort peu de chose. Son Altesse est tousiours ataché en la chambre et elle a un service très pénible mes agréable, je ne suis pas sy heureuse de vous en randre un pareil quant vous vous trouvés mal. Je vous ramentery la permission que désire avoir Madame de Ste-Croix pour me voir sans barre afin que vous en parliés. Mademoiselle d'Orange désire aussy savoir y elle vous doit envoyer cotype de ces lettres d'Envers et sy elle doit écrire à Monsieur de Vileroy. Elle demande le solde vostre promesse quy est un double l'once doit asembler pour aviser au pont. Ceste après-dînée à ce que m'a dit Monsieur Le Comte qui vous en randera conte l'on a fait venir des (illisible) de Maisière et autres lieux.

La bonne Madame de La Trimoille m'a envoyé du gruuu. J'en ay fait d'excellent. Elle continue à me dire quelle se désire à mes couche et moy que c'est à la condition que je vous ay mandée /5/ qui est de vous avoir aussy, mon cher Monsieur. Elle me mande que les marchans de Laval ont envoyé ces toilles, cepandant l'on a rien receu. Je ne say sy son les gardes à Paris jusque à ce que Tobye aye envoyé du velours. Je me fais acroire que sy je vous suplie de commander que l'on le sache. Elle partoit pour retourner à Touars et me mande que Monsieur de La Mote vous doit mandés ce qu'on sait de la cane de Monfort, Il me tarde bien de savoir vostre arrivée à Paris et la bonne chère que l'on vous aura faite. Mes surtout sy vostre grosse femme aura l'honneur de vous revoir à son entière besogne, mon cher Monsieur, souvenés-vous donc bien d'elle qui ne pense rien qu'a vous.

Fédéric ne vous oublie pas aussy et devient tous les jours olus joly. Il a bien tost donné un copu de sa main, mes il n'a fait nule opiniatreté depuis vostre partement. Il vous veut écrire, se dit il et vous porte souvent des lettres à Fontainebleau. Je trouve qu'il engresse quoy qu'il cause et court perpétuellement. Tous ces beaux jours il n'a point dormy après dîné. Il flate plus que de coutume. Sans mentir, je le trouve fort aymable. Mes sy ne m'est il point cher aupris de vous mon cœur. C'est la vérité. Adieu. C'est

A Sedan, ce 24<sup>e</sup> novembre 1608.

S  
\$ X X \$

Archives nationales, 273 AP 179

à M. de La Trémoille

Monsieur mon cher neveu, envoyant ce laquais à Madame de Monpensier je luy ay commandé de passer à Touars afin de me porter de vos nouvelles. je doute sy vous posédés encore la présence de Madame vostre mère mes ceste incertitude ne m'empaiche de luy écrire. Il me tarde de la savoir près de vous où je say qu'est son coeur et ses affections mes je croy bien que vos affaires ne l'y laisseront pas longtemps ce quy me le fait rouver moins dur c'est l'espérance que j'ay d'avoir l'honneur de la voir. Pleu à dieu Monsieur mon cher neveu pusiés vous estre de la partye sy cela se pouvoit sans divertissement à vos études, mes vous ayant chèrement je dois régler mes souhaits par ce quy vous est le plus avantageux et utile croiés donc car c'est la vérité que rien au monde ne vous peur désiré plus de bénédiction que fait,

Monsieur mon cher neveu,

vostre bien humble et obéissante  
tante à vous faire service.

Elisabet de Nassau

Ce laquais vous dira des nouvelle de vostre petit cousin et moy que c'est vostre petit serviteur.

A Sedan, ce 8 décembre 1608.

Archives nationales, 1 AP 333/106

110

20 décembre 1608 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, je crois que voycy la dernière que vous aurés de moy avec mon gros ventre quy sy je ne me trompe, se déchargera dans ce mois et mon désir seroit dans l'autre, puisque mon cher Monsieur m'assure estre ycy le premier jour de l'an et doit partir aujourduy de Paris. Ce sont les termes de sa lettre, mes ma créance est fort agitée, car il ne me dit pas avoir son congé de fasson que je suis entre la crainte et l'espérance, mes le premier dommage (?) quy n'est pas pour estre bien à mon ayse avec bien du déplaisir.

Je pers celle que vous m'aviés donnée d'estre à mes couches. J'ay receu la lettre que vous m'envoiés de Touars à vostre arivée. Vous m'obligés /2/ fort mon coeur de me l'avoir mandée sy prontement car je me réjouis fort de vous savoir près de ce quy vous est de plus cher, mes puisque vous avés à la quité bientost mon désir eust esté que j'eusse peu avoir l'honneur de vous avoir ycy. Mon acouchement mes n'y voiant plus d'employen je vous conjure la bonne et très chère seur que ce soit durant mes couches.

Monsieur Louis ariva hier quy me veut persuader que cela arivera, mes je tiens que son plus fort argument, c'est pour me réjouir car il sait bien que je dsire avec passion cest honneur. Il faut que je vous dye mon coeur comme j'ay esté heureuse de n'avoir seu le mal de mon cher Monsieur qu'après sa guérison. Le médecin d'ycy quy est Monsieur Caré quy l'a veu en sa maladye et quy est revenu /3/ par le dernier coche, me fait trembler de ce quy me dit de son mal, quy a esté disenterye avec pourpre et sy tost relevé et guéry que c'est un miracle. Certes, j'ay bien occasion de louer Dieu ; ce que je m'assure que vous ferés avec moy quy vous touche de trop près pour douter de vostre sentiment en un tel sujet.

Quant à ce qu'il vous plaît de m'écrire du fils de Mlle de Videbourse et de ce que vous désirés obtenir de mon Monsieur, c'est un coup quy doit estre réservé à vostre présence et quy seule le peut emporter. Ce n'est pas que je ne luy reconnoisse force bonne volonté et pour la mère et les enfans, mes il a des raisons pour me refuser que je ne puis vienère et je m'assure que tout fléchira à vostre parole car elle est de grande éficase en son endroit. Mon opignon est donc de remettre cela à vostre premier veue et pour ce /4/ que j'y puis, vous vous devés assurer quy ny sera pas espargné.

Ce me sera un grand plaisir sy le Sr. Bruce vous est agréable et quy répond au bon tesmoignage que je vous en ay donné. L'on a mille nouvelle des toilles de Laval. J'en suis en paine, ceste incertitude à empaiché que l'on aye envoyé des velours. Tout mon petit troupeau se porte bien, ormis

un petit de rume quy a repris à Frédéric depuis hier que je l'envoie promené, mes il en a assés pour me travailler, tant je suis folle mère. Il continue à bien parler de vous quy avés part en sa bonne grâce sur tout autre.

J'ay la fourure que ma seur la contesse de Hanaut vous a envoyé. Mandés moy ce quy vous plaît que j'en fasse. Je vous envoe des lettres de la bonne princesse. Monsieur son fils se porte très bien et a de l'amour pour sa cousine de Hanau. N'en dite rien vous en saurés les particularités à nostre première veue. Je m'assure que vous pranderés bien le pauvre conte Edort.

Adieu mon coeur, j'ose bien encore embracer Monsieur vostre fils plus que vous quy m'aymé en mère et moy c'est en fils à quy je donne toute bénédiction et au petit frère aussy.

C'est la seur très obéissante et servante très fidelle pour quy vous avés à prier Dieu d'une heureuse délivrance. Marie a eu un fils Dieu m'en donne un sy luy plaît.

A Sedan, ce 20e débre 1608

Archives nationales, 1 AP 333/107

**1609** *Sur le plan international fut marquée par la réapparition du problème du duché de Juliers-Clèves à la suite de la mort du duc Jen-Guillaume au mois de mars. Les prétendants à cette succession ne manquaient pas. Dans l'expectative l'empereur Rudolph II nomma un administrateur dans le duché. Les deux principaux prétendants au duché, les ducs de Brandebourg et de Neubourg, le supplantèrent en constituant une administration conjointe dans le duché. Au mois de juin 1609, l'Empereur ordonna le séquestre du duché que des troupes espagnoles occupèrent au mois de juillet. Au mois d'octobre, Henri lança un ultimatum à l'Empereur afin qu'il rappelle son administrateur et les troupes espagnoles.*

*Le duc de Bouillon vint à Sedan au début de l'année 1609. Au mois de février, Elisabeth de Nassau donna naissance à une fille : Henriette future marquise de La Moussaye. Au mois de mai avec sa soeur Charlotte-Brabantine, elle se rendit à Heiderlberg auprès de leur soeur Louise-Julienne<sup>187</sup>. Elles revinrent à Sedan à la fin du mois de juin. Pendant ce voyage, elles furent victime d'une véritable spoliation. Leurs trois frères Philippe-Guillaume, Maurice et Frédéric-Henri conclurent le 27 juin 1609 à La Haye un traité de partage des biens délaissés par le décès de leur père. Les dames princesses issues de Madame de Charlotte de Bourbon étaient priées de se vouloir contenter d'une rente de six mille florins chacun an, rachetable au denier vingt et des terres sises au duché de Bourgogne. L'acte prévoyait que si elles voulaient poursuivre pour obtenir plus grand partage les trois frères étaient tenus de prendre défense contre elles " et par ainsi l'événement du procès demeurera en commun sur eux "<sup>188</sup>.*

*Le duc de Bouillon était resté à Sedan où un très fort rhume, l'empêcha de revenir à la cour avant le mois de septembre. Louise de Coligny vint à Sedan le 7 septembre. Il semble que lors de ce séjour le duc et la duchesse de Bouillon procédèrent au baptême d'Henriette dont le parrain put être Frédéric-Henri de Nassau.*

*Charlotte-Brabantine de Nassau à la fin de l'année se rendit à Vitré où elle fut au mois de novembre la marraine d'une fille de Jean Perrier, écuyer, sieur de la Grange, l'un de ses agents dans cette ville. Zacharie du Bellay, sieur du Plessis-Bellay, gouverneur de son fils aîné, était le parrain. Elle y était encore le 17 décembre, mais entendait retourner à Paris avant la fin du mois<sup>189</sup>.*

111

5 janvier 1609 - Sedan<sup>190</sup>

<sup>187</sup> Lettre de Louise de Coligny du 22 juin 1609.

<sup>188</sup> Le texte du traité a été publié in Président JEANNIN, *Négociations*, op. cit., p. 663-666.

<sup>189</sup> Lettre de Louise de Coligny du 14 janvier 1610.

<sup>190</sup> Cette lettre a été publiée par Marchegay dans les *Deux duchesses*, p. 88-90.

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, me semble que c'est en quelque fasson acroistre mon contantement que de vous le dire. Je jouis, Dieu mercy, de ce que j'ay tant désiré et apréande quy n'ariva point, quy est de la présence de mon Monsieur, qui ariva vandre<sup>191</sup> ycy en fort bonne santé, et m'a trouvé avec mon gros ventre, contre mon opignon quy estoit d'acoucher à la fin de l'autre mois ; cependant je roule toujours et sens moins de maux que je ne faisais. Je tiens que mon extrême joye me les rant insensibles, car plus on aproche de son terme et plus l'on a d'incommodité. Je ne pensois plus vous écrire en l'état où je suis. Je désire bien que ce soit la dernière, jugeant bien que c'est un grand effort d'avoir peu aracher mon cher Monsieur au lieu où son devoir l'obligeoit d'estre. C'est pourquoy /2/ la raison veut que je ne souhaite de le retenir longtemps ycy, où il a trouvé tout son petit peuple en fort bonne santé et son petit garçon bien genty, aussy en est-il bien amoureux. Il ne nous manque que vous ycy, mon cœur, pour la perfection de nostre joye, ne le faut plus espérer. Je le désire tant que je me promets que cest honneur nous arivera;

Ce dernier coche ne m'a point porté de vos lettres, mes mon Monsieur m'a dit en avoir eu, mes sans me pouvoir dire de quelle date, de fasson que je ne say sy sont depuis les mienes. Il a laissé le mariage de Monsieur le Prince avec Mlle de Montmorency en termes d'espérer une conclusion. Je croy que vous le savés et qu'il est superflus de vous le dire, comme force autres nouvelle seue d'un /3/ chacun. Pour les plus segrettes, il les faut remettre à la vive vois. Dieu nous en donnera le moyen sy luy plaît et nous raprochera quy est une des plus forte pasion que j'aye.

Le mesager d'Alemagne n'est encore arivé, je ne say sy nous l'aurons aujourduy, qu'il est la vueille des rois. Et Monsieur le prince et toute ma petite canaille importunent de faire la roïauté avec des billets à la fasson de nostre bon païs et d'Alemagne<sup>192</sup>. Je n'y ay au guère le cœur, cependant, je croy qu'yl faudra que je passe par là, car mon Monsieur me le commande.

J'ay honte de finir pour un sy mauvais sujet sy l'autre ny supléoient, quy est l'incomodité de mon gros ventre. Adieu, chère Madame, de mon coeur. Je suis ta servante à preuve de tout quy ambrace la mère et ce qu'elle a de plus chère au monde avec mesme afection que mon Frédéric. Adieu la bonne seur et très chère à moy.

\$ \$ \$ \$

A Sedan, ce 5e janvier 1609.

L'on n'a nulle nouvelle de vos toilles de Laval.

Depuis le soupé, le mesager d'Alemagne est arivé. Je vous envoye des lettres. C'est pourquoy je ne vous en diray point de nouvelle. J'écris un mot à la bonne seur, Madame de Ste-Croix. Je vous suplye de luy envoyer. Adieu mon coeur et bon soir. J'ay esté la roine et Frédéric le petit fou, quy a fait mille singery. Je suis toute lasse sans avoir nulle paine. Mon Monsieur a esté le somelier et le roy un des petis conte. Voilà tout ce que vous en saurés. Adieu, la très chère Madame à moy.

Archives nationales, 1 AP 333/108

112

2 mars 1609 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, je loue Dieu de vostre heureuse arrivée à Paris<sup>193</sup> et m'en réjouis estrêmement sous l'esperance que j'ay que c'est aprochement me fera jouir de l'honneur de vostre présence. Il y auroit trop de malheur, s'il en arrivoit autrement, car pour mon voïage d'Allemagne que vous

---

<sup>191</sup> Le 5 janvier 1609 était un lundi, le duc de Bouillon arriva donc à Sedan le vendredi 2 janvier.

<sup>192</sup> Si de nombreux théologiens et moralistes condamnaient la fête des Rois comme une survivance païenne, elle continuait néanmoins à être pratiquée parmi les aristocrates, car elle affirmait les structures de la famille et de la maison sous une forme festive, en permettant un changement temporaire de rôles. Mark MOTLEY, *Becoming a French aristocrat. The Education of the Court nobility, 1580-1715*, Princeton University Press, 1990, p. 60.

<sup>193</sup> Dans sa lettre du 24 février 1609 à son fils Henri, Charlotte-Brabantine de Nassau fait état de son arrivée à Paris et que Frédéric " fit hier sa court près Monsieur le Daufin quy luy fit bonne chère " (Archives nationales, 1 AP 331/27).

m'oposer, je ne juge pas, chère seur, que cela m'en doive empaîcher ne faisant mon conte que de le faire après vous avoir veue. Au non de Dieu, mon cœur, ne me trompés pas en mon careum, faisons Pâque ensemble.

La bonne princesse souhaite avec ardeur, à ce qu'elle me mande, que nous fisions le voiage ensemble et me conjure d'y bander toute mes forces. Je croy que ce désirs vous n'en manquerés point et certe sy vous le pouvés sans grans préjudisse à vos affaires, il faudra surmonté toute les petites difficultés pour vous donner ce contantement et le faire recevoir aus autres, certe, mon cœur, cela mérite que vous en consultiés avec mon Monsieur quy fait mesme plainte /2/ que vous du peu de temps qu'il a jouté de la douceur de vostre compaignye. J'espère qu'il aura à ceste heure réparé ce défaut.

Vous ne me mandés pas les gentilhesse de vostre cher petit Déric, mes je ne laisse pas de les savoir et la digne réponse qu'il fit à Monsieur le Daufin, certe il est admirable. Je meurs bien d'anvy de le voir et embracer. J'ay veu une cantité de lettre que le Sr. Capel a de luy, quy donne de l'étonnement, car il n'avoit guère plus d'âge que mon Frédéric quy n'a point un esprit pareil. Ne vous le figurés pas tel, je vous supplie, car vous le trouveriés une petite beste. Il est obéissant et docile, mes de ces calités relevées du vostre, il n'en a point. Vous ne laisserés de le trouver joly, prouveu que vous le compariés à d'autre que au vostre, mes cest la vérité et que je me promets, pour mon contantement, que quant le mien l'aura veu il sera tout autrement honneste qu'il n'est, en tachant de l'imiter. Mon coeur venés donc juger s'il est digne que vous l'aymiés pour l'amour de luy mesme, car pour l'amour de moy, je n'en doute point, aussy vous ay-je donné tout pouvoir /3/ sur luy et dès sa naissance il vous est voué, comme aussy tout ce que Dieu m'a donné.

Je savois bien; Chère seur, que vous me conserveriés de celle de ma petite de la fasson que vous faite en me représentant que Dieu m'a redonné ce qu'il m'avoit ôté. Mes sy on les compare, on y trouver une grande diférence. Il faut vouloir ce qu'il plaît à Dieu, c'est le moyen d'avoir la bouche fermée. Il est bien certain qu'il y en a force quy trouve que ma petite dernière luy ressemble et faut que je confesse que cela amoindrit mon déplaisir de n'avoir eu qu'une fille mon coeur<sup>194</sup>.

J'ay bien à vous demander pardon de ne vous avoir écrit par le dernier coche et répondu à la lettre que j'avois receu de vous, quy estiés encore à Touars. J'étois travaille d'une défluxion quy m'en ampaîché et quy redoubla encore depuis et à quoy l'on l'attribue, c'est à la grande lettre que je fis à mon Monsieur que je suppliois de vous faire mes excuses le jour que j'eus de grandes douleurs et justement Monsieur Louis estoit party le matin. Je croïois bien avoir donné congé au médecin lors que j'en aurois plus de besoin, mes Dieu mercy, elle m'a presque quité et moy le lict /4/ depuis avant hier seulement. Ce mal randent mes couches plus longues que je ne pensois, il me reprit le dernier jour de mes paines et me tenoit au cou à l'épaule et au bras droit et la première fois c'estoit de l'autre coté, mes il ne s'estoit pas tant épandu. Je n'en suis pas sy bien guérye que je n'en craigne le renouvellement, sans cela je paiois les aréage du lontemps que j'ay esté sans vous écrire.

Ce que vous me pardonnerés bien, je m'assure et pour ce mon coeur que je tesmoigne à Madame de St-Germain le resentment que j'ay eu de ses déplaisirs et que cela ne me satisfait pas, sy vous n'y joigné le tesmoignage de la congnoissance que vous avés de mon affection à l'honorer. Je vous suplye me tant obliger que ma lettre soit acompagnée des vostres et me randre ce bon office que de la bien assurer de ce que je luy suis. Vous ne luy en pouvés trops dire, car c'est de tout mon coeur que je désire que ces effets de mes service y réponde.

Pour l'argent donné au Sr. Bruse, je n'ay point d'envye que vous le fasiés randre au gens de mon Monsieur. Ce sera à moy puisque vous le voulés et à nostre première veue.

Vous ne me mandés pas sy vous avés parlé du fils de Mlle de Videbourse à mon Monsieur, mes bien qu'il en a pris d'autre depuis, à ce que l'on nous a dit. Vostre suplication ce que je ne croy nulement sy ce ne sont de ceux à quoy il estoit obligé auparavant. Je m'y voudroit grand mal sy on ont fait autrement, parlés luy en. Il vous en dira la vérité > >>>, mon cœur, je suis toute à vous et vostre servante très humble et obéissante seur. Tout le petit peuple se porte bien.

\$ X X \$ X X \$

---

<sup>194</sup> A la lecture de cette lettre, l'on présume que Henriette, future marquise de La Moussaye, est née dans le courant du mois de février 1609.

Je vous envoye cotype d'une lettre sur laquelle la bonne princesse me demande mon avis touchant les lettres de Bourgoigne. Vous le saurés donner bien meilleur que moy, car vous este à la source des bons conseils et pouvés savoir du Sr. Bouron en quel estat sont les affaires. Chère seur, donés le moy donc sy vous plaît.

\$

A Sedan, ce 2e mars 1609.

Je croy que nostre trafic s'en est allé à veau l'eau, mandés m'en sy vous plaît ce que vous savés.

J'écris à Monsieur de La Motte. Je vous suplye de comander que l'on luy envoye ma lettre. Il m'a envoyé du gruau.

Archives nationales, 1 AP 333/109

113

15 mars 1609 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, et quoy vous ne me tranchés pas encore tout absolument que je vous voiray à Pâques. Vous me laissés entre la crainte et l'epérance ces termes sont recevables pour le voiage d'Alemagne, mes pour celuy d'ycy non, mon coeur. Il faut en parler avec toute résolution et n'y oposer que sy plaît à Dieu. Je say bien que vous n'este sans grandes affaires, mes une semaine devant Pâque et une après ne seront employés qu'en dévotions ou plus tost supertisions à Paris, de fasson que vous ne pouvés choisir un temps plus à propos chère seur. Qu'il ny aye donc plus de remise c'est assés languir après l'honneur de vostre veue.

Je suis très ayse que vous ayés obtenu, de mon Monsieur, ce que vous désiriés pour le fils de Mlle de Videbourse, mes je n'en méritois point de remerciement, sont des oeuvres de superogations, car vostre seulle considération a peu cela sur luy, quy ne me mande point les brouleryes que l'on luy a fait naistre, mes puisque son esprit en demeure inquiète, je crains qu'elles ne soient de conséquence, car il ne /2/ se travaille pas de peu de chose. Ce n'est pas un des plus petit malheurs de se siècle que ces mauvais ofices quy tiennent le premier ranc au galenteris de la Court et ont telle vogue que l'on a beau user de toute prudence en ces actions, on ne laisse d'en rencontrer les escueils ; bien heureux quy peut estre chés soy, mon coeur ! Mes au moins tant que vous serés là, il aura du réconfort que de vous pouvoir décharger son coeur, s'il y a quelque chose quy le fâche. A ce mesme efet, il vous pourra aussy servir.

Je m'assure aussy que privativement à tous autres, vous y aurés vostre recours, car il s'est tout donné autre fasson que le commeun voué à vous randre du service, c'est à ce quoy il travaillera plus agréablement que toute les choses du monde. Il me l'assure comme cela par ces lettres, mes j'en parle avec une siance bien plus particulière. Je ne craindray jamès de me randre caution de son affection, car je say bien qu'elle ne demeurera oisive que faute d'estre employés, chère seur, comandés donc hardiment selon le pouvoir que vous en avés.

Je suis de vostre mesme avis de faire atendre celuy quy mène les leuriers à Son Altesse, que le mesager d'Hideleberc soit arivé afin quy s'en retourne avec luy. Ce n'est que deux ou trois jours de retardement, si l'ordinaire ne vient /3/ à manquer. Ce quy arive quelque fois, mes vos chiens ne se porteront que mieux de faire un peu de séjour. Ils sont tous maigres l'on en aura soing tant qu'ils seront ycy, comme de savoir s'il aura besoing d'argent à son retour, mes selon vostre conte, il en est sufisamment prouveu qu'yl ne luy arive d'accident. J'estime que vostre présent sera fort agréable à Son Altesse aus bonnes grâces de quy vous avés force part. J'en avoit de la jalousye sy c'estoit d'une autre, que vous que j'ayme trop pour pouvoir vous envoyer vos bons heurs quy ne peuvent estre tels que je ne vous les désire encore plus grans. Je vous rans grâce très humble du soing que vous me prométés à l'envoy de mes lettres. Je croy mesme chose que vous touchant l'acort de la place c'est qu'yl nous est utile prouveu quy ne tire conséquences pour les autres debtes, et cest ce quy faudroit savoir que cela, sy ce paiement nous oblige à en faire d'autres.

La bonne princesse m'a mandé que le Sr. Louemeisx luy conseille de ne sy embarquer point, que l'on ne voye le partage terminé. cela seroit bon, sy on pouvoit l'imiter, mes il ne considère pas



qu'il tient les teres saysyes, lesquelles saysyes nous ne pouvons lever sans le paier, quy est la difficultés.

Je vous donnerois la paine de me mander quelque nouvelle, sans l'assurance que je veux prendre que /4/ je seray sy heureuse de vous voir bientost. Dieu vueille qu'ayant veu ma petite famille, vous en demeurés aussy édufyée que vous l'este d'en ouïr parler, mes j'ay peur que vous en rabutiés le bien que l'on vous en dit leur nuit. Vous les trouverés de petite beste ; au moins Frédéric à cela de bon qu'il vous ayme d'amour, car sa tante Trimouille est tousjours en sa bouche. Il se réjouit d'aller en Alemagne, présuposant quy vous y voira, car vous este tousjour le comencement le milieu et la fin de tous ses discours. Il luy paroist depuis hier un petit de rume sufisant toutefois de me mettre en paine. Nous avons ausy autant de fret que nous eumes de l'anée. Je n'ose quitter le coing de mon feu. L'on prêcha encore hier en ma chambre.

Je vous y donné par mon autre lettre un comission ruineuse de donner vos avis pour un robe pour moy et pour celle de Marion. Je crois que c'est la surcharger fort de vous suplier que s'il y a nouveauté de neux ou autre chose pour mettre sur la teste, comme aussy d'avoir barboulerye à l'usage d'Alemagne de m'en faire avoir pour les petites princesses. Pour m'esplicher un petit mieux, je vous diray des gans, des éventails, quelque chose de plus grand pris me seroit encore plus utile, mes je ne say dire quoy, sy vous le pouvés inventer et dire à mon Monsieur pour me le faire faire, je vous serois fort obligée comme aussy pour le petit prince Lodevic. Je vous dis tout cecy en tremblant. C'est vous donner grande paine. Je vous en demande cent mile pardons, sy elle vous surcharge trop ne la prenés pas ; usés librement . Adieu mon coeur. C'est vostre servante.

J'ay veu vos lévriers, j'en ay eu un peu de peur tant je suis vaillante. Je m'y congnois sy mal que mon tesmoignage vous doit estre indiférant si je les dis beaux ou laids. Je ne parleray pas de moy m'est sur celuy d'autruy. Je vous assureray quy sont trouvés fors beaux. La métresse de vostre cher petit Déric n'est guère songneuse de son devoir. Je croy qu'elle ne luy écrit point sy elle fait grand cas de ses lettres et moy j'anvoiré tout ce que j'oïs dire de luy que j'embrace mile fois de tout mon coeur. Adieu ma chère Madame à moy.

A Sedan, ce 15 mars 1609.

Archives nationales, 1 AP 333/110

114

23 mars 1609 - Sedan

à Mme de La Trémoille<sup>195</sup>

Chère Madame, puisque vostre crainte seule vous empaiche de me trancher apsolutement ce mot que vous viendrés je ne m'en veux point plaindre, mes vivre et ceste douce espérance qu'assurément j'auray l'honneur de vous voir à Pâque. Mon Dieu, mon coeur, que je vous dirois de chose sy je vous voulois dire quel sera mon contantement, mes après avoir bien employé des parolles. Je trouverois ne vous avoir rien dit auprès de mon resentment. Je me tairay donc, me promettant que vous n'en doutés point et vous remevoiray très humblement mon coeur, mes à la hâte de tant de paine que vous prenés pour moy quy aurois grand tort sy je ne recongnoissois la force de mon pouvoir sur vous, en ce que vous faite pour moy ce que vous ne pouvés faire pour vous mesme. J'ay honte de voir >>>> que >>>> en avés prise vous >>>>>>>>> bien rancontray >>>>>>>>> opignion >>>>> ess de >>>>> de vous les répéter.

Je [vous dirois] pourquoy je vous écris à la hâte /2/, c'est que j'ay nostre petit malade de rume, que je quite le moins que je puis. Par mon autre lettre, je vous en mandois le comencement et vous disois qu'il ne l'avoit un petit, mes j'ay esté bien trompé, car il a esté sy grand qu'il a esté acompagné de force fâcheux acciden. Il en a en la fièvre quatre pour s'y dégouté et chagriné que c'estoit pityé. Il luy avoit moyen de n'en prendre que des sirops quy n'est pas un petit heur, car sa tout est trop grande et des plus fortes quy se voient. Depuis samedy, il n'a plus de fièvre et comence à manger un petit. Il n'y a plus que la toux quy le travaille fort et quy suporte impaciamment. Il faut que je dye à cest heure que c'est sa chambre que je garde et non pas la miene. Sans son mal, je fusse sortye dimanche, car,

<sup>195</sup> Cette lettre est en partie illisible à la suite de déchirures et de tâches d'humidité.



Il faut vous parler du voïage où vous jugés bien d'autres difficultés, c'est de celuy d'Alemagne dont je consois cepandant vostre bonne espérance. Puisque vous le considérés comme il faut, je laisse à part le grand contantement quy vous en reviendra et à quatre de vos seurs. Exsaminés bien le besoing que nous en avons pour les affaires de nostre maison. Vous trouverés qu'il y a de la nécessité sy nous voulons éviter les désordre quy y ont esté jusque ycy. Mettés donc d'un coté de la balance vos affaires de Paris et de l'autre celles que nous avons avec Messieurs nos frère. Je m'assure que ceste dernière l'emportera. Laisés-vous veindre à la raison, me promettant que mon /3/ Monsieur en fera de mesme pour vos présens, quy est une de vos grande difficultés. Je voudrois fort vous ayder à la vider, mes je suis en mesme paine. Je n'ay rien non plus que vous, mes je passe par dessus et croy qu'il n'y a pas sy grand inconvéniat quant l'on ne portera rien ou au moins fort peu de chose sy les broulerye que vous m'achetés vous peuvent sufire, je vous les laisseray pour la dame d'honneur, la gouvernante et les demoysele. je ne donne rien à Quaseloutrè dernièrement.

Pour Monsieur le duc Frédéric, il ayme que l'on luy donne. J'ay fort songé quoy, mes sans avoir rien trouve quelque chose. De petite tablettes fermés d'or, est ce quy me revient le mieux et que je choisirois pour moy. Pour le petit prince Ludovic, il suffit que vostre petit Déric luy donne quelque chose de joly à se jouer. Pour mon giflar, je vous donne dispense entière de ne luy rien porter et vous en conjure avec excécration. Sy ce n'est des petite écuilles de terre qu'il ayme fort. Voila sur ce sujet ce que je puis vous en dire. Il y /4/ à Son Altesse quy ne faut pas oublier, mes quoy je ne le say nullement. Celle-cy vous trouvera sy proche de vostre partement, que je croy que ce que je vous en dis sera inutilement.

Jean Oteau vous mène un coche. L'incomodité n'en sera par grande. Je croy qu'il nous pourra acommoder pour porter toute nos ardes en Alemagne et vous mener des persones, sy vous plaît. Voila encore un remeide sur une grande difficulté. Je m'estone fort que vous n'avés de litière, mes c'est bon signe puisque vostre santé vous le permet.

Je vous renvoye pas la cotype de ceste lettre perdue. Vous la voirés ycy à vostre loisir. Pour ce que vous désirés de partir bien tost après vostre arivé ycy cela ne dépent pas de moy, mes de mon cher Monsieur, de quy j'atens équipage et force aute chose. Parllés luy en donc sy vous plaît afin que je puisse faire ce que vous commanderés, car pour moy j'y suis toute preste.

Je ne pensois pas emp[l]ire tant de papier et, cepandant, je ne vous ay encore très humblement remercyé de tant de paine que vous prenés pour nos /5/ enfans et pour moy. Certè, il faut mieux le réserver à la vive vois, aussy bien ne vous diroy je rien au pris de l'obligation que je vous ay et de l'estime en quoy elle met, mes je vous en tant d'autres quy faut mourir vostre servante très fidelle et pasionée ou estre la plus ingrâte et abominable créature quy soit sous le ciel. Adieu, mon coeur, vous savés bien que je n'ay rien quy tende à ceste perfidyè, mes bien de vous honorer et chèrement aymer toute ma vye et vous randre très humble service. Toute ma troupe se porte très bien, guéris de leur rume, Dieu mercy. J'embrace le cher Déric à vous, quy est, je le say, bien encore plus joly que l'on ne me le dit. Adieu mon coeur.

\$ § \$

A Sedan, ce 6e apvri 1609.

Je vous suplye de commander que l'on adresse seurement le paquet de Madame de Ste-Croix. je croy que vous feriés bien de mener le Sr. de Bouron.

Archives nationales, 1 AP 333/112

116

26 avril 1609 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, j'ay opinions que ce laquais arivera devant le coche, par lequel je vous écris une assé grande lettre et à ceste heure je n'ay loisir que de vous faire un mot en m'abillant pour aller au prêche. Je vous y diray seulement que je croy que ce laquais pourra estre de retour devant le coche et que sy vostre commodité vous le permet, je seray bien ayse d'avoir réponse à ce que je vous mande, par la lettre que vous porte le coche par le retour de ce porteur, la croïant plus pronte.

Nous seumes hier de vos nouvelles mon coeur par Monsieur de Villernou, quy nous dit vous avoir veue à Conflan, vous portant acés bien. Dieu vueille que ce soit tousjours de mieux en mieux et que vostre santé vous puisse permettre de nous mander quelque nouvelle du monde où vous este où l'on ait, qu'il y a bien des brouleryes.

Avec ma liberté acoutumée, je vous diray que Monsieur vostre fils doit éviter de s'y trouver embarrassé. Adieu mon coeur, je suis toute à vous. L'on nous dit tousjours que nous aurons ycy Monsieur de Marcilhac<sup>197</sup> de la part du Roy. Vous le pouvés bien savoir. C'est vostre servante très humble. Adieu.

\$ \$ \$ \$

A Sedan, ce 26e apvril au matin.

Archives nationales, 1 AP 333/113

117

27 avril 1609 - Sedan

à M. de La Trémoille

Monsieur mon cher fils, il faut que je vous dise l'extrême honneur et contantement que je reçoÿ par le présence de Madame vostre mère et comme avec ardeur et pasion vous y este désiré ycy d'elle et de moy quy ne pouroit point ariver de bonheur que j'etimasse à l'égal de celuy-là. Je me veus promettre, Monsieur mon cher fils, que vos souhaits se raportent bien au nostres et que vostre bon naturel ne vous laisse point oisif en de telles occasions de tant se sujets quy m'obligent à vous chérir et honorer celuy là est d'une grande vertu, car sans un extrême contantement je ne me /2/ représente point d'estre bien aymée de vous. Croiés en ceste volonté, je vous suplie et croiés que rien au monde après Madame vostre mère vous afectionnée comme moy, quy embrace souvent le joly petit frère comme une partye de vous. Il ayme bien son petit cousin, ce que je vous suplye de faire /3/ et de croire que je le nouris en intension quy vous fera service et quy sera vostre serviteur.

Adieu Monsieur mon cher fils. Le beau petit frère vient de me donner le bonsoir et couche en ma chambre. Je suis bien glorieuse de ceste faveur et encore plus de ce que Madame vostre mère m'assure que vous vous souvenés bien de moy, quy suis de toute les afections

Monsieur mon cher fils,

Vostre bien humble et très afectionnée tante  
à vous faire service

Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 27e apvril 1609.

Madame vostre mère désire que Monsieur du Plessis luy mande commant vous vous portés de vostre migraine et santé afin qu'elle puisse prendre avis de Monsieur Louis.

Archives nationales, 1 AP 333/114

118

3 juillet 1609 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, depuis le soupé Matieu est arivé, quy a ramené vostre cheval quy n'est en guère bon estat, à ce qu'il dit, mais je n'ay le loisir de le savoir par d'autre, pource que je vous fais ce mot devant que de me coucher, ma paresse, ne me permetant de le faire demain au matin.

J'ay commandé à Teneuil d'écrire à Monsieur de St-Crétofle, mes escuses sy le remet par le coche. Matieu ayant esté dépaiché sy prontement à cause qu'il a des lettres pour le Roy, quy sera je

---

<sup>197</sup> Charles de Crugi, sieur de Marcillac, capitaine au régiment de Rambures.

croy à Fontainebleau. C'est pourquoy je mande au Sr. de Louère de vous faire tenir soudin ces paquet où il y en a force, ne vous voulant randre raison de quoy il sont tous, mes par conjecture je croy qu'il y en a de Paris que Matieu a portés enfermés dans d'autre quy s'adressent à Hidelberc, don je ne vous diray point de nouvelle, car la bonne princesse vous écrit.

J'ay satisfait à ce que vous me commandés par la vostre de Semuy, luy ayant /2/ mandé ce que le Roy avoit dit de Monsieur vostre fils à mon Monsieur. Je luy ay ramentu les cartes d'argent et écrit que j'avois les papiers des vient mille escus. Grin a portés nos lettres. Vous este trops bonne seur de me tesmoigner pas les vostres tant d'enuy de ne me voir plus. C'est chose que je croy fort aysément croïant undubitablement que je suis bien aymée de ma chère et bonne seur, quy aura aussy tousjours plus de pouvoir sur moy que, que créature quy vive. Je vous le dis sans belles parolles, mes avec tant de vérité quy ne me reste nul scrupulle de ma libérté pour preuve que je prans plaisir à vous entretenir.

Il faut que je vous dise que j'ay laissé mon Monsieur quy fait coucher Fédéric en nostre chambre, mes je vous avoue aussy que je vous écris bien à la hâte, sans opserver mes maximes ordinaire de songer fort à ce que je dis et n'y panser qu'à une chose, mes mon esprit est en deux lieux. Excuser-moy sy faut-il vous dire que la bonne princesse me commande de /3/ vous envoïer cotype de la lettre qu'elle m'envoïe de secrets, mes je n'en ay pas le loisir sera par le coche quy partira mardy.

Il vient d'ariver et m'a assuré que vous vous portiés bien. J'en loue Dieu de tout mon coeur vous aurés des lettres de Sweerts. Je désire plus que pour moy quy vous mande de bonne nouvelles. Adieu mon cher coeur.

Mon Monsieur a gardé le lict tout le jour ayant de grande lasitude. Vous le voirés bien tost, mes vostre joye ne peut estre qu'avec ma tristesse. Vous devés garder les lettres pour le Roy et la Roine jusque à ce que vous les voiés ; y a esté trouvé conformément à vostre avis que là dessus. La lettre de Monsieur de Puisieux n'est pas assés honneste. Tout le petit peuple se porte bien, sauf ma petite bien enrumée.

J'embrace le cher petit Déric à vous. Adieu bonne Madame c'est vostre seur très obéissante et très fidelle servante.

\$ §

A Sedan, ce vandredy 3e juillet que je m'en vois coucher.

Mlle Dosquerque escrit un mot à Mlle de Videbourse des nouvelles de sa fille quy ne sont sy bonne que je les désirérés. L'on en aura du soing; Je suis au service de la mère.

Archives nationales, 1 AP 333/115

119

4 juillet 1609 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, ceste lettre sera de contractation à celle que je vous escrivois hier au soir, mon Monsieur m'ayant fait partir Matieu de grand matin comme je pensois à catre des sueurs quy a eu este nuict quy l'ont fort lever bien tart, il en dînera en sa chambre et moy avec luy quy vous fais ce mot devant que du me mettre à table. Ce n'est point Matieu quy est dépaiche à Fontaineblea, c'est vostre laquais. Il est réservé pour Hidelberc où il faudra écrire après dîné et aller aus prières, de sorte que je n'auray pas peu afaire, car vous savez les grandes perfection de vostre seur quy est emoaiché de peu de chose, mes toute telle qu'elle est, il la faut aymer, car elle vous honore parfaitement de coeur et d'affection avec pasion. Bonjour chères Madame, je suis la plus fidelle de vos servantes et la seur très obéissante.

\$ §

A Sedan, ce samedy >>>>

le 4e de juillet 1609

Archives nationales, 1 AP 333/116

13 juillet 1609 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, Dieu soit loué que vous este heureusement arrivée à Paris où il m'est aysé de croire que vous trouverés des ocupations pénibles et sans nombres. Dieu vous donne la santé telle quelle vous y est nécessaire. Vous y avés esté deux jours plus tost que mon conte, quy mestoit vostre arivée à mardy, sur ce que je croïois vous avoir ouy dire que vous séjournériés le dimanche à Jouare, d'où je ne pensois pas que vous pusiés user de telle diligence que d'aller en un jour à Paris.

Quant je vous sauray avoir veu le Roy et la Roine, je vous croiray plus libre d'esprit et de corps, car je m' imagine bien que ce voïage de Fontainebleau vous est d'une dure digestion, mes j'espère que vous en serés exemptée sy ce que l'on dit est vray que le Roy vient à Monceaux et passe à Paris. C'est aprochement a convyé mon Monsieur de retarder son partement et envoieer un laquais à Monsieur de Vileroy, luy écrivant que l'incertitude où trouver le Roy le retenoit de partir et le suplier de luy mander où il se devoit rendre près de Sa Majesté, de fasson /2/ que j'auray encore cinq ou sis jours de bon temps.

A la vérité vostre considération bonne, Madame, sera la plus forte consolasion que jamay de l'absence de mon Monsieur, sy j'aprens quy vous serve selon mon désir et que vous le métiés en oeuvre à tous les jours il a eu des lettres de Madame nostre belle-mère quy luy fait une prière donc l'écécution est bien inopible, quy est de vous retenir ycy jusque à ce qu'elle soit à Spa<sup>198</sup>. Elle croit notre pouvoir de bien plus grande eficasse qu'il n'est. Il n'a peu seulement obtenir un jour. C'est vous faire reproche en bon francés, chère seur.

Pour nouvelle, elle mande le partages conclu et ses termes sont que Messieurs les Estas ont pris sur eux à nous contenter, comme elle aussy de son doire. Cependant, elle mande qu'ils ont pris terme jusque au mois d'octobre de résoudre de toutes les affaires qu'il sont pris en leur charge bien qu'elles soient toutes résolues sy ce n'est une condition quy regarde Monsieur le prince Maurice pour vient cinq mille livre de rente, quy luy donent à luy et aus siens, lesquels ils luy acordèrent en faveur de mariage et elle mande que l'on a proposé de l'en faire jouir dès à ceste heure et devant que toute les provinces ayent entendu et résolu /3/ ceste nouvelle proposition. Il sont demandé ce temps où il faut se dit-elle quy se retrouvent tous ensemble pource que Monsieur le prince Maurice a fait un contrat avec nos autres frères qu'en cas que cela ne luy soit acordé de Messieurs les Estats, ils consentent que le partage demeure nul, mes elle adjoute qu'elle croit bien que l'on ne sera en ceste paine. Tout ce que je m'étone, c'est qu'elle dit que tout est résolu, fors cette condition et me semble que la nostre l'est bien moins, car nous ne savons pas encore leur offre. A la vérité, sy nous veulent donner toute ce que nous avons tousjours demandé à Messieurs nos frère ils ont raison de croire la chose arestée, car nous ne volons pas plus haut que nous avons fait, au contraire. Nous avons pris nostre vol plus bas mes l'on ne peut présuposer cela puisque Monsieur de Rusy mande à Monsieur mon mary que les partages sont fais et que Messieurs les Estas ont pris en leur charge de nous païer nostre rante et nous veulent prier de nous en contenter, avec les quatre baronnies de Bourgongne. Voila ses termes quy m'ont fort estonée de voir quy mutiplies ceste baronye de Suseaux en quatre. Il faut atendre Le Boiteux. Au reste, je voy bien que le Sr. de Callepaul aura esté dépaiché trop tard. Les /4/ lettres sont du premier de juillet et il n'y estoit arivé et les ambassadeurs quy s'en estoient mellés, comme Monsieur le Président Jannin et ceux d'Engleterre, estoient partis. Pour moy, je croy quy faudra y rencoier au mois d'octobre que ces affaires se metteront sur le bureau.

Madame ma belle-mère asure de venir ycy de Spa, mes pour son voïage d'Hidelberc, elle en parle incertainement et croit n'en avoir le loisir ayant à estre de retour au mois d'octobre. Je ne vous ay point demandé comme quoy je luy dois parler de \$ et de 23, sy elle me met sur ce sujet là. Je vous suplye que je le sache afin de ne passer les bornes que vous me prescirés.

Le mesager d'Hidelberc vient d'ariver, je vous envoye des lettres de la bonne princesse, quy vous dira peut-estre plus de nouvelle que moy de 23, sy faut-il que je vous dye ce qu'elle m'en mande,

---

<sup>198</sup> Louise de Coligny arriva à Spa le 29 juillet 1609 avec Charlotte de La Trémoille.

c'est que le pourtrait quy luy a esté montray ne l'a peu charmé. Il en a alégué force raison sans dire toutefois où il vouloient jeter les yeux. Je le trouve fort retenu. L'ocasion de parler luy estant ainsy donnée. Je demeure ferme en ma première opignon que la crainte de refus l'en empaiche. Par lettre, je n'en diray pas davantage, mes vous veux faire une réprimande de me parler des cents France du Sr. Bruse près les avoir destinés /5/ d'un comeun consentement, quoy que piqué d'un remors de consiance que je vous demeuerois encore trop redevable et cependant vous me les oser encore offrir. Ce n'est pas un trot de seur, mes pour vous randre la pareille. Je croy vous devoir dire que je dois doubler ou tripler ceste somme quy est bien long de la reprandre sy vous me l'envoïés elle vous sera renvoyé avec cest interest, n'en doutés point.

Je n'ay encore dit à Monsieur de Rignac que vous m'ayés parlé de luy, mes je le feray. pour les amours, il en dit un estrange cours cela fait horeur. Mon Monsieur est fort enrumé. Il garde le lict aujourduy, il a sué ceste nuict.

Je vous fais une grande lettre mes avec telle hâte pour m'en retourner auprès de luy que c'est la confusion mesme. Vous ne me lasserés plus de polir mon langage. Je ne vous ay écrit lettre depuis vostre partement quy ne soit digne du feu pour abolir la mémoire de mes erreurs, mes tout vous est bon de moy sans m'amuser à m'en excuser. Chère et bonne seur, je vous diray que tout le petit troupeau se porte bien. Sy ce n'est d'un peu de rume à ma fille ayné, mes très grand à celle sans nom quy en a esté sy mal que nous l'avons pensé bâtiser. Je ne say encore ce que nous ferons.

Monsieur de Rignac dit que mon cher neveu luy fit des harangues d'un petit homme et quy tesmoigne quy se souvient bien de tantan, de son cousin et de ses cousines et de sa petite femme, quy certe devient bien jolye. Je croye que la gloire d'avoir un tel mary luy eslève le coeur. J'embrace ce cher enfant de tout mon affection et luy désire autant de bien ou autant. Je vous en demande des nouvelle. Vous remerciant très humblement de ce que vous m'en dite de Monsieur vostre fils; c'est vostre seur très humble et vostre servante très fidelle. Adieu mon coeur ma bonne Madame.

Puisque vous me mandés que Jan Oteau avoit des lettres pour vous, je présuppose que les paquets que m'a donné Monsieur Colbe estois ceux là et je croïois quy viennent d'Alemagne bien quy fussent de Paris, mes j'en croïois le messenger coupable et non Jan Oteau.

A Sedan, ce 13e juillet 1609.

Archives nationales, 1 AP 333/117

121

20 juillet 1609 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, vous me menassés de ne me faire qu'un mot et vous m'honorés d'une bien grande lettre, trop longue certes pour avoir les divertiment que vous avés : deux procès sur le bureau, n'est pas un petit ouvrage et quy requiert une telle sujebtion de sollicitation que sy vous en détourniés pour m'escire, je le prendray plus fort à prière qu'à gratification. Mon cœur, demeurés donc sans scrupule et inquiétude quoy que vous ne me répondiés à mes letres de quy la conséquence ne vous y obligera point, mes seulement vostre bonté quy n'est pas trompée de croire que ce m'est un extrême plaisir d'estre entretenue de ma très cher seur, mais c'est à la condition que vous ne le ferés que lorsque vous le pourés avec commodité.

J'ay dit à mon Monsieur comme vostre procès de conséquence estoit sur le bureau. Il m'a commandé de vous dire le regret qu'il a de n'estre à Paris pour vous ayder à le solliciter et vous en décharger d'une partye, mes certe son grand rume ne luy a peu permettre de s'en aller ; ce qu'il espère de faire à la fin /2/ de ceste semaine. Cependant, il renvoye Monsieur de Rignac pour dire au Roy la cause de son retardement. Je n'ay pas obmis de luy dire comme vous m'aviés parlé de luy avec affection, luy faisant valoir l'estime que vous faite de sa bonne volonté.

Le mesager d'Alemagne mes plus tost le laquais que nous y avions anvoyés est revenu. Je vous en envoie un gros paquet où vous trouverés des lettres d'Olande quy m'enpaichera de vous dire ce que Madame ma belle-mère m'écrit, car je m'assure qu'elle vous entretient d'un mesme discours quy

est de me convier à l'atendre en Alemagne où elle n'ira point cependant, car de ses lettres mesme disent cela comme je vous ay déjà mandé.

J'ay veu les roses et noeux que vous avés achetés pour les princesses palatines que je trouve bien beaus, mes sons les noeux. Il y en douse dousaines puis qu'il y en a de quatre façons et neuf dousaines de noeux quy est bien plus d'argent que vous ne devés, vostre conte estant fort bon que vous avés pris à acheter pour dix-sept Florins d'alemagne et pas davantage.

Mlle d'Orange m'e envoyé sept Florins, à la vérité sans raison. Elle dit que c'est pour avoir des noeus pour les petites princesse, mais puis /4/ que vous leur an avés envoyé, je croy que je renvoiray leur argent pour les vertugadin. J'en ay eu la mesme, mes leur en ayant déjà fait faire qu'elles ont bien trouvé, j'ay creu que sans raison je vous donerois ceste paine. Pour ce que vous me demandés, sy faut des noeuf pour la bonne princesse, je les luy crois inutile, car elle n'en porte point. Pour nostre soeur d'Orange, elle en désire et sa dernière lettre me pry de luy en faire avoir de beau ruban d'incarnat, du jaune, du blanc et du vert de mer autant qu'il en faut pour faire des noeux. Elle désire aussy des roses pareilles à ceux que je luy ay donnée de vostre argent, mais qu'elle soient orangée et non incarnates. Elle me demande aussy des espagnes. Voila sa comision que vous ferés excécuter sy vous en avés le loisir et sy vous ne le pouvés, mandés le moy fort librement. Il n'y a rien de sy hâté que je ne puisse réparer, après avoir eu vostre réponse. Je tiens le petit flacon d'eau pur, don je vous en rans très humble grâce, un petit enfant ne le chériorit pas plus que moy quy vous dis trops bonne pareuse.

J'ay receu les cent pistolle par Jan Oteau. Je vous en renvoye la promesse que vous m'en avés faite craignant quy me sau>>> de vous. Je l'ay concédée. Vous ferés prandre, sy vous plaît, au dit Jan Oteau le receu qu'il en a donné à vostre argentier. Pour vostre cheval, il ne vous sera renvoyé par luy car ces diligence luy /4/ pouroit nuire. L'on atendra que le trin de mon Monsieur sera aillé, la commodité sera meilleure. Mon cheval se porte fort bien vous en avés eu bien du soing.

J'ay encore pensé en votre recette. Elle n'est que de dix-sept Florins et sy vous ont parle et vient-quatre, c'est en contant les sept quy m'ont envoyé pour que vous acheté tout. Il vous appartient bien mieux qu'à moy quy les garderay en dépot jusque à ce que je sache ce quy veulent que l'on en fasse.

J'avois oublyé de vous dire que Madame ma belle-mère me mande qu'il faut qu'elle me dye quelle a une opignion que Madame l'Electricice fera tour ce qu'elle pourra pour vous retenir et que j'entenderay bien par quel moyen et qu'elle me pry de luy mande sy elle se trompe. Mandés-moy quelle doit estre ma réponse. Je m'y régleray.

J'ay receu aussy des lettres de Mlle vostre fille quy me promet bien de me bien aymer, ce que je désire fort, mais bien fort. J'ay veu celle que mon cher petit neveu écrit à son cousin, mes j'y trouve des lettres quy ne sont point de luy, quy en dit bien d'aussy bons et de meilleur, mes ils ne sont pas de cest air là. Le sien me plust hier plus. Je croy que Frédéric ne sera pas sy sage que de luy faire réponse. Il n'est pas en ma disposition. Son papa le fait promener continuellement. Pour ma fille, elle est renfermée en la chambre d'un fort grand rume depuis trois ou quatre jours sans fièvre, Dieu mercy. Il y a de l'amendement en celuy de ma petite que j'ay pensé perdre. La petite Charlotte en a un petit aussy et ne s'aprivoise point. Il n'y a que Frédéric et Juliene quy soient en campagne, mais surtout le petit garçon quy est bien selon le coeur de son papa. Il continue a estre fort docile mes fort enjoué et plus gay. Mon petit neveu luy a porté ce bien la que de l'égaïer. Il luy a donné son hors de page. Sy vous aviés le losir de m'en dire force nouvelle. Je vous en demanderois, car ce me seroit un extrême plaisir d'en aprendre et de savoir comme quoy vous le gouverner. C'est un petit esprit aussy admirable quy s'en vit jamès, Dieu le bénye par sa bonté et vous en donne le contantement que je vous en désire, mandés-moy sy vous ferés venir Monsieur vostre fils. C'est bien avec pasion que je me désire sy heureuse que de le voir. Vous serés la première à quy je diray que je me trouve déjà mal et que je deviens chagrine de vous en pouvoir assurer de davantage. Le temps ne me le permet pas.

La fille de Mlle de Videbourse fut aus prières samedy. Je luy profétise bien que c'est trop tost. Elle s'est resentye encore d'un peu de fièvre. Je suis bien marye que nous ne la pouvons guérir. Monsieur de La Quelle ariva hier ycy. Il s'en va à Spa. Il conte force nouvelle, mes vous este au lieu d'où il vient. C'est à vous à en savoir mander et moy à vous envoier plus chèrement que ma vye quy sera employé à vostre service très gaiment toute les fois quelle y sera utile. Tout est à vous ordonnés



et commandés selon le pouvoir que vous avés sur vostre servante très fidèle et très obéissante seur.  
adieu mon coeur.

\$ § \$

A Sedan, ce 20e juillet 1609.

Archives nationales, 1 AP 333/118

122

28 juillet 1609 - Sedan  
à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je jouis bien plus longtemps que les huit jours que, que vous avés demandé au Roy pour moy de la présence de mon Monsieur, mes le sujet en est sy fâcheux que c'est poséder du contantement avec de l'amertune. Il croioit assurément partir demain, mes son rume redoublé son effort de telle fasson qu'il est bien certain quy ne se pouroit mettre en chemin sans un grand préjudice à sa santé ; de vous pouvoir dire de combien son partement est retardé cela n'est point de ma siance, toute les heure du jour ne sont pas pareille et mesme à ce fâcheux mal y en ayant qu'il est sy abatu qu'il ne fait craindre la duré de son mal et d'autres quy parle de s'en aller en ces incertitudes. Il s'est résolu toutefois d'envoyer au Roy le Sr. de Vilette protester de son déplaisir d'avoir manqué au temps qu'il luy avoit prescrit? Je ne say sy l'on le croira aussy bien qu'il est vray, car c'est sen mentir qu'il s'en aflige et en est tout /2/ chagrin sur la crainte qu'il a que l'on croye qu'il fait le malade. Ceux quy le voient, ne juge que trop bien que c'est à bon essiant. Il garda encore hier le lict tout au lon du jour. Il parle d'envoyer guérir le médecin, mes à la moindre intervalle de bien qu'il a il change d'opinion. Dieu vueille qu'il n'en aye que faire.

A ce que je voy, chère seur, vous avés beu bien doucement ce calice de réprimande que vous apréandiés quy vous fut fait. Je m'en réjouis extrêmement. Je m'assure que ce sera une nouvelle bien agréable à la bonne princesse et que vous n'ayés point en sujet de vous repentir de l'entreprise de vostre voiage où j'y avois bien trempé à la vérité et ne pouvois que m'en vouloir grand, mais sy fut mal réusy, mes Dieu la conduit à souhait puisque vous avés trouvé le visage de Leur Majesté doux et bénin envers vous. Je suis bien ayse que le panier a esté ainsy favorablement receu et ces petis oseaus de pleume.

Je croy que la bonne princesse fera faire ses cartes d'argent dorées. Je comprends comme cela ce qu'elle m'en mande. Je croy que nous aurons /3/ aujourduy un mesager. Il ne luy en fut point dépaché l'autre semaine en l'atende de Matieu quy nous a trompée de fasson que j'ay encore toute ces boites que vous m'avés envoyé pour les petites grande princesse.

J'amire vostre soing de mon petit Frédéric de luy avoir envoyé des écuiles de terre, les a sy chères quy ne m'en a fait présent qu'd'une, yl s'en est trouvé deux de rompue. Je ne say sy ce méchant petit garçon aura l'esprit de vous en faire un remerciement et pour moy j'auray bien la sctupidité de ne luy point ramentevoir, car depuis que je suis ataché à écrire je ne m'en divertis pas aysément. L'oubly que j'avois eu de commander les mondes que vous désirés d'avoir a eu ceste force que de me faire quiter la pleume pour envoyer quérir l'ouvrier quy ne les peut avoir fait pour demain, ce ne sera que pour l'autre coche, vous en demandans cent mille pardons acusées en le martire où je suis tout le long du jour d'inquiétudes et de mot de coeur, croiés chère Madame que j'obéiray /4/ aysément à vostre condanation de ne dire point de belle parolle, car ce me seroit un suplice insupportable sy vous m'ordonniés d'en dire. Vous m'obligés bien à vous répliquer un petit sur cest cent livre quy ne me sont pas plus justement deu, qu'il est juste et équitable de parer davantage que la moityé du voiage, mes puisque la défense den parler est sur paine de la vye, je ne continueray point à maintenir que m réponse n'est pas pire que vos ofres.

C'est une bonne princesse que la Roine de dicerner sy bien l'envye >>>> la vérité. Dieu ne se trompe pas, sy elle croit mon Monsieur bien fort son très humble serviteur. Il me vient de dire qu'il vous vouloit écrire. Je croy que c'est pour vous dire son déplaisir de ne pouvoir solliciter vostre procès, mes mon coeur c'est bien loing de satisfaire à cele que de vous suplier s'il échet que Monsieur du Ousay ou Monsieur de Rignac juge que vous ayons des affaires quy méritent que vous voies nos juges,

d'estre y bonne seur que de nous les refuser. Mon Monsieur a quelque opignons qu'il y aura une affaire quy requerrera cela et mesme il avoit mandé à Monsieur du Ousay /5/ s'il estoit possible, mes à son défaut je croy que vous este la seule à quy nous pouvons avoir recoirs. Ne vous dite donc plus inutile à ceux que vous aymés, mes bien que l'on abuse de vostre trops grande bonté. C'est bien à vérité, car vous avés des affaires pour en estre acablée et en lieu de vous en décharger je mes ma piere pour apesentir le fais. Vous este la seule au monde quy nous bénirés après cela, mes c'est une chose inséparable de vous, de la volonté de nous bien faire. Je en croy plus en vostre puissance le moyen de nous mal faire tant nous avons de pouvoir sur vous, croiés la mesme chose de nous, mon coeur, et nous métés à l'espreuve vous congnoistré la vérité de ces parolles.

Il est venu un capitaine de Breda quy y a veu Madame la princesse d'Orange et Monsieur son mary en ce lieu là, mes avec force surveilans. Il y a entre en garde tous les soirs trois compaignie. Je ne say sy cela leur pourra plaire; L'on m'a dit qu'elle n'est pas satisfaite de la Court de Brucelle, mes je n'en say pas les particularités /6/ sy vous en savés quelque chose, mandés-le moy et sy vous l'avés veue à Paris. Je n'ay rien appris de Madame ma belle-mère, sy elle vient ycy y sera fait pour Mlle vostre fille ce que vous désirés ce n'est point prandre trop de liberté. c'est m'onorer et obliger beaucoup de me fier un sy cher gage entre les mains.

J'ay receu et leu la lettre de Monsieur vostre [fils] avec grand contentement son stille me plaît fort. Je le croy de son mouvement. Il m'assure que sa migraine luy donne force relâche, de quoy je loue Dieu et le pryé luy donner tout ce que je luy désire. Ma fille continue à estre fort enrumée et garde tousjour la chambre. Charlotte et la petite le sont aussy. Il n'y a que Frédéric et Julienne quy tienent bon et encore. Le petit garçon a eu deux jours de dévoiment quy luy feront plus tot bien que mal. Dieu me le conserve pour vous randre force service et de l'obéissance comme à moy quy embrace vostre cher petit mignon de tout mon coeur.

Adieu chère Madame, c'est vostre très humble servante.

Sy j'entens bien ce que vous me mandés de la fille de La Varaine il y a de quoy dire, fy du tabouret, mes je ne peus concevoir par quelles prérogative elle le prétent; ce sont quelque merveilles ou chimères quy le publient rien ne doit estre mécreu sy ceste demande est plausible.

A Sedan, ce 28e juillet 1609.

Depuis ma lettre écrite, le mesager d'Alemagne est arivé. Je vous envoye des lettres de la bonne princesse quy ne parle que de sa peur du tonnerre. Je croy qu'elle ne vous le cellera pas. J'ay receu la lettre de Madame de Ste-Croix. C'est à quy je ne fais point de response ny à Monsieur vostre fils, vous le voulés bien mon coeur.

Archives nationales, 1 AP 333/119

123

8 août 1609 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, je croy que le coche et Teneuil s'estoient donnés un randés vous, car ils sont arivés en mesme temps quy fut hier à sept heure du soir, suivant les promesse données, je vous avertiray du sucés de son voiage quy est qu'il a obligé Madame ma belle-mère par dessus tout ce que je vous en pourois dire, car Teneuil dit que quant il luy proposé ce batesme, qu'elle demeura en extase comme sy un ange du ciel eust parlé à elle quy ne peut asser estimer et nostre chois et nostre dessin, mes elle ne nous peut encore résoudre de rien qu'elle n'ait des nouvelle de mon frère, à quy elle a envoyé un laquais tout soudin pour luy dire l'honneur que l'on luy veut faire et le convier à ne s'en rande point indigne, mais quy la viene incontinant trouver. C'est le langage qu'elle luy tient. Je vous envoye la lettre qu'elle écrit à mon cher /2/ Monsieur, par où vous voirés qu'elle ne déclaire point à mon frère, un des sujets pour lesquels nous désirons sa venue et nous fait dire que de l'heur de quoy est le pèlerin, que cela l'aresteroit plus tost que de le faire venir. Les choses estant conduites jusque là d'un coté, c'est à vous chère Madame à savoir de l'autre comme quoy l'on désire que nous nous gouvernions pour la forme nostre résolution estant de la suplier d'estre maraine, à savoir sy elle approuve de se servir du prétexte de venir à Spa et que la sachant sur le chemin nous l'envoions suplier

de venit tenir nostre petite ou bien sy purement et simplement, nous envoions la trouver à Paris. Je vous supplie de nous tant obliger que de bien aprendre quel doit estre nostre progrès en ceste conduite afin que l'on ne nous en puisse jamés savoir mauvais ore puis que nostre intension est sy bonne et /3/ portée à honorer bien fort ceste honeste et sage fille, comme aussy Madame sa mère.

Mandés-moy aussy, sy vous plaît, sy escriviés à Mlle Anne de Rohan, sy ne faut pas de nesésité supplier Madame de Rohan d'agrèer que Mlle sa fille nous acorde nostre supplication et sy faut convier Mlle sa seur d'estre de la partye. Je vous fais bien des questions aysé à résoudre à aucune, mes je défère tant à vos amis mon coeur que je seray tout autrement résolue les sachant de vous.

Ne retenés que le moins que vous pourés ce laquais afin qu'ayant des nouvelles de Spa nous en puissions aussy avoir de vous, pour nous pouvoir résoudre ; car quelque diligence que l'on use sy esse quy se passera bien du temps pour mon Monsieur quy désire d'estre auprès du Roy, mes sa santé ne luy peut encore permettre.

Sy la Roine voïoit son visage, elle croiroit bien quy n'a point fait le malade sans mentir. Il est sy megry et défait que c'est une chose estrange. Vous este une bonne et très bonne seur d'assurer sy bien la Roine de la très fidelle /4/ servitude de mon Monsieur quy vous met la bride sur le cou pour en pouvoir dire tout ce que vous pouvés imaginer, car cest la vérité qu'il est bien, bien fort, son très humble serviteur, mes je ne suis pas mons sa très humble servante.

Il faut vous dire des nouvelle de Mlle vostre fille. Elle se porte fort bien, mes l'on luy fait boire de l'eau de Spa<sup>199</sup>. Je ne say sy vous l'approuverés; elle est bien megre à ce que dit Teneuil, mes a tousjours son joly bec et son vise acoutumé d'estre fort superbe et mépriser les autres. Quant je la voiray, j'en sauray davantage. Il ne vous faut m'en celer Madame ma belle-mère assurément vindra ycy quant mesme mon frère n'y vindroit point.

J'ay ouvert la boîte de rose, mes je n'y ay point trouvé de ruban, bien deux livres de speumes en Allemant il faut que l'on l'aye oublyé. Vous avés voulu estre exate au paiement des dix-sept Florins. L'on m'a mis aussy une pièce de tafetas frange entre les mains pour Mlle d'Orange à quy j'envoieray tout sauf son ruben /5/ que je n'ay point veu bien le mémoire que je trouve fort cher, sans vous rien dégnise.

Je ne voulois point prandre une seconde feuille, mes puis que sy sis réduite, il faut que je vous dye à quoy l'on m'a remarqué que Mlle vostre fille à le courage ainsy grand, c'est qu'elle veut mal de mort au marquis de Bergue quy est nostre cousin, quy la nomme ma cousine. Elle ne peut aussy nulement digérer que mes frères la nomment par son nom. Ils le disent par flaterye, mes elle le prant à grand dédain. Il y a de quoy en rire, mes de quoy y penser, afin d'abatre un petit ce courage trop élevé. Monsieur son père y a travaillé de bon heure, sy vous souvient à vostre ruelle de lict, quant il la vouloit faire dire servante de la levrette de Monsieur son frère. Elle m'oblige bien, car elle se réjouit extrêmement de venit ycy et moy certe de l'y voir; mes je voudrois que sa bonne maman /6/ y fut, laquelle j'embrace de tout mon coeur.

Je voulois finir, mes il vous dira encore tout plain de chose. Monsieur Louis est ycy depuis hier. Il a trouvé tout enrumé. Je ne bouge de ma chambre , coiffée comme je sors du lict sans plus de fasson et m'a camisolle et un colet de nuict pour me veatrer plus aysément sur un lict ou je passe des journées entières. Frédéric n'empire point de son rume; Il a pris un boullon de chou à ce matin sans difficulté. C'est de vostre ordonnance. Je me réjouis de savoir que vostre cher Déric vous donne moins de paine. Je croy qu'il est sy avisé quy reconnoist bien que se seroit vous surcherger que de vous en donner travaillée d'affaire comme vous estes et sy admirablement bonne que devouloir prandre soing des nostre au prèjudisse des vostres sont des délices quy n'appartient d'estre savpurée qu'à une affection parfaite comme la vostre que Dieu reconnoistra et rémunairera de toute sorte de bénédiction comme je l'en supplue et vous le croiré mon coeur que je croy vous trop peu offrir que les services quy peuvent dépendre de moy quy suis vostre très fidelle servante et très obéissante seur.

A Sedan, ce 8e d'oust 1609;

Archives nationales, 1 AP 333/120

---

<sup>199</sup> Dans sa lettre du 30 juillet 1609, Louise de Coligny informait Charlotte-Brabantine de Nassau : “ Je suis délibérée de faire boire un peu à votre fille, parce qu'elle est fort sujette à un mal de coté et qu'elle a toujours une grande altération et demeure fort maigre. Les médecins jugent qu'un peu de cette eau la délivrera de ces maux ”.

10 août 1609 - Sedan  
à Mme de La Trémoille

Chère Madame, pour vous avoir écrit samedi, je ne laisserois pas de vous faire longue lettre sy mon anéantissement me le pouvoit permettre mes il domine tellement aujourd'huy et est en telle vigueur que je n'ay pas pensé me pouvoir lever de dessus un lict. Mon rume, Dieu mercy, est fort sur son déclin, mes je me plains beaucoup don>>> que je n'ay encore fait. J'ay bien le médecine ycy, mes mon mal est sans remeide quy est la pityé. J'ay des douleurs de teste avec des maux de cœur, quy me mettent bien bas, mes pour couronnner l'ouvrage, j'ay des lasitudes sy universelles que je n'ay pas le courage de lever les yeux où les mains vous avés une chétive seur quy n'a nulle résistance à son mal.

Mes, mon coeur, c'est vous avoir assés représenté mon piteux estat, il faut vous dire que je receus hier après le /2/ dîné vostre lettre, laquelle je n'entendis pas d'abort sy fit bien mon cher Monsieur aussy estoise à luy à quy cela s'adressoit proprement, car c'estoit la réponse à ce quy vous avoit écrit. Je suis très ayse de voir que de son mal l'on a tiré ce bien là, qu'il a esté absent lorsqu'il y a eu sujet de l'emploier à chose mauvaise.

Chère Madame, metés en cendre la lettre qu'il vous écrit par mon laquais, car elle vous dit les chose bien librement. Je m'assure bien qu'elle ne sera comuniqué à personne. Ce quy l'a émeu à vous dire d'inposer sy l'aliée ce fut qu'ayant comandé à Teneuil de tenir fort segret, ce quy estoit de nostre dessain touchant ce batesme. Mlle Dosquerque receut ce jour mesme une lettre quy estoit plaine de ce discours, non de batesme que de mariage et à la vérité celle quy l'écrivoit la devoit prier que cela ne fut seu que de moy, car il arriva qu'elle la leut publiquement quy fut cause que mon Monsieur fut fâché de /3/ voir la chose ainsy seule et cest pourquoy il vous donne ceste avertisement, mes, mon coeur, ne le déclairés point à celle quy s'en peut ofenser.

Le mesager d'Alemagne vient d'ariver. Je vous envoye des lettres de la bonne princesse, de quy je n'aprens chose du monde que leur voïage des chasse et la crainte de la contagion quy comence à Hidelberc et quy est déjà à Mane, mes j'ay bien oublyé de vous dire par de mes autres lettres que la bonne princesse est d'opignion que des lettres du Roy à Messieurs les Estas nous seroient utile. Mon Monsieur est de ceste mesme opignion sy vous l'avés pareillement, faudra que vous priés Monsieur de Vileroy de vous en faire avoir et je croy que quant vous voiriés Monsieur le présidant Janin pour savoir comme les chose sont passé et luy dire nos justes demandes et le peu it de quoy nous nous contentons que ce soit bien fait.

L'on me vient de dire que le mesager quy va à La Haye part. Je m'en vais donc écrire /4/ un mot à Monsieur de Rusy quy me fera encore plus court tenir celle-cy, où je vous diray encore que je n'ay point trouvé de ruben pour Mlle d'Orange, quy je croy ne se sourira pas que ses roses soient toutes pareilles à celles qu'elles avoie demandées puisqu'elle sont de la couleur et plus belles à mon gré. Je vous ay renvoyé les pleumes toutes taillées de Baron par mon laquais.

Adieu mon coeur, j'embrace le cher mignon à vous du mesme courage que mon Frédéric, de quy le rume ne luy ôte de sa gaîté. Dieu mercy, il l'est à toute extrêmité. Ma chère Madame, je suis ta servante pasionée et seur très obéissante.

\$\$\$

J'eusse désiré le chois de Monsieur Milon. L'on nous avoit mandé qu'il avoit esté fait de Monsieur de Maïarne.

A Sedan, ce 10e aoust 1609.

Archives nationales, 1 AP 334/121

17 août 1609 - Sedan  
à Mme de La Trémoille

Chère Madame, mon laquais est arivé sy a propos que je ne m'estois pas encore mis à vous écrire ne venant que d'achever de dîner. Vous este une très honeste femme de vous estre sy dignement aquitée de ce que nous vous avons suplyé. Nous suiverons de point en point ce quy nous est prescrit par vostre lettre, sans y manquer d'un iota. Vous avés pensé à tout, à ce que je voy. je croy comme vous que la mère de Spa peut faire l'honneur à celle de Paris, puisque ce sera chés sa fille. Toutefois, mon Monsieur, est d'opignon de ne s'en point meller, mes les laisser toute deux faire. Je croy cepandant quy nous en sera demandé conseil de celle de Spa. Sy cela est, nous luy pourons donner cest avertisement qu'il nous semble qu'elle peut céder sans ce faire préjudisse mesme arivant ycy /2/ la première, à quoy il faut que nous donnions ordre.

Vous m'avés aussy extrêmement obligé de vous souvenir de me parler de Madamoyselle vostre fille, car il est bien certain que quant seul este au fait et au prendre, je m'y pusse trouvé bien empaiché, craignant plus que de mourir que de faire chose quy luy peut tourner à quelque préjudise, mes sans mentir je croy et que son âge et que près de moy, elle peut déférer ceste présence sans se faire tort, mes ce ne sera pas sans que l'on en dye la raison et que l'on la fasse valoir de fasson que les Alemans n'en pourront faire nul sans préjuge et puis là voiant devant ma fille, ils jugeront bin qu'il doit estres on ranc. Pour l'Alemaigne, il ne faut point douter que sy elle y va, on ne luy fasse l'honneur que l'on nous a fait et l'avertissement que j'ay à luy donner c'est de faire ce que Mlle d'Orange luy dira. Il est vray que je croy que quant je luy diray que sa cousine a passé devant les /3/ princesse et que l'on luy fera passer aussy la préfase de se cousine peut rabatre sa petit gloire et suis bien de vostre avis que tout l'honneur que l'on luy fait. Il faut que ce soit avec ceste méthode de ne luy en point randre la raison, mais qu'elle aye seulement à suivre ce que l'on luy ordonne. Je ne m'explique pas bien quoy que je m'entende bien mes j'espère que la congnoissance que vous avés de mes intensions vous y donera toute autre inteligence qu'il n'a autre croiés qu'elle sont bien portées à tendre du tout à son bien que je désire à l'égal de ceux de mes enfans. Vous jurant, mon coeur, que la grandeur de sa maison me sera en pareille recommandasion que la nostre propre et quant je dirois pas, je ne mentirois point. Je ne sais point en cela de l'humeur de celle quy abaisse ceux qu'elle avive, car je vous proteste bien que le plu grand contantement que je puisse avoir, c'est de les élever et de les mettre en bien haut degré. Et pleu à Dieu /4/ que vous puisés lire dans l'intérieur de mon coeur, vous y voirés écrit en grosse lettre que une des maccimes de mon évangille, c'est de souhaiter des empires à ceux que j'ayme comme vous, mes je me promets bien mon coeur, que vous pénétrés assés avant dans mes conceptions pour n'en point douter.

Je ne manqueray pas d'opserver toute les actions de Madamoyselle vostre fille pour vous en randre conte exate et y veiller en mère, mes vous prenés les chose un petit trop à coeur. Cela fait craindre de vous les dire. Il n'y a pas moyen que je vous celle rien cepandant. Vous faite plus que l'on ne fait ycy, ma chère Madame, car l'on ne m'y plaint point et vous y excédés de vous en obliger en quoy vous me désobligés bien fort, car je n'ay point de mal quy tende à la mort, Dieu mercy, ny mes enfans aussy quy sont bien tousjours enrumés. Je la suis tousjours un peu, mes mes autres incommodités reignent /5/ à leur ordinaire.

Je fus hier au prêche et aujourduy je garde la chambre à cause que Madame Servin me vouloit voir et sy elle m'eust veue avec un moule et une robe noire, elle ne m'eust pas creu malade, quoy que la négligence que j'y porte le peut justifier, mes elle quy ne m'a james veue eust interpétre cela à mal propreté et saleté, ne m'estant ny poudré, ny neux, ny rabat, ny chène, ny chose du monde de fasson que quoyqu'abillyé je ne laisse de manger en ma chambre avec mon cher Monsieur, quy pour tenir compagne à Monsieur le conte de Grandpré<sup>200</sup>, a dîné en salle.

Mais pour revenir à Madame Servin, elle m'a porté des lettres de Madame ma belle-mère quy n'avoit point encore eu de réponse qu'elle atent à toute heure. Elle avoit bien eu des nouvelles, par lesquelles elle aprenoit le reour de Messieurs mes frères à La Haye et des lettres de mon frère /6/, le prince Henry, quy l'assuroit de la venir voir, de fasson qu'elle n'en doute nulement et que ceste

---

<sup>200</sup> Claude de Joyeuse, comte de Grandpré, gouverneur de Mouzon et de Beaumont-en-Argonne, chevalier de Saint-Michel (1601) et du Saint-Esprit (1614), était un représentant de la noblesse seconde de Champagne qui fit sa fortune en soutenant la cause monarchique pendant les guerres de Religion. Cf. Laurent BOURQUIN, *Noblesse seconde et pouvoir en Champagne aux XVIe et XVIIe siècles*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1994.

dernière dépaiche ne le hâte. J'espère que j'en sauray des nouvelle devant deux jours et que vous les saurés devant que ce coche parte de Paris.

Je vous suplye, mandés-moy sy faut une chambre à part à Medamoyselles de Rohan. Nous nous en trouvons fort incomodée et ne pouvons que les mettre fort mal. Représentés-vous le logis : la grosse tour est pour mon frère, nous n'avons plus que la grande chambre, la pavée, et celle où logoit Mlle de Videbourse. L'on excuse les chose où il n'y a pas de remeide.

J'oublye de vous dire que Madame Servin m'a assuré que les eaux ont fort profité à Mlle vostre fille quy se plaint déjà d'un mal de rate. Madame ma belle-mère n'en dit pas de mesme et ne s'en loue pas. Monsieur Louis est party aujourduy. Je sauray d'Hiderlberc et demanderay de l'eau de cerise noire et comme l'on en use ///. Dieu vueille que vos bains vous fasant bien.

Le mesager d'Alemagne vient d'ariver, je vous en envoie par un autre coche que celui qui me porta le mémoire. Je n'en dis plus mot, Mlle d'Orange nous otera bientost de paine, car elle sera bien songneuse de nous mander quant elle l'aura receu. Vous m'en envoïer le échantillons présentement mes c'est ce que je n'ay point trouvé bien ma soye quy est fort belle. Je vous en rans très humble grâce.

J'ay ry de la belle description que vous me faite de vostre grande assurance, mes mon coeur sy vous este réduite à cela que serase que de moy, si timide auprès de vous, que je croïois souhaiter beaucoup que de vous pouvoir ressembler !

A ce mesme instant, mon laquais envoyé à Bréda vient d'ariver. Sont nouvelle de tous cotés. Monsieur mon frère ne m'en mande que peu. Pour Madame sa femme, elle me convye fort à l'aller voir, me loue fort la beauté du lieu et l'honneur que l'on luy a fait et pour /8/ nouvelle que je n'ay point encore ouy dire, me mande la grosse de Madame la princesse de Conty. Vous le devés savoir mieux qu'elle. Mon laquais en dit une horrible de Madame de Fontenay, mes nous ne la croïons point. Ce siècle produiroit de teribles chose !

Je feray faire vos moule. Je vous suplye commander que l'on envoie ma lettre à Madame de Ste-Croix. J'ay receu des sienes et de Madame de St-Germain quy demeure tousjours bien touchée de son déplaisir que je recens fort.

Adieu mon coeur c'est une bien grande lettre mes écrite sy vite que vous ne lourés pas mes belles parolles. J'ay fait trèsve à toute honesteté et ouver la porte à toute liberté. Vous le voïés bien. Adieu, j'embrace vostre cher Déric, que j'ayme comme fils et vous comme la meilleure seur du monde, de quy je suis la très fidelle servante et très obéissante seur; Adieu mon coeur.

\$ \$ \$

A Sedan, ce 17e d'oust 1609, ce lundy.

Depuis ma lettre écrite, j'ay seu que Monsieur Bouron mande ceste estrange nouvelle de Madame de Courtené.

J'ay murmuray en ouvrant vostre lettre, mes y voïant les feuillest marqués, j'ay loué vostre soing quy m'a délivré d'un grand labirinte.

Archives nationales, 1 AP 333/122

126

19 août 1609 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, nous vous envoyons la réponse que nous avons seu de Madame ma belle-mère quy nous envoie celle qu'elle a eu de mon frère le prince Henry, par laquelle vous pourés juger que sur de telles incertitudes, il est imposible de pouvoir conduire nostre dessain, selon son projet de fasson que nous croïons la chose rompue de quoy nous avons un extrême déplaisir ne voïant point le moyen de la pouvoir renouer, car s'il n'y avoit qu'à faire venir mon frère l'on pouroit sy convier, encore ce que mesme à fait Madame ma belle-mère comme vous voirés par sa lettre, mes il faut y en faire venir d'autre quy ne peuvent partir qu'elles ne sachent une résolution assurée, cependant beaucoup de temps seconde la saison des eaux se passera et rande sans préteste le voïage.

D'autre /2/ coté celuy de mon Monsieur presse de sen retour prés du Roy quy sont tous accidens sans remeide. Je ne say sy vous y en trouverés nous n'y en voions point et quant à l'avis que Madame ma belle-mère demande à mon Monsieur. Il luy dit seulement le déplaisir de quoy la chose ne sera pas et luy fait voir, quy ne luy seroit pas et luy fait voir quy ne luy seroit pas bien séant de mander à mon frère chose contraire à ce quy leur est dû de la par du Roy touchant les affaires de Juliers quy en effet ne le peuvent retenir mon frère sy son inclination le portoit à faire ce voiage. Je trouve sa réponse fort sibsinte et la raison qu'il en alègue peu recevable cela tient des préseptes de Monsieur le prince Maurice.

Le mesager de Spa ariva hier au soir à neuf heure et a esté dépaiché ce matin par mon Monsieur de fasson que je n'ay point écrit. Je n'en avois point eu de lettre mais cela ne m'eust pas empaiché /3/ sy le loisir m'en eust esté donné selon que le requiert ma santé tousours en mesme estat. Pour celle de mon Monsieur il sort et se promène mes se plaignant tousjours. Il mande a Madame ma belle-mère qu'elle aura mes mulets quant il luy plaira, mes qu'il ne la trouve pas bien conseillé de continuer à boire par ce mauvais temps puisqu'elle s'en trouva sy mal. Il luy promet de l'atendre, mes que soudin après l'avoir veue il ne laissera tout mal qu'il est de s'y aller randre où son devoir l'apelle.

Je n'aprens rien pour ce coup de Madamoyselle vostre fille, mes je vous ay mandé ce que m'en a dit Madame Servin. je finiray en vous disant encore le déplaisir que nous avons de nous voir trompées en os atendes. Mon Monsieur s'en réjouisoit et affectionnoit avec pasion la perfection de cest oeuvre. Dieu la réserve pour un autre temps. Adieu mon coeur, assurés vous bien au lieu où vous devés faire savoir tout cecy que je suis fort à leur service et leur servante de coeur et d'affection et la vostre a preuve de la mort et des tourmens et vostre très obéissante seur. Toute ma petite canaille se porte assé bien. Tousjours un petit enrumée. C'est un mal de quoy l'on ne se peut guérir. Adieu ma très chère seur.

\$ § \$

A Sedan, ce 19e d'oust 1609.

Archives nationales, 1 AP 333/123

127

Sans date - Sedan  
à Mme de La Trémoille

Chère Madame, je fus tellement étourdye en vous écrivant hier et sy interdite du tonerre que j'oublaiy de vous suplier de me mander sy la Roine se plaignant des procédures que l'on tient à Madame ma belle-mère luy nomma mon Monsieur quy croit certainement n'en donner point de sujet et avoir donné de sy véritables preuve de son affection au service de Leur Majestés quy luy semble que l'on luy fait grand tort sy l'on écoute les médisans et on y adjoute plus de foy qu'aus effes quy ont tousjours tesmoigné sa fidellité sy entière et son but principal de bien servir l'Etat et par conséquent maintenir l'ocortité du Roy et de la Roine. Vous savés cela mieux qu persone mon coeur, et je m'assure que vous ne le taisés pas, mes le savés publier. Adieu ma chère Madame mon coeur, bonjout.

Je vous suplye de commander que ma lettre soit donné en bonne mains pour la faire tenir seurement à Madame Drur (?) quy m'a écrit.

Archives nationales, 1 AP 333/126

128

Sans date - Sedan  
à Mme de La Trémoille

Chère Madame, depuis mon paquet fermé, j'ay receu vostre lettre du 7<sup>e</sup> de ce mois, écrite aparavent celle que m'a porté le Sr. Le Vasseur<sup>201</sup>, par laquelle vous me mandés l'arest de mes lettres

<sup>201</sup> Philippe Le Vasseur, né en 1583 à Sedan, d'une famille Sedanaise, était un des secrétaires du duc de Bouillon.

à Orléans. Gobaille<sup>202</sup> me mande qu'il croit les retirer de Monsieur le procureur général. Je croy que dans ce paquet, sy m'en souvient bien, que je vous en envoïois de Monsieur vostre jeune fils.

Cela est bien estrange d'ouvrir comme cela nos lettres, mais prouveu qu'il les envoïasse après les avoir veue au moins, car il n'y trouveront rien que ne doive dire une très humble servante du Roy. Vous avés bien fait d'en faire plainte. Mon coeur adieu en grande hâte.

Ce mardy à une heure après dîné, que l'on atend mes >>>.

Archives nationales, 1 AP 333/127

129

7 septembre 1609 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, il n'y a qu'une heure que Madame ma belle-mère est arivée. Nous l'atendions dès samedy. J'ay un extrême regret de n'avoir receu cest honneur ce jour là, car je me portois assés bien et aujourduy j'ay cryé les haut cris de mal de dens et tant pleuré que j'en suis éfroiable. Pour apaiser ma rage, j'y ay mis de l'huile de canfre. A la vérité, elle me l'a otée, mes non la douleur quy m'ocmente à chaque parolle. Jugés la paine où je suis de voir une personne que j'onore sy fort et estre en cest estat.

Je l'ay trouvé en fort bon et pour preuve que les eaux de Spa ont fort vertu, elle a monté la montagne de Buillon à ce qu'elle m'a dit. Mlle vostre fille a fort bon visage aussy et tousjours sa jolye mine. Pour sa grandeur, ma fille la surpasse. C'est toute les nouvelle que je vous puis dire pour ce coup, ayant quité Madame ma belle-mère pour prandre ceste petite in>>>>>> pour vous faire ce mot. Le mesager d'Alemagne est arrivé. Il y a plus de trois heures mes je n'ay leu pas vostre lettre /2/ tant mon mal me presse. Je sauray de Madame ma belle[-mère] ce que vous m'ordonnés touchant Mlle vostre fille à quy n'y a personne je ne fais la mine que je voudrois.

L'on vous envoye la grosse de ceste procuration que j'ay comandé estre comme vous la demandiés. Je vous envoye l'eau d'Hidelberc, dont je ne say encore rien. Mes lettres sont close. Je plains bien à bon esiant les paines de vos procès Dieu vous en donne une isue quy vous les fasse oublier. Je l'en pryé de tout mon coeur et tous les jours metant cela au ranc ce ce quy met le plus sensible et désiré de moy quy pour ma fille quy n'aura pas esté sy sage que de vous remercier très humblement de ses neufs en feray l'office. Ils sont très jolis.

Adieu, mon cœur, tenant ma joue et allant remettre de l'huile à ceste méchante dent. Mon cher Monsieur fait estat de partir au comencement de la semaine quy vient. Il vous voira. Dieu vueille quy /3/ vous puisse randre du service. Je ne vous reproche plus vos caracterres, car en voicy quy n'y doivent rien. Adieu encore un coup, c'est vostre servante avec pasion et vostre obéissante seur.

A Sedan, ce lundy 7e sep<sup>bre</sup> 1609

proche du soupé, je n'ay point dîné.

Archives nationales, 1 AP 333/124

130

16 novembre 1609 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, puisque je m'ay point eu de vos lettres, vous n'en aurés qu'une petite de moy quy vous dira de bonnes nouvelles cest que toute la famille se porte bien, Dieu mercy, et que je renvoye Bonne à Paris sans m'estre purgée. Monsieur de Maïarne l'avoit mis en la fantasye de mon Monsieur quy toutefois en référoit la décision à Monsieur Louis, quy a esté quy ne m'en failoit point

---

<sup>202</sup> Samuel Gobaille était le concierge de l'hôtel du duc de Bouillon rue de Seine à Paris.



présenter. C'estoit dire quy n'y avoit point de nesesité; J'ay pris cela pour argent contant et mande à mon cher Monsieur mes raisons que je trouve bien forte.

Je ne say se je vous ay mandé, mon coeur, avoir un end>>ement en une main, sans douleur toutefois et, pour ce sujet, Monsieur de Maïarne concluoit à la purgation et je n'en y usé en pas une grosse et mesme estant sy incommodé de mon genou et Monsieur Louis estant ycy quy m'estoient de fors préjugés pour n'y consentir.

Le mesager d'Alemagne vient d'ariver, je vous en envoie des lettres. La bonne princesse désire bien de vous aprendre chés vous heureusement arivée. Je croy que vous mandés comme Monsieur >>>>>>>> /2/ veut entreprendre d'informer le conseil de Paris de tous les doutes où ils sont afin qu'ils puissent clairement juger ques peuvent estre nos drois, car leur consultassion ne définit rien sinon les nulités du testament de feu Monsieur nostre père. Je croy que vous ne serés guère satisfaite de la déclaration qu'a obtenue le Sr. Carle Paul, non plus que moy.

Monsieur de Celly a passé par ycy quy met au ranc des merveille la paine que vous avés prise à la sollicitation de vostre procès et dit que quy ne la veut ne le sauroit croire, ny imaginer ; Dieu vous en donne une heuresue ysue de la foi comme du comencement. C'est à dire : gain de cause sans apel.

Messieurs vos enfans vous font avoir des paine, mais aussy vous en sauront-ils bien récompenser, sy plaît à Dieu, en vous obéisant, honorant et chérisant plus que mère ne le fut jamais. C'est la plus grande bénédiction quy leur puisse ariver et que je leur désire à l'égal du bien que je souhaite >>>>>> que je nouris pour vous randre le respec et devoir de fils.

C'est la vérité mon coeur que je l'ay destiné à cella et que je me réjouis d'y voir de si bonne heurs ces bons mouvemens portés, car il est certain que vous este sa chère tantan et moy la bien aymée seur de quy je suis la servante très fidelle et très obéissante. Adieu, ma chère Madame.

\$ X X \$

A Sedan, ce 16<sup>e</sup> no<sup>bre</sup> 1609.

Archives nationales, 1 AP 333/125

-=-

Jean Luc Tulot, F 22000 Saint-Brieuc, 31 décembre 2006